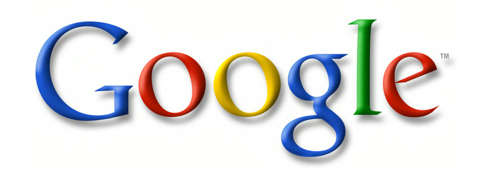
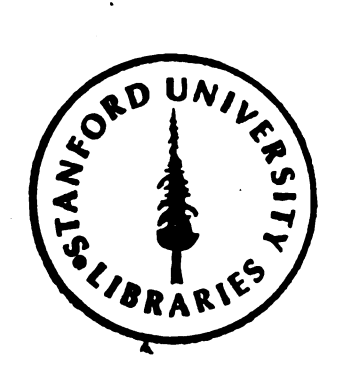






HISTOIRE

DE PARIS.

Imprimerie de Moquet et Comp., rue de la Harpe, n° 90.

[redacted]

HISTOIRE

DE

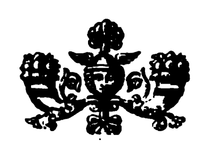


COMPOSÉE SUR UN PLAN NOUVEAU,

PAR G. TOUCHARD-LAFOSSE,

AUTEUR DU DICTIONNAIRE DES DÉCOUVERTES (17 VOL.), DU PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE NAPOLÉON, DES CHRONIQUES DE L'ŒIL DE BŒUF, ETC., ETC.

TOME QUATRIÈME.



PARIS,

P.-H. KRABBE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE, 46.

BOISGARD, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 23.

LANGLOIS, rue des Noyers, 25.

MDCCCXXXIV.



Ferdinand dir.

Vue de l'Ecole militaire.

HISTOIRE DE PARIS,

SUITE DE LA SIXIÈME ÉPOQUE.

PARIS JUSQU'AU RÈGNE DE HENRI IV.

CHAPITRE II.

SUITE DU PRÉCÉDENT.

La funeste accession de François Ier au catholicisme intolérant de Charles-Quint, la persécution des luthériens, qu'il avait portée plus loin que cet empereur, et la protection accordée, de l'un comme de l'autre côté, aux vues du saint-siége, ne rétablirent point la bonne intelligence entre les deux rivaux. L'ambition n'était pas le seul ferment de leur désunion : ils se haïssaient cordialement; nulle paix ne pouvait être solide sous leur règne. S'il exista, depuis l'année 1535, quelque rapprochement entre ces deux princes, ce fut un effet des amorces perfides jetées à François par le subtil

Espagnol, qui tout en paraissant disposé à laisser le Milanais à l'un des fils du roi, hâta ses armemens pour s'emparer de ce duché.

Cependant, François Ier, regardant comme conclu un accord que Charles avait proposé lui-même, rappela les agens qu'il entretenait, soit en Allemagne, soit en Italie, pour négocier des alliances dans ces pays, et organiser une confédération contre l'empereur. Voyant ces ressorts de politique détendus, Charles-Quint lève le masque, déclare la guerre au roi de France, et, à son retour de l'Afrique où ses troupes venaient de subir un rude échec, il passe en Italie. Dans un voyage qu'il fait à Rome, l'empereur affirme au pape qu'il a fait tous les efforts compatibles avec sa dignité pour pacifier sûrement et longuement l'Europe : « Encore à présent, ajoute Charles « dans ce discours fallacieux, je propose au roi « de France trois moyens d'arriver à cette fin, « et dont je lui laisse le choix : 1° d'investir le duc « d'Angoulême, son troisième fils, du duché de « Milan, pourvu que je trouve sur cela mes sû- « retés, et qu'il commence par retirer son armée « du Piémont, où elle vient d'entrer; 2° je lui offre, « pour épargner le sang chrétien, le combat corps « à corps, à pied ou à cheval, sur terre ou sur « eau, et même en chemise, à l'épée ou au poi- « gnard ; 3° la guerre à outrance, que je ne discon- « tinuerai pas que je ne l'aie rendu le plus pau- « vre gentilhomme du monde. »

A l'appui de ces orgueilleuses déclamations, Charles-Quint vantait, en véritable Matamore castillan, sa force, sa puissance, ses nombreuses armées et la bravoure de ses guerriers ; puis il insultait de loin soldats et généraux français, « gens si « peu à craindre, disait-il, que si je n'en avais « que de tels, j'irais tout à l'heure, les mains « liées, la corde au cou, implorer la miséri- « corde de mon ennemi. » Il ne manquait au panégyrique que l'empereur faisait de lui-même, qu'un éloge pompeux de sa valeur personnelle : ce prince s'en abstint sagement : rien ne fut jamais moins prouvé que le courage de Charles-Quint sur le champ de bataille.

La guerre recommença : l'empereur menaça la France elle-même avec une armée de cinquante mille fantassins, et d'environ trente mille chevaux, qu'il se proposait de commander en personne, grace à l'assistance d'*Antoine Lève*, son favori. Cet officier, soldat de fortune, avait, dit-on, excité son maître à entreprendre cette guerre, se flattant d'être nommé *vice roi de France*, après la conquête facile de ce royaume. En attendant ces grands exploits, Charles-Quint se faisait appeler le *très grand*, *l'africain*, *l'invincible* : ces deux derniers surnoms lui convenaient d'autant moins, pourtant, qu'il venait d'être battu en Afrique, et n'avait pu s'y maintenir.

La vice royauté d'Antoine Lève ne fut point conquise. Après avoir pris des mesures défensives

vers les frontières du nord, François Ier, informé que son ennemi songeait particulièrement à envahir la Provence, ordonna des dispositions funestes pour disputer ce pays aux Espagnols. Le roi fit prendre une position, en avant d'Avignon, au connétable de Montmorenci, avec un gros corps de troupes. Sa Majesté se porta elle-même à Valence, où campa le reste de son armée. Des deux points partirent ensuite des détachemens chargés de ravager cette malheureuse province, et de détruire toutes les ressources qu'elle pouvait offrir à l'ennemi. La contrée fut ruinée pour long-temps; les populations s'en éloignèrent; on ne trouva plus qu'une morne et aride solitude sous le plus beau climat de la France.

Pendant que François Ier mettait ainsi un désert entre son ennemi et lui, les Flamands et les Brabançons causaient quelques dommages en Picardie; mais une invasion sur cette frontière, hérissée de forteresses, paraissait peu redoutable. Le roi eut dans ce temps un sujet d'affliction plus grand : François, son fils aîné, atteint d'une maladie aigue, en rejoignant l'armée, venait d'y succomber. Le roi aimait tendrement ce jeune prince, qui lui ressemblait beaucoup; il l'attendait avec une vive impatience, lorsque le cardinal de Lorraine, qui devait accompagner le dauphin, parut seul dans la chambre du monarque... « Comment se porte mon fils, » s'écria ce prince... Le prélat balbutie, se coupe, se dément et laisse

échapper des larmes; « Ah! mon fils est mort, » s'écrie François avec l'accent de la plus vive douleur.... « Vous voulez en vain ménager son mal-« heureux père..... » Le silence et les pleurs du cardinal ne confirment que trop ce funeste soupçon.

L'opinion de toute la France fut que le prince royal avait été empoisonné, et *Cathérine de Médicis*, Cathérine à peine âgée de dix-sept ans, fut véhémentement soupçonnée de ce crime, qui assurait l'héritage du trône à Hènri, duc d'Orléans, son mari. Des imputations atteignirent aussi Charles-Quint, sans qu'il fut aisé de donner à son forfait un motif plausible. Plusieurs historiens ont néanmoins adopté cette dernière version : ils prétendent que de graves soupçons s'étant accumulés sur un comte *Sébastien de Montecuculli*, il fut arrêté, et traduit devant une commission réunie à Lyon pour le juger. Ce gentilhomme italien, disent toujours les mêmes écrivains, avoua qu'il avait mis de l'arsenic dans un vase rempli d'eau destiné au prince, et que son altesse s'était empoisonnée elle-même, en avalant une partie de cette boisson. L'accusé ajouta qu'il devait attenter également à la vie du roi, ainsi qu'à celle de ses deux autres fils, et que ces crimes lui avaient été ordonnés par Antoine Lève * et Ferdinand de Gonzalve, généraux de l'empereur.

* Antoine Lève était capable de concevoir un projet d'assassinat. On lit dans un récit de sa vie, qu'entretenant un

Montecuculli, à qui la plus affreuse torture avait arraché ces avœux, s'ils ont existé, fut écartelé par quatre chevaux. On a toujours eu de fortes suspicions que sa déposition lui avait été dictée, afin de noircir Charles-Quint aux yeux du monde, peut-être dans le but d'éloigner le soupçon de l'Italienne Cathérine.

Profitant de la diversion que le chagrin du roi jetait dans les opérations de la guerre, l'empereur se retira de la Provence; peu de temps après la Picardie fut également délivrée, non sans que le superbe potentat, qui s'était tant vanté à la cour du saint père, coururent de grands dangers dans cette double retraite. Bientôt François I[er], qui venait de former une alliance avec Soliman, empereur des Turcs, et de renouveller celle anciennement conclue avec les Écossais, en donnant Madelaine, sa fille, à Jacques V; François I[er], disons-nous, fit à son tour le rodomont : il cita Charles-Quint à la cour des pairs, comme relevant de la couronne de France, pour les comtés de Flandres, d'Artois et de Charolais. Cette intimation souveraine, faite au vassal empereur, flatta le ressentiment du roi, en ce qu'elle prouvait que le superbe

jour l'empereur des affaires d'Italie, il osa lui proposer de se défaire, par des meurtres secrets, de tous les princes qui avaient des possessions dans le pays.— « Eh! que deviendrait « mon ame? lui dit Charles-Quint. — Ah! vous avez une « ame, répondit le favori; abandonnez donc l'empire. » (*Anquetil, tome VI, page* 293).

Espagnol devait, au moins en une chose, s'humilier devant le rival qu'il dédaignait. François accusait Charles d'excès criminels envers le roi son seigneur. L'empereur lut avec ironie, au milieu de sa cour, l'appel du Français, et se contenta d'en rire. Informé de cet accueil, le roi tint un lit de justice au parlement, où siégèrent les princes du sang, les pairs, un grand nombre de prélats. Devant cette imposante assemblée, l'avocat du roi soutint contre *Charles d'Autriche* les accusations portées dans la signification envoyée à *ce vassal :* toute l'éloquence du temps fut déployée dans ce plaidoyer, que suivit un arrêt où le comte de Flandres, d'Artois et de Charolais était déclaré coupable de félonie. Ce même arrêt ordonnait la confiscation des terres dont Charles devait l'hommage. La sentence se terminait, selon l'usage, par l'injonction de comparaître en personne à la cour des pairs. Un héraut fut chargé de signifier cette sommation à l'empereur ; le roi lui envoyait en même temps un sauf-conduit. « Oui, oui, j'irai, répon-
« dit le monarque étranger, en s'efforçant encore
« de dissimuler la fureur qui le dominait : j'irai si
« bien accompagné que je forcerai le roi à se re-
« pentir des violations perpétuelles qu'il se per-
« met à l'égard des traités de Madrid et de Cam-
« brai. »

Les hostilités recommencèrent : l'empereur fit ravager la Picardie, et s'en repentit, car ses troupes furent vivement repoussées jusqu'en Flandres.

Peut-être François allait-il, à son tour, parcourir ce comté en vainqueur, lorsque la reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, obtint une trève. Le roi signa cette maladroite suspension d'armes, pressé par le desir ardent de ressaisir le Milanais; il passa les monts, prépara de grands succès, et, à la veille de les obtenir, conclut aussi une trève en Italie.

Tandis que le pape travaillait avec ardeur au rétablissement de la paix définitive; tandis que les deux rivaux se voyaient à Aigues-Mortes, l'Espagnol éprouva un grand embarras, par la révolte des Gantois. L'empereur sentit que sa présence seule pouvait arrêter ce mouvement; mais comment se rendre, avec célérité, à l'autre extrémité de l'Europe, du point méridional où Charles se trouvait. Par mer, il pouvait être jeté sur les côtes des rebelles ou sur celles de l'Angleterre, dont le souverain était loin d'être son ami. En s'embarquant sur la Méditerranée, de l'Italie, où il aborderait, il faudrait traverser l'Allemagne, et Charles y comptait plus d'ennemis que d'adhérens. La France offrait à ce prince un passage plus court; mais une simple trève, fil de Damoclès qu'un rien pouvait rompre, suspendait la guerre entre lui et François... Malgré cet inconvénient, l'empereur se décida pour le dernier parti, espérant gouverner le naturel facile et franc de François, plutôt que les vents, les Anglais, ou les Allemands.

La proposition du voyage de Charles-Quint en France fut faite au roi, par l'entremise de l'ambassadeur espagnol et du connétable de Montmorenci : on agita l'affaire au conseil. L'empereur faisait proposer *verbalement* de donner l'investiture du Milanais à Charles, second fils de France : Des conseillers prudens engagèrent le roi à se faire donner des ôtages pour sûreté de cette promesse; mais François repoussa cet avis en disant qu'une telle précaution serait indigne de lui; qu'il suffisait que Charles fit sortir ses troupes du duché, lequel serait immédiatement occupé par celles de France. On aurait pu exiger au moins l'engagement par écrit d'un prince dont la perfidie était trop connue; mais le monarque français se plut, dans cette circonstance, à porter la grandeur jusqu'à l'imprudence, et le connétable partagea sa vaniteuse sécurité.

François Ier envoya ses fils au-devant de l'empereur jusqu'à Bayonne; il s'était proposé d'y aller lui-même; mais une maladie honteuse, suite de ses débauches effrenées, ne lui permettait pas un aussi long voyage. Ne voulant pas toutefois renoncer entièrement à faire les honneurs de son royaume à l'illustre Espagnol, le roi s'avança à sa rencontre jusqu'à Loches. Il en coûta quatre millions à la France pour recevoir magnifiquement son ennemi le plus acharné : ce ne fut partout, sur son passage, que chasses, festins, spectacles, tournois. Les fêtes de Chambord seules durèrent huit

Peut-être François ... abitation fastueuse
ce comté en vain ... semblaient tenir de
rière de Hongrie ... égantes constructions.
tint une trève. I ... ant avec inquiétude de
pension d'arm ... trompeur craint natu-
ressaisir le M ... Un rien troublait, alar-
de grands s ... qui, malgré son adresse,
clut aussi ... maître de lui pour cacher
Tandis ... le jeune duc d'Orléans, peut-
rétablis ... ation de quelque malin sei-
les de ... la croupe du cheval que mon-
l'Esp ... et le ceignant de ses petits bras,
vol ... *je vous fais mon prisonnier :*
se ... bientôt; mais il avait d'abord pâli.
c ... François Ier reçut plus d'une fois
... profiter du séjour de l'empereur en
... obtenir de lui des traités aussi avan-
... ceux de Madrid et de Cambrai
... favorables, en faisant craindre au mo-
... que sa liberté ne fût compromise... Le
... poussa ce moyen infame: pourtant il ne
... qu'à demi avec un souverain capable de
... pas. Non-seulement François refusa d'agir
... félonie envers un ennemi qui lui montrait
... certaine confiance; mais il fit parade de sa
... rosité, en compromettant une femme qu'il
... Un matin que Charles et François se pro-
... ent ensemble dans le jardin des Tournelles,
... montra à l'empereur la duchesse d'Étampes,
qui marchait à quelques pas devant eux, et cueil-

des fleurs pour les leur offrir. « Voyez-vous, mon frère, cette belle dame, dit le roi en riant, « elle est d'avis que je ne vous laisse pas sortir de « Paris, sans que vous ayez révoqué le traité de « Madrid. » — Charles répondit froidement: « Si « l'avis est bon, il faut le suivre. » Mais un observateur attentif eût pu voir les traits de l'empereur s'altérer, sa poitrine se soulever convulsivement... Tranchons le mot : le césar espagnol eut peur.

Le lendemain, la duchesse d'Étampes, selon sa coutume, présentait la serviette à Charles, qui venait de se laver les mains avant le dîner. Tout à coup, un magnifique diamant échappé comme par mégarde du doigt de l'hôte couronné, tombe dans la cuvette. La favorite le saisit aussitôt d'un doigt délicat, et, après l'avoir essuyé, le présente à l'empereur. « Non, non, madame, répond ga- « lamment Charles, gardez-le; je suis trop heu- « reux d'avoir occasion d'orner une si belle main. »

Mais l'empereur ne pouvait pas donner des bagues à toute la cour, et les conseils funestes à sa liberté se multipliaient chaque jour à l'oreille du roi. *Triboulet*, ce bouffon de François Ier qui, plus d'une fois fit jaillir de sa cervelle, moins folle peut-être que celle de son maître, des avis fort sensés, Triboulet avait écrit le nom de Charles-Quint sur son *Journal des fous*, où il se plaisait à inscrire toutes les personnes qui commettaient quelque action imprudente, irréfléchie ou dangereuse. Un jour que ce jovial personnage, dans le

langage approprié à sa profession, parlait à son maître de l'empereur, « Sire, disait-il, votre majesté a fait bâtir le château *de Madrid* près du « village de Boulogne; pourquoi ne prierait-elle « pas messire Charles d'y prendre un logement..... « Madrid pour Madrid, la différence ne serait que « dans le fossé qui entoure le château. — Et si je « laisse passer l'empereur, répondit le roi en riant, « que feras-tu? — Ce que je ferai, sire? — Tenez « voilà le nom de Charles-Quint sur mon journal « des fous; eh bien, je l'effacerai, et mettrai le « vôtre à sa place. »

Malgré l'avis des fous et des sages, l'empereur sortit de France avec sûreté: cependant on devait, au moment de son départ, s'attendre à quelque nouvelle perfidie de sa part. Dans une fête que le connétable de Montmorenci lui donna au château de Chantilli, ce dignitaire s'efforça de lui faire entendre qu'il serait convenable de laisser au roi une promesse écrite touchant le Milanais: Charles éluda toute réponse précise, et s'enveloppa dans une trame, habilement tissue, d'équivoques et de vagues protestations.

A l'arrivée de l'empereur en Flandres, le calme s'y rétablit promptement : quelques punitions exemplaires, une légère diminution d'impôts, un petit nombre de graces et une ample émission de promesses, dissipèrent jusqu'aux moindres traces de la révolte. Ce fut alors que François reconnut le vice de sa générosité mal entendue, générosité

poussée jusqu'à la confiance la plus intime ; car nous devons ajouter que, dans l'abandon des plaisirs, François s'était oublié jusqu'à lui faire part de sa politique la plus secrète ; ce qui, dans la suite, fournit à l'Espagnol l'occasion de brouiller le roi avec Henri VIII et Soliman. Charles, sommé à Gand, par l'un des envoyés de François, de tenir sa parole relativement au Milanais, répondit froidement : *Je ne m'en souviens pas....* L'ambassadeur, indigné, précisa avec chaleur les engagemens de l'empereur, rappela ses propres expressions... *Qu'on me montre un écrit*, répliqua le perfide.... Ce monarque suivait les inspirations de son caractère : il se montrait conséquent ; François seul avait fait de la niaise grandeur. Le roi, qui, comme tous les souverains du monde, ne voulait pas avoir eu un tort, fit peser sa colère sur le connétable de Montmorenci : cet officier fut disgracié, ainsi que tous les seigneurs qui s'étaient déclarés pour la conduite généreuse vers laquelle penchait avant tout la vanité théâtrale du maître. Ce prince, depuis cette déception, qu'il eût prévenue avec plus d'adresse, devint triste, mélancolique et d'une humeur fâcheuse, qu'il n'avait point montrée jusqu'alors.

La conduite subséquente de l'empereur creusa, de plus en plus, cette plaie de regret dans le cœur de François : les hostilités se renouvelèrent entre les deux irréconciliables rivaux, dont on avait admiré la bonne intelligence pendant le sé-

[illegible] Paris. Dans cette nouvelle [illegible] favorisa, tantôt les armes du [illegible] l'empereur; mais la politique, [illegible] heureuse de Charles finit par [illegible] de la France avec l'Angleterre, et [illegible] armée ennemie jusqu'aux portes de [illegible] Avant de peindre cette extrémité, [illegible] signaler quelques faits particuliers, [illegible] inhérens à l'*Histoire de Paris*.

Deux favorites se disputaient alors d'influence et de crédit à la cour de François I[er] : l'une d'elles était Diane de Poitiers, d'abord souveraine des bonnes graces du roi, depuis maîtresse du dauphin Henri, qui en était devenu éperdument amoureux, à l'âge de dix-huit ans, quoiqu'elle en eut près de quarante *. Cette dame, vers le temps où nous sommes parvenus, conservait moins de puissance que n'en avait acquis la duchesse d'Etampes, dont les charmes étaient alors livrés, disons mieux, exposés aux hommages de François I[er]. La faveur de cette concubine, ennemie naturelle de l'autre, entraîna la perte du *chancelier Poyet*, le magistrat le plus éclairé, l'orateur le plus

* Elle eut cependant une fille de Henri II. Un jour que ce prince voulait reconnaître cet enfant, Diane lui dit avec fierté: « J'étais de naissance à vous donner des enfans légitimes; « j'ai été votre maîtresse, parce que je vous aimais. Je ne « souffrirai pas qu'un arrêt me déclare votre concubine. » (*Mémoires de Condé, tome VI, page* 11). La fille de la duchesse de Valentinois vivait encore en 1620; on la nommait mademoiselle de la Montagne.

distingué de son temps, celui qu'on peut regarder comme le restaurateur de l'éloquence du barreau. L'amiral Chabot avait donné lieu à des plaintes relatives à quelques exactions commises par lui sur des barques de pêcheurs : cet officier, fier, brusque, dédaigneux jusqu'à l'insolence avec ses inférieurs, n'était point aimé à la cour; souvent Poyet, lui-même, son égal au moins en dignité, avait eu à se plaindre des hauteurs de ce seigneur, qui se plaisait à rappeler au premier magistrat du royaume l'humilité d'une naissance qu'il illustrait. Le ressentiment devenait amer dans le cœur de Poyet, presque à son insu; il vit avec plaisir l'accusation portée contre Chabot et évoquée par le parlement, d'après les desirs secrets du roi. Car François voulait aussi humilier ce marin, dont l'impertinence habituelle n'épargnait pas le souverain lui-même. Le chancelier ménagea peu l'amiral durant le procès, confié par malheur à une commission de magistrats qui tous avaient eu à se plaindre de Chabot. Cet officier fut privé de ses charges, offices, honneurs et dégradé. Le roi se hâta ensuite de lui rendre tout ce qu'il venait de perdre, satisfait d'avoir abaissé sa superbe...; mais Chabot ne put vivre avec tant de honte: il mourut de chagrin, peu de temps après sa réhabilitation. L'illustre condamné était assez proche parent de la duchesse d'Étampes; elle jura de perdre Poyet, et n'y réussit que trop aisément.

Ce magistrat se montrait d'une extrême fermeté

dans l'exercice de sa charge : on a souvent reconnu que cette âpreté de ton caractérisait les fonctionnaires intègres et amis de l'équité. Elle leur est presque toujours imposée par la nécessité de se défendre de suggestions d'autant plus douces, d'autant plus flatteuses, qu'elles sont plus vides de droits et de justice : ce n'est qu'en les repoussant avec violence qu'on parvient à s'en débarrasser... Il faut bien distinguer, dans un homme investi du pouvoir, la hauteur de la brusquerie : celle-ci émane ordinairement d'une humeur franche et loyale; l'autre ne prouve que l'orgueil, et le plus souvent la nullité. Certain protégé de madame d'Étampes présentait un jour au chancelier des lettres du roi, accordant quelque grace, et qui devaient être contresignées par ce magistrat; il aperçut un défaut de forme dans la rédaction, en prévint, peut-être brusquement, le solliciteur, et refusa de signer. C'en est assez pour baser l'attaque de la duchesse ; prévenue par son parent, elle court chez le roi, environne des couleurs les plus noires, le refus légal de Poyet, et le peint comme rebelle à la volonté du souverain. François, que ses souffrances physiques et ses déconvenues politiques rendent irritable, s'emporte violemment contre l'homme le plus utile qu'il y ait à sa cour ; sans autre information, il ordonne que le chancelier soit arrêté : on le saisit dans son lit; on le traîne d'abord à la Bastille, puis à la Conciergerie, et son procès s'instruit devant le par-

lement. S'il avait été difficile de condamner Chabot, à peine coupable, il le fut bien plus encore d'informer contre un magistrat intègre et vertueux... L'infortuné resta trois années entières en prison : le parlement ne savait comment juger un homme à la charge duquel il ne s'élevait absolument que les préventions soufflées par la duchesse d'Étampes dans l'esprit du roi; mais c'était assez aux yeux de ce prince, qui n'examinait rien à fond, et ne formait ses opinions que d'après les suggestions de sa favorite. Enfin, à force de demander à être mis en jugement, l'accusé obtint des juges. « S'il ne se trouve coupable que de cent crimes, dit alors François, je veux qu'on l'absolve, « afin qu'il ne dise pas que ma justice est plus « rigoureuse que celle de Dieu, qui pardonne « jusqu'à soixante-dix fois sept fois. » Cette pasquinade souveraine ne fut point la base de l'investigation du parlement : une commission, nommée sous l'influence de la duchesse, chercha sérieusement des crimes dans la vie de Poyet, et, malgré son zèle malveillant, ne put trouver même une intention qui n'eût pas eu l'équité pour motif. La droiture n'ayant pu servir l'ennemie acharnée du chancelier, les créatures de cette femme vindicative recoururent à la fraude : on parvint à gagner plusieurs des juges de Chabot, qui déclarèrent que le premier magistrat du royaume avait violenté leurs suffrages. Tel fut le crime en réparation duquel le parlement, dans

[illegible] l'ac-
[illegible] « Il [illegible]
« [illegible] déclaré
« [illegible]
« [illegible] jus-
« [illegible] dans
« [illegible] plaira au
« [illegible]. »

L'illustre Poyet racheta sa liberté par le sacrifice de tout ce qu'il possédait : on le vit reprendre sa place au barreau, et gagner sa vie à plaider. Il ne lui échappa jamais une seule plainte, jamais l'expression d'un regret sur sa grandeur passée..... : conduite sublime qui le couvrit de gloire, et flétrit la renommée de François Ier d'une tache de plus... En effet, il était bien grand ce chancelier, redescendu de la première dignité du royaume jusqu'au banc des avocats : il se montrait bien petit ce souverain qui consommait une telle injustice pour le bon plaisir d'une concubine, et dans l'espoir d'en obtenir encore quelques élans de sales voluptés.

Revenons aux dernières hostilités de ce règne. Le roi avait maintenant sur les bras, indépendamment de l'empereur, le roi d'Angleterre, avec lequel il venait de rompre. Cette rupture avait été déterminée par l'entretien de quelques troupes françaises en Écosse, pour le maintien des droits de *Marie Stuart*, princesse devenue depuis tristement célèbre, et qui devait régner

sur ce pays, dont Henri VIII voulait s'emparer. La base du nouveau traité conclu entre Charles-Quint et Henri VIII, n'était rien moins que la conquête à faire en commun du royaume de France, qu'on devait se partager ensuite à l'amiable. L'exécution de ce plan fut un peu retardée par la victoire de *Cérisoles*, que le *duc d'Enghien*, remporta au pied des Alpes, sur un général de l'empereur, nommé *Duguast* *. Douze mille Impériaux périrent dans cet engagement; les Français y firent un magnifique butin; mais il produisit une faible diversion sur les affaires générales. Les alliés, entrés en France par le nord, s'avançaient lentement, il est vrai, mais constamment vers Paris. Bientôt Charles-Quint, maître de plusieurs places, qui s'étaient défendues assez longtemps, hâte sa marche, dépasse Châlons, côtoie la Marne, annonce au roi d'Angleterre qu'il approche de la capitale, et lui mande qu'il ait à le joindre promptement.

Heureusement, il survint alors quelque mésin-

* Le succès fut vivement disputé à l'armée française : le jeune duc d'Enghien, désespérant de vaincre, voulut deux fois se donner la mort pendant le combat. *Duguast*, par une bravade digne de son maître, avait apporté des cordes et des chaînes pour garrotter les prisonniers, qu'il comptait envoyer aux galères, sans distinction de grades et de rang. Ce terrible général prit la fuite avant la fin de la journée, craignant de tomber lui-même dans les mains des Français. Il était accusé d'avoir fait assassiner en Italie les ambassadeurs français *Racon* et *Fregose*.

telligence entre les conquérans : Henri VIII répondit à l'empereur qu'ainsi qu'il s'était plu à s'emparer de quelques places à sa convenance, lui, de son côté, s'occupait à prendre Montreuil et Boulogne, qui lui convenaient, et que lorsqu'ils se trouveraient également nantis, ils aviseraient ensemble à une conduite ultérieure.

Cette réponse déplut à Charles : ses troupes avaient épuisé la Brie ; elles allaient manquer de vivres, et les maladies commençaient à se déclarer dans l'armée impériale. L'empereur pouvait se trouver bientôt dans une situation dangereuse. Déja l'armée royale suivait, de l'autre côté de la rivière, tous les mouvemens des ennemis ; de jour en jour, ses bataillons grossissaient : le fier Castillan risquait d'avoir à jouer sa fortune entière, peut-être, à son tour, sa liberté dans une seule bataille : il fit arriver à l'oreille de François des insinuations de paix, que deux moines espagnols se chargèrent de soutenir. La duchesse d'Etampes les seconda, et voici pourquoi. Une rivalité, poussée jusqu'à la haine, régnait entre cette favorite et Diane de Poitiers. Le roi, accablé par les reliquats de ses débauches, pouvait mourir jeune. Alors, elle tombait au pouvoir de la favorite du nouveau roi. Elle songea à se soustraire à cette rude condition, en faisant obtenir le duché de Milan à Charles, duc d'Orléans, et en s'y ménageant un asile auprès de ce prince. La duchesse suivit, avec une prodigieuse

activité, les négociations sur cette base : les moines espagnols la servirent avec zèle, et lui rapportèrent, de la part de l'empereur, l'assurance, accompagnée de sermens, que sa promesse d'abandon du duché était *cette fois* franche et sincère. Madame d'Etampes agit sur la foi de cet engagement. Dans cette circonstance, elle poussa, comme on va le voir le zèle jusqu'à la trahison. Elle fit passer à Charles l'avis qu'Épernay, place presque ouverte, abandonnée par le Dauphin, était pleine de vivres, dont les Impériaux pourraient aisément se saisir. Ils y volèrent; mais le ravitaillement qu'ils trouvèrent dans cette ville dura peu : la disette recommença bientôt; Charles put toutefois envoyer des coureurs jusqu'à Meaux.

Mézerai nous a laissé un tableau animé des terreurs auxquelles se livrèrent alors les Parisiens : « Tout le monde, dit cet historien, s'en« fuyait empressé, éperdu, sans savoir où se « retirer. C'était un déménagement général : la « campagne était pleine de chariots et de che« vaux, avec lesquels les Parisiens emportaient « leurs plus riches meubles ; pleine de femmes et « d'enfans qui s'enfuyaient, de bétail que les « paysans chassaient devant eux. La rivière était « couverte de bateaux où l'on se jetait en si « grande foule, que plusieurs coulèrent à fond. « On voyait les chemins tout pavés de hardes « qu'on y semait dans une fuite précipitée, ou qui

« avaient été laissées par les voleurs et les « pillards. Car il s'en était débandé un grand « nombre de notre camp, qui couraient sus à ces « pauvres gens, renversaient tout leur équipage « pour trouver de l'argent, et prenaient par force « aux plus belles dames ce qu'un généreux cou- « rage ne doit prendre que par courtoisie. » Le roi parvint pourtant à suspendre cette fuite générale, en menaçant de confisquer les charges et les biens des fuyards.

Le *traité de Crépy*, non moins nécessaire à l'empereur qu'aux Parisiens, mit fin au danger de ce prince et à la terreur des habitans de la capitale. Le Dauphin Henri, influencé par sa maîtresse, s'opposa, tant qu'il put, à des conventions qui ne pouvaient, disait-il, être conclues qu'avec des conditions honteuses à la France. Le véritable motif de cette opposition était l'investiture du Milanais ou peut-être des Pays-Bas, donnée à son frère, qui, par ce riche apanage, allait devenir un voisin aussi dangereux pour la couronne que les anciens princes de la seconde maison de Bourgogne. Mais les cabales de madame d'Etampes, motivées sur les terreurs générales, et secondées par les vieux conseillers timorés, qui citaient à tout propos les désastres de Poitiers, de Créci et d'Azincourt; ces cabales, disons-nous, l'emportèrent. On signa le traité de Crépy, où l'empereur n'engagea que la promesse de donner au duc d'Orléans, ou sa fille avec les Pays-Bas et la Franche-

Comté ; ou l'une de ses nièces avec le Milanais. De son côté, le roi signa l'abandon absolu des vingt-deux villes qu'il avait conquises dans le Piémont ; abandon que le duc d'Orléans devait garantir, comme otage, jusqu'à ce qu'il fût accompli.... Tel fut l'effet des insinuations de la duchesse d'Etampes : elle n'obtenait pas même la certitude d'avoir un asile dans les possessions, demeurées incertaines, du second fils de France... Charles-Quint se retira en Flandrès.

Tandis qu'une guerre maritime continuait avec l'Angleterre, l'empereur se vit dispensé d'exécuter la clause unique mise à sa charge dans le traité de Crépy : Charles, duc d'Orléans, fut emporté en peu de jours par une maladie aiguë. A travers les transports de douleur que la perte de ce second fils causa au roi, il fit demander à l'empereur un équivalent de la clause dont il se trouvait libéré, et que la France avait achetée par d'immenses sacrifices. Charles se contenta de répondre : « S'il me laisse en paix, je l'y laisserai aussi. » Les pourparlers ne passèrent pas outre. Peu de temps après, François traita de la paix avec Henri VIII, à des conditions onéreuses, dont la principale fut le paiement de deux millions à des échéances déterminées, et une pension viagère de cent mille écus. Les deux princes, vieux avant l'âge par l'influence d'une cause commune, le libertinage, avaient un pied dans le tombeau lorsqu'ils signèrent la paix : Henri VIII y descendit le pre-

mier *; lorsqu'on apprit sa mort à François, il dit, en hochant la tête : *mon aîné est parti; mon tour ne tardera pas.*

Ce pressentiment, fondé sur un dépérissement général, sur un marasme dès long-temps commencé, ne tarda point à se réaliser : François Ier succombait aux suites des plaisirs charnels, qui avaient fait les délices de sa vie. Une bourgeoise de Paris, dont il était idolâtre, lui avait communiqué ce mal funeste qui fut la triste compensation des découvertes de Colomb. Cette femme, infestée par une vengeance jalouse de son mari, ne pouvait être éloignée de son royal amant que par la mort : il la voyait encore avec un amour qui tenait de la rage, depuis qu'elle avait empoisonné en lui les sources du plaisir. Enfin elle mourut, dévorée d'une hideuse maladie, et le roi lui survécut peu.... Il expira à Rambouillet, le 31 mars 1547, dans la cinquante-troisième année de son âge : il en avait régné trente-deux.

François Ier ne laissa point de regrets, et sa mémoire sera toujours environnée du juste ressentiment que mérita le cruel persécuteur des Protestans, le fondateur en France de ce tribunal fanatique appelé *Inquisition*. Reprenons en peu de

* Ce prince, qui fut le fondateur de la religion appelée *anglicane*, régna en tyran, mais non pas en monarque inhabile. De six femmes qu'il eut, deux furent répudiées; deux autres, Anne de Boulen, et Catherine Howard, furent décapitées par son ordre.

mots le récit des supplices et des persécutions de toute sorte dont Paris fut le théâtre, depuis l'anne 1535, où nous en avons suspendu la narration. Le roi, par ordonnance du 29 janvier 1536, défend à toutes personnes, sous peine d'être brûlées vives, de donner asile aux persécutés, et, contre le vœu de toute bonne justice, cette loi sévère doit avoir un effet rétroactif. A la même époque est fondée la terrible inquisition, et, dans le sein du parlement, une *chambre ardente* chargée d'instruire sur les crimes d'hérésie. Dans l'une comme dans l'autre juridiction, les juges sont délégués par le pape: le chef de la première prend le titre *d'inquisiteur de la foi*. Le 4 mars 1538, le président Pierre Lizet, autre inquisiteur, exerçant son pouvoir sur les œuvres de la pensée, poursuit des imprimeurs, des libraires, qui ont imprimé et vendu le *Cymbalum mundi* et *les psaumes de David*, livres essentiellement hérétiques, tout saints qu'ils sont. Ces poursuites se renouvellent, en 1540, pour d'autres livres sacrés également infestés d'hérésie, dit le parlement dans son arrêt du 4 mars*. En 1542, *le Père des lettres* ordonne à son parlement une recherche sévère chez les imprimeurs, les libraires et même chez les particuliers, pour y découvrir les livres *mal sen ans de la foi*. Une ordonnance de la même

* Ces livres étaient : l'*Euchiridum militis Christiani* d'Erasme; *de Corrigendis Studiis*, par Melanchton; *Christianæ Studiosæ Juventutis*, par Stangen Dorphan; *de Doctrinâ et Institutione Puerorum*, par Bonalfosci.

[illegible] Calvin [illegible] Sorbonne. [illegible] dans [illegible] Paris.

[illegible] sans pitié [illegible] Antoine Mouchi*, [illegible] entre eux ne [illegible]. Le [illegible] un [illegible] orfèvre, nommé Claude Lepeintre, a la langue coupée et est brûlé vif en place Maubert. Le nommé Étienne Dolet, accusé en [illegible], d'imprimer habituellement des livres hérétiques, est condamné au feu par l'inquisiteur général de la foi, assisté du procureur du roi et d'un docteur en Sorbonne : le roi lui accorde des lettres de rémission ; mais, repris pour le même crime, en 1546, cet infortuné est cette fois jeté dans un bûcher, avec les livres qu'il a imprimés. Durant cette année 1546, beaucoup d'autres victimes sont consumées par les

[illegible]n *de ce Mouchi*, qui était moine Jacobin, et in[illegible]néral de la foi en France ; mais surtout de la sub[illegible] quelle il savait chercher et découvrir les protes[illegible]it le nom odieux de *mouchard*.

flammes. La chambre ardente condamne, dans une seule journée, cinquante personnes, hommes, femmes et enfans *.

Tant de recherches, tant de persécutions ne diminuèrent point le nombre des sectaires : elles augmentèrent au contraire l'intérêt qu'on leur portait. Une foule d'ecclésiastiques embrassèrent la doctrine nouvelle : tels furent François Perucel, qui devint ministre protestant; Berguetti, jacobin, docteur en Sorbonne; Nicolas Boucherat, bénédictin, qui revint ensuite au catholicisme, séduit par un appât de richesses; Claude d'Espence, qu'on entendit appeler la *légende dorée*, légende de fer; François Landry, curé de Sainte-Croix, dont les sermons contenaient une description nouvelle du purgatoire; et beaucoup d'autres prêtres, engagés dans le protestantisme, soit par conviction, soit pour s'affranchir des rigueurs de la règle

* La persécution des fanatiques fut toujours ingénieuse à inventer des tourmens : on avait imaginé, pour rendre le supplice des protestans plus douloureux, une machine, nommée *estrapade*, au moyen de laquelle on élevait les patiens à une grande hauteur, pour les laisser retomber dans les flammes. Cette pratique se renouvelait à diverses reprises, afin de prolonger les souffrances : Infamie bien digne du temps et de la passion qui présidait aux supplices! (*Histoire de Paris*, *par Felibien*, *tome II*, *page* 999). Plus tard, un moine inquisiteur, nommé Rama, se signala par ses cruautés révoltantes; il obligeait les accusés à chausser des bottes remplies de suif bouillant, et s'amusait beaucoup de leurs souffrances. (*Registres manuscrits du Parlement*, 16 *mars* 1550).

[illegible] Plusieurs d'entre eux persistèrent dans leur [illegible]. D'autres revinrent à la foi catholique par terreur, quelques-uns par ambition ou [illegible] *.

La persécution atteignit tous les partisans de Luther ou de Calvin qu'on ne pouvait livrer aux flammes [illegible] une multitude de savans et de gens de lettres, parmi lesquels on [illegible] le poète Clément Marot, Jacques Amyot, traducteur de Plutarque, Claude des Fosses, Jacques [illegible], et beaucoup d'autres. La plupart se retirèrent en Suisse et en Italie; quelques-uns trouvèrent asile dans le Berri, où les idées nouvelles avaient fait de grands progrès.

* Outre les persécutions, beaucoup de prêtres employèrent diverses ruses pour effrayer les partisans du protestantisme: les miracles, les apparitions extraordinaires, et d'autres impostures capables de frapper les esprits, furent mis en usage dans différens lieux. A Lyon, on voyait tous les matins, une femme, morte depuis [illegible] ans, assister aux Matines. Les Cordeliers d'Orléans eurent [illegible] la visite du diable, parce que l'un de ces moines avait embrassé la doctrine de Luther. A Paris même Satan [illegible], pendant un mois, un [illegible] dans l'exercice de ses fonctions. On lit dans le livre de [illegible], que la fille d'un passementier, demeurant rue Saint-Honoré, [illegible] en priant sur la tombe de son père, dans l'église de Saint-Gervais, un grand homme noir, dont les yeux brillaient comme des escarboucles; il lui dit qu'il s'appelait Satan, et lui conseilla de faire dire des messes et de faire un pèlerinage à Notre-Dame-des-Vertus. Sans doute à cette époque-là le diable s'était fait ermite.

Ce règne, durant lequel on se montrait si pointilleux, si cruellement exclusif sur la foi religieuse, qui devrait être la base de toute morale, en offrait-il une bien épurée? Nous allons voir. On doit faire rapporter à cette époque l'origine d'un art perfide qui a banni la bonne foi des relations entre puissances: Louis XI avait imaginé ces finesses, ces détours, ces injustices colorées avec art, employées dans les traités; ces protestations secrètes contre les promesses solennellement jurées: en un mot tout ce manège politique, qu'on a nommé depuis diplomatie. Charles-Quint se fit, sous ce rapport, le continuateur du tyran de Plessis les Tours. François Ier, parodiste affecté de la franchise chevaleresque, n'adopta point cette science funeste; mais elle fit des prosélytes parmi les hommes d'état de son règne, et la perfidie fut érigée en moyen de gouvernement.

Sans doute, des hostilités continuelles devaient consommer avec rapidité les finances de l'Etat; mais le faste, les désordres, la débauche d'une cour dissolue, les dilapidations qui s'ensuivaient furent encore plus onéreux à la France. Les guerres elles-mêmes prolongeaient la misère publique et les sacrifices de sang, parce que le souverain, léger, insouciant, insensible aux maux du pays, ne voyait le plus souvent les évènemens qu'à travers le prisme des plaisirs, et ne sortait de sa léthargie sybaritique, que lorsqu'il y était convié par l'orgueil personnel.

Aussi, voyons-nous ici, comme toujours, l'exemple de la cour pervertir la société : en 1525, la capitale est désolée par les *mauvais garçons*, troupe de vauriens masqués, nobles pour la plupart, qui, même en plein jour, volent les passans, pillent les bateaux sur la rivière, battent le guet quand il veut s'opposer à leur brigandage, et se retirent, à la nuit tombante, hors des murs pour se partager le butin. Le lendemain, tel qui la veille a détroussé les habitans par les rues, se fait un honneur, au lever du roi, d'un élégant pourpoint qu'il a dégagé le matin des mains d'un juif, grace à l'expédition du jour précédent. On est noble, on est titré, il faut *mener un grand état* ; qu'importent les moyens. Aux mauvais garçons se joignent des bandes corses, italiennes, suisses, allemandes, appelées *bandes noires* ou *lansquenets*, qui font des incursions dans Paris, après en avoir pillé les environs, et portent souvent leurs attentats jusqu'au meurtre. Des hommes d'armes français imitent trop fréquemment ces étrangers : parmi ces délinquans on peut citer les gendarmes du comté de Saint-Paul.

Tant d'excès excitèrent l'attention du parlement : dans la même année 1525, les Parisiens furent invités à placer des lanternes devant leurs maisons, afin de prévenir, autant que possible, une partie des excès et des crimes que la nuit enveloppait de ses voiles. A la même époque, on établit un *lieutenant-criminel de robe courte*, qui

fut chargé de juger les personnes saisies en flagrant délit de brigandage nocturne. Mais ces précautions ne suffirent pas. En 1541, le prévôt de Paris se trouva sans pouvoir de réprimer les brigands qui infestaient le pays, et dont le nombre dépassait toutes les forces qu'il pouvait leur opposer. La galanterie était le but d'une partie des désordres que nous venons de signaler : il fallait, à tout prix, plaire à ce sexe qui, comme le papillon, se laisse attirer par l'éclat. Le premier, parmi nos rois, François admit les dames à la cour : jusqu'alors elles n'y avaient paru que par intervalles ; sous son règne, elles y furent attachées par une foule de charges nouvelles, prétextes spécieux du libertinage quelles partageaient. Brantome, qui ne se piquait pas de sévérité dans ses mœurs, justifie ainsi l'introduction de cette multitude de beautés dans le palais du roi : « C'étaient des dames de maison, des damoiselles « de réputation. Si elles favorisaient quelquefois « leurs amans et serviteurs, le roi n'en pouvait « être blamé : je voudrais savoir qu'estait-il plus « louable au roi, ou de recevoir une si *honneste* « troupe de dames ou damoiselles en sa cour, ou « bien de suivre les erres des anciens rois du « passé qui admettaient tant de p..... à leur suite, « lesquelles le roi des ribauds avait charge et soin « de leur faire despartir quartier et logis, et là « commander de leur faire justice si on leur fai- « sait quelques torts. » L'indulgent mémorialiste

ajoute que ces beautés, *moins aucunes*, saines et nettes, ne pouvaient communiquer une honteuse maladie aux courtisans. Ainsi, selon l'écrivain du seizième siècle, voilà une grande amélioration admise à la cour, parce que les belles qui s'y livrent à la prostitution sont de bon lieu, et qu'il y a chance à peu près rassurante, qu'elles n'infesteront pas leurs amans du mal vénérien. Un autre écrivain du temps, juge moins prévenu des licences que Brantome justifie, en parle différemment : « François Ier, dit-il, s'apprivoisant avec les dames, les fit devenir plus « hardies, et, par son exemple, rendit la cour « premièrement desbordée ; puis, par une ma- « nière de contagion, faisant couler ce venin dans « les villes et le respandant jusque dans les mai- « sons particulières, gasta et corrompit les mœurs « publiques. » Plus loin, Brantome lui-même déplore la conséquence fatale de l'innovation qu'il a citée comme un progrès de morale : « Le roi « François Ier, dit ce doreur complaisant des vices « illustres, aima fort aussi et trop ; car étant « jeune et libre, il embrassait qui l'une, qui « l'autre indifféremment, dont il en prit la grande « v..... qui lui avança ses jours, et ne mourut « guères vieux.... Après s'être vu échaudé et mal « mené de ce mal, avisa que, s'il continuait cet « amour vagabond, qu'il serait encore pis, et « comme sage du passé, advisa à faire l'amour bien « galamment; dont pour ce réforma sa belle cour,

« fréquentée de si belles et *honnestes* princesses,
« grandes dames et damoiselles, *dont ne se fit faute*;
« que pour se garantir de vilains maux, et ne souiller
« son corps plus des ordures passées, s'accom-
« moda et s'appropria d'un amour moins galland,
« mais *gentil, net et pur....* » Maintenant, voici, d'après le même contemporain, cette galanterie si noble, si délicate du roi chevalier, galanterie que ses historiens ont presque érigée en vertu. « Il ai-
« mait les femmes, continue Brantome, par dis-
« crétion et modérément *quand il en avait à*
« *faire*, en prenait à ses repas comme d'autres
« viandes de son dîner et de son souper : bien leur
« donnait et élargissait-il ses libéralités; car toute
« *femme d'amour*, soit petite, soit grande, aime
« qu'on lui donne ; aussi est-il raisonnable qu'un
« bienfait se paye par un autre. »

Nous ne voyons pas ce que François I[er] avait gagné à s'entourer d'*honnestes* princesses, afin de *ne s'en faire faute*, si leur amour *gentil, net* et *pur* n'était pas exempt de dangers; si ces belles dames, dans leur complaisance servile, se prêtaient à commandement aux desirs du monarque quand il *en avait à faire*; et si ces illustres beautés, *femmes d'amour* comme celles de la rue du Champ Fleuri, se faisaient payer leurs faveurs*.

A la cour, le langage était bien assorti aux

* Voyez Brantome, *tome V, édition de* 1788, *Discours* 45, *pages* 220, 221; 222, *et Discours* 61, *même tome, page* 329.

[illegible] esquisser ; on retrouve [illegible] cet idiome dans le [illegible] *Pantagruel*, de Rabelais ; [illegible] Brantome en sont éga-[illegible] on jurait dans la cham-[illegible] qu'on ne ferait au-[illegible] corps-de-garde : c'était un feu [illegible] Dieu, le diable, les [illegible] confondus avec les [illegible] scènes, les plus ordurières, [illegible] *net et pur* enten-[illegible]

[illegible] devenue complice [illegible] siècle : dans les [illegible] sculptures, les tableaux, [illegible] des scènes dont la pu-[illegible] la vertu eût fréquenté ces [illegible] que le talent des artistes se [illegible] que des objets pro-[illegible] l'innocence, et à provo-[illegible] Le château de Fontainebleau, [illegible] rempli d'objets in-[illegible] On y voyait les hommes, des dieux, des [illegible] des déesses qui outrageaient la nature, [illegible] se plongeaient dans la dissolution la plus mons-

« ar[illegible] le livre intitulé *la Fortune de la Cour*, édition de [illegible] page 588.

« com[illegible] jurait *par la pasque Dieu ;* Charles VIII *par le*

« galam[illegible] XII répétait à chaque instant *le diable m'em-*[illegible] avait coutume de dire : *foi de gentilhomme*.

« trueuse. » François I[er] acheta, du duc de Ferrare, pour orner ce palais qu'il affectionnait, un tableau de Michel-Ange, représentant Léda dans un transport de passion, si chaudement exprimé que, plus tard, Sublet Desnoyers, intendant des bâtimens, crut devoir jeter au feu cette indécente peinture, tout chef-d'œuvre qu'elle était. Un seigneur de la cour du roi Chevalier, fit exécuter une coupe en vermeil, sur laquelle étaient ciselées les scènes les plus érotiques : le possesseur de ce beau travail ne manquait jamais de le mettre entre les mains des dames qu'il admettait à sa table.

Nous avons vu que les mœurs de la ville étaient l'exacte copie de celles de la cour ; Brantome a pris soin de nous l'affirmer : « S'il n'y eût « eu que ces dames de cour qui se fussent dé- « bauchées, dit-il, c'eût été tout un; mais elles « donnaient tel exemple aux autres de la France, « qui se façonnaient sur leurs habits, leurs graces, « leurs façons, leurs danses et leur vie; elles se vou- « laient de même façonner à aimer et paillarder. »

Le sacerdoce a aussi sa physionomie dans le livre du peintre de mœurs que nous citons. « Avant le « concordat, dit-il, Dieu sait quelle vie les évêques « menaient ! Certainement ils étaient bien plus « assidus dans leurs diocèses qu'ils n'ont point été « depuis; car ils n'en bougeaient. Mais quoi! c'était « pour mener une vie toute dissolue, après chiens, « oiseaux, festes, banquets, masques et p....., dont « ils en faisaient des sérails, ainsi que j'ai ouï par-

« ler d'un de ces vieux temps, qui faisait rechercher « de jeunes, belles petites filles, de l'âge de dix « ans, qui promettaient quelque chose de leur « beauté à venir, et les donnait à nourrir et éle- « ver, qui çà qui là parmi leurs paroisses et leurs « villages, comme les gentilshommes font des « petits chiens, pour s'en servir quand elles se- « raient grandes. » Sous François Ier, les prélats se conduisaient ainsi, et s'ils étaient bien hypocrites, on les tenait pour bons, pour fidèles catholiques.. Les réformés voulaient que le sacerdoce fut exempt de folies, de cupidité, de dissolution, et tous les jours on les brûlait.

Du reste, on voit par la législation de l'époque que les vices les plus infames infestaient la société: une ordonnance du 6 août 1544, prescrivait aux officiers du Châtelet d'informer et de sévir avec rigueur contre ceux qui séduisaient ou violaient les jeunes filles au-dessous de huit à neuf ans. On retrouve, dans les registres, plusieurs condamnations portées contre des bigames; ils étaient fouettés publiquement ou pendus, ayant à leurs côtés deux quenouilles. Enfin, le crime de sodomie, bien constaté, encourait le supplice des flammes: il en était de même du crime de *bestialité*; et l'animal complice, par instinct, de cet attentat aux lois humaines, était brûlé en même temps que le coupable *.

* *Registres criminels*, *cotés* 82, 89, 90, 93, 105 et 121. — *Sauval*, t. III, 387.

Le luxe, la galanterie et l'amour, divinités de l'époque *orthodoxe* que nous parcourons, amenèrent une sorte de révolution dans le costume. L'exemple vint encore de la cour. François Ier, passant sur le quai des Augustins, en 1521, d'autres disent sortant d'une maison où il avait eu une aventure galante, fut blessé à la tête par un tison enflammé, qu'on jeta d'une fenêtre *. Le roi, obligé de se faire couper les cheveux et ne voulant pas, disait-il, ressembler à un moine avec le chaperon du temps, adopta une coiffure approchant de la forme du chapeau, surmontée d'une longue plume. Ceci ne cachait qu'a moitié les traces ardentes du tison, qui apparemment s'étaient imprimées aussi sur le menton de Sa Majesté. Pour dérober cette autre cicatrice, François laissa pousser sa barbe... Dès lors tous les courtisans, puis ensuite tous les bourgeois, adoptèrent les cheveux courts, le *chapeau* et le menton velu. Néanmoins, la mode des barbes ne s'introduisit ni au palais, ni à l'église. En 1536, François Olivier, depuis chancelier de France, dut faire couper sa barbe pour être reçu maître des requêtes. Plus tard, l'archi-

* Voici une autre version rapportée par quelques historiens. François Ier s'amusait un jour à assiéger une maison avec des boules de neige; amusement, assez peu royal, qui le réjouissait fort. Le capitaine de Lorges, qui soutenait le siège, trouva plaisant d'employer à sa défense un principe contraire à celui qu'on lui envoyait en projectiles : il jeta imprudemment au roi un tison enflammé, qui blessa Sa Majesté à deux endroits. Cette anecdote a été contestée.

tecte Pierre Lescot, nommé chanoine de Notre-Dame, eut beaucoup de peine à faire admettre sa longue barbe au chapitre; on la toléra toutefois, *quoique ce fut déroger aux statuts de l'église.* «Ce « devait être, dit Saint-Réal, une assez plaisante « chose de voir la galante et guerrière jeunesse de « la cour de François Ier, chacun ayant la plus « grande barbe qu'il pouvait avoir, tandis que « MM. de la grand'chambre étaient rasés.»

L'habit, en forme de petite redingote venant jusqu'au genou, que les hommes avaient porté durant les règnes précédens, ne répondait plus au desir qu'eurent, sous celui-ci, les courtisans bien faits de montrer leurs belles formes, et d'agacer ainsi la beauté. On adopta un pourpoint à très petites basques, et une sorte de caleçon très juste, et ne formant qu'une pièce, avec les bas: cet habit serrait extrêmement le corps, et en moulait toutes les parties avec une précision fort indécente. Le gens graves, n'osant se vêtir comme les *pantalons* du théâtre, prirent le large haut de chausses des Suisses. Les jeunes gens modestes imaginèrent un terme mitoyen, en adoptant les *trousses*, petit haut de chausses plissé, qui descendait jusqu'à moitié de la cuisse: bientôt cette mode prévalut, et c'était en effet la plus gracieuse.

L'habit des dames varia peu; mais elles adoptèrent de petits chapeaux, sur lesquels badinait une plume longue et flexible, et qui donnait à leur phy-

sionomie un air coquet et mutin. Dans la période que nous parcourons, et par divers motifs plus ou moins étrangers à la chasteté, les femmes prirent l'usage constant des masques. Ce n'était pas la première fois que cet usage s'établissait en France : nous avons vu plus haut qu'on se masquait pour voler les passans ; aux fêtes du mariage de Charles VI, les dames et les courtisans avaient pris des masques, durant les saturnales de Saint-Denis, afin de se livrer plus librement à la débauche ; ce qui n'avait pas empêché plusieurs beautés illustres d'être reconnues, à des signes souvent produits. En l'année 1535, la noblesse se servit de masques pour jouer aux jeux de hasard, malgré les défenses expresses du parlement. Enfin, vers l'an 1540, presque toutes les dames de la cour s'accoutumèrent à porter un masque de velours noir, que fixaient des ressorts d'acier. Le motif allégué fut que cette mode préservait la peau des atteintes de l'air, et conservait la fraîcheur du teint. Mais si l'on ouvre les mémoires du temps, si l'on parcourt, par exemple, *les Dames galantes* de Brantome, on voit que les masques étaient, le plus souvent, destinés à favoriser la prostitution des femmes insatiables, qui cherchaient le plaisir dans les bains publics, dans les promenades, dans les couvens, et se donnaient aux moines, aux laquais, aux goujats.

Accordons cependant au règne de François Ier la part d'éloges qu'il mérite : si la raison, les bien-

séances et la sagesse n'étaient pas alors passées dans les mœurs ; si long-temps encore la corruption sociale devait lutter contre des institutions recommandables, qui devenaient de plus en plus nombreuses, c'est que le mal est presque toujours orné de séductions, et le bien aride de ces jouissances qui captivent les sens. Pour s'établir, il doit accoutumer l'ame lentement, et sans froisser les passions, à s'éprendre de la vertu et à mépriser le vice. Cet heureux changement se préparait par la marche constante des connaissances ; par l'éclat, toujours croissant, que les lumières répandaient dans la société ; par un système d'enseignement qui révélait à la jeunesse les beaux exemples de l'antiquité. Les savans de la Grèce, repoussés de leur belle patrie par les fanatiques sectateurs de Mahomet, s'étaient répandus en Italie, en Allemagne, en France; leur école prospérait : avec l'Arioste et Raphael fleurissaient, au-delà des Alpes, Guichardin, Machiavel, Sadolet ; en Hollande, Erasme distillait une critique fine et hardie contre l'ancien pédantisme des docteurs gourmés ; en France, Lascaris, savant illustre, échappé des ruines de la Constantinople grecque, inspirait du Chastel, Budé, du Bellay, les frères Langei et tant d'autres.... La sagesse s'introduisait dans la littérature ; elle devait un jour passer dans la civilisation, que les lettres développent. Les doctrines de Luther et de Calvin, surtout, tendaient à dissiper le reste de barbarie que le fanatisme et

la superstition entretenaient. Déja, vers la fin du règne de François I[er], les scrupules théologiques excitaient le sarcasme et la plaisanterie : c'en était fait de la controverse sorbonienne si le ridicule montait en chaire *.

Les sciences et arts aussi contribuèrent, dans l'espace de temps que nous parcourons, à éclairer les hommes par le sentiment réfléchi de leurs progrès : l'imagination se développa en admirant les travaux de Fontainebleau, de Chambord et du Louvre de la renaissance. L'imprimerie royale établie, en 1531, sous la direction de Robert Étienne, fit mieux apprécier les bienfaits de la presse. Les cartes géographiques, de moins en moins imparfaites, firent assister l'homme studieux aux découvertes de Fernand Cortez, de Pizarre, de Jacques Cartier ; tandis que l'astronome applaudissait au système du monde de Copernic, et le mathématicien au travail savant de Fernel, qui venait de mesurer

* L'évêque de Macon, dans l'oraison funèbre du roi, dit que l'ame de ce prince était allée droit au ciel. La faculté de théologie déclara ces paroles attentatoires à la foi du purgatoire ; elle envoya des docteurs faire des remontrances sévères au prélat. Un plaisant de la cour trouva le moyen d'arrêter la députation. Après avoir retenu à dîner les casuistes, il leur dit au désert, et quand l'esprit théologique commençait à se ressentir des fumées du vin : « Maîtres, j'ai bien connu le « feu roi ; il ne s'arrêtait guère en un lieu, même lorsqu'il « y était bien ; supposé donc qu'il soit allé en purgatoire, je « garantis qu'il n'a fait qu'y passer pour goûter le vin du cru. » Les députés, hommes de bon sens, sentirent que les rieurs seraient contre eux ; ils abandonnèrent la partie.

l'arc du méridien. Enfin, durant cette période, la langue du pays fut consacrée, par l'ordonnance de 1539, qui défendit d'écrire à l'avenir les actes publics en latin.

Terminons ce chapitre en mentionnant les institutions ou établissemens qui furent améliorés, agrandis, embellis dans la ville de Paris, depuis l'époque à laquelle nous avons interrompu cette mention, dans le chapitre précédent.

En 1544 furent jetées les fondations de la porte Saint-Jacques, à la partie supérieure de la rue de ce nom. Les travaux souterrains de cette construction découvrirent un vestige considérable de l'acqueduc romain, dit d'*Arcueil*, qui apportait les eaux au palais des Thermes. La maçonnerie que cette fouille mit au jour était absolument semblable à celle de ce palais; de plus on pût constater aisément, par la direction du canal, qu'il devait aboutir à cette demeure antique des Césars, dont il ne restait plus dès-lors que de tristes débris.

Jusqu'à l'année 1541, St. Nicolas du Louvre n'avait été qu'une maison hospitalière; à cette époque le cardinal Jean Dubellay jugea sans doute que ce modeste établissement devenait indigne du voisinage d'un Louvre nouveau, reconstruit avec magnificence. Ce prélat licencia le maître de l'hôpital, renvoya les pauvres boursiers, et mit à leur place dix chanoines, aussi inutiles que l'institution supprimée était nécessaire. Cette nouvelle collé-

giale réunie au chapitre de Saint-Thomas, forma une seule et même institution, sous le nom de *Saint-Louis du Louvre*.

Nous avons dit ailleurs que le pape Honoré III, en l'année 1222, mit l'hôpital de *la maison Dieu ou de Sainte-Catherine*, sous la protection directe du saint siège. On y établit alors une fusion, assez peu canonique, de frères et de sœurs, que toute la sainteté de son patronage ne put défendre d'une invasion d'immoralité intolérable. En 1521, François Pancher, alors évêque de Paris, dut mettre fin à ce scandale: il renvoya les frères et conserva les sœurs. Ce n'était détruire le mal qu'à moitié : les religieuses, habituées à une vie presque conjugale, en recherchèrent les douceurs par des intrigues avec des hommes de l'extérieur : le scandale continua, et ce ne fut qu'à la fin du règne de François Ier que les mœurs commencèrent à s'épurer à l'hôpital de Sainte-Catherine.

On commença à s'occuper, en 1533, de la construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville, dont nous parlerons bientôt: on eut besoin, pour l'exécution du plan arrêté, d'une portion de terrain appartenant à l'hôpital du Saint-Esprit. Un arrêt, rendu par le parlement, autorisa le prévôt des marchands à prendre ce terrain; mais, en dédommagement, la ville dut faire reconstruire à ses frais le portail de l'église du Saint-Esprit. Plus tard, le corps municipal fit exécuter d'autres réparations à cette église, et élever le clocher qui la surmontait.

Les frères de la passion, qui depuis leur établissement à Paris, donnaient leurs spectacles à l'hôpital de la Trinité, quittèrent cette maison en 1545, pour faire place à des orphelins des deux sexes, qui furent instruits aux frais de l'État. Ces élèves, qu'on appelait *les enfans bleus*, parce qu'ils portaient un habit de cette couleur, étaient au nombre de cent trente-six : il n'y avait qu'un tiers de filles : il existait déja, depuis l'année 1538, un hôpital, dit des *Enfans Rouges*, fondé rue Porte-Foin, au Marais, par Marguerite de Valois, sœur du roi, pour tous les orphelins de père et de mère trouvés à l'Hôtel-Dieu de Paris. Ces orphelins, auxquels François Ier avait donné le nom d'*enfans Dieu*, furent néanmoins appelés enfans rouges, parce qu'ils portaient un habit rouge.

Les confrères de la passion, dépossédés de leur salle primitive, s'établirent à l'hôtel de Flandres, situé sur un emplacement voisin de celui qu'occupent aujourd'hui les rues Coq-Héron, Jean-Jacques Rousseau et des Vieux Augustins. Ils ne restèrent dans cette maison que jusqu'en l'année 1447, et transportèrent alors leur spectacle à l'*hôtel de Bourgogne*. Nous reparlerons bientôt de cette compagnie, qui, au dix-septième siècle, fut appelée *comédie française* ou *comédiens de l'hôtel de Bourgogne*.

Au commencement de l'année 1544, des désordres intolérables existaient dans le couvent des Augustins : désordres qui outrageaient à la fois la

religion, la morale et la nature, disent quelques historiens du temps. Le parlement, par un réquisitoire du 16 février, demanda, pour réformateurs de cette maison, deux augustins de Toulouse, plusieurs ecclésiastiques de Paris et deux conseillers en la cour, investis du droit de requérir main forte. On eut besoin d'employer ce dernier secours, afin de faire rentrer dans le devoir des moines qui, non-seulement se montraient dissolus, mais enclins à la rébellion et à la révolte. Nous verrons plus tard éclater des hostilités parmi ces religieux mutins.

Il existait avant ce règne un *bureau des pauvres*, sur la place de Grève; ils se trouvait sous la direction du parlement, ainsi que tous les établissemens de charité du même genre. En l'année 1544, François Ier, sur la demande de Jean Marin, prévôt des marchands, attribua, par lettres patentes, l'entretien du bureau des pauvres aux échevins de la ville. Peu de temps après, cette institution prit le nom de *grand bureau des pauvres*, et fut investie de l'administration des hôpitaux de Paris, l'Hôtel-Dieu, la Trinité et les Petites-Maisons exceptés. Il y avait au bureau des pauvres une juridiction spéciale, chargée de lever sur les habitans de la capitale une taxe dite d'*aumône*, pour laquelle on pouvait contraindre les contribuables. Cette bienfaisance, obtenue par voie coercitive, n'était pas précisément conforme au droit des gens; mais on le violait alors avec de moins bonnes intentions.

Si l'on résume en peu de mots le règne de François Ier, on y trouve une longue suite de guerres faites sans utilité, sans raison, sans discernement; guerres durant lesquelles le roi sacrifia la prospérité de ses sujets à une vaine gloriole, qui ne produisit que son humiliation personnelle et l'abaissement de la France. Malgré ces malheurs, l'élan de l'esprit humain fut tel, durant cette période, que les lettres, l'éloquence, les arts, l'industrie, l'agriculture, firent d'immenses progrès, à travers les calamités publiques, et en dépit des proscriptions de l'intolérance religieuse. Quant à François Ier, on a vu jusqu'à quel point il favorisa le mouvement de la pensée et de l'intelligence : il fonda le collège de France, puis il en fit persécuter les professeurs ; il établit l'imprimerie royale et en prohiba les produits. Disons-le sans détour, ce prince, en fait de progrès, ne contribua incontestablement qu'à ceux de la maladie qui l'emporta.



CHAPITRE III.

HENRI II, TROUBLES A PARIS, FACTIONS, CATHERINE DE MÉDICIS EN SCÈNE.

Voici encore un roi épris des prouesses de la chevalerie, et qui ne voit la gloire d'un règne qu'à la pointe d'une lance. Henri II avait le caractère de son père, moins l'esprit : c'est avoir dit que ses qualités morales étaient nulles, et les malheurs de son règne passif ont constaté cette assertion d'une juste sévérité. Or, quand le prince se montre trop incapable, ou trop faible, ou trop insouciant pour gouverner, les factions gouvernent à sa place : il s'en déclara quatre dès le début de ce règne. Cathérine de Médicis, Diane de Poitiers, Anne de Montmorenci et la Maison de Guise * en furent les promoteurs ; l'ambition de chacun de ces personnages en était le motif et le ressort.

Les deux partis les plus redoutables devaient

* François de Lorraine, duc de Guise, qui se trouvait alors à la cour de Henri II, était fils de Claude, duc de Guise, second fils de René, prince régnant en Lorraine. Claude était venu s'établir en France, après avoir échoué dans le projet de faire exclure Antoine, son aîné, de la succession souveraine.

être celui de Guise, à cause de ses gouvernemens, et celui du connétable, premier officier de l'armée. Mais Diane, créée duchesse de Valentinois *, exerçait à la cour une action plus puissante que ces deux seigneurs : le cœur du roi, qu'elle possédait, lui garantissait en toutes choses un empire absolu. Mais la reine, princesse subtile et dissimulée, la reine, élevée à la cour cauteleuse des Médicis, et nourrie des principes de son compatriote Machiavel, savait exercer une influence aussi forte que celle de la favorite, par une habile combinaison d'intrigues et de perfidies, qui ne laissait pas le crime en-dehors de ses ressources.

L'histoire nous offre un singulier tableau du système que ces quatre ambitieux avaient établi, pour faire tomber aux mains de leurs créatures toutes les graces, tous les emplois : les agens qu'ils entretenaient, soit à Paris, soit dans les provinces, tenaient note des maladies qui survenaient aux divers fonctionnaires, en faisaient suivre les progrès par des médecins affidés, et mettaient leurs commettans au courant des probabilités de mort. Les démarches s'ouvraient à la cour en conséquence ; de sorte que le mourant était d'ordinaire remplacé avant que sa place fut vacante ; et quant aux chances des sollicitations, dans la qua-

* Dès que François I[er] fut mort, la duchesse d'Etampes fut bannie de la cour par le crédit de Diane ; elle retourna en Gascogne avec son mari, qu'elle n'avait jamais aimé, et trahi constamment.

druple concurrence qui s'établissait en pareil cas au palais des Tournelles, les protégés de la favorite étaient souvent plus heureux que leurs concurrens.

Catherine, Italienne dans toute l'acception morale du mot, vivait en bonne intelligence avec Montmorenci et Guise, qu'elle regardait comme ses plus grands ennemis. Elle en usait de même envers la duchesse de Valentinois : elle la caressait comme un amant caresse sa maîtresse, tout en desirant que ses baisers eussent la vertu d'un poison. Cette haine n'était point excitée par la jalousie que pouvait inspirer à la reine une femme que le roi lui préférait : nous verrons que cette princesse savait se dédommager de l'indifférence de son époux. D'ailleurs, si l'on s'en rapporte à l'historien Anquetil, qui croit à la vertu des rois avec une foi robuste, il ne se passait entre Diane et Henri II rien qui put alarmer la susceptibilité conjugale de Catherine. « Une preuve, ou du moins une forte « présomption, qu'il n'y avait rien d'illégitime « dans cet amour, dit le candide écrivain, c'est « que dans ce siècle, encore chevaleresque, où l'hon- « neur des dames était regardé comme une fleur « délicate que le moindre souffle de la médisance « ou de la calomnie pouvait flétrir, les familles « les plus distinguées du royaume n'hésitaient « point à lui confier (à Diane) leurs filles, pour « composer sa cour. Quelle apparence que ces « familles l'eussent rendue dépositaire de gages si « précieux, si elle eut été aussi décriée du côté

[illegible] qu'il a plu à quelques faiseurs de [illegible] de la représenter. »

Lorsqu'il eut écrit son histoire de France pour de petites pensionnaires de douze ans, on pourrait lui pardonner ces phrases d'églogue; mais l'historien se doit avant tout à la vérité. Il commet un sacrilége si, parant d'un fard trompeur les passions les plus condamnables, il leur prête tout le charme de l'innocence et de la candeur : on peut trouver affligeant d'avoir à couvrir l'histoire de hideuses peintures; mais c'est une action infame que d'usurper des respects pour les gens qui n'ont mérité que le mépris. L'exposé fidèle des vices passés ou contemporains, tracé avec toute la réserve d'expression que peut admettre la sincérité du récit, est jugé depuis l'heureuse influence des comédies de Molière; et le sage moraliste est encore à concevoir l'avantage des falsifications historiques, qui mentent à la postérité, et détruisent le but de l'histoire, en trompant l'opinion.

Quand il ne serait pas authentiquement historique que Diane de Poitiers fût la maîtresse de François I[er]; quand l'existence de la fille qu'elle eut de Henri II (Mademoiselle de La Montagne), n'aurait pas été manifeste durant les règnes de Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV; quand le roi n'aurait pas fait frapper des médailles où cette favorite est représentée sous la figure de Diane, la gorge nue, le carquois sur l'épaule; enfin quand des H., enlacés avec des D.

et des croissans dans l'architecture du Louvre, ne seraient pas des monumens de la passion de Henri II; l'article de testament par lequel Diane de Poitiers ordonnait que son corps fut déposé dans l'église des Filles Pénitentes, suffirait pour démontrer que l'amour platonique dont Anquetil s'est plu à gratifier la duchesse de Valentinois et son amant, n'est qu'une fable dépourvue de toute vraisemblance. Voici une esquisse, non moins complaisante que celle précédemment citée, de la vie intérieure de Henri II : c'est une peinture vraiment patriarcale, qu'on pourrait croire tracée sous le règne du bon roi saint Louis.. « Le lever « du roi était à sept heures. Les seigneurs habitués « de la cour avaient liberté d'y entrer. Pendant « qu'on l'habillait, il causait familièrement avec « eux, surtout avec ceux qui arrivaient de leurs « terres, s'informait de leurs familles, du prix « des denrées, de l'administration de la justice et « de ce qui pouvait intéresser eux et le peuple. Il se « retirait ensuite avec les quatre secrétaires, se fai- « sait lire les dépêches des ambassadeurs, les rap- « ports des gouverneurs des provinces, signait les ré- « ponses, renvoyait les affaires importantes au con- « seil, qui se tenait à côté de son cabinet, y prenait « lui-même séance quand l'importance des matières « l'exigeait. Il allait entendre la messe à dix heures, « se mettait à table vers midi, recevait les requê- « tes, la porte n'était refusée à personne. Il passait « ...ite dans son cabinet, avec des favoris choisis,

« pour faire la conversation. Il allait de là dans « l'appartement de la reine, où se trouvaient les « dames et demoiselles. La conversation y devenait « plus générale ; le roi y annonçait les amusemens « de la soirée : la paume, la bague, rompre des « lances. Tout ce faisait devant les fenêtres de la « reine et sous les yeux des dames. L'hiver, des « traîneaux sur la glace, des forts de neige atta- « qués et défendus; quelquefois un autre conseil « le soir. Le souper, un nouveau cercle chez la « reine, des danses, retraite et coucher ordinai- « rement à dix heures *. »

Bon Prince! cour digne d'Astrée! succès assidus du gouvernement! récréations remplies d'innocence et de candeur! Que manque-t-il à cet âge d'or de la monarchie française? Rien, absolument rien...., si ce n'est la vérité de cette narration dorée. Pour qu'on pût croire à des habitudes si sages, à des mœurs si suaves, il ne faudrait pas que la grave, la sévère histoire revelât elle-même les fraudes bénignes de l'historien. Comment concilier tant de calme au palais des Tournelles, tant de bienveillance dans le cœur du roi, avec l'édit qui, dès l'année 1547, voue aux flammes les prétendus hérétiques, et livre au bourreau, pour avoir la langue percée d'un fer ardent, les blasphèmateurs, c'est-à-dire, les hommes sensés dont la conviction s'exhale contre la cupidité

* *Histoire de France, par Anquetil, tome VI, pages* 381 et 382, *édition de* 1806.

religieuse, contre l'immoralité du clergé, contre le ridicule de la plupart des pratiques du catholicisme romain. Si l'on veut que la postérité rende hommage à la bonté de Henri II, que l'on efface donc* encore de sa vie un trait exhumé des temps de barbarie, une nouvelle consécration du duel judiciaire, dont trois siècles d'une raison progressive avaient fait justice *. Certes! le combat de *Jarnac et Lachataigneraie*, permis par le roi; le plaisir qu'il semble prendre à ce spectacle sanglant, les places qu'il y fait réserver aux dames de sa cour, rien en un mot de cet épisode tragique ne signale la douceur du caractère, la sérénité de l'ame.

Voyons maintenant quels bons conseils Henri II peut recevoir des *favoris choisis* dont il s'entoure : le plus accrédité d'entre eux est le *cardinal de Lorraine,* grand aumônier de France, par la destitution de l'évêque de Macon, privé de sa charge pour avoir dit en chaire que François Ier était allé droit en paradis. Or, voici comment Brantome peint la moralité de ce prélat, dont nous aurons bientôt l'occasion d'apprécier la droiture et le dévouement à l'État. « Quand il « arrivait à la cour quelque dame ou fille nou-

* Anquetil se trompe lorsqu'à l'occasion du combat de Jarnac et Lachataigneraie il avance (*tome VI*, *page* 387) que le duel judiciaire était encore en usage : depuis saint Louis, tous les rois s'étaient élevés contre cette coutume barbare, qui ne se pratiquait plus depuis près de trois cents ans.

« pour faire [illegible] ia venait aussi-
« l'appart[illegible] il lui disait qu'il
« dames et [illegible] Aussi, pour lors,
« plus g[illegible] ère de dames ou
« de la [illegible] ou fraîchement ve-
« lances [illegible] auchées ou attrapées
« rein[illegible] sieur le cardinal, et peu
« traî[illegible] ues de cette cour, fem-
« qu[illegible] aussi voyait-on leurs cof-
« le [illegible] -robes plus pleines de robes
« r[illegible] argent, et de soie que ne
« [illegible] iles de nos reines et grandes
[illegible] mps. J'en ai fait l'expérience
[illegible] en deux ou trois qui avaient
[illegible] par... Je me fusse bien passé,
[illegible] qu'un de dire cela de ce grand car-
[illegible] honorable habit et révérendissime
[illegible] *son roi le voulait ainsi, y pre-*
[illegible] *et pour complaire à son roi, on*
[illegible] *de tout.* »

[illegible] se rapporter au règne de Charles IX ;
[illegible] éclat qui put afficher une telle corrup-
[illegible] lorsqu'il fut parvenu à l'âge mûr, ne de-
[illegible] être un homme bien réservé à la cour de
[illegible] II.

[illegible] à l'appartement de la souveraine, au ton
[illegible] pouvait y régner et aux dames ou demoiselles
[illegible] rencontrait, Brantome nous fournira en-
[illegible] des renseignemens plus dignes de foi que les
[illegible] histoires modernes *épurées de vérité*. « Cette

« reine, dit le mémorialiste, en parlant de Ca-
« thérine de Médicis, *faite* de la main de Fran-
« çois Ier, qui avait introduit cette belle et su-
« perbe bombance (galanterie secrète de la cour),
« n'a voulu rien oublier ni laisser de ce qu'elle
« avait appris, mais l'a voulu toujours imiter,
« même surpasser. » Voilà maintenant ce que le même écrivain dit des dames qui formaient la cour de cette princesse : « Elles avaient leur
« libérale arbitre, pour être *religieuses* aussi bien
« de *Venus* que de *Diane* *, mais qu'elles eus-
« sent de la sagesse, de l'habileté de savoir pour
« se garder de l'enflure du ventre. »

Telle était la société que Henri II réunissait chez la reine, et qui contribuait aux *amusemens de la soirée*, si candidement décrits par Anquetil. On les trouve empreints de couleurs plus tranchantes dans les narrations que Brantome appelle ses *Bons Contes*. L'un des récits les plus pittoresques de ce courtisan se rapporte à une comédie, intitulée le *Paradis d'Amour*, composée par une demoiselle de la cour de Cathérine, et qui fut jouée à huis-clos et sans spectateurs. Les acteurs étaient au nombre de six, trois dames et trois sei-

* On croit que Brantome fait ici allusion à Catherine de Médicis, sous le nom de *Vénus*, et à la duchesse de Valentinois, sous celui de *Diane*, qui était le sien. La suite du passage, en appuyant cette présomption, indiquera suffisamment le sens qu'il faut attacher à la qualification de religieuses, employée par l'écrivain.

gneurs. L'une des actrices était, dit le narrateur, *une grande dame de riche matière*, qui pouvait bien être la reine elle-même. D'après le mystère qu'on apporta à cette représentation, on peut aisément deviner qu'elle fut l'intrigue du drame et son dénouement. Brantome ajoute que l'auteur de la pièce s'y était réservé un rôle. « Et certes! « s'écrie-t-il, toute fille qu'elle était, elle joua « aussi bien, ou possible mieux, que les mariées: « aussi avait elle vu son monde ailleurs que dans « son pays *.

L'édit terrible publié contre les protestans, au début du règne de Henri II, rendit la nation peu sensible aux améliorations qu'il apporta alors dans le système judiciaire et l'administration publique. Nous devons toutefois tenir compte à ce souverain de ces utiles réformes : voici les principales. La vénalité des charges, sous le dernier règne, avait porté le nombre des conseillers aux divers parlemens au-delà des nécessités d'une bonne judicature ; le roi fit rentrer ces offices dans les proportions où elles

* *Brantome, de l'Amour des Filles, Discours* 4, *tome III*, *page* 303.

Les *bons contes* de cet écrivain sont presque tous de petits traités de galanterie, mêlés d'anecdotes, où il raisonne, par exemple, de la beauté de la jambe et de la vertu qu'elle a; des dames qui font l'amour, et des diverses espèces de cocus; sur ce qui contente le plus en amour, ou le toucher, ou la vue, ou la parole; enfin de la question de savoir qui des filles, des femmes mariées ou des veuves, sont les plus portées à l'amour.

étaient avant François Ier. Les conseillers ne purent pas être admis avant l'âge de trente ans ; ils durent subir un examen préalable devant les chambres assemblées.

Par une autre ordonnance, les prévôts des maréchaux, assistés de sept juges choisis dans les tribunaux, furent chargés de juger, sans appel, les contrebandiers, les braconniers, les vagabonds, les mendians et autres gens sans aveu. Le parlement trouva cette désignation trop vague, et, craignant que ces juridictions, formées au hasard, n'eussent à prononcer sur le sort d'un grand nombre de citoyens, il adressa des remontrances, auxquelles le roi ne s'arrêta pas. La cour enregistra alors l'ordonnance, avec cette clause restrictive, qui permettait un retour sur son enregistrement : *vu la malice des temps*. Des réglemens de police interdirent en outre le port d'armes et les attroupemens, ce qui n'empêcha pas cet abus de continuer, ainsi qu'on va le voir.

Au commencement du règne de Henri II, les écoliers de l'université se portèrent fréquemment en armes contre le couvent de Saint-Germain-des-Prés ; ces élèves étaient habitués à considérer le Pré aux Clercs comme leur propriété ; et toutes les fois que l'abbaye essayait de leur rappeler, par quelque acte d'opposition, que ce terrain lui appartenait, des hostilités s'ensuivaient. En juillet 1548, la jeunesse étudiante, lasse des obstacles que les moines lui imposaient, forma en quelque

sorte le siège du monastère, ouvrit plusieurs brèches aux murs des jardins, et brisa arbres, treilles, charmilles, tonnelles, etc. La ferme de Saint-Germain ne fut pas plus respectée : les mutins enlevèrent le bétail, battirent les fermiers, caressèrent les fermières, puis se retirèrent après avoir commis tout le dégât que peut inspirer le ressentiment, sans qu'aucune force armée eut osé se présenter pour arrêter ces excès, commis par quatre ou cinq mille turbulens. Ils rentrèrent dans le quartier de l'université, chargés de branches d'arbres, trophées verdoyans qui faisaient ressembler leur troupe dévastatrice à une forêt ambulante. Ce désordre dura plusieurs jours, quoique le parlement fit mollement informer contre les perturbateurs. Pendant les années 1549 et 1550, pareilles scènes se renouvelèrent, toujours déterminées par la prétendue invasion, de la part du couvent, d'une partie quelconque de ce Pré aux Clercs que les écoliers regardaient comme leur, parce qu'ils en jouissaient depuis un temps immémorial.

Dans le même temps, il y avait guerre ouverte entre les habitans du faubourg Saint-Marcel et ceux du faubourg Saint-Jacques, réunis à la population du quartier Notre-Dame-des-Champs. Des rixes sanglantes s'engageaient chaque jour ; ou si les ennemis ne descendaient pas dans l'arène, ils s'occupaient à devaster leurs propriétés réciproques. Les clôtures étaient renversées, les vergers détruits et emportés en fagots, les vignes coupées entre



des terres, les maisons mêmes démolies : ce qui n'était pas difficile à une époque où, même dans l'enceinte de Paris, presque toutes étaient des cabanes de bois, enduites d'une couche légère de plâtre. Dans un tel désordre l'ordonnance défendant les rassemblemens, et même les juridictions prévôtales dont nous avons parlé furent des freins insuffisans. Le parlement sentit qu'il fallait parler aux yeux de la multitude mutinée. En conséquence, il fit planter quatre potences dans le faubourg Saint-Marcel et deux dans les faubourgs Saint-Jacques et Notre-Dame-des-Champs.... Le brigandage cessa, le calme se rétablit : six morceaux de bois d'un sinistre augure produisirent en ce moment plus d'effet que n'eût pu faire une armée.

Mais d'autres perturbateurs, les pages, *les varlets de boutique*, les basochiens, s'ébattaient alors dans les rues, et particulièrement le soir, de manière à mettre tout Paris en émoi. Les foudres du parlement ne purent long-temps arrêter ce fléau dévastateur. Vainement faisait-on afficher partout la défense « à tous habitans, varlets, pages et « laquais, clercs du palais et du Châtelet et à tous « gens de métier de porter bastons, espées, pis- « tollez *, courtes dagues, poignards, à peine de « punition corporelle. » En vain même spécifia-t-on, dans ces menaces placardées, la peine de la hart, et fit-on planter des potences dans la cour du palais,

* Les pistolets avaient été imaginés, en 1545, à Pistoie, en Italie.

avec avis que les délinquans seraient pendus *sans figure* de procès. La contravention et le désordre continuèrent : les contrevenans étaient au nombre de quinze à vingt mille, aventuriers débandés des armées, écoliers paresseux, pages, varlets, laquais oisifs, clercs, mauvais garçons, joueurs, débauchés nobles et roturiers : il n'y avait pas moyen de réprimer un tel débordement. On déchirait les placards menaçans, on se chauffait des potences, sous les fenêtres même du lieutenant criminel qui les avait fait planter.

Le partage des biens, ou des faveurs, ou des jouissances, fut toujours un sujet de discorde parmi les hommes : à l'aspect affligeant qu'offraient par la ville ces diverses troupes malfaisantes, se joignait le spectacle des combats meurtriers qu'elles se livraient pour ce partage, suite du brigandage, de la dévastation ou du rapt. On lit dans les registres de la Tournelle criminelle un arrêt de 1553, qui renouvelle la défense de *fronder* devant les Augustins, c'est-à-dire de s'entre jeter des pierres avec la fronde. Ce mot, qui se produisit pour la première fois au milieu du seizième siècle, sera le plus usité de la langue cent ans plus tard.

Un coup-d'œil rapide jeté sur la police de cette époque, fera concevoir aisément la perpétuité des troubles que nous venons de signaler. D'abord, la multiplicité des juridictions, une répartition mal définie de leurs droits respectifs, la jalousie

que chacune montrait dans l'exercice des siens, eussent suffi pour arrêter l'action répressive qu'elles pouvaient exercer. Le parlement avait la haute police sur la ville et dépendances; mais immédiatement au-dessous de cette grande autorité, naissait un conflit : le prévôt de Paris, au nom du roi et de la cour suprême, faisait exécuter les édits, ordonnances et arrêts; mais non pas sans fréquentes contestations avec le prévôt des marchands, lequel par sa charge devait régir tout ce qui se rapportait au commerce, à l'industrie et même à la sûreté de la capitale ; attributions dont il était fort difficile d'assigner la limite. Or, tandis que la prévôté de Paris statuait d'une manière sur un objet qu'elle prétendait être de son ressort, le *bureau de la ville*, présidé par le premier magistrat municipal, et composé d'un certain nombre d'échevins, prononçait sur la même matière et quelquefois d'une tout autre façon. S'agissait-il de l'exécution, les archers du prévôt de Paris et les sergens de la ville, munis d'ordres différens, se trouvaient en contradiction, et devaient surseoir jusqu'à ce que la légalité fut établie, ce dont les délinquans profitaient pour continuer à mal faire. Ce n'était pas tout : une multitude de justices seigneuriales, toutes pourvues de prisons et d'archers, enchevêtraient les deux pouvoirs commis à la sûreté générale de Paris, par une action locale qu'elles étaient fort jalouses d'exercer. Les abbayes de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-

Geneviève, de Saint-Martin, le chapitre de Notre-Dame, l'évêché de Paris, le Temple, l'officialité, le baillage du palais, la connétablie, l'amirauté, la cour des aides, la chambre des comptes, le Châtelet, la cour des monnaies et d'autres institutions avaient encore leurs tribunaux, leurs officiers, leurs agens, leur force armée. Qu'on juge de la complication, de l'embarras, des retards qu'apportaient dans une mesure générale de police, tant d'autorités siégeant en robe, distillant de la chicane, et défendant pied à pied le ressort de leurs attributions contre les prévôts, contre le parlement, contre le roi lui-même.

Du reste, la garde de Paris n'était ni suffisante, ni convenablement organisée pour maintenir l'ordre : cette force se formait sous le règne de Henri II, du *guet royal*, composé d'un assez petit nombre d'hommes d'armes, à pied et à cheval, qui faisaient, la nuit, des rondes, assez négligées, dans les rues de Paris; plus du guet assis, choisi parmi les bourgeois et artisans bien famés; corps auquel on assignait différens postes, et qui devait au besoin prêter main forte au guet royal. Les trois compagnies d'archers, d'arbalètriers et d'arquebusiers, dont nous avons mentionné l'institution, devaient, sur la réquisition du prévôt de Paris ou de celui des marchands, se joindre à la garde de Paris pour réprimer le tumulte : en 1550, on donna à ces compagnies un capitaine général. Toute la force armée parisienne était commandée par l'offi-

cier nommé *Chevalier du Guet*; lequel, indépendamment des ordres qu'il recevait des deux prévôts, obéissait encore au gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France. Il est digne de remarque qu'à diverses époques cette dernière charge militaire fut confiée à des hommes d'église. En 1522, elle était exercée par Felhoti, archevêque d'Aix; en 1536, par Jean du Bellay, évêque de Paris; en 1551, par Charles de Bourbon, cardinal-archevêque de Rouen; en 1554, par Antoine Sanguin, archevêque de Toulouse. Tout ce qui portait les armes pour le maintien de la tranquillité parisienne, même en y réunissant les sergens du Châtelet et les gardes de la connétablie, ne formait que quelques centaines d'hommes, presque toujours entravés, comme nous l'avons dit, par l'action des justices locales, et d'ailleurs insuffisans pour contenir une population flottante où les étrangers, les aventuriers militaires, les mendians, les vagabons et les oisifs dominaient toujours.

Vers le commencement de l'année 1448, une révolte sérieuse éclata en Guienne, à l'occasion de la gabelle, étendue aux provinces d'outre-Loire, sous le règne précédent: le mouvement insurrectionel s'étendit promptement dans l'Angoumois, le Bordelais, la Marche, la Saintonge, le pays d'Aunis et le Poitou. Les révoltés, à la tête desquels s'étaient mis quelques capitaines aventuriers, ne se bornaient pas à massacrer les *gabelleurs*, ils pillaient, brûlaient, violaient partout,

leurs ennemis comme leurs adhérens. La guerre civile, ainsi que l'incendie, dévore tout ce qu'elle rencontre : c'est une furie aveugle, sans entrailles, sans affections.

Henri II, après avoir, par une temporisation maladroite, peut-être craintive, laissé le mal parvenir à son comble, dirigea enfin deux corps d'armée sur le midi de la France. L'un, commandé par le duc de Guise, soumit sans rigueurs la Saintonge et l'Aunis ; l'autre, à la tête duquel marcha le connétable de Montmorenci, pouvait pacifier le Bordelais, d'une manière plus douce encore. A son arrivée, l'ordre était déja rétabli par le parlement ; la justice avait repris son cours ; un bourgeois convaincu d'avoir sonné le premier tocsin de la rébellion, venait d'être écartelé. Mais le féroce Montmorenci n'était pas homme à se contenter d'une telle réparation : il reçut, l'injure, le blasphême et l'écume à la bouche, les échevins de Bordeaux qui lui apportaient les clefs de la ville, et qui le priaient de ne point admettre dans leurs murs la horde pillarde des lansquenets. « Il vous « appartient bien, leur dit le connétable d'une « voix tonnante, de venir m'apprendre avec « quelles troupes je dois entrer dans Bordeaux.... « Je ne veux point de vos clefs; en voici d'autres, « ajouta-t-il, en montrant ses canons ; elles m'ou- « vriront vos portes, j'en réponds... » A ces mots, ordonnant à ses pionniers de pratiquer une brèche à la muraille, il entra par cette ouverture, suivi

de ses bataillons, l'épée nue, la lance en arrêt, tambour battant, mèche allumée.

La suite de cette terrible conquête répondit à son début : les habitans de Bordeaux furent désarmés; un tribunal, formé de magistrats que le connétable avait amenés avec lui, condamna, presque sans instruction, une foule de personnes. La place de l'Hôtel-de-Ville se couvrit de potences et d'échafauds : cent bourgeois furent exécutés; deux colonels des communes furent roués vifs, ayant une couronne de fer ardent sur la tête.

Montmorenci fit déclarer la ville entière atteinte du crime de félonie : arrêt d'un tribunal illégalement formé qui fut consigné, à l'encre rouge, sur les registres de la ville. Cette grande cité perdit tous ses privilèges, les paroisses et les couvens furent privés de sonner les offices : on enleva les cloches de tous les clochers, et l'on en fit des canons. Le connétable interdit le parlement, qui pourtant avait rétabli l'ordre avant son arrivée; mille pionniers rasèrent l'Hôtel-de-Ville, monument vénérable dont les habitans étaient fiers. On posa sur l'emplacement la première pierre d'une chapelle, dans laquelle on devait dire des messes à perpétuité pour le repos de l'ame du lieutenant de roi *Tristan de Moneins*, tué pendant la sédition. En vertu d'un second arrêt de la juridiction prévôtale, « les jurats et cent vingt « notables allèrent, en habits de deuil, déterrer,

« avec leurs ongles, le corps de Moneins, l'em-
« portèrent sur leurs épaules, d'abord devant
« l'hôtel du connétable, où ils se mirent à genoux,
« crièrent miséricorde, demandèrent pardon à
« Dieu, au roi et à la justice; ensuite ils se
« rendirent à la cathédrale, où le cadavre ex-
« humé fut inhumé de nouveau dans l'endroit le
« plus apparent du chœur. » Cette sanglante exécution finit par une levée de 200,000 livres, dont il entra très peu de chose dans les coffres royaux, non plus que d'une pareille somme demandée au reste de la province. Cet argent servit en grande partie à retribuer le zèle farouche du descendant des premiers barons chrétiens.

Toute la Guienne fut traitée à peu près aussi sévèrement que sa capitale : Montmorenci promena partout la terreur, cassant les privilèges, pendant les notables, brisant les cloches, le tout en marmortant ses patenôtres et en faisant glisser entre ses doigts les grains de son chapelet *. Tel fut cet illustre Anne de Montmorenci, dont les

* Voici le portrait que Brantome nous a laissé du connétable Anne de Montmorenci, et Brantome était son admirateur. « Il a bien su en soi entretenir le *christianisme*, et n'en a jamais dérogé : ne manquant jamais à ses dévotions, ni à ses prières; car, tous les matins, il ne faillait de dire et entretenir ses *patenôtres*, fût qu'il ne bougeât du logis, fût qu'il montât à cheval, et allât parmi les champs, aux armées, *où l'on disait qu'il se fallait garder des patenôtres de monsieur le connétable*. Voirement en les marmottant, lorsque

historiens ont fait un Achille, malgré ses fréquentes défaites, et qui ne fut qu'un tyran cruel, un homme de parti, un serviteur du roi d'une fidélité suspecte.

Au moment où Henri II obtenait, dans le midi, la soumission que procurent toujours les flammes et le fer, mais qui n'est jamais certaine tant que dure le ressentiment, *Sommerset* gouvernait l'Angleterre, sous le titre de *protecteur*, durant la minorité d'*Edouard VI*. Ce régent voulut en finir de ses divisions avec l'Ecosse, en réunissant ce royaume à l'Angleterre. Prétendant rendre cette réunion légale, il fit demander pour son pupille la main de *Marie Stuart*, princesse de cinq à six ans, appelée à régner un jour sur la vieille patrie de Fingal. Mais cette contrée était alors gouvernée par la reine régente *Marie de Lorraine*, sœur des Guises, qui, ne voulant point laisser anéantir l'antique couronne d'Ecosse, se jeta dans les bras de la France, son alliée fidèle. Henri II lui envoya des troupes pour se défendre d'une in-

les occasions se présentaient, il disait : *Allez-moi prendre un tel; attachez celui-là à un arbre; faites passer celui-là par les piques tout à cette heure, ou les arquebuses tout devant moi; taillez-moi en pièces tous ces marauds, qui ont voulu tenir ce clocher contre le roi; brûlez-moi ce village; boutez-moi le feu partout à un quart de lieue à la ronde;* sans se débarrasser nullement de ses *pater* jusqu'à ce qu'il les eût parachevés. (*Brantôme, Discours* 62, *tome V, page* 275, *édition de* 1788).

vasion. Craignant que les Anglais n'enlevassent la jeune reine, afin d'usurper plus tard le royaume, la régente fit passer dans le même temps cette princesse en France, sous bonne garde, et sous la promesse qu'elle épouserait François, héritier de la couronne *.

Le comte de Brezé, descendu secrètement en Écosse, reçut Marie Stuart des mains de sa mère, et s'embarqua avec elle nuitamment. Ce fut au clair de la lune, que cette jolie enfant, dans lequel se développaient déja quelques sentimens généreux, fit ses adieux à sa patrie, à cette terre pittoresque, hérissée de vieux manoirs, bâtis au sommet des rochers, et riches de beaux souvenirs historiques, que Walter Scott devait raviver de ses brillantes couleurs. La traversée ne se fit pas sans de grandes difficultés : une flotte anglaise poursuivit, jusque dans le port de Brest, le navire qui portait Marie et quatre petites compagnes. Elle fut présentée à la cour de Henri II, au châ-

* Marie Stuart, dont le nom et les malheurs sont devenus si célèbres, naquit en 1542, au château de Linlithgaw, à sept lieues d'Edimbourg. On avait dit qu'elle était mal conformée : un jour sa mère, la débarrassant de ses langes, la montra nue aux ambassadeurs. Dès sa naissance, les Anglais ayant essayé d'enlever cette princesse, on la fit transporter dans le château fort de Stirling, puis conduire dans l'île du lac Meulhect, pour la soustraire aux recherches de Henri VIII. Elle fut élevée dans un monastère avec quatre jeunes filles de son âge, appartenant aux premières familles de l'Écosse, toutes appelées Marie, et qui la suivirent en France.

teau de Saint-Germain-en-Laye; le roi et la reine, après avoir caressé beaucoup cette reine enfant, l'envoyèrent dans un couvent, où elle fut élevée avec tous les égards dus à son rang; mais nonobstant ce même rang, on s'appliqua à développer les dispositions que la jeune Écossaise montrait pour toute espèce d'étude.

L'asile donné à Marie Stuart, contre le vœu de la politique anglaise, causa un refroidissement remarquable entre les cours de Londres et de Paris. Mais l'Angleterre, encore agitée par les troubles religieux, l'Angleterre, vide d'espèces et remplie de factions, ne songea point alors à faire la guerre au roi de France: le conseil de régence préféra obtenir de Henri II la somme considérable au prix de laquelle il pouvait ressaisir Boulogne, possession que celle de Calais rendait peu importante pour la Grande-Bretagne. Cette négociation financière fut conclue en 1550, moyennant quatre cent mille écus d'or.

L'Italie était, sous ce règne, comme sous le précédent, un sujet de discorde entre la France et l'empire: le plus léger prétexte y renouvellait les hostilités; en 1551, la guerre éclata à l'occasion de la souveraineté de Parme. Selon la politique de François Ier, Henri s'efforça alors d'inquiéter l'empereur du côté de l'Allemagne, ce qui ne laissait pas de produire une certaine diversion vers l'Italie. Le dernier roi s'était borné à entretenir des intelligences au-delà du Rhin : son

[illegible] ce fleuve, et à porter au [illegible] armée que les troupes élec- [illegible] incontestablement. Pour [illegible] plan, il fallait de l'argent ; n'o- [illegible] les impôts, le roi fit un de [illegible] ruinent l'avenir des états pour [illegible] présent ; puis il créa de nouvelles [illegible] déplorable propre à jeter quelques [illegible] et beaucoup d'immoralité dans [illegible] Pour satisfaire à cette nécessité finan- [illegible] institués les *présidiaux :* chacune de [illegible], destinées à juger en dernier res- [illegible] les causes dont l'importance n'excédait [illegible] cent cinquante livres, fut composée [illegible] président et de huit autres magistrats. Les présidiaux, devenus très nombreux, ne produisirent qu'un résultat incontestable : c'est qu'en couvrant le royaume de gens de loi, ils répandirent en tous lieux l'esprit de chicane, fièvre lente des sociétés qui dévore partiellement leur repos et leur prospérité.

Henri II, se croyant pourvu de ressources suffisantes pour faire la guerre en Allemagne, déclara solennellement ses intentions dans un lit de justice tenu à Paris en 1552 : à la droite du roi siégeaient les princes, les grands seigneurs, le connétable, les maréchaux de France, l'amiral ; à la gauche, se tenaient les cardinaux et évêques ; au pied du trône et assis sur les degrés, était le grand chambellan ; et comme les assistans devaient

s'humilier d'autant plus que leur rang était moins élevé, le prévôt de Paris était étendu par terre, au pied de l'estrade. Henri annonça qu'il allait entrer en guerre active contre un ennemi envenimé, qu'il comptait poursuivre, disait-il, jusqu'au centre de sa domination, à l'aide de ses puissans alliés de la Germanie. Le roi déclara ensuite qu'il laissait la régence à la reine, sa chère compagne, au dauphin, son bien-aimé fils, et à un conseil d'hommes sages et doctes. La lieutenance générale de Paris et de l'Ile-de-France, charge essentiellement militaire, fut confiée au cardinal de Bourbon.

Après le discours du souverain, le connétable exalta tout ce que ce prince avait fait jusqu'alors pour le bien de son royaume : panégyrique d'autant plus utile que la nation ne connaissait guères des fastes de ce règne que l'exécution d'une foule de protestans, et les massacres du midi. Le cardinal de Bourbon, qui parla après Montmorenci, annonça avec emphase que le clergé de France, voulant prouver au roi son dévouement, dont une députation lui apporterait l'expression, offrait à Sa Majesté trois millions. Vint ensuite Lemaître, premier président du parlement, dont le discours se termina par ces mots : « Vous nous « trouverez, Sire, vos très humbles, très obéis« sans sujets, immuables et perpétuels. »

Malgré le beau zèle du clergé, on réalisa difficilement les trois millions qu'il avait offerts au roi,

peut-être sans se douter de sa générosité, hommage de cour arrangé par les cardinaux, et dont assurément ils partagèrent les charges dans une faible proportion. Cette contribution ecclésiastique, repartie par clochers, ne put s'effectuer qu'au moyen de l'envoi à la monnaie des reliquaires, chandeliers et vases sacrés d'une multitude de paroisses; tous objets dont les riches abbayes et les cathédrales restèrent pourvues. Le pauvre peuple, incessamment tourmenté par les prédicateurs, dut remplacer tous ces ornemens : le présent que le clergé *semblait* faire au roi était un impôt maladroitement déguisé.

Messieurs du parlement, proclamés *sujets immuables et perpétuels* par leur premier président, éprouvèrent aussi quelque déconvenue, par la création d'une innombrable quantité d'offices, qui portaient atteinte à leurs droits.

Le résultat de ces solennelles et onéreuses dispositions fut une humiliante déception pour le roi. L'empereur, malade à Inspruck, s'était vu sur le point d'être surpris dans son lit par les princes ameutés contre lui : au milieu d'un accès de fièvre et presque nu, il avait échappé aux mécontens, qui ne l'eussent pas ménagé; et dans sa fuite il leur avait envoyé des propositions d'arrangement, qu'ils allaient accepter. Henri II, dissimulant son dépit, répondit au message par lequel on lui apprenait cet évènement, qu'il était bien aise d'être dispensé de faire un si long voyage, « et que

« c'était pour lui assez de gloire et de joie de
« voir que l'Allemagne commençait à respirer par
« son assistance. »

Ce qui mit la véritable pensée du roi un peu plus sincèrement à découvert, c'est qu'il s'empara des places de Metz, Toul, Verdun, Yvoi, Montmedi, et occupa la Lorraine. Il envoya le jeune souverain, âgé de neuf ans, à la cour de Paris, pour être élevé, disait-il, avec le dauphin. Cette conquête, que Henri II fit en personne, fut rapide et facile : les troupes de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, trop faibles pour résister aux Français, fuyaient partout devant eux. Le roi, conquérant sans coup férir, n'en faisait pas moins des entrées triomphales dans toutes les villes : toujours triomphant, il pénétra en Alsace et parvint jusqu'à Strasbourg ; mais il n'y entra pas. Cependant Charles-Quint, humilié de sa fuite d'Inspruck, humilié de la démarche qu'il s'est vu contraint de faire auprès des princes d'Allemagne, et surtout des conquêtes rapides du roi de France, Charles-Quint songe à réparer un si grand échec fait à sa gloire, et médite une action digne de son ancienne réputation. Il court, avec une armée considérable, mettre le siège devant Metz, nouvellement conquise par Henri II. Mais cette ville a pour défenseur le *duc de Guise*, général habile, qui a déja su pacifier plusieurs provinces du midi presque sans effusion de sang, tandis que Montmorenci brûlait, saccageait et égorgeait à Bordeaux les sujets du roi.

Metz était mal fortifiée ; Guise improvisa des fortifications, en faisant abattre plusieurs faubourgs. Cette capitale des anciens rois d'Austrasie recelait, sous le parvis de ses temples, la dépouille de plusieurs souverains, reines ou princes du sang : le duc fit enlever ces restes illustres des églises qu'il devait faire raser, et leur donna de nouveaux sépulcres, où peut-être la guerre, qui avait rempli toute leur vie, devait encore troubler leurs ossemens. Après d'autres mesures sages et éclairées prises pour la défense de la ville, le Lorrain attendit l'empereur, qui ne tarda pas à venir avec fureur briser ses efforts contre l'excellent système défensif qu'on lui opposa. Charles-Quint traînait cependant à sa suite cent mille hommes, la principale noblesse de ses Etats, sept mille pionniers et cent-vingt pièces de canon : artillerie formidable pour l'époque. Indépendamment de ces forces imposantes, l'empereur comptait encore sur la trahison d'Albert de Brandebourg, qui demanda à être admis dans Metz pour augmenter, disait-il, sa garnison, et dans le dessein réel de livrer les Français. Mais le chef des assiégés repoussa les offres suspectes du Brandbourgeois. L'empereur, forcé de combattre sans son auxiliaire favori, la perfidie, éprouva les plus grands désastres : surprise par les pluies, privée bientôt de vivres et dévorée de maladies, son armée perdit quarante mille hommes, tués dans les sorties multipliées des assiégés, ou détruits par les fléaux qui moissonnaient ces étrangers.

Au moment où Charles songeait à lever le siège, il apprit que le roi s'avançait à la tête d'une armée. La retraite des Impériaux fut alors une déroute : ils durent fuir avec une telle précipitation qu'ils laissèrent leurs tentes dressées, abandonnèrent armes, équipages, trésors, et prirent à peine le temps d'enfouir leur artillerie.... Un corps francais, commandé par le duc de Nevers, et un autre sorti de la ville, se mirent à la poursuite des troupes de l'empereur ; mais les vainqueurs n'éprouvèrent plus que de la compassion, en voyant le déplorable état de ces soldats transis de froid, chancelans d'inanition, couchés derrière les haies, et luttant contre les oiseaux de proie qui les dévoraient tout vivans. Le capitaine d'un détachement de cavalerie, que le prince de la Roche Guyon poursuivait, s'arrête et se retourne tout à coup : « Voulez-vous « combattre des morts ? dit-il d'une voix éteinte ; « qu'il vous suffise que nous sommes vaincus, et « que nous prendrions la fuite si nous en avions la « force.... » Le superbe Charles-Quint est enfin abattu : ce n'est pas là l'éclatante défaite de François Ier à Pavie : le roi chevalier combattit jusqu'au dernier tronçon de sa bonne épée ; ici Charles-Quint subit toute l'humiliation d'une défaite : elle ne sera point effacée par les ravages qu'une armée impériale exerce dans le même temps en Picardie : le brigandage est trop vil pour compter parmi les succès. L'hiver termina ces hostilités du nord.

[illegible] [illegible]llement en Italie, dont [illegible] partagés entre la France et [illegible] rassuré de ce côté, et ne pou[illegible] sur les princes d'Allemagne, s'ef[illegible] une alliance avec l'Angleterre. [illegible] favorable : Édouard VI était [illegible] *Marie*, fille de Henri VIII, ve[illegible] au trône d'Angleterre, et elle avait [illegible] de Catherine d'Arragon, proche pa[illegible] de Charles-Quint. Cette princesse, par [illegible] que l'empereur lui fit, épousa [illegible] d'Espagne, son cousin, prince beau[illegible] plus jeune qu'elle. Ce mariage ne fut point [illegible] Marie, âgée de trente-huit ans, laide, d'un [illegible] dur et altier, n'offrit au prince espagnol [illegible] existence dépendante, peu honorable, et [illegible] influence dans le gouvernement fut nulle. Il [illegible] point alors une rupture avec la France.

En 1554, l'empereur, se trouvant sans alliés puissans et réduit à l'appui flottant des souverains d'Italie, sembla vouloir se prêter à une trève, afin d'avoir le temps de consolider le crédit de son fils en Angleterre, et de ramener à lui les princes allemands, afin de porter un coup décisif à la France, à l'aide des troupes qu'il espérait tirer enfin de la Germanie et de la Grande-Bretagne. Mais Henri II, apercevant le but secret de ce politique perfide, n'attendit pas qu'il eut réuni contre lui tant de ressources ; il jeta trois corps d'armée en Artois, dans les Ardennes et vers Marienbourg : le duc

de la Roche-sur-Yon, commandait la première, le duc de Nevers dirigeait la seconde, la troisième obéissait au connétable de Montmorenci. Ces trois corps combinèrent leurs opérations de manière à pouvoir se joindre aisément; le roi se rendit lui-même à la frontière, prit Bouvines, Dinan, plusieurs autres places moins importantes, et fonda la ville de *Rocroi*, dont le nom devait un jour illustrer celui de Condé.

Malgré cette imposante démonstration, la campagne de 1554 ne fut ni profitable, ni glorieuse pour la France; il y eut sous les murs du château de *Renti* un combat dont le succès demeura indécis, et qui fut l'occasion d'une rivalité jalouse entre le duc de Guise et le connétable de Montmorenci, dont la France pouvait subir un jour la triste conséquence. Peu de temps après, les Impériaux s'avancèrent jusqu'aux portes d'Amiens; à grand'peine le duc de Vendôme les empêcha de passer la Somme, et dut s'en tenir à une défensive peu honorable.

En Italie, la fortune des armes volait, inconstante et capricieuse, des drapeaux de la France à ceux de l'empire : ce n'était pas encore là que Henri pouvait conquérir cette paix si desirée de son peuple, et dont il était privé depuis si long-temps. L'année suivante, les hostilités se prolongèrent encore avec les sacrifices de toute nature qu'elles coûtaient : la Péninsule italique, les Pays-Bas, et même la Méditerranée en furent les di-

vers théâtres, et nulle part des évènemens décisifs n'en firent prévoir le terme.

La persécution des protestans continuait au milieu des guerres; et comme si elles n'eussent pas suffi pour dépeupler le pays, l'intolérance catholique brûlait ses habitans, au nom de la religion. En 1555, le parlement, qui sans doute se repentait d'avoir enregistré les pouvoirs de *Mathieu Auray ou Orri*, inquisiteur de la foi, nommé par le pape sous le règne précédent *, décréta de vives remontrances contre la sanglante juridiction établie en France, à l'*encontre* des lois du royaume, et dont le roi demandait la confirmation. Dans cette circonstance, le nom de

* On pourrait croire, d'après le rapport d'Anquetil, (t. VI, page 476, édition de 1806) que l'inquisiteur de la foi et l'inquisition ne furent établis en France que sous Henri II, et ne s'y établirent qu'illégalement, c'est-à dire sans l'aveu de la monarchie. Mais Sauval (Antiquités de Paris, tome III; Preuves, page 650) dit expressément que, le 30 mai 1526, François I[er] permit à un jacobin, nommé Mathurin Auray, d'exercer la charge d'*inquisiteur général;* et les registres du parlement (à la date du 4 décembre 1535) portent textuellement : « La « cour a ordonné et enjoint aux juges délégués par le saint- « père pape, sur le fait des hérésies, de procéder au juge- « ment du procès fait, par l'official de l'évêque du Mans, à « l'encontre de René Colas, le plus tôt que faire se pourra. » Ainsi il est évident que la juridiction inquisitoriale fut fondée sous François I[er], non durant le règne de son successeur. En l'année 1555, Mathieu Auray ou Orri, ne put donc exiger que de nouveaux pouvoirs ou la confirmation des anciens.

Séguier se révéla avec honneur dans la magistrature : un avocat général ainsi nommé prononça un discours où se trouvait développé, par une lumineuse discussion, l'abus qu'on faisait journellement de l'interprétation et de l'apparence dans l'instruction contre les hérétiques L'orateur peignit ensuite, comme attentatoire au droit des gens, la privation de tout appel, imposée aux condamnés par des juges ecclésiastiques investis à Rome. « Concluant par un mouvement d'élo-
« quence chaleureux, il s'écria : Nous abhorrons
« l'établissement d'un tribunal de sang, où la dé-
« lation tient lieu de preuves, où l'on ôte à l'ac-
« cusé tous les moyens naturels de défense, et
« où l'on ne respecte aucune forme judiciaire.....
« Interpellant enfin le souverain lui-même, Sé-
« guier ajoutait : Commencez, Sire, par procu-
« rer à la nation un édit qui ne couvrira pas le
« royaume de bûchers, qui ne sera pas arrosé des
« larmes ni du sang de vos fidèles sujets. »

Ces remontrances furent portées au roi par le parlement en corps, et l'orateur qui les avait prononcées dans le sein de la cour, les fit entendre au souverain avec autant de véhémence qu'il en avait apporté dans son premier débit. Henri II, interdit, troublé par le discours de l'avocat général, balbutia, dit qu'il examinerait de nouveau l'affaire dans le conseil, et l'édit demeura suspendu.

Vers la même époque, un conflit s'éleva à Paris

[illegible] nouveau *des jésuites* *, que le cardinal de Lorraine avait introduit dans cette capitale, et l'université, dont ces pères cherchaient à devenir les rivaux pour l'enseignement. Déja l'évêque de Paris et la Sorbonne s'étaient opposés à l'établissement de cette compagnie dans le diocèse; mais soutenus par les Guises et par la favorite, ils ne se rebutèrent point: ils parvinrent à intéresser à leur cause Catherine de Médicis et le roi lui-même. Le corps universitaire soutint de son côté ses droits avec vigueur, en les appuyant d'un exposé du danger qu'il y avait à laisser accréditer en France,

* Ignace, fondateur des Jésuites, naquit au château de Loyola, en Biscaye, en 1491. Il fut d'abord militaire et servit contre la France. Doué d'une imagination exaltée, ce guerrier, dans un pèlerinage à Notre-Dame de Montferrat, se fit armer chevalier de la Vierge, en l'année 1521, et partit ensuite pour la Terre-Sainte. Etant revenu en Europe vers l'an 1523, il se rendit à Paris, étudia la philosophie à Sainte-Barbe et la théologie aux Jacobins. Déja Ignace méditait la fondation d'un ordre religieux; il s'associa bientôt à Pierre-Lefevre (saint François Xavier), et tous deux se rendirent à Rome en 1537, pour offrir leurs services au pape Paul III. Ce fut en 1540 que ce pontife confirma l'institut de saint Ignace, sous le nom *de Compagnie de Jésus* : cet ordre, dès l'année 1541, reconnut Ignace pour général. Il mourut à Rome en 1556.

Les Jésuites s'établirent en France vers 1549; ils y furent amenés par Guillaume Duprat, évêque de Clermont, à son retour du concile de Trente. Ils eurent d'abord une maison à Mauriac et une autre à Billom. Ce ne fut qu'en 1551 qu'il en parut à Paris.

et surtout dans l'instruction publique, un institut entièrement dévoué au pape. Le parlement, dans tous les temps plus national que la monarchie, fut de l'avis de l'université, déclara dangereux l'enseignement exercé par la compagie de Jésus, et lui défendit d'ouvrir des écoles publiques. Les pères succombèrent alors ; mais nous les verrons bientôt se relever avec éclat.

Il serait fastidieux de rapporter de nouveaux troubles causés à Paris, en 1555, par les prétentions inflexibles des universitaires sur le Pré-aux-Clercs ; la même cause amenait toujours le même résultat : des rixes sanglantes, des arrêts du parlement qu'on ne respectait pas, quelques exemples sévères qui ne profitaient point. Une fois exaltée par un motif quelconque, cette multitude, qu'encourageait sa puissance numérique, s'attaquait à tout ce qu'elle rencontrait, et principalement aux jeunes gens qui n'appartenaient point à l'université. C'est ainsi que, durant cette même année 1555, après de graves désordres commis sur les terres de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, les clercs universitaires cherchèrent querelle aux fils des marchands et ouvriers, jeunesse divisée par corporations, et qui avait coutume de marcher, au sortir des classes, sous les bannières de ces mêmes corporations. Le parlement eut beaucoup de peine à calmer ce tumulte, que l'on vit se renouveler, en 1557, au point d'obliger le roi à faire marcher des troupes contre

... se reproduisaient fré-quemment ... maintenant d'un évènement ... qui changea la politique de ... de l'année 1555.

... aussi de ce dégoût qui peut s'at-tacher à la grandeur souveraine comme à tous les ... abdiqua tout à coup en faveur de Philippe II, marié à Marie d'Angleterre : ... les couronnes de Naples et d'Espagne, la principauté de Flandres, la domination du Nouveau-Monde ; enfin tous ses états ; ne se réservant que l'empire, afin d'avoir le temps de déterminer *Ferdinand*, son frère, à qui devait revenir la couronne impériale, à la céder aussi au nouveau monarque espagnol. Mais Ferdinand, fort de son titre de roi des Romains, refusa d'abandonner ce riche héritage, et Charles V abdiqua purement et simplement en 1556. L'ex-empereur, après avoir rempli l'univers de sa renommée, se retira au couvent de Saint-Just, dans l'Estramadure, pour y finir sa vie, comble d'honneurs, mais environnée de peu d'estime, et que n'avait jamais adoucie l'amour des peuples.

A peine Charles-Quint fut-il éloigné du trône, que son successeur prêta l'oreille aux conseils de quelques princes conciliateurs, qui le pressaient de faire la paix avec le roi de France : des négociations s'ouvrirent à l'abbaye de Vaucelles en Cambraisis ; mais tant de difficultés s'élevèrent sur des points capitaux qu'on dut se contenter de si-

gner une trêve de cinq ans, que les peuples accueillirent avec des transports de joie, bien propres à démontrer combien ils étaient las de la guerre.

Pourtant cette paix si desirée ne fut point obtenue; à peine les malheureux Français avaient-ils posé les armes qu'ils durent les ressaisir brusquement : cette fois l'orage partit de l'Italie. Le cardinal *Carraffa*, élevé au saint-siège sous le nom de Paul IV, trop accessible aux vues ambitieuses de ses parens, voulut exercer en Italie une réforme sévère, envers les souverains ecclésiastiques surtout. Il ne voyait pas que les Carraffa le poussaient à des actes de sévérité et même à la confiscation des biens, afin de profiter de la dépouille des délinquans. Les princes italiens, froissés par la tyrannie papale, songèrent à s'y soustraire, en appelant l'empereur à leur secours. La première idée de Paul IV fut d'invoquer, de son côté, l'appui du roi de France; mais ce pontife, naturellement pieux, et qui ne troublait la paix de l'Italie que par un zèle égaré, sentit promptement qu'il allait rallumer une guerre entre les deux plus puissans monarques de l'Europe; il déclara qu'il préférait entrer en accommodement avec les suffragans dont il avait, par une rigueur outrée, provoqué le ressentiment. Mais ce n'était pas le compte des intrigans qui l'avaient jusqu'alors dirigé : ils mirent tout en œuvre pour triompher du scrupule de sa sainteté. On fait entendre au crédule Paul IV que des envoyés de l'empereur sont

venus pour assassiner le cardinal Carraffa et le pape lui-même : on arrête à Rome les nommés *Spina* et *Nanni*, désignés comme étant ces émissaires. Ils sont jugés en toute hâte, exécutés précipitamment, et les papiers saisis sur eux compromettent l'empereur. Paul, assez imprudent pour ne pas vérifier l'exactitude de ces titres, qui ne sont rien moins qu'authentiques, jure, dans le consistoire, qu'il va recourir aux armes pour venger cet attentat, et mettre sa vie en sûreté. L'ambassadeur de France, séduit par la faction Carraffa, qui n'est pas sans appui à la cour de Henri II, offre au saint père le secours des armes de son maître; ce secours est accepté, et dès-lors sont posées les bases d'une convention par laquelle Paul IV s'engage à ranimer, à Naples, la faction d'*Anjou*, et à donner au roi l'investiture de ce royaume. Mais les troupes françaises doivent en faire la conquête, en soumettant le reste de l'Italie aux réformes du saint-siège.

Le traité ébauché à Rome trouva de l'opposition dans le conseil de Paris : Montmorenci se montra surtout fort contraire à une conclusion qui allait recommencer la guerre, et une guerre d'autant plus dangereuse que Philippe II était maintenant à même d'attirer à coup sûr Marie d'Angleterre, sa femme, dans une alliance contre la France. Ainsi déclarés en hostilité ouverte, les Anglais, joints aux Flamands, pouvaient, ajoutait le connétable, faire une prompte irruption sur nos frontières,

et peut-être pénétrer jusqu'au cœur du royaume avant qu'on pût leur opposer une armée imposante. Mais, outre le duc de Guise, à qui certainement allait échoir le commandement de l'armée d'Italie, outre le cardinal de Lorraine, secrètement vendu au pape, une foule de gentilshommes, rendus fort libres auprès de Henri II par une communauté journalière d'aventures scandaleuses, se déclarèrent à haute voix en faveur de la guerre, qui flattait leur ambition et leur humeur aventureuse. La duchesse de Valentinois soutint ce même parti pour plaire au duc de Guise, dont le frère devait épouser l'une de ses filles, et pour satisfaire le cardinal, qui rendait encore quelques hommages à ses charmes surannés. Catherine de Médicis ellemême fit cause commune avec les Guises, la jeunesse martiale et la favorite, dans l'espoir de voir *Strozzi*, son parent et l'un de ses favoris, ressaisir un beau commandement qu'il avait perdu pendant les dernières guerres. Indépendamment de ces motifs, le duc de Guise, se croyant plus proche héritier de la maison d'Anjou que Henri II, ne se promettait rien moins que de s'attribuer la couronne de Naples, à l'aide du parti qu'il avait dans l'armée; tandis que le cardinal se flattait de pouvoir ceindre la tiare, à l'aide des armes de son frère, dès que le vieux Paul IV serait descendu dans les sépulcres de Saint-Pierre. Montmorenci, craignant de déplaire à la duchesse de Valentinois, plus puissante à la cour que le roi lui-même, cessa

... la paix : il voyait
... satisfaction l'éloigne-
... le crédit, depuis la
... était devenu redou-
... entraîné contre son
... la guerre.
... aucun manifeste préalable,
... s'ébranlent : l'une, com-
... de Guise, franchit brusque-
... autre, qui reconnaît pour chef
... neveu du connétable, fait irrup-
... l'une ni l'autre ne furent heu-
... abusé par les subtilités italiennes,
... honneurs qu'on lui rendait à la
... bercé de l'espoir d'obtenir des par-
... souveraineté fantastique, Guise,
... laissa ternir sa brillante réputation.
... Coligni était souvent battu par les
... Philippe II, revenu de sa première
... avait réuni sur ce point une armée plus
... que celle du roi, et bientôt elle devait
... encore par des troupes anglaises, que
... l'Espagne contraignait la reine sa femme
... fournir.
... forces considérables, qui pouvaient fondre
... de journées sur la capitale, ne troublaient
... joyeuse insouciance que l'on voyait régner à la
..., pendant les noces d'un seigneur de la maison
... Guise avec Diane d'Angoulême, fille naturelle
... roi et de la duchesse de Valentinois *. La ma-

... qui a précédemment mis avec candeur le com...

gnificence déployée à ces noces, la musique des fêtes insultant aux gémissemens du peuple, le libertinage étalant ses saletés aux yeux d'une population consternée, tout formait un contraste choquant et intolérable. Enfin Henri II, sorti de sa dangereuse sécurité par suite d'avis alarmans, fit hâter les levées de troupes ordonnées en Suisse et en Allemagne, puis s'avança vers le théâtre de la guerre avec le connétable de Montmorenci. A Reims, un héraut de la reine d'Angleterre lui remit une déclaration de guerre; dès-lors Henri obtint, en Écosse, la diversion dès long-temps convenue entre les deux couronnes, et se disposa à célébrer l'union du dauphin avec Marie Stuart.

Le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, général de Philippe II, venait de mettre le siège devant Saint-Quentin, où s'était renfermé l'amiral de Coligni, avec cinq cents hommes seulement. Le vieux connétable voulut se porter au secours de son neveu; contre l'avis du maréchal de Saint-André, il fit marcher toutes ses troupes dans ce mouvement, et compromit ainsi, en une seule bataille, le sort de la campagne. Montmorenci la perdit. Attaquée par des forces supérieures, et, disons-le, par un général plus habile que le sien, l'armée française fut mise en déroute: elle laissa dix mille hommes sur le

merce de Henri II avec Diane de Poitiers, se dément ici lui-même, en désignant *Diane* d'Angoulême comme fille naturelle du roi. (*Voy. tome VII, page* 5).

[illegible] avec le duc d'Enghien et une [illegible] Le connétable, blessé dan[illegible] tomba aux mains de ennemis, ainsi [illegible] nombre d'autres prisonniers, toute [illegible] les tentes, les bagages, les vivres et [illegible]

[illegible] eût profité de ce grand désastre, [illegible] pouvait s'opposer à ce qu'il s'emparât de [illegible] l'on s'abandonnait déja au désespoir et à [illegible]nation. Mais, au lieu de suivre sa [illegible] Philippe II, qui n'arriva à l'armée [illegible] la bataille de Saint-Quentin, s'amusa à [illegible]menter le duc de Savoie, son général, [illegible]dre quelques places, désormais sans im[illegible] Ce souverain, pour se rendre maître de Saint-Quentin et de Coligni, négligea Paris et un [illegible] butin. Lorsqu'on apprit à Charles-Quint la [illegible] de son fils, dans la retraite où il s'était [illegible], le premier mot de l'ex-empereur fut: *Est-il à Paris?* Il pouvait y être en effet.

Le temps que le vainqueur perdit, permit au duc de Nevers de réunir les débris de l'armée, et de tenir l'ennemi en échec. Bientôt il y eut, en France, un élan général de dévouement et de générosité pour réparer les malheurs récens : noblesse, bourgeoisie, communes, corps constitués s'empressèrent à l'envi; l'argent et les bras abondèrent. Les bourgeois de Paris, assemblés, votèrent un don de cent mille écus, qui fut réalisé dès le lendemain Chaque seigneur un peu consi-

dérable offrit de fortifier et de défendre une place à ses dépens. Le maréchal de Brissac écrivit au roi pour le prier d'accepter tous ses revenus, ne se réservant que deux mille livres par an pour l'entretien de sa famille. Tels étaient les Français à une époque où leurs mœurs semblaient plus corrompues qu'elles ne l'avaient jamais été; mais la dépravation n'atteignait point leur caractère, et c'est ce dernier genre de corruption, qui fait présager la décadence d'une nation. Tant qu'elle se sent orgueilleuse de son nom, tant que les citoyens sont émus aux dangers de la patrie, ce noble orgueil, cet amour du pays sont des sources inépuisables d'émulation, de force et d'harmonie.

François Ier mourant avait recommandé à son fils de ne pas trop élever les princes de la maison de Lorraine, déja fort puissante par sa naissance; mais les besoins pressans de l'État firent oublier cette prudente recommandation. Le duc de Guise, appelé d'Italie, fut investi de l'imposante autorité de lieutenant-général du royaume. On lui mit ainsi à la main un immense pouvoir, dont nous le verrons abuser jusqu'au point d'annihiler, en quelque sorte, la monarchie. Dans ces premiers temps, le duc, ayant réuni des troupes de nouvelles recrues, faites en France et à l'étranger, releva, par un coup de main hardi, les espérances de la France, aussi vite qu'elles avaient été détruites. Au moment où Philippe II ne songeait qu'à faire prendre des

quartiers l'hiver à son armée Guise, fait une pointe audacieuse vers Calais, place possédée depuis deux cents ans par l'Angleterre, et qu'on regarde comme imprenable. Trompant l'attention de l'ennemi par des marches feintes, l'habile général arrive sous les murs de la forteresse, à peu près dépourvue de garnison. Brusquant l'attaque au milieu de l'hiver, il emporte, en moins de huit jours, cette ville qui avait coûté onze mois d'efforts à Édouard III, et ravit ainsi aux Anglais le boulevart, honteux à la France, qu'ils avaient conservé deux siècles dans ce royaume. Le duc enleva immédiatement Guines; plus tard il mettra le comble à sa gloire en s'emparant de Thionville.

Ce triomphe, qui donnait un nouveau lustre à la maison de Lorraine, fut brillamment couronné, au retour à Paris du duc de Guise, par le mariage de Marie Stuart, sa nièce, avec le dauphin. Cette princesse, âgée à peine de quinze ans, était douée de tous les attraits, de toutes les séductions physiques, de tous les charmes de l'esprit; ses talens et son savoir étaient incomparablement supérieurs à ceux de toutes les femmes de ce temps. Deux ans environ avant son mariage, elle prononça, devant le roi et Catherine de Médicis, un discours latin, qui surprit tous les docteurs. Elle y soutenait que l'étude des lettres convient aux femmes comme aux hommes, et qu'elle ne doit pas être exclue de leur éducation. On a conservé de cette belle Écossaise

quelques poésies, où l'on reconnaît qu'elle s'est inspirée des grands modèles : Brantome, du Bellay et Ronsard ne parlaient d'elle qu'avec admiration; le grave l'Hôpital lui-même partageait l'enthousiasme qu'elle inspirait.

François et Marie Stuart reçurent la bénédiction nuptiale dans l'église de Notre-Dame, où elle salua son époux du titre de *roi d'Écosse*, aux acclamations des commissaires écossais, présens à la cérémonie. On appela dès-lors François *le roi-Dauphin*, et Marie, *la reine-Dauphine*. Bientôt Henri II eut l'idée, aussi dangereuse que vaine, d'exiger que son fils prît la qualification de *roi d'Ecosse, d'Angleterre et d'Irlande*; qualification qui attira beaucoup de malheurs sur la France, et fut la première cause de tous ceux de Marie Stuart. Le dauphin adorait sa femme: le roi aimait tendrement sa bru; mais Catherine, jalouse de son esprit, surtout de ses charmes, n'eut jamais pour elle que de la haine, et ce sentiment fut porté jusqu'à la trahison lorsque la jeune reine monta sur le trône.

Le duc de Guise, durant la cérémonie du mariage, avait exercé les fonctions de grand-maître de la maison du roi, à la place du connétable, prisonnier de Philippe II. Montmorenci, allarmé du complément de faveur que cette substitution avait procuré à son rival, sollicita et obtint, sur sa parole, la liberté de venir à Paris, pour tâcher d'arrêter une telle invasion de crédit et de puissance.

A cette époque, le parti des protestans commença à réagir contre ses persécuteurs, en s'efforçant d'attirer à lui les plus grands personnages de la monarchie. Déja *Coligni* et *d'Andelot*, neveux du connétable, s'étaient ralliés à la foi nouvelle. Enchanté de trouver cette occasion d'atteindre le crédit des Montmorenci, déja bien diminué à la cour, le cardinal de Lorraine dénonça au roi les deux gentilshommes apostats. Coligni était prisonnier; mais d'Andelot se trouvait à Paris. Henri II, qui l'aimait, le fit appeler, et l'interrogea lui-même sur sa croyance. Le neveu de Montmorenci avoua franchement sa nouvelle opinion, et, voulant la motiver, se déchaîna contre les dogmes, les rites et surtout l'intolérance du catholicisme. Le roi, furieux d'une telle audace, ôta à son ami d'enfance la charge de colonel-général de l'infanterie, qu'il remplissait avec honneur, et l'envoya à la Bastille.

Les Guise, en attaquant les Montmorenci, avaient été déterminés par une jalousie de crédit, plutôt que par un zèle religieux; mais, comme dans leur attaque ils avaient arboré l'étendard de la foi, les protestans prirent parti pour les deux braves capitaines de leur secte que l'on songeait à persécuter. De leur côté, les zélés catholiques se déclarèrent pour la maison de Guise, fiers de se rallier à l'illustre défenseur de Metz, au vainqueur de Calais, au sauveur de la France: héros brave, éloquent et généreux. Telle fut l'origine des guerres

civiles qui désolèrent tous les règnes suivans, jusqu'à celui de Louis XIV inclusivement. La France se divisa en deux camps inégaux, mais également acharnés. Les parlemens eux-mêmes, et particulièrement celui de Paris, comptèrent dans leur sein des réformés. Pour opposer une digue à l'envahissement des nouvelles idées, les cardinaux de Lorraine et de Tournon, reproduisirent, dans le conseil, le projet de confirmation de l'inquisition, en la soumettant à la police des évêques, non à celle du pape. C'était arriver au même but par un chemin détourné; car, d'après le concordat, les évêques dépendaient étroitement du souverain pontife. Ce subterfuge, que la cour suprême aperçut fort bien, lui fit refuser assez long-temps encore l'enregistrement; enfin, elle l'accorda, avec cette restriction, que les ecclésiastiques seuls seraient justiciables de l'inquisition, et que les laïcs ne pourraient être traduits devant ce tribunal.

Cependant, au milieu de ces divisions religieuses, la guerre continuait. Henri II assembla les états généraux pour le motif ordinaire : une demande d'argent; mais par raison d'urgence, insinua-t-il à la cour, cette réunion ne fut pas convoquée selon les formes ordinaires, c'est-à-dire par l'élection des assemblées provinciales : le roi désigna les députés; ce qui renversait de fond en comble le principe de la représentation nationale. Cette innovation arbitraire fut mise à profit durant

le moyen était excellent en eff... monarchie une majorité assur... et bien peu d'opposans. Le roi, se... des souverains, montra en pers... la réforme des abus, et protesta de son ... Il se hâta d'ajouter que pour ... à cette restauration, la paix était néces... mais que la paix ne pouvait être obtenue que ... grands efforts; et qu'afin d'en faire de fruc... il fallait de l'argent... Sa Majesté fixa même la somme : elle demandait trois millions d'or.

Le cardinal offrit encore un million, au nom du clergé; on se procura le surplus au moyen d'un impôt déguisé sous le nom d'emprunt. Cet emprunt était demandé aux *hôtels de ville*, et les échevins demeuraient chargés d'en faire la répartition. Il en résulta, selon l'usage, que les riches et les privilégiés se rédimèrent de cette charge, et que les malaisés la supportèrent presque en entier. Cette levée fut faite dans l'enthousiasme qu'avait produit la conquête de Calais : on célébra autant le plaisir de donner son argent que le triomphe du Lorrain. Des fêtes, auxquelles le roi assista avec sa cour, se succédèrent pendant plusieurs jours : Henri voulut y ajouter, en faisant aux magistrats de sa bonne ville de Paris l'honneur de dîner au milieu d'eux, le jeudi gras. Prévenus la surveille de la faveur que ce prince devait leur faire, ils choisirent vingt-cinq bourgeoises, femmes ou filles des plus apparentes, destinées à

tenir compagnie à la famille royale ; les fils des principaux marchands firent faire des uniformes de soie, pour servir les princes et princesses à table. Le plancher de la salle était couvert de nattes, ce qu'on regardait alors comme un grand luxe ; on avait décoré avec goût le plafond de branches de lierre, émaillées de fleurs; les murailles, ornées de tapisserie, offraient les écussons du roi, de la reine, du duc de Guise, du cardinal de Lorraine de celui, moins légitimement exposé, de la duchesse de Valentinois.

Mais le désordre et la confusion se glissèrent dans cette fête, préparée à grands frais, et où les ordonnateurs ne surent pas maintenir la police. Des intrus usurpèrent les places destinées aux personnes invitées ; une faible partie des plats envoyés sur la table arrivèrent jusque-là : le surplus fut pillé en route, et bon nombre de convives sortirent du festin sans avoir pu ni boire ni manger. A la suite du dîner, on devait jouer une tragédie d'*Orphée*, composée par Jodelle, dans laquelle il y avait des danses, des chants et du dialogue récité : le tout rehaussé de belles décorations. C'est assurément le premier opéra qui ait été représenté en France *.

Après les réjouissances du triomphe réunies à celles données à l'occasion du mariage de François, le Guise retourna à l'armée et le connétable

* Brantome, en parlant de cette représentation, la qualifie de *tragi-comédie*, chose, dit-il, qu'on n'avait pas encore vue en France ; car auparavant on ne parlait que des *farceurs*,

de Montmorenci dans sa prison. L'allégresse de cette époque devait être bientôt troublée par la défaite de Graveline, où le maréchal de Thermes fut battu par le comte d'Egmont, général de Philippe II. On craignit un moment que cet échec n'interrompît les négociations ouvertes, après la reprise de Calais, avec l'Espagne et l'Angleterre. Le cardinal de Lorraine n'avait pas même attendu les ordres du roi pour entamer les conférences, de peur que le connétable, prisonnier à la cour de Philippe II, ne prît dans cette circonstance l'initiative sur la maison de Lorraine. L'évènement de Graveline ne changea rien aux dispositions des parties intéressées. Enfin, on se disposa à traiter ouvertement à l'abbaye de Cercamp : le roi d'Espagne nomma quatre de ses principaux ministres pour s'y rendre ; Henri II désigna le même nombre de seigneurs, parmi lesquels étaient le connétable et le maréchal de Saint-André, tous deux prisonniers de guerre. Le roi, malgré la gloire du duc de Guise, qu'il craignait plus qu'il ne l'aimait, avait conservé toute son affection à son vieux ami, au point, disent plusieurs historiens, qu'il s'était fait son espion à la cour, et l'informait de tout ce qui s'y tramait contre lui. Henri se rendit à Amiens pour embrasser Montmorenci

cornards, *joueurs de la bazoche*, et autres sortes de *badins* et joueurs de badinages, farces, momeries, facéties; même il n'y avait pas long-temps que ces belles et gentilles comédies avaient été inventées et jouées en Italie.

à son passage dans cette ville; l'ayant vu venir, il courut à sa rencontre et le serra tendrement dans ses bras; le soir il partagea avec lui sa chambre et son lit.

Les Guises furent profondément humiliés de la préférence donnée à Montmorenci pour traiter d'une paix que les armes de l'un d'eux avaient conquise: ils se plaignirent sans trop de réserve de l'ingratitude du roi, et proclamèrent hautement que tout était perdu si des prisonniers de guerre, dépendans par situation, continuaient à discuter les intérêts de la France. Le connétable, voulant braver son rival, demanda qu'on fixât sa rançon, et compta deux cent mille écus d'or.... On est fâché d'être contraint d'ajouter qu'il consentit à ce que cette somme fût réduite de moitié, si la paix se faisait par ses soins : en voulant braver le duc de Guise, le connétable lui donnait raison. On peut dire, au surplus, que lorsqu'il signa la paix du Cateau Cambresis, Montmorenci gagna trop légitimement ses cent mille écus.

Élisabeth avait succédé au trône d'Angleterre à sa sœur Marie : cette grande politique, sans s'arrêter en ce moment au ressentiment que lui inspirait le titre de reine d'Angleterre, donné à Marie Stuart, consentit à signer une paix dont elle avait besoin pour affermir son règne. Mais la possession de Calais compliquait les difficultés: Henri II ne voulait pas le rendre, Elisabeth refusait de le céder. Les ambassadeurs offrirent un terme mi-

toyen, qui fut accepté. La France devait remettre Calais et Guines dans un délai de huit ans, ou payer à l'Angleterre cinq cent mille écus..... La clause sous-entendue était que ces deux places ne seraient pas rendues ; mais le roi les achetait après les avoir reconquises glorieusement... Henri abandonnait toutes les villes qui lui restaient dans le Milanais, la Toscane, le Ravennat, le Mantouan, le Montferrat, le Piémont, la Savoie ; ses droits sur Gènes, Naples, le comté d'Ast, le marquisat de Saluces.... Il rendait le Luxembourg, et toutes ses dépendances ; mais Toul, Metz et Verdun restaient unies au royaume. Le roi acquérait donc trois places dans le nord ; il en livrait deux cents dans le midi. Ce traité méritait bien le *nom de paix malheureuse*, qui lui fut généralement donné dans le public.

La convention peu honorable du Cateau n'avait pas été ratifiée par le roi sans de vives et impérieuses oppositions dans le conseil, qu'éleva le duc de Guise : ce ton altier déplut au roi, déja fort mécontent du Lorrain, à plus d'un titre. Il y eut encore d'autres réclamations contre ce traité honteux ; mais le roi passa outre et signa. Peut-être eut-il raison de sacrifier un peu de gloire au besoin de repos de son peuple, et à la nécessité de terminer enfin cette malheureuse lutte d'Italie, qui avait été le ver rongeur de la France pendant soixante-seize ans.

En l'année 1559, le parti protestant avait beau-

coup de consistance à Paris; plusieurs grands personnages, qui le soutenaient, y avaient été attirés par le mariage du dauphin : entre autres le roi et la reine de Navarre, le prince et la princesse de Condé avec beaucoup de seigneurs. Après les fêtes, ces illustres mécontens restèrent dans la capitale, y ouvrirent des assemblées secrètes, et cherchèrent à s'insinuer dans les bonnes graces des ministres. Plusieurs réunions des disciples de Luther eurent lieu dans le Pré-aux-Clercs : ils y entonnaient à haute voix des psaumes, composés par Marot et mis en musique : spectacle qui, comme on le pense bien, attirait un grand concours de Parisiens, parmi lesquels la réforme trouvait des prosélites. En rentrant dans la ville, cette troupe marchait précédée et suivie de gentilhommes armés, et traversait les rues, disent les écrivains catholiques, en *affectant* de continuer leurs *chants hérétiques*. Les informations ordonnées contre ces attroupemens ne produisirent aucune charge contre les prétendus délinquans. *Séguier*, dans tous les rapports qu'il faisait touchant ces informations, concluait en disant : « La cause de la multiplication des réformés résulte de la comparaison « que le peuple fait entre la régularité de leurs « mœurs et les désordres du clergé. » C'était une vérité incontestable; et les persécutions du protestantisme devaient, sous ce rapport, être considérées comme l'approbation de l'immoralité religieuse.

Après un discours aussi hardi que sensé du courageux Séguier, prononcé devant le roi, qui était venu siéger au parlement, ce monarque se retira, avec les membres de son conseil, dans une chambre voisine de celle où la séance tenait, se fit apporter la liste des membres présens, examine les avis qu'ils avaient émis, et rentra dans l'assemblée.

Prenant la parole, Henri II dit qu'il avait long-temps refusé de croire qu'il y eut des hérétiques dans son parlement ; mais qu'il n'en pouvait plus douter maintenant, et ferait son devoir. A ces mots, le roi appelle du geste le connétable, qui vient prendre ses ordres, et va saisir immédiatement, sur leur siège, les conseillers *du Four et du Bourg*... Le capitaine des gardes, *Montgommeri*, les emmène ; tandis qu'un autre capitaine, nommé *Chavigni*, reçoit l'ordre d'aller arrêter, dans leurs maisons, six conseillers. *Antoine Fumée, Eustache de la Porte et Paul de Foix* furent seuls trouvés ; les trois autres s'étaient sauvés.

Ces rigueurs n'empêchèrent pas un premier synode calviniste de tenir à Paris, dans le faubourg Saint-Germain : on y vit siéger les députés des églises de l'Ile-de-France, de la Normandie, de l'Orléannais, de l'Aunis et du Poitou. Ils rédigèrent, en quarante articles, les constitutions de leur société, éparse sur toute la surface du royaume..... Le roi entra dans une grande colère en apprenant que ses sujets osaient tenir, sans son ordre, des

assemblées au milieu de sa capitale, et s'y occuper de règlemens propres à organiser l'hérésie dans son royaume. Il ordonna qu'on instruisit sans délai contre ces audacieux, et jura qu'il les verrait dévorer par les flammes avec une grande satisfaction.

Henri II ne devait pas jouir de ce spectacle essentiellement orthodoxe : son heure fatale était venue. Les persécutions n'empêchaient pas qu'on ne donnât à la cour des fêtes fort brillantes, pour le mariage de Claude de France, sœur du roi, avec le duc de Savoie : les bals, les festins et surtout les joûtes, que le roi aimait beaucoup, se succédaient depuis huit jours. Henri savait que, sous les armes, il était un des beaux hommes de son royaume; son oreille était doucement caressée des complimens que les dames lui faisaient entendre. Pendant deux jours, le royal paladin courut contre tous les tenans, sans avoir rencontré un vainqueur ; le troisième (28 juin 1559), Henri, au moment de quitter la lice, aperçoit *Montgommeri*, qui tient la lance haute. Baissant à la hâte sa visière, sans prendre le temps de l'attacher, ce prince s'élance contre son capitaine des gardes, qui brise sa lance contre le plastron du roi... En ce moment la visière de Sa Majesté, levée pas le choc, livre passage au tronçon qui reste à la main de Montgommeri, et que l'impulsion donnée ne lui permet pas de retenir. ...... Un éclat de bois pénètre si violemment dans l'œil du monarque,

qu'on le voit sortir derrière la tête..... Le malheureux prince chancelle, tombe... On l'emporte sans connaissance au palais des Tournelles... La blessure était mortelle; Henri vécut cependant encore onze jours; mais dans une léthargie continuelle, et sans avoir pu reconnaître ceux qui l'environnaient.

Ainsi mourut Henri II, à l'âge de quarante ans; il en avait régné douze. Il eut de Catherine de Médicis quatre fils et trois filles. Ses enfans naturels furent au nombre de quatre : Diane de Poitiers ne lui donna peut-être qu'une fille.

Paris s'enrichit sous ce règne de plusieurs monumens : le Louvre est le plus beau titre de gloire de Henri II : la plus belle page de son histoire est une page d'architecture. François Ier commença la reconstruction de cet édifice; mais il ne fut achevé que sous le règne de son successeur, achèvement qui ne doit s'entendre que de la partie du bâtiment appelée le *Vieux Louvre*, c'est-à-dire l'aile occidentale. Le surplus du Louvre de Charles V ne disparut que successivement et sous divers règnes, jusqu'à celui de Louis XIV, qui, le dernier des souverains de l'ancienne dynastie, fit travailler à ce palais. Nous avons déja dit que les travaux furent exécutés sur les plans de Pierre Lescot : cet artiste, homme de goût et de talent, s'abandonna toutefois à cette profusion d'ornemens qui caractérisait l'architecture de la renaissance. L'art sortait alors de l'école sar-

rasine, riche, luxueuse, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'une variété de détails que n'admet pas la belle ordonnance antique. Mais le vieux Louvre n'en est pas moins un chef-d'œuvre, qu'on admirera dans tous les temps. La façade qui regarde le château des Tuileries, est d'une simplicité peu en rapport avec l'extrême opulence de l'autre : elle donnait primitivement sur les cours de service du palais, tandis que la façade opposée appartenait à la cour dite d'honneur. Toute la sculpture du vieux Louvre fut exécutée ou dirigée par Jean Goujon, statuaire dont le ciseau n'a été égalé que par un petit nombre d'artistes venus plus tard dans la carrière. Plusieurs bas-reliefs de lui ornent l'entrée principale du palais; les mains, quelque peu sacrilèges, qui ont rajeuni récemment la face du Louvre de Henri II, ont du moins respecté l'ouvrage de ce maître : on aime à retrouver, sous la teinte noirâtre que le souffle du temps a laissée sur la pierre, les traces, vierges encore, du ciseau savant de Goujon. Dans une des salles de cet édifice, on voit quatre statues cariatides sorties du même ciseau; elles passent pour un des chefs-d'œuvre de la sculpture depuis sa restauration *.

Pierre Lescot fit aussi construire une partie de bâtiment qui s'avançait autrefois jusqu'au bord

* On lit, au-dessus de la salle des cariatides, cette inscription, attestant que la construction de cette partie du Louvre fut à peu près terminée en 1548.

Henricus II, christianissimus, vetustate collapsum refici

de la rivière, et qui en est séparé aujourd'hui par le quai. C'est de l'une des croisées de ce pavillon que, durant les massacres de la Saint-Barthélemi, Charles IX arquebusait les protestans. Nous aurons plus d'une fois occasion de reparler [illegible]constructions du Louvre, reprises et abandonnées si souvent.

En l'année 1550, la *fontaine des Innocens*, qui jusqu'alors n'avait été qu'une masse de pierre, devint plus monumentale. Lescot la fit reconstruire, mais non pas telle que nous la voyons aujourd'hui, quoiqu'elle fût dès-lors ornée des délicieuses sculptures qui décorent le monument actuel. La fontaine était adossée à la noire église des Innocens, et ensevelie entre les murs du charnier. Lorsqu'on fit disparaître ces tristes constructions, les bas-reliefs de l'habile statuaire furent enlevés avec soin, et appliqués à la fontaine qui décore le marché élevé sur l'emplacement de l'ancien cimetière. Nous reparlerons de cet édifice.

Nous avons dit que le *pont Saint-Michel*, plusieurs fois emporté par les eaux ou les glaces, avait été reconstruit à diverses reprises, sans qu'on eût calculé assez exactement sa hauteur pour prévenir de semblables évènemens. Le dernier accident arrivé à ce pont datait du mois de dé-

cœptum à patre Francisco I, rege Christianissimo, mortui sanctissimi parentis memor, pientissimus filius absolvit, anno à salute Christi MDXXXXVIII.

cembre 1547; cette fois les eaux n'en avaient entraîné que la partie supérieure : c'est du moins ce qu'on peut inférer d'un passage de l'historien Robert Gaguin : *Ingravescente fluvii Sequanæ aquâ, pars superior pontis....* On reconstruisit en bois ce qui avait été détruit, et ce ne fut pas la dernière fois qu'on eut à s'occuper de ce travail, jusqu'à l'époque où le pont actuel fut bâti.

Aux quais que nous avons désignés, il en fut ajouté un en 1558 : le parlement, sur la demande du prévôt des marchands, accorda alors, aux échevins, la permission d'occuper les prisonniers condamnés, à la construction d'un quai sur la place dite *Gloriette* *, entre le petit bras de la Seine et la rue de la Huchette. Les détenus du Petit-Châtelet furent particulièrement employés à ce travail, à la charge par les magistrats de la ville de faire reconduire, chaque soir, les travailleurs dans leur prison, sous la garde d'un nombre d'archers suffisans pour répondre d'eux. Le quai de la Gloriette n'était point destiné à la circulation : il ne servait qu'à soutenir les maisons de la rue de la Huchette, et à les défendre, par un renfort de maçonnerie, des atteintes que le battement réitéré des eaux du fleuve portait à leur construction.

* Nom d'un ancien fief qui existait en ce lieu. On a construit depuis sur ce même lieu le cul de sac de *la Gloriette*, à l'ouest du Petit Châtelet, et à l'est de la rue de la Huchette : c'est cette impasse qu'on a long-temps appelée le *Troupunais*, à cause de la mauvaise odeur qui s'en exhalait.

L'église de *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle* fut commencée sous le règne de Henri II. L'emplacement sur lequel elle est bâtie était le centre d'un village appelé la *Ville-Neuve*, situé hors de la muraille d'enceinte. Au milieu du seizième siècle, les habitans de ce village sollicitèrent l'autorisation de faire élever une chapelle. Cette construction fut autorisée par le parlement et par l'évêque; mais le curé de Saint-Laurent mit des restrictions à ce privilège : l'église ne put avoir que treize toises de longueur sur trois de largeur. Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, détruite pendant le siège de Paris, en 1593, fut reconstruite en 1624. Nous en reparlerons.

L'*hôpital des Petites-Maisons*, situé rue de la Chaise, faubourg Saint-Germain, doit ce nom à des chambres basses ou loges, dans lesquelles on plaçait autrefois les insensés ou les malades reçus en cette maison. Lorsque, sous le règne de Charles VIII, il ne resta plus de la conquête du royeume de Naples, que le mal vénérien que les Français en avaient rapporté, on établit en ce lieu une *maladrerie* pour traiter ceux qui en étaient infestés *. Devenu moins philantrope qu'au temps de cette institution, le parlement cessa de pourvoir à son entretien, et l'abbé de Saint-Germain, qui aurait pu en apprécier mieux l'utilité, en vendit les matériaux et le terrain.

* Cette maladie commença à se manifester à Paris en 1496; on l'appela *mal de Naples*, nom qui rappelait son origine.

La ville racheta l'emplacement en 1557, et fit reconstruire la maison pour recevoir des pauvres, des mendians, des vieillards infirmes, des personnes atteintes d'épilepsie et des insensés. On continua aussi de recevoir les vénériens aux Petites-Maisons jusqu'en 1559 ; à cette époque, ils furent transférés à l'hôpital de l'Oursine, dont nous parlerons.

Un seul collège, celui de *Sainte-Barbe*, fut fondé définitivement sous le règne de Henri II. Dès l'année 1420, Jean Hubert, docteur en droit canon, établit une maison d'enseignement sur le terrain occupé depuis par cette institution, terrain alors planté de vignes. Les chanoines de Sainte-Geneviève, sur la seigneurie desquels se trouvait ce local, avaient permis la fondation projetée par Jean Hubert ; il y établit quatorze professeurs rétribués par les écoliers. Mais ce ne fut qu'en 1556 que ce collège obtint une organisation régulière. A cette époque, Robert du Guast, docteur en droit, affecta à ce collège des revenus assez considérables pour l'entretien de quatre boursiers, ainsi que pour le traitement des professeurs, d'un principal, d'un chapelain et d'un procureur. Le collège de Sainte-Barbe, après avoir subi plusieurs vicissitudes, se consolida et devint un des meilleurs établissemens de Paris. Les *Barbistes* étaient renommés, encore récemment, parmi les bons élèves de l'université; on admirait surtout l'esprit de confraternité qui se conservait entre eux toute

la vie. Cette institution, devenue particulière, n'en a pas moins soutenu sa réputation honorable, grace au zèle bienveillant de son directeur, M. de Lanneau, savant distingué, professeur vénérable, dont le zèle éclairé et la philantropie seront regrettés long-temps par les hommes sensés qui s'attachent au mérite réel, non à l'art de se faire valoir, que tant de gens y substituent.

L'administration des monnaies fut dirigée, durant le quinzième siècle, par des généraux des monnaies, dont le nombre varia de quatre à huit; mais il n'y avait point alors de juridiction proprement dite dans cette partie du service. François I[er] créa, en 1522, un président et deux conseillers de robe longue, qui joints aux huit généraux qui existaient, et assistés d'un huissier, formèrent une chambre des monnaies. En 1551, Henri II, voulant donner plus d'importance à cette institution, augmenta le nombre des conseillers et érigea la chambre en cour souveraine, qu'on nomma *Cour des Monnaies*. Elle tenait ses séances au Palais, dans une salle située au-dessus de celle affectée à la chambre des Comptes. Mais cette même juridiction, que le roi s'était efforcé de relever autant qu'il l'avait pu, se dégrada d'une étrange manière dès l'année 1554. La cour en masse fut accusée de malversations et de faux : tous ses membres, fors un président, déclaré innocent, furent envoyés aux galères, pendus ou brûlés. Nous ne devons pas abandonner ce sujet sans dire que, le 8 août 1548,

Henri II ordonna que l'effigie du roi régnant serait frappée à l'avenir sur les monnaies, au lieu de la croix que portaient les anciennes pièces. Cette innovation a pu rendre la contrefaçon plus difficile ; mais on sait qu'elle ne l'a pas détruite. A dater de la même époque, on moula sur les monnaies le millésime de leur fabrication.

Pour réprimer le luxe auquel se livraient, sous ce règne, les Parisiens de toutes les classes, Henri II, qui, par son propre faste et celui qu'il souffrait à sa cour, donnait l'exemple de toutes les superfluités, voulut arrêter la ruineuse manie de briller qui gagnait le malaisé comme le riche. En 1549, c'est-à-dire peu de temps avant sa mort, ce prince rendit une ordonnance somptuaire portant : « Les « gentilshommes et leurs femmes font des dé- « penses excessives pour leurs habits en draps ou « étoffes d'or et d'argent, pourfilures, passe- « mens, bordures, orfèvreries, cordons, cane- « tilles, velours, satins ou taffetas, barrés d'or ou « d'argent. » Cette ordonnance mesurait le plus ou le moins de richesse des habits, selon la condition de chacun. On ne devait, d'après ce même édit, porter d'étoffes de soie qu'aux manches, au-devant du corps, sur les sayes qui seraient découpées, et pour bordure, de la largeur de quatre doigts seulement. Aux princes et princesses seuls il était permis de se vêtir entièrement d'étoffes de soie cramoisie ; les gentilshommes pouvaient en orner leurs pourpoints et haut-de-chausses ; les

dames et damoiselles avaient la liberté d'en garnir leurs cottes et manchons. Les filles attachées au service des reines devaient avoir des robes de velours cramoisi, et non d'une autre couleur; celles qui servaient les princesses et autres nobles dames, étaient obligées de s'habiller en velours noir ou tanné. Les velours, draps de soie, satin, etc., n'étaient permis aux femmes ou filles des présidens ou conseillers que pour l'ornement des cottes et manchons. Les gens d'église ne pouvaient, sans être princes ou cardinaux, porter des robes de velours. Nul Français qui n'était ni gentilhomme, ni homme de guerre, n'avait licence de mettre soie sur soie, c'est-à-dire une saye sur une robe de cette étoffe : les bonnets, souliers, fourreaux d'épée en velours demeuraient interdits à ces particuliers. Des peines étaient portées contre tout artisan mécanique, paysan, homme de labeur, qui se serait permis de revêtir pourpoint, chausses bandées (étroites) et bouffantes de soie.

Du reste, le costume que nous avons décrit en parlant du règne de François Ier, varia peu sous celui de son fils. Seulement ce prince, à l'occasion des noces de sa sœur Claude avec le duc de Savoie, adopta les bas de soie, dont l'usage devint bientôt général à la cour de ce prince *.

* Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire de Paris*, par M. Dulaure, (tome IV, édition in-12, page 580, note). « Avant l'usage des bas de soie, on se couvrait les jambes avec des « étoffes de lin, de soie ou de laine. Ensuite on tricota des bas

Henri II employa les douze années de son règne à persécuter les protestans, à faire une guerre quelquefois glorieuse, mais dont l'éclat fut terni par une paix honteuse; enfin à grever la France d'une dette de quarante millions, qui ne profita qu'à des concubines et des favoris *. Ce règne fut incontestablement un des plus malheureux de la monarchie; et le prince avait assez de lumières, assez de connaissance des hommes et des choses

« à l'aiguille; enfin un garçon serrurier de la Basse-Norman- « die inventa le métier à faire des bas. N'ayant pu obtenir « un privilège exclusif du roi, qui ne se doutait pas alors « qu'il fût nécessaire de protéger l'industrie, il passa en An- « gleterre, où sa découverte fut accueillie. Dans la suite, un « autre Français se rendit à Londres, vit le métier, et, à son « retour en France, en 1556, en établit plusieurs dans le châ- « teau de Madrid, au bois de Boulogne, où le roi autorisa « l'établissement de sa manufacture. »

On n'a pas besoin de remonter au règne de Henri II pour retrouver dans notre gouvernement l'insouciance la plus apathique, quant aux découvertes dignes des plus grands encouragemens. Pour ne citer qu'un fait sur mille, *le gaz hydrogène,* appliqué à l'éclairage, découvert en 1795 ou 1796 par l'ingénieur français Lebon, n'obtint pas la protection des gouvernans de l'époque : ce ne fut qu'après vingt-trois ou vingt-quatre ans que cette découverte reparut en France, comme *invention anglaise*, et qu'à ce titre elle fut accueillie.

* Le déficit avait commencé sous le règne précédent : en 1548 la recette s'élevait à 8,547,577 livres (environ trente millions de notre monnaie); la dépense montait à 9,000,487 liv. On s'endettait donc déja, et la guerre n'était pas commencée. cette guerre augmenta moins le déficit que les prodigalités de la cour.

pour qu'il fut heureux. Henri voyait rarement mal dans les affaires; son avis au conseil était toujours un des meilleurs; mais insouciant, léger, paresseux, il ne se donnait jamais la peine de soutenir ses opinions, indifférent sur le résultat qui pourrait advenir du triomphe d'un sentiment contraire au sien. D'ailleurs, quand ce monarque ne laissait pas faire le mal par inertie, on obtenait de lui par séduction le droit de l'accomplir : tel fut l'assentiment qu'il donna à la guerre des *Carrafa*, guerre qui faillit perdre la France.

Les courtisans, si long-temps agenouillés devant la duchesse de Valentinois, n'attendirent pas, pour lui tourner le dos, la mort de son royal amant. De son côté, Catherine de Médicis, jetant le masque hypocrite qui, douze années durant, avait déguisé sa haine, envoya à la favorite l'ordre de rendre les pierreries de la couronne dont elle se parait ordinairement, au préjudice même de cette souveraine; et lui fit prescrire de se retirer dans un de ses châteaux. « Le roi est-il mort, demanda-« t-elle à celui qui lui fit cette double intimation? « — Non, madame, répondit-il, mais il ne passera pas la journée. — Eh bien! répliqua Diane « de Poitiers, je n'ai donc point encore de maître. « Je veux que mes ennemis sachent que quand ce « prince ne sera plus, je ne les craindrai point; si « j'ai le malheur de lui survivre long-temps, mon « cœur sera trop occupé de sa douleur pour que je « puisse être sensible aux chagrins et aux dégoûts « qu'on voudra me donner. »

Le lendemain, cette maîtresse de deux rois quitta la cour : sous le règne qui se terminait, elle avait souvent égaré la politique du prince avec le flambeau de l'amour.... Ce fut la torche d'une furie qui étincela sur la France pendant les trois règnes suivans.



CHAPITRE IV.

FRANÇOIS II, CHARLES IX, HENRI III, LA SAINT-BARTHELEMI, LA LIGUE, PARIS A LA LUEUR DES TORCHES DE LA GUERRE CIVILE.

Lorsque François II, déja roi d'Écosse par le droit de Marie Stuart, monta sur le trône de France, il atteignait à peine sa seizième année; la reine était son aînée d'un an. Marié trop jeune à cette princesse, François avait usé de ce riche trésor de séductions comme un gourmand use d'un repas splendide; sa constitution en était affaiblie: son règne fut une maladie de dix-sept mois. Quand on vit arriver au pouvoir ce prince si faible, si peu propre à gouverner une nation alors agitée par les plus terribles passions, celles qu'excite la religion, on dut prévoir les malheurs qui ne pouvaient manquer d'assaillir la France. Un des quatre partis qui s'étaient disputé la puissance sous le dernier règne, venait de s'évanouir avec la faveur de Diane de Poitiers; mais les trois autres subsistaient: Montmorenci et les Guises, toujours prêts à descendre dans la lice l'un contre l'autre; puis Catherine de Médicis, les observant tous deux, les flattant tour à tour, et attendant le moment de

les sacrifier l'un par l'autre. Pourtant la subtile Italienne penchait vers les Guises, qui paraissaient lui offrir une alliance plus sûre que leurs rivaux, dont la connivence avec les protestans lui était suspecte. Elle tâcha donc de succéder à la duchesse de Valentinois dans les bonnes graces du cardinal de Lorraine et de son frère ; pour faire pencher de son côté la balance de leur politique, elle y jeta ses faveurs : elle échauffa de ses transports italiens le vainqueur de Calais. La séduction pouvait être puissante : Catherine, à peine âgée de trente-neuf ans, possédait tout ce qui charmait à cette cour dissolue, où le libertinage se mêlait, comme moyen, aux plus graves projets. La reine-mère était grande, belle, douée d'un port majestueux, d'un esprit orné, qu'elle savait à l'occasion rendre aimable et prévenant, enfin d'un tempérament fougueux, auquel elle avait l'art d'imprimer le plus charmant abandon. Du reste, comme une souveraine ne manque jamais d'adorateurs, et que les plus illustres ne sont pas toujours ceux qui lui plaisent le plus, la Florentine savait sacrifier à ses vues ambitieuses un vain sentiment de jalousie, quand les faiblesses de l'une de ses filles, dites d'honneur, pouvaient mieux que les siennes lui conquérir des partisans. Nous produirons des preuves de cette assertion.

Convaincue de l'influence que les graces et la beauté peuvent produire dans les cours, Catherine voyait avec chagrin se développer de plus en plus

[illegible] L'épouse de François II [illegible]; mais sa belle-mère savait [illegible] les résistances d'une vertu en-[illegible], et combattue par la jeu-[illegible] : prévoyant la défaillance [illegible] principes de Marie Stuart, elle s'ef-[illegible] une rivale déja si dangereuse, et [illegible] bien davantage en devenant faible. [illegible] avait remarqué que les regards langou-[illegible] la belle Ecossaise s'arrêtaient avec une [illegible] complaisance sur le fils du connétable [illegible] Montmorenci, le plus beau, le plus galant che-valier de la cour. Or, cet amour, sans doute par-tagé, pouvait renverser les espérances combinées de la reine-mère et des Guises. L'Italienne en-tra, dit-on, en correspondance avec Elisabeth, s'entendit avec les émissaires que cette reine en-tretenait en France, et n'épargna rien pour accré-diter les propos que l'on commençait à tenir sur la jeune reine *. Le but de ce coup d'état aurait été, selon cette version, de faire répudier Marie Stuart pour crime d'adultère, de l'enfermer dans un cloître, et de livrer ainsi l'Ecosse à la reine d'Angleterre, en même temps que l'influence exclusive de la politique française serait usurpée par Catherine et ses partisans.

Ce projet eût pu réussir : le jeune roi aimait beaucoup sa femme, et rien n'est plus voisin de la jalousie furieuse que l'amour extrême. Mais

* Voyez l'*Histoire de Marie Stuart*, par M. de Sevellinges.

d'autres évènemens prévinrent la catastrophe méditée par la reine-mère, et la rendirent inutile.

On peut reconnaître, à propos des factions de ce règne, jusqu'à quel point la conviction religieuse devient quelquefois docile aux inspirations de l'intérêt: le connétable de Montmorenci était le plus intolérant, le plus farouche des papistes; cependant nous le verrons bientôt s'appuyer de ces protestans qu'il avait persécutés, qu'il devait persécuter encore. La foi sacrée se fait au besoin aussi élastique que la bonne foi politique des cours. Les Guises, oncles de la jeune reine, furent déclarés ministres ou plutôt régens de l'État. François II le proclama hautement dans le conseil, et renvoya aux deux princes lorrains toutes les affaires qui réclamaient la sanction royale. Le cardinal demeura chargé de l'administration des finances, le duc du commandement général des troupes, ce qui réduisait à un vain titre honorifique la connétablie de France. Le vieux connétable fut transporté de fureur en apprenant cette nouvelle; il bannit tout scrupule et songea à se rapprocher des mécontens, déja en rapport avec les chefs de la réforme. En tête des ennemis de la faction lorraine, on comptait trois princes du sang : *Antoine de Bourbon*, roi de Navarre par l'apport de Jeanne d'Albret, sa femme, le *prince de Condé*, et son frère, le duc *de la Roche-sur-Yon*. Le premier de ces princes était dans ses Etats, les deux autres, dont on redoutait les intrigues, furent envoyés à Madrid, pour, ra-

tifier la paix avec Philippe II, en lui portant le collier de Saint-Michel.

Il était moins facile de se défaire du connétable : les prétextes manquaient pour l'éloigner d'une cour qu'il ne pouvait plus servir au loin. Catherine de Médicis, forcée d'aborder franchement la disgrace de ce vieux serviteur, lui reprocha amèrement d'avoir été, sous le dernier règne, la créature d'une concubine, au préjudice de l'épouse du monarque. Le roi, qui survint, joignit ses reproches à ceux de sa mère, et conseilla froidement au connétable d'aller prendre du repos dans ses terres. Montmorenci, courtisan avant tout, cacha son mécontentement sous une apparence de sérénité, offrit de nouveau ses biens, sa vie, celle de ses enfans, et se retira dans son château de Chantilly, bien décidé à combattre de tout son pouvoir la faction qui le sacrifiait.

Dans un moment où le connétable espérait conserver une part active dans le gouvernement, il avait appelé le roi de Navarre, pour soutenir leurs intérêts communs contre la maison de Lorraine : ce prince approchait de la cour et rassemblait autour de lui tout ce qui se trouvait de noblesse mécontente sur sa route. Parmi ces gentilshommes ameutés contre les Guises se rencontrait un nommé *Dardois*, agent accrédité par le connétable, et qui demanda de sa part qu'on se réunît à Vendôme en assemblée délibérante. Cette réunion eut lieu : il y fut d'abord résolu d'une commune

voix qu'il fallait, à tout prix, éloigner les deux Lorrains des affaires; puis on s'occupa des moyens à employer pour arriver à ce but. Une partie de l'assemblée voulait qu'on tentât de négocier avec la cour, sauf à recourir ensuite aux armes, si les pourparlers échouaient. Le reste des opinans, et c'était la majorité, voulait qu'on surprît, qu'on déconcertât l'ennemi par la célérité d'une attaque ouverte, prétendant qu'une négociation préalable pourrait être comparée à la trompette qu'on sonnerait maladroitement avant un assaut. Malgré cet élan martial, on revint bientôt au premier avis, sur l'exposé fait avec éloquence et chaleur, par un gentilhomme, des persécutions que les mécontens attireraient sur eux, si la fortune des armes ne leur était pas favorable. Il demeura donc convenu que le roi de Navarre allait continuer sa route; qu'il exposerait franchement au roi les abus qui résultaient de l'administration arbitraire des Guises, et qu'il s'efforcerait ensuite d'intéresser la reine-mère, en lui faisant redouter la puissance de cette maison.

Le représentant était mal choisi, Antoine de Navarre, quoique prince du sang français, jouissait à la cour d'un très faible crédit; on l'y considérait même peu, parce qu'on n'avait point encore oublié la trahison du connétable de Bourbon, son parent. D'un autre côté, ce prince, qui comptait sur l'appui de Henri II pour ressaisir la partie de son royaume dont l'Espagne s'était emparée, se

[illegible] sorte de dépendance [illegible] auprès des ministres. [illegible] ien la situation d'An- [illegible] traitèrent en conséquence. [illegible] ontainebleau; en y arrivant, [illegible] occupé par le duc de Guise [illegible] devait habiter, comme premier [illegible] le Lorrain refusa de le céder, [illegible] son refus de propos insultans. [illegible] Bourbon voulait voir le roi, on [illegible] qu'entre ses deux oncles; nulle [illegible] n'était possible. Le chef des mé- [illegible] alors ses démarches vers la reine- [illegible] eut avec elle plusieurs entretiens, dans [illegible] selon son habitude, cette femme artifi- [illegible] se montra flatteuse, compatissante, pro- [illegible] de promesses, et exhorta le prince à la pa- [illegible]. Il n'y avait pas dans tout cela le moindre [illegible] d'espérance pour les confédérés de Ven- [illegible]dôme: loin d'avoir pu faire entendre à Fran- [illegible]çois II les remontrances qu'il était chargé de lui adresser, le roi de Navarre n'avait pas même pu voir seul son jeune parent; et lorsqu'il s'était hasardé à vouloir entrer en matière avec Catherine sur le despotisme des Guises, cette princesse s'était toujours hâtée d'éluder l'entretien.

En ce moment, on négociait à Madrid le mariage d'Elisabeth de France, fille de Henri II, avec Don Carlos, fils aîné de Philippe II. Dans les premiers jours de son veuvage, la reine-mère s'é-

tait en quelque sorte jetée dans les bras du fier Castillan, en lui demandant son appui pour la France... à lui, l'ennemi à peine réconcilié de ce royaume. Ce fut une grande faute, dont les suites pesèrent long-temps sur la monarchie française. Dès cette époque, Philippe, affectant le ton d'un protecteur, répondit avec la jactance qui lui était ordinaire, qu'il prenait le royaume de France sous sa protection, et qu'il écraserait quiconque oserait désobéir au roi ou se montrer contraire à ses ministres. Cette lettre fut montrée avec affectation au roi de Navarre : il n'en fallut pas davantage pour le dégoûter entièrement de la conjuration, et déja ce prince voyait le colosse espagnol envahir le reste de ses Etats.

Antoine de Bourbon ne songea plus qu'à s'éloigner de la cour, dès qu'il pourrait le faire sur un motif plausible : on ne tarda point à le lui fournir. Elisabeth de France allait partir pour l'Espagne : le roi offrit à son parent de conduire cette princesse ; lui faisant pressentir que de ce voyage naîtrait l'occasion d'entrer en pourparlers avec Philippe, touchant la restitution des terres qu'il avait perdues, et le ministère promit de l'appuyer. Arrivé à Madrid, Antoine, qu'on chargea en effet de quelques lettres où ses droits étaient soutenus, fut accueilli avec honneur par le monarque espagnol : ce prince parut bien disposé en faveur de son voisin, et s'occupa d'abord personnellement de sa réclamation. Mais bientôt, les conférences

comme anciens serviteurs, soit des arrérages de pension, soit des fournitures faites aux armées. Ces réclamans, presque tous nécessiteux, devenaient de plus en plus pressans, parce que leurs besoins augmentaient journellement : le cardinal résolut de s'en débarrasser d'un seul coup, sans en satisfaire aucun.

Le Lorrain fit planter une potence auprès du palais, et fit publier, à son de trompe, que tout solliciteur qui ne sortirait pas de la ville dans le délai de vingt-quatre heures, serait pendu. Le moyen de liquidation était expéditif; mais il parut fort dur aux créanciers de l'Etat. Retournés dans leurs provinces, ils portèrent de nouveaux élémens aux foyers de mécontentement et de troubles qui déja se formaient de toutes parts. L'explosion fut déterminée par de nouvelles persécutions exercées contre les protestans, et surtout par le supplice de l'un des personnages marquans de cette nouvelle religion.

On n'a point oublié que Henri II avait fait arrêter, dans le sein même du parlement, les conseillers *du Four et du Bourg*; ce dernier, regardé comme un des promoteurs fervens du luthéranisme, fut mis en jugement, et, dès le début du procès, on ne lui laissa pas ignorer qu'on en voulait à sa vie. Du Bourg, qui était clerc, demanda à être jugé par l'officialité : elle le condamna. Traduit devant le parlement, cet infortuné, uniquement coupable d'avoir obéi à sa conscience,

entendit confirmer la sentence des juges ecclésiastiques. Du Bourg, condamné par ses collègues à la potence et au feu, subit sa peine avec un courage héroïque. Durant l'instruction de cette procédure, infame par le fonds, inique par la forme, le président *Ménard*, qui avait persisté à siéger parmi les juges, quoique l'accusé l'eût récusé, comme créature connue des Guises, fut assassiné dans la rue, d'un coup de pistolet.

Dès ce moment, tous les genres de mécontentement se confondirent, et les réformés se mêlèrent partout aux autres mécontens. Ainsi, l'on s'habitua à considérer la cause des calvinistes comme devenue, en quelque sorte nationale, et les témoignages d'intérêt qu'on leur donnait, furent un des griefs dont leurs ennemis purent s'appuyer le plus ordinairement pour les attaquer. Aussi le ministère rendait-il ces religionnaires responsables des preuves d'inimitié qu'on lui prodiguait chaque jour. Il n'était pas de calomnie qu'on n'imaginât pour les mettre en désaccord avec les catholiques : tantôt on leur imputait des écrits injurieux contre le roi et la cour; tantôt on leur supposait l'intention de forcer les prisons de Paris, afin de jeter les criminels libérés au milieu d'une révolte toujours flagrante. Quelquefois les agens du pouvoir allaient jusqu'à publier que les disciples de Luther méditaient l'incendie de la capitale. Tant d'imputations calomnieuses tendaient à exciter le fanatisme d'une populace aveu-

comme anciens serviteurs, soit des a· sectateurs
pension, soit des fournitures faites n'était né-
Ces réclamans, presque tous néce· nent des ca-
naient de plus en plus pressans, ses se promet-
besoins augmentaient journellem ne voulaient pas
résolut de s'en débarrasser d'u n permettait, par
en satisfaire aucun.

Le Lorrain fit planter un sembler dans les rues,
palais, et fit publier, à so des cantiques, de faire
solliciteur qui ne sortira ntes images de la Vierge,
délai de vingt-quatre dessein. On se flattait que
moyen de liquidation es, en excitant la colère des
rut fort dur aux cr uneraient à prendre l'initiative
dans leurs provin servirait de prétexte aux sé-
élémens aux fo de la force armée. Ce moyen
troubles qui dé sans succès, une tourbe stipen-
L'explosion f réunie sur les lieux où l'on avait
sécutions ex effigies, provoquait les dévotions
tout par le s'ils refusaient de s'agenouiller et de
quans de avait forte présomption de protestan-
On l'on maltraitait les récalcitrans.
rêter. temps les protestans opposèrent à ces ma-
seill une stoïcité qui leur était recommandée,
co d'ailleurs paraissait être l'essence de leur
r ion. Peut-être eussent-ils persévéré courageu-
sement dans cette réserve évangélique, si plu-
sieurs hauts personnages n'eussent été tout à la
fois réformés et mécontens. Les premiers, les plus
influens, étaient les trois frères *Chatillon*, savoir
l'amiral de Coligni, d'Andelot et le cardinal de
Châtillon : tous trois, par des qualités diverses,

buer puissamment au succès de parti. L'amiral et son frère, anterie, dépossédé, étaient grande bravoure, d'une té- uve, réfléchis, réservés, pru- même un peu sombres : pour- t de toutes les ressources morales nt, conduisent et accomplissent les les plus difficiles. Le cardinal de Châ- èque de Beauvais, apportait dans cet en- de capacités, ce qui peut-être y eût man- sans lui, une humeur douce, insinuante, n esprit délié, pénétrant, l'entente des affaires, et toute l'adresse nécessaire pour conduire les négociations.

Ces trois hommes formaient un excellent noyau de parti ; mais ils sentirent eux-mêmes que le nom d'un prince du sang était indispensable pour baser la confiance des nombreux partisans qu'ils espéraient attirer à eux. Antoine de Bourbon ne voulait plus sortir qu'à coup sûr de sa retraite royale des Pyrénées ; les Châtillons songèrent au prince de Condé, frère du Navarrois. Ce prince, dédaigné à la cour comme tous les Bourbons, maltraité par le ministère, privé des honneurs dus à son rang, comptait parmi les grands mécontens du royaume. Il fut aisé aux protestans de s'allier avec lui. Condé était un homme vif, enjoué, chasseur intrépide, buveur fameux, libertin par tempérament et par goût. Tous ces penchans

gle, da[illegible] mal avec les austérités de la foi de la [illegible] nous l'avons dit, au point où en glig[illegible] les choses, le luthéranisme était un parti tho[illegible] une religion, grace aux persécutions qui ta[illegible] le juste ressentiment de ses sectateurs. [illegible] ne pouvait jamais devenir un religionnaire [illegible] fervent : il se convertit, si l'on peut s'exprimer [illegible] ainsi, sans garantie, et n'abandonna ni ses [illegible], ni ses maîtresses. Mais quant aux projets politiques, ce prince, dont le courage était éprouvé, se livra franchement à l'amiral de Coligni. Il mit pourtant à son engagement une restriction honorable : « Pourvu, dit-il, que rien ne se fasse « contre Dieu, le roi, ses frères, les princes et « l'Etat. » Ces réserves sont d'ordinaire d'un faible poids dans la balance des conjurations : c'est une pente rapide sur laquelle on ne saurait s'arrêter lorsqu'on est lancé.

L'union des réformés et des mécontens fut jurée dans le château même du prince de Condé, à la Ferté en Picardie. L'amiral prouva, par des contrôles dont il garantit l'exactitude, qu'il existait en France deux millions de protestans en état de porter les armes : cette situation rassurante d[illegible] parti, présentée par un homme dont on connaissait la sagesse et la prudence, inspira une telle confiance aux délibérans que, sans désemparer, fut arrêtée l'entreprise appelée depuis *conjuration d'Amboise*. Il ne s'agissait de rien moins que d'enlever la personne du roi entre ses deux oncles,

d'arrêter ceux-ci, de leur donner des juges, et de s'emparer de la direction des affaires.

Malgré l'accord des protestans et des autres mécontens, on jugea qu'il serait d'une sage politique de ne pas donner à l'entreprise un chef que l'on pût soupçonner d'être exclusivement déterminé, ou par le mécontentement, ou par le zèle religieux : Il était important que l'on fût convaincu de son égal dévouement aux deux partis. Le choix s'arrêta sur un gentilhomme de la maison de Périgord, nommé *la Renaudie*, homme habile, hardi, capable de conduire un projet à travers toutes les difficultés. On donna à ce chef le plan arrêté des opérations, et l'on promit de lui obéir dans tout ce qui tiendrait à l'exécution. Il lui fut permis d'annoncer partout que le prince de Condé se mettrait à la tête de la conjuration au moment décisif ; ce qui était conforme aux engagemens de ce prince. Il put insinuer aussi que la reine-mère accédait au mouvement projeté, et c'était un mensonge.

Il y eut une réunion des conjurés à Nantes, au commencement de l'année 1560 ; la Renaudie, qui avait vu la surprise d'une partie des assistans, en apprenant le but audacieux de l'entreprise, s'efforça de les rassurer. « S'emparer de la personne « du roi, leur dit-il, c'est lui sauver la vie ; ses « ministres ne disent-ils pas déja avec affectation « que la mauvaise santé de ce prince ne promet « pas de longs jours, et n'entrevoyez-vous pas « qu'après avoir éloigné tous les princes du sang,

« tous les serviteurs zélés de la couronne, les « Guises veulent nous amener à apprendre sans « étonnement la mort de François, puis celle de « ses frères, puis cette autre nouvelle, plus étrange, « que la maison de Lorraine a dû, pour le salut « du pays, monter sur le trône d'où les fils de « Henri II seront tombés. C'est à nous de proté- « ger notre jeune monarque : pour moi, Mes- « sieurs, je proteste, je prends Dieu à témoin « que je n'entreprendrai jamais rien contre le « roi, contre la reine-mère, contre les princes du « sang; et que je défendrai jusqu'au dernier sou- « pir la majesté souveraine, l'autorité des lois « et la liberté de la patrie contre le pouvoir des « étrangers. » Ce discours rassura les plus timides sur les intentions des chefs conjurés, et porta l'exaltation au plus haut point contre les ministres, qu'on faisait envisager comme des assassins et des usurpateurs. Un serment solennel lia les mécontens et les calvinistes; ils se touchèrent la main, s'embrassèrent en signe d'étroite union, et chargèrent d'avance d'imprécations les conjurés qui seraient assez lâches pour se parjurer, après un engagement aussi authentique. Sans désemparer, on régla le mode de levée des troupes; ensuite on fixa le lieu et le jour précis de l'exécution : ce devait être à Blois, le 15 mars 1560.

Cependant les Guises, loin de soupçonner l'existence du précipice qui s'ouvrait sous leurs pas, vivaient dans la plus complète sécurité : ils ame-

nèrent le roi à Blois vers l'époque fixée pour l'exécution du complot. Durant ce calme apparent, on levait de toutes parts des soldats, d'une façon singulière : on les enrôlait en leur payant un gros engagement, on leur assignait un lieu de réunion au signal convenu qu'on leur indiquerait, et nul d'entre eux ne connaissait ni la cause qu'il allait servir, ni le chef auquel il devait obéir. Déja les milices de plusieurs provinces étaient en mouvement vers le centre de la France : leurs détachemens multipliés, affluant des bois, des chemins de traverse, des gorges, se réunissaient dans les villes, et tout à coup des corps considérables se trouvaient formés, sans que les gouverneurs des provinces eussent été avertis. Les choses en étaient là lorsque des avis vagues, mais réitérés, du complot qui se tramait, parvinrent aux ministres. Ils transportèrent alors la cour à Amboise, ville plus petite que Blois, plus facile conséquemment à défendre, et munie d'un bon château, où le roi serait en sûreté jusqu'à l'arrivée d'un secours facile à réunir.

Après ces précautions, les Guises, qui ne connaissaient ni les auteurs, ni l'importance de la conspiration, crurent eux et le souverain en sûreté. Bientôt ils eurent, sur ce qui se passait, des notions plus certaines. Tandis que tout s'ébranlait pour l'accomplissement de l'entreprise arrêtée à Nantes, la Renaudie attendait à Paris le moment où le point de concentration des troupes lui per-

[illegible] de se mettre à leur tête. Il logeait chez un [illegible] nommé Avenelles, qu'il regardait comme [illegible]. Le chef des conjurés, croyant cet homme digne de sa confiance, lui fait part des projets dont l'exécution se prépare : le confident paraît écouter avec intérêt ce qu'on lui révèle, s'échauffe même en parlant de la noble cause qu'on va servir, et va, le soir même, tout révéler au secrétaire du duc de Guise, qui se trouve par hasard dans la capitale. Sur l'invitation de ce dernier, Avenelles se rend à Amboise, où les frères lorrains apprennent de sa bouche tout ce qu'ils ont à craindre.

Alors les Guises peuvent agir à coup sûr : ils font appeler les Châtillons par la reine-mère, sous prétexte de les consulter sur les moyens à prendre pour calmer le mécontentement qui perce dans le public. Ces seigneurs, pensant qu'ils seront toujours à même d'agir au moment de l'entreprise, viennent sans hésiter à la cour : bien plus, l'amiral de Coligni, repondant avec franchise à la confiance qu'on ne lui accorde que fictivement, conseille au roi de suspendre, jusqu'à la décision d'un concile qui doit se réunir à Trente, toute peine capitale portée contre les réformés. Une partie du conseil se rangea à cet avis ; le chancelier *Olivier* particulièrement le soutint vivement, et l'on publia, le 12 mars, une déclaration d'amnistie. Mais cet édit offrait tant de restrictions qu'en l'examinant bien on reconnaissait que, pour une cause ou une

autre, tous les mécontens ou réformés en étaient exceptés. La conjuration subsista; seulement l'exécution, fixée au 15 mars, fut remise au 16. Le prince de Condé, paraissant, ainsi que les Châtillons, remplir un devoir en venant à la cour, se rendit à Amboise, suivi de gens résolus, qui se répandirent dans la ville et même dans le château.

Mais les ministres avaient les yeux ouverts; s'ils étaient au milieu de leurs ennemis, ces ennemis étaient observés partout, et au premier signal ils pouvaient être entourés. Pendant ces dispositions, des dépêches portaient aux gouverneurs des provinces l'ordre de lever en toute diligence des troupes; la noblesse la plus voisine était appelée à venir se ranger autour du roi, tandis que les serviteurs suspects recevaient des commissions au loin. Le jeune roi, témoin de ces précautions, de ces préparatifs hostiles, s'en affligeait plus qu'il ne s'en étonnait : quoiqu'il n'eût entrevu les affaires publiques qu'à travers les rapports mensongers de ses oncles, il concevait cependant que la nation était mécontente, et disait quelquefois au cardinal de Lorraine : « Qu'ai-« je fait à mon peuple pour qu'il m'en veuille « ainsi; je veux entendre ses doléances et lui « faire raison... Je ne sais, mais j'entends qu'on « n'en veut qu'à vous; je desirerais que, pour un « temps, vous fussiez hors d'ici, pour voir si c'est « à vous ou à moi qu'on en veut... » C'était bien

[illegible] dans un jeune monarque auquel on ne voulait laisser aucune puissance !!

La conspiration d'Amboise fut tentée; mais elle échoua : on vit pendus aux fenêtres du château, et balancés par les brises de la Loire, plusieurs cadavres de conjurés. La Renaudie lui-même, tué dans cette expédition avortée, effraya de loin, par sa dépouille sanglante, attachée au sommet d'une tour, les troupes de révoltés qui s'avançaient pour le soutenir. Le prince de Condé fut envoyé aux arrêts et surveillé ; mais voyant que peu de dépositions étaient dirigées contre lui, il demanda hardiment à se justifier : le roi lui donna audience devant sa cour. Ce prince du sang se plaignit avec amertume des mesures injustes et injurieuses, disait-il, prises contre lui. « Si quelqu'un « s'écria-t-il, en terminant un discours véhément, « est assez hardi pour soutenir que j'ai tenté de « révolter les Français contre la personne sacrée « du roi, et que je suis auteur de la conspiration, « renonçant au privilège de mon rang, je suis prêt « à le démentir par un combat singulier. — Et « moi, répondit le duc de Guise, je ne souffrirai pas qu'un si grand prince soit noirci d'un « pareil crime, et je vous prie de me prendre « pour second. »

Les Guises ajoutaient ainsi l'ironie aux cruautés qu'ils venaient d'exercer; et leur conduite dérisoire s'étendit aussi au connétable de Montmorenci. Ils envoyèrent ce vieillard annoncer au par-

lement la conspiration qui venait d'éclater et l'issue qu'elle avait eue : ils espéraient que son opinion venant à se trahir dans ses paroles, il deviendrait odieux au roi s'il approuvait les conjurés, et suspect au parti s'il le blâmait. Le vieux courtisan ne tomba ni dans l'une ni dans l'autre de ces fautes.

Ainsi finit cette conjuration d'Amboise, préparée avec tant d'efforts et de frais. Beaucoup de ceux qui s'y étaient engagés y trouvèrent ou la mort ou l'humiliation ; mais sa dernière, sa plus illustre victime, devait être atteinte bientôt... Les Guises avaient inféré des paroles dites à Amboise par François II, qu'un roi de dix ans vaudrait mieux pour eux qu'un de dix-sept. Les neuf mois suivans se passèrent en négociations invoquées par la reine-mère, qui, dans toutes, jouant avec perfidie le rôle de médiatrice ou d'arbitre, ne tendait qu'à gagner du temps et du repos par des promesses fallacieuses. Les Montmorenci, les Châtillons, les princes de la maison de Bourbon venaient aux assemblées que Catherine de Médicis indiquait ; mais ils ne croyaient point aux paroles de paix qu'elle y portait. Il y eut à Fontainebleau une réunion de la principale noblesse du royaume, le 21 août ; là les esprits se montrèrent aigris par la tyrannie que les Guises avaient exercée depuis la conjuration d'Amboise ; le prince de Condé se dispensa même d'y paraître, et courut à Nérac solliciter l'appui du roi de Navarre

contre les mauvais traitemens dont leur maison était accablée.

Bientôt les Etats furent convoqués à Orléans : les Lorrains, qui se doutaient que les Bourbons conspiraient dans la Navarre, firent tous leurs efforts pour appeler ces princes à ce concile national. Ils étaient d'autant moins disposés à s'y rendre qu'ils pouvaient risquer d'y perdre la liberté, et peut-être la vie. On venait d'arrêter un gentilhomme nommé la Sague, porteur d'une lettre du vidame de Chartres, François de Vendôme, pour le prince de Condé. Cet écrit ne paraissait renfermer que des choses insignifiantes ; mais le messager, auquel on appliqua la torture, avertit qu'en trempant le papier dans l'eau, on ferait paraître entre les lignes des caractères invisibles maintenant. Ce procédé ayant été employé, on lut de la main de Dardois, secrétaire du connétable, que ce seigneur était plus que jamais décidé à faire périr les Lorrains; qu'en dépit même de la volonté du roi, il espérait y réussir par le crédit qu'il obtiendrait aux états; et que le temps était venu d'attaquer les ministres ouvertement. Le vidame de Chartres, abandonné dans cette circonstance par la reine-mère, dont il avait été l'amant, fut envoyé à la Bastille et traité avec une extrême rigueur... C'était un homme usé pour les passions ardentes de Catherine.

Cependant, on espérait, par un redoublement de torture, obtenir d'autres éclaircissemens de la Sague : il s'en défendit long-temps; mais suc-

combant enfin à la douleur, il parla. On apprit qu'au moment où les états s'ouvriraient à Orléans, le roi de Navarre et le prince de Condé devaient s'avancer vers cette ville, avec une armée; s'emparer, chemin faisant, de Poitiers et Tours, tandis que, soulevés par leurs émissaires, Paris, la Picardie, la Bretagne, la Provence, remplis de mécontens et de luthériens, demanderaient à grands cris la disgrace des Guises, sinon leur mort.

Malgré ces découvertes et le complément de fureur que les Lorrains y avaient puisé, ils firent ordonner, par le jeune roi, aux princes de la maison de Bourbon d'assister aux états : Sa Majesté leur annonçait que s'ils y manquaient, ils devaient s'attendre à être poursuivis comme criminels. Condé, prince dissipateur qui ne pouvait être ruiné, parce qu'il l'était déja, voulait braver les menaces du roi; mais le roi de Navarre refusa de se mettre, par une désobéissance ouverte, en situation de perdre ses Etats. Les deux frères, leurs épouses et leurs conseillers tinrent plusieurs conférences à ce sujet. La duchesse de Montpensier, confidente de la reine-mère, mais vouée aux Bourbons, leur avait donné secrètement le conseil et le moyen de surprendre les enfans du duc de Guise, de les renfermer dans Sédan, et de les garder comme ôtages pendant le voyage des princes à Orléans. Ce moyen ne fut point adopté: les craintes intéressées du roi de Navarre prévalurent; lui et son frère partirent pour les états d'Orléans.

François II arriva dans cette ville avant les princes; il y fit une entrée que son visage maigre, son air valétudinaire rendirent triste; et que l'appareil menaçant qui l'entourait rendit sombre et lugubre. La suite ne démentit pas ce début : on remplit toutes les maisons de soldats; on plaça des corps-de-garde dans toutes les rues; chaque soir l'on entendait marcher pesamment des patrouilles nombreuses.

Cependant François II envoya le cardinal de Bourbon au-devant de ses frères, leur porter l'assurance qu'il ne leur serait fait aucun mal, et qu'ils pouvaient compter sur les intentions bienveillantes de sa majesté à leur égard. Ils arrivent; mais à peine sont-ils entrés dans les appartemens qu'on leur annonce la colère du monarque... Il n'est plus temps de reculer; les princes sont entourés de gardes; on les introduit. Le jeune souverain donne une expression sévère à son pâle visage, reproche au prince de Condé sa félonie, écoute à peine sa réponse et le fait arrêter. Dès le lendemain, un tribunal formé de commissaires tirés du parlement de Paris, et présidé par le chancelier, instruisit contre ce prince du sang, qui, légalement, ne pouvait être jugé que dans un lit de justice.... Condé fut condamné à mort pour crime de lèse-majesté. Vainement Éléonore de Roye, sa jeune épouse, demanda-t-elle sa grace aux genoux du roi : ce prince répondit durement : « Votre « mari a voulu m'ôter la couronne et la vie. » Ca-

lomnie infame, soufflée au débile souverain par ses oncles. La princesse se retournait-elle vers eux, ils répondaient, « il faut d'un seul coup couper la « tête à l'hérésie et à la rebellion... » Antoine de Bourbon, un front couronné, s'humilia devant le fier cardinal de Lorraine, qui le rebuta et l'humilia.

Tandis que le roi de Navarre intercédait pour son frère, lui-même courait risque de la vie : il fut averti un soir qu'il recevrait le lendemain l'ordre de se rendre chez le roi; que des assassins seraient apostés dans la chambre du monarque ; et qu'à la moindre parole vive qui lui échapperait, il serait égorgé sous les yeux de ce prince... L'ordre vint; le Navarrois réfléchit quelques instans avant d'obéir, puis il dit d'une voix forte, devant l'envoyé, à l'un de ses confidens : « J'y vais; je com« battrai tant qu'il me restera un souffle de vie; « si je succombe, prenez ma chemise teinte de « mon sang, portez-là à mon fils, et que la vie « l'abandonne plutôt que le desir de la vengeance...» Ce fils, c'était le prince qui devait régner sur la France sous le nom de Henri IV. Le Navarrois obéit aux ordres du roi : soit que l'envoyé eût répété à François II les paroles qu'il avait entendues, soit que la modération d'Antoine eut rendu tout prétexte d'assassinat impossible, il sortit sain et sauf de l'audience du monarque...Pendant qu'il traversait les appartemens, il entendit l'un des Guises s'écrier, en parlant du roi de France, qui

n'avait pas fait consommer un assassinat sous ses yeux : *O le lâche ! ô le poltron !*

Condé, abandonné à la fureur des Guises, n'avait plus d'autre perspective que l'échafaud ; car ce prince, doué d'une fierté héroïque, refusait d'entrer en accommodement avec les Lorrains : « Il n'y a, s'était-il écrié, nul moyen d'appointe« ment qu'avec la pointe de la lance. » Mais l'échafaud sur lequel devait tomber la tête de Condé ne s'éleva point : ce fut François II qui descendit dans la tombe, le 5 décembre 1560, chargé de l'opprobre d'un crime qui lui avait été imposé. Des historiens ont imputé à la maison de Condé la mort du roi, parce qu'il avait laissé condamner ; il est plus probable qu'il mourut parce qu'il pouvait encore faire grace.

Les Lorrains étaient satisfaits : ils avaient un roi de dix ans, une régente dont les faveurs livraient avec elles le pouvoir. Leur espoir fut cependant trompé en quelques points.

La mort de François II, le règne d'un enfant à peine sorti de ses langes, ne pouvaient qu'augmenter l'ardeur des factions ; Catherine de Médicis, à travers ses perpétuelles indécisions, ses projets toujours flottans, montrait cependant cette finesse de tact dont la cour des Médicis était l'école par excellence. Elle sentit qu'en laissant le parti des Guises aussi puissant qu'il l'était, son autorité serait absorbée par le despostime de ces étrangers. Le contrepoids de ce pouvoir usurpé

se trouvait sous les mains de la reine : elle le saisit. Cette princesse obtint du conseil privé un arrêt qui annulait celui du parlement, et déclarait innocent le prince de Condé ; il fut mis sur-le-champ en liberté. Pendant la maladie du feu roi, sa mère s'était réconciliée avec Antoine de Bourbon, en lui promettant dès-lors la grace de son frère, à la condition que lui, roi de Navarre, renoncerait formellement à la régence, qui lui revenait de droit. De plus, Catherine s'était engagée à reconnaître ce prince comme lieutenant-général du royaume. Dans le même temps, la reine rappela le connétable de Montmorenci, puis ses neveux, le cardinal de Châtillon, l'amiral de Coligni et d'Andelot. Le vieux guerrier marqua son retour par un trait hardi, qui pouvait recommencer son exil avant même qu'il fût fini. Des gardes encombraient les portes de la ville d'Orléans, où la cour se trouvait encore, parce que les états n'étaient point terminés. « Que font-là « tous ces soldats, dit le connétable ; le roi n'est-« il pas en sûreté au milieu de ses sujets ; retirez-« vous. Je veux que désormais le roi aille sans « gardes et en sûreté par tout son royaume. » Et les gardes se retirèrent.

Arrivé au pied du trône, ce seigneur, dont la longue carrière saluait un cinquième règne, s'agenouilla devant l'enfant-roi, qui le commençait : « Sire, lui dit-il, que les troubles présens ne « vous épouvantent pas ; je sacrifierai ma vie,

« ainsi que vos fidèles sujets, pour la conserva-
« tion de votre couronne. »

Il y eut alors une espèce de réconciliation plâtrée entre les Guises, d'une part, les Bourbons et les Châtillons, d'autre part : les rivaux parurent déposer leur inimitié mutuelle dans les mains de la reine ; ils jurèrent de vivre en bonne intelligence, quoique leur cœur débordât du fiel de la haine. Cette réconciliation mit fin aux violentes remontrances prononcées dans les états contre la domination des Lorrains ; remontrances qui s'étaient terminées par la demande de leur renvoi, faite avec une telle persistance qu'un moment ces princes avaient fait filer leurs équipages vers la Lorraine.

Dans l'assemblée, où les chefs des deux grandes factions siégèrent ensemble, le vénérable chancelier de l'Hôpital, appelé à la première magistrature du royaume, après la mort d'Olivier, s'efforça de concilier les deux fanatismes religieux qui alimentaient en France l'esprit de désunion et de révolte; il s'éleva avec chaleur contre les noms, devenus injurieux, de *papistes et de huguenots* *, et ne cessait d'exhorter tout le monde à se réunir pour le bien commun. Ces vertueuses oraisons produisirent peu d'effet : au lieu de s'occuper des inté-

* Selon quelques écrivains, le nom de *huguenots* vient d'un mot allemand, qui signifie *alliés par serment.* Mais l'abbé Garnier lui prête une autre origine : il prétend qu'il vient d'une porte antique de Tours, qu'on appelait la porte *Hu-*

rêts généraux, si gravement et depuis si long-temps compromis, les ordres s'attaquèrent mutuellement. La noblesse et le tiers état déclamèrent contre le clergé; les ecclésiastiques invectivèrent les calvinistes : ils demandèrent qu'il leur fut fait une guerre persévérante, et que quiconque solliciterait le libre exercice de leur religion fut puni comme hérétique. Ce trait était bien digne d'une classe toujours exclusive, toujours portée à la persécution de ceux qui ne subissaient pas son joug, sans examen, sans réplique et par le sacrifice de la raison. Les Châtillons, atteints directement par l'apostrophe d'un prêtre, d'un ministre de paix et de miséricorde, qui, l'écume à la bouche, venait d'invoquer de nouvelles fureurs superstitieuses, les Châtillons demandèrent une réparation, que les états votèrent. A la demande de l'assemblée, il parut un édit qui défendit, sous peine de mort, les violences pour causes de religion; elles n'en subsistèrent pas moins plus envenimées, plus sanglantes que jamais, ainsi qu'on le verra bientôt.

Les états se séparèrent sans avoir pris aucune mesure vraiment utile, si ce n'est une ordonnance en vertu de laquelle l'administration de la justice fut exclusivement réservée aux gens de

gon, près de laquelle les réformés s'assemblaient la nuit. Dans un voyage que la cour fit en cette ville, le nom de *huguenaux* ou *huguenots*, lui parut plaisant; dès-lors il fut adopté en mauvaise part.

[illegible] disparurent enfin ces juridictions ecclésiastiques, qui croisaient le système judiciaire [illegible] à l'autre de la France, et rendaient si [illegible] la police intérieure de Paris.

Il demeura légalement convenu que la veuve de Henri II gouvernerait le royaume, sans toutefois prendre le titre de régente, *conjointement et par les conseils du roi de Navarre.* La reine, sentant que le faix des affaires allait peser en grande partie sur elle, eut alors l'intention sincère de gouverner, sinon avec sagesse, du moins de manière à laisser peu de prise aux mécontentemens, afin de ne pas rendre sa responsabilité plus laborieuse. D'un autre côté, Antoine de Bourbon, prince bienveillant et ami de la paix, mais, par malheur, homme dépourvu des capacités qui conviennent aux gouvernans, Antoine de Bourbon s'efforça de maintenir la tranquillité. Montmorenci, avec lequel le roi de Navarre s'entendait assez, le point religieux excepté, travaillait aussi de tout son pouvoir à rétablir l'ordre intérieur et la prospérité, qui en est presque toujours la conséquence.

Dans cet état de choses, Catherine de Médicis se flatta de pouvoir manier tellement les passions et les intérêts qu'elle pourrait amortir leur choc, et soutenir à la cour les princes lorrains, maintenant fort amendés par les circonstances, et vers lesquels cette princesse penchait encore, entraînée par l'influence de son inclination secrète et de ses faiblesses.

Mais ce qui lui parut impossible de concilier, ce fut la présence de Marie Stuart, et la suprématie qu'elle même voulait conserver sur toutes les femmes de la cour, comme sur tous les seigneurs galans qui paieraient en hommages de boudoir les graces et faveurs qu'ils demanderaient. L'Italienne voulait bien acquérir, par les complaisances de ses filles d'honneur, des partisans et des créatures ; mais elle prétendait se réserver le choix des sacrificateurs dans le culte de ses plaisirs. Or, la jeune veuve de François II ne pouvait avoir de rivale heureuse : partout où elle paraissait, elle régnait sur les cœurs. Catherine se proposa de l'éloigner à tout prix.

Sous le règne précédent, Catherine avait espéré la faire jeter dans un cloître, comme épouse adultère ; la mort de son mari rendait impossible l'exécution de ce projet. Marie Stuart, devenait maîtresse de ses actions ; elle était reine d'Écosse : personne au monde n'avait à blâmer, encore moins à punir sa conduite. Catherine n'eut pas de peine à l'éloigner de la cour : elle sentit que, dépendante et maltraitée par sa belle-mère, une telle existence ne pouvait convenir à sa dignité. Son oncle, le cardinal de Lorraine, pour qui le séjour de Paris avait aussi moins de charmes, depuis son abaissement, offrit à la belle Marie de l'emmener dans son archevêché de Reims. Il voulait, disait il, s'y confiner tout-à-fait : peut-être eût-il effectué ce projet si sa nièce eût ouvert

qu'il lui tenait.
était à Damville,
enci; toute l'ame
souveraine s'élançait v
tous les transports de ce
nt à Damville. Cependan
al à Reims. Son projet, d
François II, avait été constan
dans ses Etats d'Ecosse; ma
obtenir un sauf-conduit d'Elis
de ne pas être inquiétée durant sa trave
la reine d'Angleterre, sans repousser précis
cette prière, promena plusieurs mois
de la reine d'Ecosse : cette subtile p
voyait avec déplaisir le retour dans
iles britanniques d'une souveraine dont elle esp
usurper la couronne. Enfin, après une dem
année de démarches vaines et de sarcasmes
courtisans d'Elisabeth, échangés contre les d
léances des ambassadeurs de Marie, ceux-ci,
doutant plus qu'on ne se jouât de leur maîtres
repassèrent en France, et lui déclarèrent qu'e
ne devait attendre de la perfide Anglaise qu'en
bûches et preuves d'inimitié.

Marie Stuart, qui ne manquait ni de courage
de résolution, se décida alors à passer dans s
royaume, sans le sauf-conduit qu'elle avait v
nement sollicité. Elle s'embarqua le 15 août
onze heures du soir, sur un vaisseau frété dans
plus grand secret. Sa traversée fut longue et dif

cile : Elisabeth, informée par ses espions du voyage de la jeune reine, avait fait couvrir l'Océan de croisières anglaises, chargées de capturer le navire qui portait Marie Stuart. Une brume épaise la sauva, et le cinquième jour de cette navigation dangereuse, elle prit terre à Leith en Ecosse *. Depuis cette époque, la destinée de l'infortunée veuve de François II ne fut qu'un enchaînement de malheurs et de désartres, dont le récit n'appartient point à notre sujet : funestes précurseurs de la catastrophe qui devait terminer sa vie.

Dans le courant de l'année 1561, il arriva un évènement auquel toute la France était loin de s'attendre : on avait vivement agité, dans le concile national, la question de faire restituer à diverses personnes des sommes considérables, pro-

* On avait construit à la reine un lit de repos sur le tillac du vaisseau qui la portait en Ecosse ; le matin en se réveillant elle aperçut les côtes de France, au moment où elles allaient disparaître dans un lointain brumeux. Emue jusqu'aux larmes, elle s'écria : *Adieu donc! adieu France!* Je ne te *verrai plus*, et sur-le-champ elle crayonna ces vers :

Adieu, plaisant pays de France,
O ma patrie
La plus chérie,
Qui as nourri ma jeune enfance,
Adieu France, adieu mes beaux jours...
La nef qui disjoint nos amours
N'a de moi que la moitié ;
Ta part te reste, elle est tienne :
Je la fie à ton amitié
Pour que de l'autre il te souvienne.

duit d'exactions commises par elles ; plus tard, une assemblée tenue à Paris, par suite de la prorogation des états, remit cette même question sur le tapis. Or, le maréchal de Saint-André, la duchesse de Valentinois, le connétable de Montmorenci, et les Guises eux-mêmes, conçurent de vives inquiétudes : on s'était élevé avec chaleur contre les gratifications excessives qu'ils avaient reçues sous les derniers règnes : des orateurs demandèrent que ces *sangsues de cour* fussent contraintes à restituer. La duchesse et le maréchal s'entendirent d'abord ensemble pour parer ce coup, puis ils mirent le connétable dans leurs intérêts, qui étaient aussi les siens. Cette tâche fut d'autant plus aisée, que ces deux personnages persuadèrent à ce vieillard, catholique ardent, que la mesure dont ils étaient menacés s'adressait bien plus à la religion qu'aux biens, et qu'elle était suscitée par le parti calviniste. Vainement les Châtillons soutinrent-ils à leur oncle, non-seulement que la foi romaine ne courait aucun risque, mais que ni le roi, ni la reine-mère ne souffriraient jamais qu'on exigeât de lui des restitutions. Le vieux officier demeura sous l'empire des terreurs que les motions de l'assemblée provinciale lui avaient fait concevoir

Rien ne divise plus les hommes que les opinions politiques ou religieuses ; mais rien ne les réunit plus sûrement qu'une communauté d'intérêts. Dans une situation que le connétable croyait per-

plexe, il songea à chercher un appui sûr contre les poursuites qu'il redoutait, et ne vit que les Guises qui fussent et assez habiles, et assez puissans, par l'effet de leur habileté, pour le soutenir. Il ne voulut plus entendre les conseils de ses neveux, méprisa ceux de son propre fils, le maréchal de Montmorenci, et se réunit ouvertement aux Guises. Dès-lors une alliance étroite, une sorte de digue contre la réforme financière se forma entre les Lorrains, qu'elle devait atteindre plus que personne, le maréchal de Saint-André et le connétable de Montmorenci : la cupidité en avait été le motif, la religion parut en être le nœud; on appela cette union le *triumvirat*.

Déja les Guises, peu confians dans les tergiversations continuelles de Catherine de Médicis, avaient recherché hors de la France un appui solide, qui pût les mettre à l'abri d'une défection des opinions volages de cette princesse, et même les mettre en position de dominer au besoin son pouvoir. Ces princes n'hésitèrent point à demander la protection de Philippe II, monarque fanfaron, qui passa sa vie *à protéger* ses voisins, et ne fit rien pour ses peuples. Le vaniteux Castillan renouvela aux Guises les promesses qu'il avait déja faites à la reine-mère, et son ambassadeur à la cour de Paris reçut des instructions en conséquence. Cet agent diplomatique se trouva alors dans une position aussi nouvelle qu'étrange : il jouait le rôle d'un ministre d'état français, déli-

bérait des affaires intérieures, donnait, imposait même des avis ; blâmait ou approuvait ouvertement les propositions faites au conseil ; critiquait, *corrigeait* des projets débattus : en un mot, il l'emportait en influence sur tous les autres opinans, et les Guises ne faisaient qu'un avec lui. Bientôt on fit courir le plan d'une *ligue catholique*, dont Philippe II était déclaré le chef. Par son entremise, on se proposait de gagner le roi de Navarre, lieutenant-général du royaume ; s'il résistait, la menace d'envahir le reste de ses États devait suivre les promesses brillantes qu'on lui ferait d'abord.

Jusqu'alors, Antoine de Bourbon avait continuellement sollicité la reine-mère en faveur des protestans : lui-même les favorisait, sans être convaincu de la vérité de leurs doctrines, mais parce qu'il était bon et haïssait la persécution. De son côté, Catherine, quoique vouée par conviction au catholicisme, se sentait politiquement disposée à satisfaire enfin les réformés. On le concevra sans peine : cette reine ne pouvait ignorer que la protection d'un prince étranger ne tendait qu'à ruiner son autorité ; et revenue des préventions favorables que, plus jeune, elle avait éprouvées pour les Guises, elle les connaissait assez maintenant pour les croire capables de viser au renversement de la maison de Valois, et à l'usurpation de la couronne. Elle voyait d'ailleurs que, contre une aussi audacieuse entreprise, elle n'aurait qu'un triste

champion dans Antoine de Bourbon, prince timoré, toujours en transe pour ses Etats navarrois; enfin, la défection récente du connétable ne lui laissait plus, dans le parti catholique, aucun soutien dont elle pût réclamer le secours. La faction protestante, au contraire, avait pour chefs Condé, prince entreprenant, et les Châtillons, seigneurs habiles, valeureux, popularisés parmi les nouveaux religionnaires.... Nous le répétons, la reine-mère fut, vers la fin de 1561, sur le point de se jeter dans les bras des calvinistes.

Les indécisions de Catherine lui suggérèrent l'idée de convoquer une assemblée où les docteurs des deux religions viendraient conférer en public, et soutenir leur foi respective. Ce dessein put lui être inspiré par le goût qu'elle montra toujours pour les conférences : lices ouvertes où l'adresse et la subtilité pouvaient, selon cette princesse, épargner, même en trompant, les maux plus réels qu'entraîne la guerre. Rien ne pouvait être aussi contraire à l'église romaine que cette lutte solennelle entre une croyance puissante de raisonnement, de philosophie, de morale, et une religion hérissée d'obscurités, de mystères, d'autorités apocryphes, et dont toute la logique se résume par deux mots : *croyez ou mourez*. Mais les principaux papistes, le cardinal de Lorraine en tête, adoptèrent avec empressement le projet de la reine, parce qu'ils se flattèrent que leur éloquence allait confondre les plus fameux ministres de la réforme.

Les conférences si connues sous le nom de *colloque de Poissy* s'ouvrirent donc au mois de septembre 1561 : le cardinal de Lorraine y déploya toutes les arguties de la Sorbonne avec une grande supériorité de talent ; mais Théodore de Bèze, disciple de Calvin, confondit souvent la dialectique de son adversaire. Le père Lainez, second général des Jésuites, et légat de Pie IV, ne rétablit pas toujours la balance des raisonnemens apostoliques, et plus d'une fois ses harangues hardies choquèrent la reine, qu'il blâma de se mêler des affaires de religion. *La compagnie de Jésus* était à peine fondée, et déja elle frondait l'autorité souveraine, et lui assignait des limites. Loin de nuire à cette corporation nouvelle, l'audace du père Lainez la servit. Les cardinaux de Lorraine et de Tournon se firent ses protecteurs. Ils espéraient trouver dans les disciples de Saint-Ignace des adversaires redoutables du luthéranisme, et leur attente ne fut pas trompée. Nous parlerons bientôt de la première institution qu'ils eurent à Paris.

Du reste, le colloque de Poissy ne servit, comme ont eu dût s'y attendre, qu'à rendre les dissidens religieux plus obstinés dans leurs doctrines: Chaque parti s'attribua la victoire ; et pourtant le seul résultat de l'assemblée fut de détacher le roi de Navarre du parti calviniste, parce que le légat prit en quelque sorte l'engagement de lui faire restituer les terres qu'il avait perdues. Voilà donc encore un intérêt qui déserte la cause des mécontens : dès le

lendemain, Antoine de Bourbon s'unit au duc de Guise. Ainsi la reine-mère, loin d'avoir tiré du colloque de Poissy l'avantage qu'elle en attendait, y perdit l'alliance du lieutenant-général.

Il n'y avait plus à balancer : il fallait que Catherine frappât un grand coup, ou qu'elle subît le joug d'une faction qui pouvait renverser le trône de son fils. Il restait à cette princesse un bon conseiller, un conseiller vertueux, dans le chancelier de l'Hôpital : ce magistrat lui déclara qu'elle n'avait qu'un seul moyen d'éviter de grands malheurs : « Mandez lui, dit-il, des députés de tous « les parlemens du royaume ; faites décider par « ce grand conseil, s'il peut être favorable ou dan- « gereux de permettre les assemblées des calvi- « nistes, et rendez immédiatement un édit con- « forme à l'avis qui sera sorti de cette assem- « blée. »

Lorsque les députés furent réunis à Saint-Germain-en-Laye, l'Hôpital leur dit : « Il n'est pas « nécessaire de délibérer sur le fond de la reli- « gion : supposant même celle des calvinistes « mauvaise, vous aurez à décider seulement si « c'est une raison suffisante pour proscrire, pour « égorger ceux qui la professent; si l'on ne peut « pas être bon sujet du roi, bon père, bon époux, « bon frère, bon ami, sans être catholique ro- « main, sans même être chrétien... N'allez donc « pas vous évertuer à chercher follement, comme « on l'a fait jusqu'ici, laquelle des deux religions

« est la meilleure. Nous sommes ici, non pour éta-
« blir la foi, mais pour régler l'état. » Il était impossible de poser des bases et des limites plus sages pour la discussion.

L'avis à peu près unanime de l'assemblée de Saint-Germain, fut pour la liberté de conscience; l'édit de janvier 1662 fut rendu immédiatement. Il portait que les calvinistes pourraient s'assembler hors des villes et sans armes, pour l'exercice de leur religion. Les magistrats reçurent l'injonction de veiller à ce qu'ils ne fussent ni injuriés, ni troublés. Mais les réformés durent garder les jours de fête, les degrés de parenté dans le mariage, et la police extérieure prescrite par la foi catholique. Il fut interdit à ces religionnaires de faire aucune levée de deniers ; mais ils eurent toute liberté de recevoir ce qui leur serait offert à titre de don volontaire.

Un édit du mois d'avril 1560, conçu dans le même esprit que celui de janvier 1562, était promptement tombé en désuétude; l'on put dès-lors juger de la fidélité avec laquelle le second serait observé, d'après le respect qu'on avait eu pour le premier. Remontons à l'origine des évènemens arrivés à Paris, au mépris de ces deux actes législatifs.

Le 15 avril 1561, les protestans, en conséquence de l'autorisation qui leur est accordée, s'assemblent dans le Pré-aux-Clercs, chez un gentilhomme de leur secte, nommé de Lonjumeau. Soudain une

foule d'universitaires, excitée par des agens secrets, se porte tumultueusement en ce lieu, investit la maison, en forme le siège pendant quatre jours, brise les vitres, enfonce les portes, abat les murs de clôture. Lonjumeau, avec beaucoup de peine, fait parvenir ses plaintes au parlement, qui lui fait enjoindre, pour toute justice, *de se retirer pour éviter à meurtre*... Mais cette retraite n'est pas facile : l'habitant du Pré-aux-Clercs réussit cependant à l'effectuer avec ses amis, dont plusieurs ont été blessés. Le parlement ne sévit en aucune manière contre les perturbateurs; mais un avocat qui s'est défendu dans la maison est envoyé dans les prisons de la Conciergerie.

Expulsés du Pré-aux-Clercs, les calvinistes se réunissent rue de la *Cérisaie*, hors de la porte du Temple. Tout aussitôt des placards, des sermons provocateurs, affichés dans les rues par ordre du clergé, excitent à la révolte la populace fanatisée. Une multitude furieuse attaque un matin les réformés, tandis qu'ils célèbrent leur office dans ce nouveau refuge : ils se défendent avec courage; des blessés, des morts restent sur le carreau. Les disciples de Luther se divisent alors : une partie de leur troupe s'établit à Popincourt; l'autre se réfugie au faubourg Saint-Marcel. Ils sont persécutés simultanément des deux côtés. Le 27 décembre 1561, les protestans se réunissent cependant, au nombre d'environ deux mille, dans leur prêche de la rue Moufetard, situé assez près de

la paroisse Saint-Médard. Dès que le clergé de cette église sait que ses voisins, les *huguenots*, ont commencé leurs prédications ordinaires, il met en branle toutes ses cloches : ce qui produit un tel vacarme, qu'il devient impossible aux réformés d'entendre la voix de leur ministre. Ce pasteur députe deux personnes auprès de messieurs de Saint-Médard, pour les prier de faire trève à cette sonnerie étourdissante. A l'instant, sacristains, bédauds, sonneurs, tombent sur les pauvres réformés et les frappent : l'un deux parvient à s'échapper, l'autre se défend de son mieux, avec son couteau, contre les hallebardes dont les assaillans sont armés ; enfin, percé de plusieurs coups, il tombe, il expire sur les dalles de l'église.

Cependant le tintamarre des cloches continue : alors le prévôt des marchands, qui assiste à l'office des protestans par mesure de police, envoie des archers à Saint-Médard pour rétablir l'ordre ; mais ils ne peuvent entrer dans l'église, dont les portes sont barricadées. Dans le même instant, du clocher où tous les familiers de l'église se tiennent, tombe une grêle de pierres, qui atteint indistinctement tout ce qui survient. Les gardes ont beau crier *de par le roi*, les projectiles ne cessent de tomber.... Au tocsin prolongé qui part du faubourg Saint-Marceau les bandits, les spadassins, les truands qui rodent dans la ville se dirigent vers Saint-Médard : voyant qu'il s'agit d'une siège, ils songent au sac qui peut le suivre, et se mettent à

l'œuvre. Les portes sont brisées.... Une foule nombreuse se précipite dans l'église; mais les assiégés ne se tiennent pas pour vaincus : les saints sont arrachés de leurs niches et lancés à la tête des assaillans..... Sur ce point, le chevalier du guet, nommé Gabaston, entre à cheval dans l'église, et devient lui-même le point de mire des catholiques mutinés.

Jusqu'alors, les calvinistes ne sont intervenus en rien dans les hostilités; mais craignant enfin qu'au tocsin qui continue, le peuple de Paris ne se porte contre eux, ils sortent de leur prêche et déclarent qu'ils vont mettre le feu au clocher si le combat et la sonnerie ne cessent à l'instant... A cette menace les cloches se taisent ; les prêtres et leurs acolytes se soumettent. Cinquante-deux sont blessés ; dix-sept emmenés prisonniers. Les protestans se donnent le tort (tort qui ne peut toutefois nuire qu'à eux) de rentrer dans la ville avec une espèce d'appareil triomphal. Gabaston, par devoir, s'est trouvé le défenseur des réformés, puisque les catholiques étaient agresseurs. Mais on lui reproche de conduire les vaincus, *de vénérables ecclésiastiques*, comme captifs au milieu de leurs *insolens* vainqueurs. Le parlement, composé de satellites des Guises, ne trouve de coupable dans cette affaire, que les protestans et leurs défenseurs... Quant aux *vénérables ecclésiastiques* qui ont commencé par égorger un calviniste, puis qui ont assommé indistinctement tous les survenans,

ou les élargit le lendemain, à charge de se présenter à la première réquisition. Pendant ce temps la cour suprême de Paris, cette compagnie de graves magistrats, qui tient en main la balance de la justice, ayant appris que les réformés se sont rendus en armes à leur temple, donne secrètement l'ordre à une populace effrénée, de brûler ce temple dès que les religionnaires en seront sortis. Cet ordre est exécuté avec ponctualité : les bancs et la chaire du ministre sont d'abord brisés avec fracas; l'édifice est ensuite livré aux flammes ; plusieurs maisons voisines deviennent la proie de l'incendie.

Durant cette expédition, et tandis que l'on remet en liberté les assassins de Saint-Médard, le procès de l'infortuné chevalier du guet se poursuit : cet officier qui, au péril de sa vie, s'est acquitté de son devoir par amour de l'ordre, est condamné à être pendu avec un de ses archers; il subit sa peine... La populace *amie de la vraie religion*, se porte au gibet où vient d'expirer Gabaston, détache son corps encore palpitant, le traîne dans les rues, et le jette ensuite dans la rivière.

Lorsque ces évènemens se passaient, c'est à dire, du 27 au 29 décembre 1561, le connétable de Montmorenci, récemment réuni au parti des Guises, crut devoir donner de nouvelles preuves de son zèle apostolique. Des deux prêches de protestans établis dans les faubourgs de Paris, il

en restait encore un : celui de Popincourt. Le premier officier de la couronne, se chargea de l'anéantir : brillante expédition pour le généralissime des armées françaises. En conséquence de ce beau plan de campagne, Montmorenci, à la tête d'une force armée imposante, se dirigea vers ce prêche le 31 décembre. Il en chassa les ministres, mit le feu à leur chaire, brûla aussi les bancs de l'auditoire, et acquit, dans cette grande expédition, le glorieux titre *de capitaine Brûle-Bancs* *.

Fier sans doute d'un tel surnom, le connétable s'en rendit de nouveau digne au mois d'avril 1562, malgré l'édit de janvier, qu'en sa qualité de dignitaire de la couronne, il devait avoir juré d'observer. A cette dernière époque, Montmorenci acheva de détruire le temple de Popincourt, que les protestans avaient restauré, et ruina de fond en comble un second prêche que ces religionnaires venaient d'établir rue de l'Egoût, faubourg Saint-Jacques, pour remplacer celui de la rue Moufetard. Comment le peuple aurait-il respecté les édits et ordonnances émanant de la couronne, lorsque les premiers personnages de l'état donnaient l'exemple de leur violation.

Ces hostilités n'étaient que le prélude de plus

* On peut voir des détails fort circonstanciés de cette infame expédition *dans les registres du parlement, du 27 au 31 décembre* 1561 ; et de plus véridiques dans l'*Histoire de France*, par de Thou, liv. XXVIII ; enfin dans l'*Histoire de Paris*, par Felibien, tome II, page 1073.

grands désastres, qui ne pouvaient manquer de suivre la foi violée, et les persécutions substituées à la protection qu'on avait promise. La guerre civile éclata par le massacre de Vassy en Champagne. Le duc de Guise passant dans cette ville avec un nombreux cortège, ses valets trouvèrent plaisant d'insulter les calvinistes pendant leur office, qu'ils célébraient dans une grange. Les réformés repoussèrent l'injure par l'injure; les valets ripostèrent par des coups. La mêlée s'engagea: le duc étant accouru pour rétablir l'ordre, fut blessé à la tête d'un coup de pierre. Devenus furieux à l'aspect du sang de leur maître, hommes d'armes, officiers, pages et laquais fondirent sur les calvinistes et en tuèrent soixante. Un juge du lieu, qui survint sur le théâtre de ce carnage, blâma courageusement l'aggression des catholiques, en s'appuyant de l'édit de janvier... « Ils n'ont que cela à dire, s'écria « Guise avec colère, et portant la main à la « garde de son épée; il ajouta : Voilà celle qui « fera la rescision de ce détestable édit. » C'était là pourtant le prince dont l'éloge retentissait dans toutes les chaires catholiques : les prédicateurs le comparaient à Moïse, à Jéhu, « qui, en répandant, « disaient-ils, le sang des impies, avaient consa« cré leurs mains et vengé la querelle du Sei« gneur. » Il est vrai que, par compensation, les réformés peignaient ce même prince comme un exécrable meurtrier, ce qui n'était guère plus conforme à la vérité.

Le massacre de Vassy porta l'exaspération des luthériens au plus haut point : jusqu'alors on les avait vus toujours persécutés, jamais persécuteurs; mais à partir de cette époque, ils jurèrent d'élever autel contre autel, d'opposer la fureur à la fureur, l'assassinat à l'assassinat.

Le prince de Condé, les Châtillons, et quelques autres réformés importans, adressèrent, dans ce temps, de vives remontrances à la reine-mère et au jeune *Charles IX*, qui atteignait sa douzième année. Catherine, selon son habitude, leur donna de bonnes paroles, dit l'historien de Thou; mais le roi de Navarre, oubliant sa récente et déplorable apostasie, oubliant qu'il parlait à son frère, traita ce prince et ses compagnons d'*hérétiques*, de factieux. « Sire, lui répondit Théodore de Bèze, je « parle pour une religion qui sait mieux suppor- « ter les injures que les repousser...... Mais souve- « nez-vous, Sire, que c'est une enclume qui a « usé déja bien des marteaux. »

Dans cette audience royale, les protestans n'avaient point laissé ignorer à la cour que désormais ils repousseraient la force par la force, et ne négligeraient rien pour se procurer toutes les chances de succès que pourraient leur fournir les circonstances.

Après une telle déclaration, le lieutenant-général et le triumvirat sentirent que Charles IX et la reine-mère seraient d'autant moins en sûreté à Fontainebleau, où ils se trouvaient alors, que la

gr[illegible] déterminée en faveur des su[illegible] pas mieux que de laisser [illegible] par les religionnaires. An[illegible] se hâta de les ramener à Paris... [illegible] vit qu'elle était décidément [illegible] parti des Guises : elle ne put sup[illegible] idée, et écrivit au prince de Condé [illegible] tirer, ainsi que le roi, des mains de [illegible] L'écrit de la reine-mère à la main, [illegible] réunit les principaux chefs réformés ; il [illegible] démontre qu'ils sont maintenant les arbitres [illegible] des destinées de la couronne, et leur [illegible] que les voilà légalement constitués défen[illegible] du prince, contre un pouvoir qui paralyse la [illegible]narchie et l'action des lois. Les protestans accourent de toutes parts ; une armée se forme, le prince en est nommé le chef. Il s'empare d'Orléans, dont il fait sa place d'armes ; d'autres villes se donnent à lui. Cependant Condé négocie encore, proteste du desir sincère qu'il a de conserver la paix, et promet de désarmer à l'instant, pourvu que les triumvirs quittent la cour *. Les négociations sont repoussées ; alors, forcé de chercher à l'étranger un appui pour se défendre, moins coupable en cela que les catholiques, qui l'ont cher-

* Les Guises étaient surtout irrités du pillage et de la profanation de plusieurs églises ; représailles que les réformés avaient en effet exercées dans les derniers temps. Condé, en déplorant lui-même ces excès, ajoute, dans sa correspondance avec le triumvirat : « Pourquoi donc avez vous laissé

ché pour persécuter le chef des calvinistes, le prince s'allie à la reine d'Angleterre et lui promet le Hâvre pour prix du secours qu'il attend d'elle.

Tandis que ces préparatifs hostiles se faisaient, le duc de Guise triomphait à Paris, et faisait une entrée souveraine dans cette capitale : étrange contraste avec la situation actuelle du roi et de sa mère. Lorsqu'on les avait enlevés de Fontainebleau, le connétable, chargé de cette expédition, s'en était acquitté avec sa brutalité ordinaire... On avait démeublé les appartemens d'autorité, chargé les bagages, sous la protection d'une force armée considérable; puis Catherine et Charles IX s'étaient mis en chemin au milieu des femmes éplorées : triste cortège, qu'une double haie de soldats semblait contenir, comme des criminels que des archers eussent conduits en prison.

Ainsi escortés, la reine-mère et le roi semblaient être des esclaves attachés au char du puissant Lorrain. Le prince de Condé avait essayé un moment de tenir tête au duc de Guise, sur le théâtre même de son triomphe : plusieurs jours de suite on le vit parcourir la ville à cheval, avec ses officiers, afin de s'attirer des partisans par sa contenance ferme et martiale. Mais l'immense majorité des habitans, attachés au catholicisme, regardèrent le chef lu-

« impunis tant de meurtres de protestans. Et ce ne sont « pas, dit-il, des marbres, des statues inanimées que vous « sacrifiez : ce sont des hommes, les images vivantes de « Dieu. »

[illegible] avec colère : il fut même insulté dans plusieurs quartiers, et reconnut que la partie n'était pas égale. « Marchez vers moi en diligence, écrivit-« il alors à d'Andelot et à Coligni ; César n'a pas « seulement passé le Rubicon, déja il s'est saisi « de Rome, et ses étendards commencent à bran-« ler dans la campagne. »

La guerre civile était allumée; les réformés, qui venaient de se rendre maîtres d'Orléans par les armes, ne pouvaient plus reculer : « C'en « est fait, dit l'amiral en soupirant, nous sommes « plongés si avant qu'il faut boire ou se noyer... » Brave Coligni ! il devait se noyer en effet..., et dans son propre sang ! Tout annonçait une guerre acharnée ; dès le commencement de l'année 1562, dans presque toutes les provinces, on prit les armes, soit pour attaquer, soit pour défendre. De toutes parts retentirent de funestes bruits de villes surprises, d'incendies, de pillages, d'assassinats. Le Hâvre allait être livré à la reine d'Angleterre, et la Normandie presque tout entière s'était déclarée pour les protestans. Cependant, dans le temps même que l'armée *dite royaliste* se formait à Paris, sous les ordres du triumvirat, et celle des protestans à Orléans, sous la direction des Châtillons, d'*Antoine de Croï*, *de Rohan*, *Larochefoucauld*, *Genlis*, *Grammont* ; dans ce temps, disons-nous, la reine-mère voulut qu'on fît une dernière tentative de réconciliation. Il y eut d'abord une conférence préparatoire entre Ca-

therine de Médicis et le roi de Navarre, d'une part ; le prince de Condé et l'amiral de Coligni, d'autre part. On ne conclut rien dans cette première entrevue, qui se passa en reproches, en paroles aigres et injurieuses qu'échangèrent les deux frères. Les parties s'étant séparées, un secrétaire d'état vint faire à Condé commandement de mettre bas les armes, de rendre les villes et de licencier ses troupes : le roi s'obligeant à éloigner les triumvirs, dès que le réformé aurait obéi, et promettant amnistie générale. Le prince de Condé répondit qu'il ne pouvait, d'après l'expérience du passé, compter sur des promesses dont l'effet était remis au temps où les protestans auraient posé les armes ; quant à l'amnistie, il rappela la félonie avec laquelle on avait éludé celle d'Amboise, et en général tous les engagemens pris envers les protestans. Le prince concluait en disant qu'il regardait la démarche actuelle comme un piège. Que le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André quittent la cour, ajoutait-il, qu'ils s'éloignent de l'armée : après ce préliminaire seulement j'obéirai aux ordres du roi.

A la prière de la reine, les trois seigneurs suspects à Condé se retirèrent à quelques lieues ; alors le prince consentit à renouer une entrevue à Talsy, bourg situé entre Orléans et Châteaudun. Catherine se fit accompagner cette fois par *Montluc*, évêque de Valence, homme adroit, insinuant, fécond en ruses, qui, grace à cette réunion de

maximes conformes à celles de cette princesse, possédait toute sa confiance, et, dit-on, le secret de ses intrigues. En suivant la marche des négociations de l'alsy, on peut croire que déja la reine-mère avait formé le projet d'éloigner les chefs des deux partis, et de se rendre enfin maîtresse des affaires, avec la participation du roi de Navarre, dont elle eut annulé le pouvoir en le dirigeant. Elle écarta d'abord Guise et Montmorenci, sous prétexte d'obtenir que Condé et les Châtillons s'éloignassent.

Ce premier point obtenu, et la fortune des Guises ainsi compromise, au moins pour le moment, la Florentine et son conseiller Montluc eurent l'adresse de reduire toute la discussion à faire considérer au prince de Condé que les calvinistes, étant les religionnaires les moins anciens et les moins nombreux dans le royaume, devaient, s'ils voulaient sincèrement la paix, sortir de la France plutôt que d'y perpétuer les troubles et la guerre civile. Mais Catherine, qui présentait ceci comme une opinion, se garda bien de l'exiger comme une condition : elle fit mieux, elle amena le prince à faire lui-même l'offre généreuse d'une émigration. Bourbon n'était pas sans magnanimité; peut-être eut-il alors le projet orgueilleux d'en montrer plus encore qu'il n'en avait, afin de se donner au moins cet avantage sur ses rivaux : ce n'est pas le plus petit des triomphes que celui de la vanité. « Eh « bien! s'écria Condé, si l'on ne peut se flatter de



« jouir de la liberté de conscience sous l'autorité « du roi ; s'il faut que, pour rétablir la paix, « mes amis et moi nous bannissions du royaume, « nous en passerons par cette condition, pourvu « que nos adversaires en fassent autant. » L'adroite Catherine ne laissa point échapper ce mouvement d'orgueil sans en profiter : après avoir comblé le prince d'éloges, qui ne coûtaient rien à son esprit souple et délié, elle continua ainsi : « Puis-« que nos maux en sont venus à ce point qu'on « ne peut les guérir que par un remède aussi amer, « j'accepte l'offre que vous me faite de sortir au « premier jour du royaume. Mais ce ne sera que « pour un temps, et pendant cet intervalle il faut « espérer que les esprits s'adouciront. Je ne re-« nonce même pas à vos services, et je me flatte « que si quelque malintentionné voulait remuer « pendant votre absence, je vous trouverais tou-« jours prêt à secourir l'Etat. »

La reine-mère avait déja éloigné provisoirement des affaires les Guises et leurs partisans ; Condé lui promettait de s'expatrier ; le projet de cette femme artificieuse semblait toucher à sa réalisation : le pouvoir allait lui rester sans partage. Mais le chef des protestans s'était trop avancé. Ces religionnaires, qui ne l'avaient pas fait l'arbitre de leur cause jusqu'à consommer la ruine du parti, désavouèrent la promesse qu'il avait imprudemment engagée.

On devait achever de conclure, dans une se-

qualités, conformes à cell mais il dé-
sédait toute sa confiance la reine : il
ses intrigues. En suiva fs catho-
tions de Talsy, on pe jouer, et
mère avait formé le avaient été
deux partis, et d interceptée de
affaires, avec la erine de Médicis
dont elle eut a qui se forma soudain
Elle écarta d' ens à l'assemblée cou-
prétexte d'o urs voix s'élèvent confusé-
s'éloignasse que le prince n'est pas même
Ce pren lieu ; que la durée de l'en-
ses ainsi été fixée ; que les triumvirs se
la Flor ques lieues du camp ; qu'enfin les
l'adres ne sont point sûres pour les calvinistes,
sidér se retirer. A ces mots, on se lève
éta on quitte la salle. Catherine veut rete-
m elle le poursuit jusque dans la rue......
 l'entraînent, le mettent en selle.
 putation fuit au galop.
 e éclata avec tout son funeste cortège
 encore augmenté des fureurs que
 pouvait y joindre de cruautés : et
 dire, pour être juste, que les calvi-
 n'étaient pas moins pillards, pas moins dis-
 pas moins cruels que les catholiques dans
 que le combats traînent à leur suite.
 ne nous appesantirons point sur tant
 détails affligeans, que plusieurs historiens

Voyez les Mémoires de Condé, de Daubigné, de La-

Avant que les armées s'ébran-
...ire à Condé une seconde som-
armes, qui fut suivie de
...tées par Catherine de
...modement. Le prince ré-
...mme il l'avait toujours fait,
par ordre du roi et de la reine,
...té par les Guises et consorts; que
princes sous la dépendance d'un parti,
...it compte ni des menaces dictées à leurs
...es, ni des foudres parlementaires fulminées
... des magistrats vendus ou dominés par la
crainte. Que si la faction prétendue royaliste appelait les étrangers à son secours, ainsi qu'elle le faisait entendre dans ses manifestes, elle ne ferait qu'autoriser ainsi l'appel que lui, Condé, ferait d'autres étrangers, dans l'intérêt ainsi réel de la couronne et de la France; et que, pour atteindre un si noble but, il regretterait moins le parti qu'il prendrait, contre son gré, de recourir à un tel moyen.

Les premières hostilités eurent lieu sur les bords de la Loire: les catholiques prirent et pillèrent Beaugenci et Mer, où ils commirent les plus grands excès; ils massacrèrent des hommes, violèrent des femmes, dévorèrent, dit-on, de pe-

noue, de Théodore, de Beze, de Tavannes, de Brantome, de Castelnau; voyez aussi, pour le contrôle des faits, l'historien de Thou, livres XXX, XXXI et XXXII, et le Laboureur, tome I, livre III.

tits enfans, en représailles de ce que les réformés avaient brisé des vierges de pierre, des apôtres de bois, des anges de cire *.

Mais des opérations plus sérieuses se préparaient en Normandie, où l'armée royale se portait avec toutes les recrues allemandes et suisses, que l'on avait pu réunir à force d'argent. Tandis que les troupes catholiques s'ébranlaient, Condé faisait traiter en Allemagne et en Suisse, pour y obtenir aussi des auxiliaires, qui se vendaient volontiers aux deux partis : la guerre était, aux yeux de ces étrangers, un véritable commerce, dans lequel ils échangeaient du sang contre de l'or, contre les chances du pillage. Mais le prince était plus avancé du côté de l'Angleterre : elle donnait aux réformés six mille hommes, dont trois mille tiendraient garnison dans la ville du Hâvre, pour la garder au nom du roi, afin de servir d'asile à ses fidèles sujets persécutés pour la religion. Les trois autres mille hommes devaient servir à défendre les villes de Dieppe et de Rouen.

La première de ces places était défendue par Montgommeri, ce même officier de qui la main malheureuse avait donné innocemment la mort à Henri II. Montgommeri n'avait pu rester à la

* Les soldats se comportèrent à l'assaut de Beaugenci, dit Lanoue, comme s'il y eût eu un prix proposé à celui qui ferait pris. Ainsi perdit notre infanterie son pucelage, et de cette conjonction illégitime s'ensuivit la procréation de mademoiselle la Picorée.

cour après ce funeste accident; chaque jour on l'y abreuvait d'amertume, pour flatter le ressentiment de la reine-mère; qui, depuis la mort de son époux, dont elle avait peu respecté les droits conjugaux, jouait l'Artemise dans son veuvage, d'ailleurs peu édifiant. Ce gentilhomme avait embrassé la réforme, par mécontentement plutôt que par conviction : il la servit en brave défenseur. Attaqué par des forces supérieures, il fit une vigoureuse résistance, et repoussa plusieurs sommations. Il savait que Catherine était venue au camp des catholiques, et qu'il ne devait rien espérer personnellement de la vengeance italienne de cette princesse. Rouen tint donc jusqu'à la dernière extrémité: il fallut l'emporter d'assaut. Une défense héroïque, à laquelle les femmes mêmes avaient contribué, fut payée par un sac effroyable, qui dura trois jours. Non contens de ces atrocités, les zélateurs de la vraie religion, condamnèrent au dernier supplice plusieurs bourgeois, plusieurs ministres, et l'illustre président Dubosc. Le gouverneur Montgommeri échappa aux tourmens affreux dont Catherine caressait ses espérances : il sortit de la ville en descendant à la nage le cours du fleuve. Le prince de Condé, alors enfermé dans Orléans, ayant appris les rigueurs exercées à Rouen, fit pendre, sur le point le plus élevé du rempart, un conseiller au parlement et un abbé régulier, qu'il tenait en son pouvoir.

tits en ... ermandie coûta
avait ... pendant le siège
bois ... pas dangereuse ,
M ... son traitement, par
en ... les, que la soigneuse
to ... sa cour et avait soin de
a ... eautés, selon leur habi-
... restriction aux complai-
... données, et le Navarrois ne
... re dans les récréations qu'il se
... qui n'offrait primitivement au-
... a promptement; en peu de jours
... au tombeau. Antoine de Bourbon y
... de l'espoir de posséder bientôt la
descend... Sardaigne, que le pape lui promettait : rêvant encore dans son agonie les voluptés qui précipitaient sa fin, il voulait, disait-il, faire une nouvelle Cythère de cette île, et fonder la cour des graces et des amours au milieu des orangers, des grenadiers et des jasmins qui parfumaient ce lieu enchanteur. Ses derniers momens s'écoulèrent dans ces riantes idées : son dernier soupir s'exhala suave comme une séduction.

Ainsi finit ce prince, peu recommandable, malgré quelques qualités aimables : l'histoire ne lui doit une page que parce qu'il fut le père de Henri IV. Jeanne d'Albret restait veuve avec son fils, âgé de dix ans et qu'on nommait *le prince de Béarn*. Cette princesse montrait, plus de caractère que son époux ; elle avait été vivement affligée des

la défection que tout le monde avait blâmée dans Antoine de Bourbon : elle n'était pas alors très encline à la réforme, aimant mieux, disait Brantome, un bal qu'un sermon ; mais elle sentait que cette croyance convenait mieux que l'autre à la gloire et aux intérêts du Navarrois : « Vous m'avez plusieurs « fois avoué, lui disait-elle, que vous ne saviez « quelle religion était la meilleure ; prenez donc « celle qui paraît la plus utile à votre fortune. » Quand ce prince, aux opinions inconstantes, se fut donné au parti catholique, la reine de Navarre se retira dans ses Etats, où elle fit élever le prince de Béarn dans la nouvelle religion.

Les affaires des réformés prenaient une triste physionomie : ils avaient perdu deux grandes places, Rouen et Bourges ; il ne leur en restait plus que deux importantes, Lyon et Orléans, trop éloignées l'une de l'autre pour se prêter un mutuel secours ; pour comble de malheur, Duras venait d'être battu en amenant un corps de troupes au prince de Condé. Cependant, ayant appris que Larochefoucauld, d'une part, et d'Andelot de l'autre, après avoir trompé l'ennemi par des marches habiles, dirigeaient vers lui des renforts considérables, le prince essaya de tenter une diversion hardie, et peut-être décisive, en marchant sur Paris. Le chef calviniste, qui savait la capitale dépourvue de troupes, voulait brusquer l'attaque, brûler les faubourgs, et obliger ainsi les habitans effrayés à se soumettre. Condé s'attendait à une

bataille; ce fut une négociation qu'on lui offrit. Catherine, accourue de Rouen, s'avança au-devant des réformés, avec sa parole dorée, sa réserve d'arrières-intentions. On négocia donc de nouveau; mais ce fut en vain. La trève qui s'établit à cette occasion ne servit qu'à multiplier les motifs et les moyens de la guerre : l'esprit de secte s'aigrit encore durant des entrevues où personne ne voulait se relâcher de ses prétentions, et l'on profita de l'armistice pour recruter les armées.

La campagne se termina par la bataille de Dreux, livrée le 19 décembre; elle fut longue, sanglante, funeste à trois des principaux chefs : le maréchal de Saint-André y perdit la vie, à la tête des catholiques, le connétable de Montmorenci fut fait prsionnier; et, du côté des réformés, le prince de Condé eut le même sort *. Cette journée, dont le succès resta à l'armée royale, augmenta la

* Les historiens ont rapporté, comme un fait digne de remarque, qu'après la bataille de Dreux, le prince de Condé, qui fut traité non pas seulement avec égards, mais avec confiance et amitié par le duc de Guise, coucha le soir dans le même lit que lui. Condé avoue, dans ses Mémoires, qu'il ne put fermer l'œil de la nuit, et que le duc dormit aussi tranquillement que s'il eût été couché à côté du meilleur de ses amis. Cette circonstance pourrait suffire à prouver que le lorrain était un prince généreux et incapable d'une trahison. Toute la vie de cet homme supérieur, démontre en effet qu'il ne fut jamais coupable que d'ambition.

Un gentilhomme réformé, dont le zèle fanatique ne re-

gloire du duc de Guise, sans procurer aucun des avantages que donnent ordinairement les victoires. La reine-mère, restée à Paris après les conférences rompues, apprit cette nouvelle avec indifférence : on connaît sa politique, ses projets : tout succès de l'un ou de l'autre parti ne pouvait que nuire à son ambition personnelle. Elle avait même reçu avec une sorte d'ironie le courrier qui était venu, de la part du duc de Guise, lui demander la permission d'engager une action, prétendant que c'était un singulier temps que celui où les hommes demandaient conseil aux femmes pour livrer bataille. Si le duc de Guise consulta Catherine de Médi-

culait pas devant le meurtre, ayant voulu, dit-on, assassiner le duc de Guise au siège de Rouen, le crime fut découvert et prévenu. « —Vous ai-je fait quelque mal, demanda le héros à l'assassin, qu'on lui avait amené. — Non, répondit-il; mais j'ai voulu venger ma religion, dont vous êtes l'ennemi. — Eh bien! reprit le duc, si votre religion vous apprend à tuer qui ne vous a jamais offensé; la mienne m'apprend à pardonner. Je vous pardonne... Jugez par là, laquelle des deux religions est la meilleure. » Ces belles paroles, qu'on peut soupçonner d'avoir été arrangées, comme tant d'autres, après coup, ont été reproduites au théâtre par Voltaire, dans sa tragédie d'*Alzire*. Zamor dit à son ennemi, catholique fervent :

Des dieux que nous servons connais la différence :
Le tien t'ordonne ici le meurtre et la vengeance ;
Le mien, lorsque ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

Cette fois, l'idolâtrie est donc la croyance la plus pure, la plus généreuse.

cis avant la journée de Dreux, il se conduisit bien différemment après : débarrassé par la mort ou la captivité de trois rivaux de pouvoir à la cour, Saint-André, Montmorenci et le roi de Navarre ; maître des destinées du prince de Condé qui, par la mort de son frère, acquerait des droits à la couronne, qu'il convoitait pour lui même, le Lorrain se regardait déja comme souverain de la France, et en prenait le ton. On l'entendait dire, même devant Catherine : *Mes troupes, ma bataille, ma victoire.*

Le vainqueur de Dreux ne jouit pas long-temps du pouvoir que la fortune des armes lui avait livré : un assassin nommé Poltrot de Meré, gentilhomme protestant, blessa mortellement ce prince au siège d'Orléans*, qui, poussé avec vigueur par le Lorrain, semblait assurer la ruine définitive du parti réformé.... A son heure suprême, le duc recommanda à son fils *Henri*, encore adolescent, de modérer ses désirs en toutes choses. Peut-être perçait-il déja dans cet enfant

* Il est bien constant que Guise périt par la main d'un calviniste fanatique ; mais les historiens catholiques, sans aucune preuve, ont chargé de ce crime la mémoire de l'amiral de Coligni. Poltrot pouvait n'être qu'un sicaire ; mais durant la torture qu'on lui fit donner, il n'accusa, tour à tour, que *Soubise*, *de Beze et Larochefoucauld*. On tenait, sans doute, à ce qu'il compromit l'amiral, et le tourmenteur obtint à la fin une déposition contre ce chef protestant. Informé de cette circonstance, celui-ci demanda qu'il fût sursis à l'exécution du coupable, et qu'on le lui confrontât... On refusa.

des germes de cette ambition ardente qui devait se signaler par des crimes, dans cette carrière où son père n'avait montré que de grandes erreurs.

Après la mort de Guise, personne, dans le parti catholique, ne pouvait être opposé à des hommes tels que Coligni et d'Andelot : la reine-mère le sentit, et redoubla d'efforts pour amener enfin une pacification, qui seule pouvait assurer la suprématie qu'elle poursuivait avec tant de persévérance. Sans doute elle jugeait que le règne d'une femme était trop difficile, dans un temps où le bras des hommes suffisait à peine pour diriger les évènemens. Cette princesse, dit Anquetil, s'était comme appropriée la garde du prince de Condé, qu'elle comblait d'égards, de petites attentions * délicates, d'honneurs même, au point de faire murmurer les catholiques. De son côté, Eléonore de Roye, princesse de Condé, à qui l'amiral avait confié la garde du connétable, son oncle, accablait ce vieillard des témoignages d'une attentive sollicitude, qui n'était pas toute généreuse, toute désintéressée : elle espérait l'amener à une réconciliation avec le chef du parti réformé..... Mais le fanatisme endurci du vieux dignitaire se prêtait peu à ces vues conciliatrices. Coligni, homme

[1] Dans cette circonstance, Catherine de Médicis, suivant le plan de séduction qu'elle avait adopté depuis long-temps, livra au prince de Condé une de ses filles d'honneur, nommée Isabelle de Limeueil, qui, l'année suivante, accoucha d'un enfant mort.

d'une persévérance que les revers ne pouvaient rebuter, se refusait également à toute conférence: persuadé, disait-il, que l'épée seule était habile à conquérir la liberté de conscience que les édits promettaient sans la donner. Malgré cette double résistance, la paix se fit bientôt : la *convention d'Amboise* en fut le lien trop peu solide : il était tissu des mêmes fils que les précédens, l'embarras du moment et la perfidie. Coligni se montra peu satisfait de ce traité : « Ce trait de plume, dit-il « en regardant la signature de Condé, ruine plus « d'églises que les ennemis n'en auraient pu abat« tre dans dix ans.» Les frères Châtillon blâmèrent vivement le prince de la faiblesse qu'il avait montrée dans cette conclusion ; Calvin et de Bèze joignirent l'expression de leur mécontentement aux reproches de ces rudes champions du luthéranisme, et prédirent à Bourbon qn'il ne tarderait pas à se repentir de sa condescendance... Cette prédiction fut trop promptement et trop amplement réalisée.

Cependant les auxiliaires allemands, nommés *reitres*, qui avaient combattu pour la cause réformée, durent retourner dans leur patrie, en vertu de la convention d'Amboise, qui prescrivait la dispersion immédiate des armées protestantes. Ici commencèrent les intrigues sanguinaires de Catherine : elle écrivit secrètement à *Tavannes*, gouverneur de la Bourgogne, d'attaquer ces étrangers, au mépris de leur sauf-conduit, et de les détruire, afin

de prévenir leur retour en France dans une autre occasion. Heureusement, ce seigneur, qui savait la reine capable de le désavouer après l'évènement, refusa d'obéir à son ordre.

Nous allons voir maintenant la reine-mère marcher directement à son but : après avoir fait soumettre le Hâvre *, occupé par les Anglais, qui avaient refusé d'évacuer cette place, elle fit déclarer Charles IX majeur par le parlement de Rouen, au grand dépit de celui de Paris. Cette formalité déplut encore davantage au prince de Condé, au connétable et à Coligni, qui, chacun de son côté, se croyait des droits à l'héritage de Guise dans la direction du gouvernement. Mais Catherine de Médicis savait à quels hommes elle avait affaire: ni Condé ni Montmorenci n'étaient pourvus de capacités qui lui en imposassent; l'amiral seul lui paraissait redoutable, et sa prudence florentine se promettait de l'éloigner à tout prix.

Profitons de ce moment de calme pour esquisser le portrait de Charles IX, dont le nom devait être inscrit en lettres de sang dans les annales de la France. Il entrait dans sa quatorzième année : élevé par sa mère, son esprit avait de la vivacité, de

* La reine, italienne dans cette inspiration, se plut à charger le prince de Condé d'expulser du Hâvre les Anglais qu'il y avait introduits; encore eut-il la honte d'être surveillé par le connétable dans cette expédition, à laquelle, pour comble d'humiliation, Catherine employa les débris de l'armée des confédérés.

[illegible] nombreuses infractions faites à la [illegible] Amboise, le concile de Trente, qui [illegible] 1545, disputait sur la question de [illegible] finit brusquement ses conférences, [illegible] avoir proclamé le dogme catholique, sans [illegible] concession aux doctrines du calvinisme. Un nouveau germe de guerre civile fut jeté entre les catholiques et les protestans : ceux-ci s'opposèrent à la publication dans le royaume de l'ultimatum du concile, comme attentatoire aux libertés gallicanes, aux édits qui leur accordaient le libre exercice de leur culte, et conséquemment comme impliquant contradiction avec la puissance séculière qui consacrait leurs droits. Les choses en étaient là lorsque, sous prétexte de visiter son royaume, le roi le traversa pour se rendre à Bayonne, avec sa mère et toute leur cour, qui durant ce long trajet, donna le spectacle de sa débauche, et des

sionomie agréable. Vive, expressive, d'un air ouvert, enjoué, caressant, propre à donner de la tendresse et à en prendre. Libre, par la mort récente d'Eléonore de Roye, sa femme, il s'enivrait à la cour du Louvre de faveurs, d'hommages et de flatteries, et la reine achevait d'endormir le zèle qu'il avait naguère montré dans la cause des calvinistes, en le consultant sur les affaires de l'Etat, en lui laissant entrevoir de loin la dignité de lieutenant-général du royaume. L'adroite Catherine poussa la courtoisie jusqu'à faire composer des vers qui louaient

Ce petit homme si joli,
Qui toujours chante, danse et rit
Et toujours baise sa mignonne ;
Dieu gard' de mal le petit homme

scandales qui en résultaient. Le véritable motif de ce voyage, fait en 1565, était une secrète conférence avec le farouche duc d'Albe, général de Philippe II, pour faire coïncider l'extermination des calvinistes français, avec celle de leurs coreligionnaires des Pays-Bas, récemment révoltés, et que ce même duc d'Albe allait détruire ou soumettre à l'inquisition. On croit que, durant les conciliabules tenus à Bayonne, Catherine opinait pour épargner une partie des chefs du parti protestant, entre autres le prince de Condé. « Dix « mille têtes de grenouilles, répondit le duc d'Albe, « ne valent pas la tête d'un saumon. » On n'a jamais bien connu les détails du plan concerté à Bayonne; mais on sait particulièrement que la perte des réformés y fut jurée; et cela au sein des fêtes, des réjouissances splendides, données par la cour de France à la reine d'Espagne, venue dans cette ville pour voir sa mère. Cette jeune princesse, le seul des enfans de Henri II qui ne partagea point les inclinations vicieuses de tous les autres, loin de participer aux projets meurtriers qu'on avait agités, fut accusée plus tard d'avoir cherché à en arrêter l'exécution, ainsi qu'elle l'avait fait, l'année précédente, d'une horrible conspiration contre la reine de Navarre et le jeune prince de Béarn, son fils *.

* Cette conjuration, qui tendait à se débarrasser d'une famille placée fort près du trône de France, fut tramée dans un

On avait préparé, pour le retour du roi à Paris, une scène dramatique propre à frapper la population fanatisée de cette capitale. Lors de la convention d'Amboise, le prince de Condé avait juré que l'amiral de Coligni était innocent du meurtre de François, duc de Guise; on se contenta, ou du moins on parut se contenter alors de cette assurance; mais le parti catholique ne laissa pas de flatter les espérances vengeresses d'*Antoinette* de *Bourbon*, mère de ce prince, et d'*Anne* d'*Est*, sa femme. Après l'entrevue de Bayonne, rien ne pouvait servir plus utilement de prétexte à une rupture que cette étincelle de guerre civile, conservée sous la cendre. On avait vu un jour les deux princesses, à pied, en longs habits de deuil, entourées de leurs femmes, couvertes de vêtemens non

tel mystère qu'on n'en a jamais connu l'origine. Mais des Mémoires authentiques rapportent que *Montluc*, gouverneur de la Guienne, devait être l'exécuteur de ce complot. On se proposait d'enlever la reine de Navarre et son fils, puis de les conduire à la cour de Philippe II... Quel eût été leur sort? Il serait hasardeux de se prononcer sur ce point; mais il ne pouvait être rassurant, sous l'influence d'un prince sanguinaire, habitué à prendre la religion pour prétexte de ses cruautés, et qui, pour prix d'un crime, eut sans doute usurpé le reste du royaume de Navarre. La reine d'Espagne, sa femme, fut informée de la conspiration; tremblant alors pour la vie de Jeanne d'Albret, sa parente, elle la fit prévenir par un exprès, expédié à Pau en toute hâte; elle prévint aussi Catherine de Médicis, qui n'inquiéta nullement les coupables connus.

moins lugubres, s'avancer lentement vers le Louvre, au milieu d'une population nombreuse réunie sur leur passage, et qui répondait par des soupirs aux gémissemens de ces dames illustres. Environ trois ans après le meurtre dont elles demandaient la punition, elles renouvelèrent cette procession lugubre, qui produisit encore plus de sensation que la première fois. Cependant, à cette dernière époque, il y eut une espèce de réconciliation entre la mère et la veuve du duc de Guise et l'amiral, après que Coligni eut de nouveau juré, de la manière la plus authentique, qu'il était complètement étranger au meurtre du Lorrain. Mais le jeune Henri, fils du défunt, ne prit aucune part à cette réconciliation; et dès que la cérémonie fut terminée, *le duc d'Aumale*, dans la chambre même de la reine, appela l'amiral en combat singulier, en qualité de vengeur du prince assassiné.

Ces diverses scènes ne pouvaient amener qu'un dénouement funeste; il ne se fit pas attendre long-temps. Ce fut alors que se formèrent ces grandes compagnies de fanatiques des deux religions, qu'on appela *confréries* : soldats d'une prochaine guerre qui se livraient à l'exercice exalté de leur culte respectif, en attendant l'occasion de verser le sang de leurs adversaires. Cette occasion se trouva dès l'année 1567.

Les Pays-Bas étaient le théâtre d'une sanglante tyrannie, que le duc d'Albe exerçait au nom de la

gion, et les échafauds dont il couvrait la contrée excitaient, comme il arrive toujours, le zèle qu'on voulait éteindre dans le sang. Toute la Flandre était remplie de révoltés. Sous prétexte de se prémunir contre une invasion de calvinistes flamands, Catherine leva une armée et fit venir un corps auxiliaire de six mille Suisses. Ce fut le signal d'une nouvelle guerre civile: « Battons-nous donc, di-« rent les protestans, puisque nous perdons plus « par des édits pendant la paix que par les armes « pendant la guerre. » Cette levée de boucliers ne pouvait avoir lieu plus à propos; car, en exécution des conventions mystérieuses de Bayonne, le connétable venait d'autoriser un complot pour le massacre des réformés à Paris; complot qui heureusement fut découvert.

Voulant agir vite et d'une manière décisive, le prince de Condé entreprit, par le conseil de Coligni, d'enlever le roi à Mousseaux en Brie, où la cour passait ordinairement la belle saison *. En

* Castelneau, officier de mérite, soupçonna la conspiration à certain mouvement inaccoutumé, qu'il avait remarqué sur les grands chemins. Il fit part de sa remarque à la reine, en présence du connétable et du chancelier: « S'il y avait une armée de huguenots sur pied, répondit le premier, je le saurais. C'est un crime capital, dit le second, de donner à son souverain de faux avis, qui tendent à le mettre en défiance de ses sujets. » Du moins, répliqua l'aviseur, qu'il me soit permis d'envoyer quelqu'un au château de l'amiral. Le roi y consentit. On trouva Coligni, habillé en *menagier*, faisant ses vendanges. Ceci se passait le 26 septembre, et le 28, toute la

s'emparant de la personne du souverain, les conjurés devenaient en même temps maîtres du gouvernement. L'entreprise manqua, et bientôt les calvinistes, attaqués eux-mêmes dans la plaine de Saint-Denis par Montmorenci, perdirent le champ de bataille. Mais les royalistes perdirent plus qu'eux : le connétable fut tué. Ce vieillard mourut ainsi les armes à la main, à plus de quatre-vingts ans.... Réunissant ses forces au moment où il venait de recevoir le coup mortel, il brisa du pommeau de sa lourde épée, la mâchoire du nommé Stuart, qui avait déchargé sur lui son pistolet, presque à bout portant.

France était en rumeur; il y eut en un instant cinquante places de prises, et un gros corps de cavalerie se trouvait à Rosay; à quatre lieues du château royal. Condé Coligni et d'Andelot étaient à la tête. Alors le conseil décida que le roi serait reconduit à Paris, sous l'escorte de six mille Suisses, qui venaient d'arriver. Le même jour, à minuit, le tambour bat dans le quartier des Suisses : à ce signal, ministres, ambassadeurs, officiers de la couronne, le roi, la reine-mère, enfans de France, demoiselles d'honneur, suivantes, se réunissent; les Helvétiens, formés en bataillon carré, reçoivent toute cette cour au milieu d'eux, et ce singulier cortège s'achemine vers la capitale. A peine est-on en plaine, qu'un gros escadron, Condé en tête, se présente la lance en arrêt : les Suisses, pique baissée, font bonne contenance, et marchent toujours... d'Andelot et Larochefoucauld tentent ensuite d'attaquer en côté, puis en arrière, ce fort vivant... Même résistance... On prétend que, dans cette circonstance, Charles IX, âgé de dix-sept ans, chargea lui-même les ennemis. Il était au milieu d'un bataillon carré, et l'on ne voit pas comment il aurait pu

Le connétable ne fut point remplacé : « Je n'ai « que faire de personne pour porter mon épée, « dit le roi ; je la porterai bien moi-même. » Le duc d'Anjou, (depuis Henri III) frère du roi, prince alors âgé de seize ans, reçut le titre de lieutenant-général du royaume ; mais, dans le fait ce furent des créatures de Catherine qui commandèrent les armées : elle seule en était le généralisme.

Après la bataille de Saint-Denis, la reine disgracia le chancelier de l'Hopital, le seul homme qui eut amené une réconciliation solide avec les calvinistes, parce que, seul, il eut apporté de la franchise en traitant avec eux. Il avait dit plus d'une fois, « que rien au monde n'était plus dommageable qu'une guerre civile, ni plus profitable

se livrer à ce mouvement héroïque. Anquetil, qui voit toujours les vertus royales avec une loupe, veut dire, sans doute, par cette assertion, que le jeune souverain témoigna le désir de combattre ; désir auquel il était difficile de satisfaire, même quand il ne se fût pas agi d'exposer la personne du roi. Enfin, l'on gagna Paris au milieu de la nuit. « Sans « M. de Nemours, dit Charles IX, en entrant au Louvre, et, « sans mes bons compères les Suisses, ma vie ou ma liberté, « étaient en très grand branle. » Il est fort commode pour les souverains d'avoir à leur service *de bons Suisses*, qui sont en effet les *compères* du roi. En les payant bien, ils défendent un tyran comme un monarque vertueux... Il est dispensé avec eux de gouverner sagement ; et si le peuple remue, on le fait mitrailler par les bons compères. Voilà le fin mot de l'emploi de ces étrangers en France.

qu'une paix, à quelque prix que ce fut. Une telle considération ne pouvait convenir à Catherine, après les conciliabules de Bayonne ; l'Hôpital fut expulsé; la guerre civile continua à peu près sans relâche, malgré divers traités, souvent reproduits, jamais respectés. En 1569, la reine-mère se flatta d'en avoir fini avec les protestans armés après *la bataille de Jarnac*, gagnée, sous le nom de duc d'Anjou, par le maréchal de Tavannes. Dans cette journée, Condé mena ses troupes contre les catholiques, quoiqu'il eut eu la jambe fracassée par une ruade du cheval de Larochefoucauld, avant que l'action commençât. Renversé de son cheval dans la mêlée, il combattait encore un genou en terre, lorsque *Montesquiou*, capitaine des gardes du duc d'Anjou, cassa la tête à ce malheureux prince d'un coup de pistolet, tiré par derrière. En faisant prisonnier le chef du parti calviniste, Catherine de Médicis eut apparemment satisfait d'une manière incomplète aux conventions de Bayonne; elle fit assassiner un prince du sang hors de combat. Dès ce moment, cette princesse courut au but de la Saint-Barthélemi, et nous marchons rapidement nous-mêmes à cette grande catastrophe, en franchissant une foule de détails étrangers à notre sujet.

La bataille de *Moncontour*, malgré la valeur stoïque de Coligni, semblait avoir achevé d'anéantir la fortune des protestans ; mais ce brave guerrier ne désespéra jamais de la réussite, tant qu'il lui resta un souffle de vie. Au prince de Condé,

mort glorieusement sur le champ de bataille, succédait naturellement, comme chef du parti, un autre prince du sang français, c'était *Henri de Béarn*: La reine de Navarre, sa mère, était zélée dans la foi nouvelle: « Si je tenais dans ma main, « avait-elle dit un jour, mon fils et mon royaume, « je les jetterais dans la mer, plutôt que d'aller « à la messe.» Jeanne d'Albret, en personne, vint présenter aux calvinistes ce prince, âgé de seize ans; elle ranima leurs espérances, et fit déclarer le jeune Henri chef de leur ligue. Il fut frappé à cette occasion une médaille portant ces mots, qui résumaient toute la politique du parti : *Pax, certa, victoria integra, mors honesta.* (Paix sûre, victoire entière, mort glorieuse.)

Cependant les réformés, qui ne combattaient réellement que pour obtenir un repos et une liberté de conscience sur lesquels ils pussent compter, saisirent encore, en 1570, l'amorce d'une pacification, qui cachait la plus infame perfidie sous les dehors les plus avantageux. Le but de la reine était de leur faire licencier les troupes qu'ils tenaient sur pied: il est certain qu'on égorge mieux des hommes désarmés que des guerriers en état de défense. Le traité de Saint-Germain accorda aux calvinistes tout ce qu'ils avaient demandé jusqu'alors avec tant de persévérance : liberté entière de conscience, aptitude à tous les emplois, villes de sûreté, liberté de récuser, dans leurs procès, les juges suspectés par eux de préventions en fa-

veur des parties catholiques. En un mot, l'atroce perfidie, qui résidait dans la pensée de l'Italienne, et qu'elle faisait partager à son fils, fut couverte des plus généreuses, des plus nobles apparences. Cette conspiration une fois assise, il fallut attirer à la cour les chefs protestans, afin de n'avoir qu'à tendre le bras pour les exterminer d'un coup. La reine de Navarre, femme adroite et défiante, fut prise la première à ce piège, il est vrai bien tendu, puisque Charles IX offrait, pour gage *sincère* de réconciliation, la main de sa sœur Marguerite au jeune prince de Béarn. Jeanne d'Albret, charmée de cette franchise, vint elle-même à la cour signer le traité. On la combla d'égards et d'honneurs; on l'accabla de caresses. Coligni, comme la reine de Navarre, tomba dans les lacs de l'astucieuse Catherine et de son docile élève : il se rendit auprès de Charles IX, qui le reçut avec des témoignages expansifs de respect, et même d'amitié. « Eh bien ! dit le roi à sa « mère, après avoir ainsi enlacé les principaux « chefs calvinistes, sais-je pas bien jouer mon rôle ? « —Oui, répondit Catherine; mais ce n'est rien « faire que de commencer si l'on n'achève.—Je « jure Dieu, répliqua Charles, que je les met- « trai tous dans mes filets. » Cependant Henri de Béarn n'avait pas encore paru au Louvre : sa mère le tenait éloigné sous divers prétextes, afin de s'assurer qu'en venant à Paris, ce jeune prince ne marcherait pas sur un précipice. La défiance de Jeanne

[illegible] n'échappait pas à la veuve de Henri II : « Comment m'y prendre, disait-elle un jour à Tavannes, pour découvrir le secret de la reine de Navarre. — Sachez la mettre en colère et ne vous y mettez point, répondit ce courtisan ; vous apprendrez d'elle, et non elle de vous. » Catherine employa, selon toutes les apparences, un moyen plus sûr : ce secret, qu'elle ne pouvait apprendre, elle l'étouffa. La mort de Jeanne, arrivée très rapidement, fit concevoir de la défiance aux chefs calvinistes : l'un deux, appelé Langoiran, alla trouver Coligni, et lui dit : « Je pars, monseigneur, on nous fait « ici trop de caresses. J'aime mieux me sauver avec « les fous que de périr avec ceux qui se croient trop « sages. — Si les noces du roi de Navarre se font « à Paris, disait, dans le même temps, le père de « Sully, les livrées en seront vermeilles. » L'amiral se moquait de ces prétendues terreurs, lorsqu'un jour ce seigneur, se retirant chez lui à pied, fut blessé d'un coup d'arquebuse, tiré d'une croisée. C'était le premier signal de la *Saint-Barthélemi*.

Cette catastrophe, arrivée au moment même où l'on célébrait encore les noces du jeune roi de Navarre avec Marguerite de France, et celles du jeune prince de Condé avec Marie, princesse de Clèves, firent ouvrir les yeux à l'amiral : il pensa dès-lors que Langoiran pouvait bien avoir raison ; que les caresses de la cour cachaient peut-être des projets sinistes * ; mais l'infortuné persista à pen-

* Coligni était parvenu à inspirer des craintes à Charles IX

ser que le roi personnellement était sincère dans sa réconciliation avec les réformés. Charles IX jouait à la paume quand on lui annonça que l'amiral venait d'avoir le bras fracassé par deux balles d'arquebuse : il est probable qu'on ne l'avait pas mis dans la confidence de ce crime; car il s'écria, en jetant sa raquette : « N'aurai-je donc jamais « de repos... Verrai-je tous les jours nouveaux « troubles. »

Bientôt le roi de Navarre et le prince de Condé,

sur les projets de Philippe II, qui, sous prétexte de faire la guerre en Flandres aux calvinistes, se préparait, selon l'amiral, à faire une excursion en France pour y donner la loi; présomptions, qui n'étaient pas sans fondement. Le chef protestant avait fait goûter, dans cette occurrence, le projet d'une alliance entre la France, l'Angleterre et les princes calvinistes de l'Allemagne; et le commandement de l'armée qu'on devait réunir pour cette guerre, était promis à Coligni. Le jour du mariage de Henri de Navarre, l'amiral, montrant au maréchal de Damville, à la voûte de Notre-Dame, des drapeaux pris à Jarnac sur les réformés, lui disait : « Bientôt ils seront « remplacés par d'autres plus agréables à des yeux français. » On conçoit combien de tels projets firent trembler la reine-mère; non-seulement ils étaient contraires au traité mystérieux de Bayonne, mais ils attiraient Charles IX dans le parti calviniste, et donnaient à Coligni toute l'influence qu'avaient eue les Guises. Alarmée au dernier point, Catherine s'enferme un jour dans un cabinet avec son fils, et lui reproche de s'être laissé séduire par *ses ennemis*. « S'ils se rendent maîtres des « affaires, poursuit l'Italienne en sanglotant, que deviendrai-« je, que deviendra le duc d'Anjou, votre frère, que les hu-« guenots haïssent, parce qu'il les a vaincus?... Nous n'échap-

accoururent auprès du roi demander justice de l'assassinat commis au milieu même des fêtes de leur mariage. Charles répondit avec chaleur qu'il tirerait une vengeance éclatante d'un tel forfait; la perfide Catherine, qui l'avait ordonné, ajouta que la punition du coupable était d'autant plus urgente que ce crime attaquait le monarque lui-même, et que, s'il le laissait impuni, il ne serait pas en sûreté dans le Louvre. Les princes se retirèrent satisfaits. En effet, les portes de Paris furent fermées; on parut faire des visites dans toutes les maisons suspectes, et Charles écrivit

« perons point à leur fureur... » — « Donnez-moi congé de « m'en retourner à Florence; donnez à votre frère le temps « de se sauver. » Charles IX, troublé, balbutie et s'excuse. « Il s'épouvantait, dit Tavannes, non tant des huguenots que « de sa mère et de son frère, dont il savait la finesse, am- « bition et puissance dans l'Etat... » Catherine, feignant une grande colère, fuit dans une de ses maisons, sachant bien que Charles va la suivre; il y court en effet. Là, se trouvent d'abord *d'Anjou*, *Retz*, *Tavannes*, *Sauve*, *Villequier*, courtisans assidus de la reine; puis on y voit arriver, mandés par un courrier, le duc *d'Aumale*, le duc *de Guise*, son neveu, et les ducs *de Nemours*, *de Nevers* et *de Montpensier* : tous ennemis acharnés des calvinistes, et particulièrement de Coligni. Le roi, ainsi entouré, et craignant une révolution, permet tout ce qu'on veut. Ceci se passe avant les noces du roi de Navarre : il demeure arrêté que cinq jours après, au plus tard, on se sera délivré des craintes qu'inspire l'amiral. Henri se marie le 17 août; le 22, *Maurevert*, depuis surnommé *le Tueur de Roi*, tire un coup d'arquebuse au chef calviniste.

sur-le-champ dans toutes les provinces « qu'il fe-« rait en sorte que les coupables d'un si méchant « acte seraient punis. » Les ambassadeurs reçurent l'invitation de faire parvenir un avis dans ce sens à leurs cours respectives. Jamais comédie ne fut plus habilement jouée : la suite nous fera peut-être découvrir jusqu'à quel point Charles IX y était acteur.

Le roi se rendit à l'hôtel de l'amiral, rue de Béthisi, avec sa mère, le duc d'Anjou et une cour nombreuse. « Par le nom de Dieu, dit-il à Coli-« gni, après lui avoir donné les plus vifs témoi-« gnages d'intérêt, la blessure est pour vous, la « douleur est pour moi; mais j'en tirerai une ven-« geance si terrible que jamais elle ne s'effacera « de la mémoire des hommes. » A la suite de quelques autres protestations réciproques, le roi et sa mère s'étant approchés du lit de l'amiral, il s'engagea entre eux une conversation à voix basse qui ne fut point entendue des assistans. Coligni, élevant ensuite la voix, se plaignit des violations que les catholiques faisaient, en divers lieux, au dernier traité de pacification. Le roi répondit qu'il avait envoyé dans toutes les provinces des commissaires chargés de faire exécuter à la rigueur cette convention : « Voici ma mère, « ajouta-t-il, qui peut vous le témoigner.—Vous « savez bien, monsieur l'amiral, que cela est « vrai, ajouta Catherine d'un ton doucereux.— « Oui, madame, répliqua le calviniste; mais,

« [illegible] ses commissaires, il en est qui m'ont « condamné à être pendu, et ont promis cin- « quante mille écus de récompense à celui qui « leur apporterait ma tête. — Eh bien! reprit « Charles, nous en enverrons d'autres qui ne « vous seront pas suspects. MON PÈRE, comptez « que je vous regarde toujours comme un fidèle « sujet et comme un des plus braves généraux de « mon royaume. Reposez-vous donc une bonne fois « sur moi du soin de faire observer mes édits, et de « vous venger sitôt qu'on aura découvert les cou- « pables. — Ils ne sont pas bien difficiles à trouver, « reprit l'amiral avec vivacité; le coup est parti « d'une maison de la rue Saint-Germain-l'Auxer- « rois, habitée par Villemur, ancien précepteur de « Henri, duc de Guise... C'est le fruit de la récon- « ciliation *sincère* de cette maison avec moi et les « calvinistes. — Tranquillisez-vous, répliqua le « roi, pressé d'en finir sur ce sujet, une plus lon- « gue émotion pourrait nuire à votre santé... » En prononçant ces mots, la contenance du roi était embarrassée; il s'avança vers la porte, demanda à voir la balle de cuivre qu'on avait retirée de la blessure, se fit raconter les circonstances du pansement, renouvella au blessé ses protestations d'intérêt, et s'échappa en quelque sorte de la chambre. Durant cette visite, qui avait duré environ une heure, la reine-mère s'était toujours tenue près du roi, prêtant une oreille attentive à ses moindres paroles, étudiant ses regards, ses signes, ses gestes les moins significatifs.

Selon les meilleures traditions, Charles IX n'était point initié à l'horrible conjuration de Bayonne; il ignorait que le massacre des protestans fût résolu, et que l'assassinat de Coligni dût être le début d'une catastrophe reculée depuis sept ans. Catherine, dans les premiers momens qui avaient suivi l'attentat de *Maurevert*, s'était hasardée à dire au roi qu'on devait soupçonner Guise, encore animé de vengeance pour le meurtre de son père, frappé devant Orléans; meurtre dont, à tout prendre, Coligni ne s'était jamais bien lavé. La reine-mère se flattait d'éloigner, par cet aveu, toute recherche ultérieure de l'assassin; « mais ces raisons « n'apaisèrent pas le roi, dit Marguerite de Va- « lois dans ses Mémoires. Il ne pouvait modérer « ni changer le passioné desir d'en faire justice; « commandant toujours qu'on cherchât M. de « Guise, qu'on le prit; qu'il ne voulait pas qu'un « tel acte demeurât impuni. »

Pour ne pas sacrifier un des chefs de la conjuration, on résolut à faire au roi une confidence entière : ce fut le maréchal de Retz qu'on chargea de cette ouverture, et qui remplit une si délicate mission avec toute l'adresse d'un courtisan passé maître dans l'art des perfidies. Charles IX sut donc que l'assassinat de l'amiral avait été concerté entre Guise, la reine-mère et le duc d'Anjou. On pense bien que Retz se hâta d'ajouter que Coligni était un rebelle incorrigible, dont il devenait urgent de se défaire, ainsi que de tous ceux de son parti...Comme

« parmi ces commissa[illegible] ajouta d'u[illegible]
« condamné à être [illegible] u, il faut, [illegible]
« quante mille écu[illegible] pour achev[illegible]
« vous apportera[illegible] attendre à une [illegible]
« Charles, nou[illegible] Le premier coup ét[illegible]
« vous seront [illegible] tenait dans une cham[illegible]
« que je vo[illegible] coup avec d'Anjou, Neve[illegible]
« sujet et [illegible] etc. Elle confirma à son
« mon ro[illegible] le courtisan, et ajouta q[illegible]
« sur m[illegible] huguenots était telle qu'ils
« vous [illegible] lui-même. « Ces considératio[illegible]
« pal[illegible] Miron, firent une merv[illegible]
« [illegible] métamorphose au roi; car
[illegible] auparavant difficile à persuader,
[illegible] de le retenir. Se levant, il n[illegible]
[illegible] fureur et de colère, en jurant par
[illegible] Dieu, puisque nous trouvions bon qu[illegible]
[illegible] l'amiral, qu'il le voulait; mais aussi t[illegible]
[illegible] huguenots de France, afin qu'il n'en [illegible]
[illegible] pas un qui lui pût reprocher après,
[illegible] nous donnassions ordre promptement..
[illegible] qui est clair, précis, et ce mouvement
[illegible] digne du souverain dont la maxime éta[illegible]
c'est cruauté que la clémence; c'est cléme[illegible]
que la cruauté. »

Les paroles du roi étaient un arrêt de m[illegible]
pour le parti calviniste; on ne songea plus q[illegible]
l'exécution. Dès-lors Charles IX se prêta à toutes
subtilités de la fourberie pour endormir les p[illegible]
testans sur le bord de l'abîme : comédien doci[illegible]

il prit tous les déguisemens que sa mère lui assigna.

On s'efforça de réunir, autant que possible, dans un même quartier de la ville, les calvinistes influens, afin de pouvoir les exterminer dans le même instant : l'infortuné Coligni favorisa lui-même l'exécution de cette mesure, en demandant au roi une garde de sûreté. Non-seulement alors on fit placer à sa porte une nombreuse compagnie du régiment des gardes, introduit à Paris sous prétexte d'y assurer la tranquillité ; mais on ordonna aux catholiques, voisins de l'amiral, de céder leurs logemens aux religionnaires, voulant, disait Charles IX, que tous les amis de ce chef calviniste contribuassent au besoin à sa défense, si le parti des Guises était assez audacieux pour l'attaquer. Sa Majesté fit ordonner aux quarteniers de dresser un contrôle des réformés résidant à Paris, avec l'indication de leur domicile : c'était une liste funéraire que le monarque conspirateur se faisait remettre. Par suite des *bienveillantes précautions* que l'on affichait, le jeune roi de Navarre fut invité, par Charles IX, à faire venir au Louvre tout ce qu'il avait de gens de main, afin de défendre la cour contre toute entreprise téméraire des Lorrains.

Comment douter encore de la franchise du monarque, après de telles démarches, faites *évidemment* pour le salut des protestans? Elles rassurèrent complètement l'amiral Coligni ; Teligny et Larochefoucauld partagèrent dès-lors sa malheureuse

le roi avait frémi, le ... armes se mon-
animé : « Il n'y a pl ... réunion chez
« vous joindre aux ... la nuit du 22 au
« qui est commen ... Louvre un corps
« velle guerre ... françaises, dont le
porté, la rein ... au duc de Guise, et
voisine, entr ... ne laisser sortir du
Birague, ... de la suite du roi de
ce que ... prince de Condé. Ces
l'exasp ... la garde même placée
voul ... était commandée par Cos-
« d ... ennemi acharné des calvi-
« ... l'amiral. Enfin, on avait la
... même jour, 23 août, trente-six
... d'armes étaient entrés au
... roi avait maladroitement jus-
... au prince de Condé que ces
... destinées à un divertissement, où
... de donner un spectacle représen-
... assiégée. Malgré de tels indices, le
... amis ne purent se départir de l'a-
... ance qu'ils avaient dans la parole du roi.
... rent donc le projet émis par les calvi-
... d'enlever l'amiral, de quitter Paris
... et d'aller au loin observer l'orage
... qu'il pût atteindre le parti.

La reine-mère, qui avait envoyé des espions
... les délibérans, apprit tout ce qu'on venait
... dans le conseil de l'amiral; elle craignit
que dans une seconde assemblée la confiance des



...nentît ; les principaux conjurés se ...uileries *, et le massacre fut fixé ...manche, 24 août, fête de *Saint-* ...au point du jour. Après cette fixa- ...iscuta quelques points d'exécution : la ...e question agitée fut de savoir si le roi de ...rre et le prince de Condé seraient massacrés ...ec le reste des religionnaires. Puis, abandonnant cette question sans l'avoir résolue, on en éleva une incidente, qui rentrait bien dans la politique de Catherine : c'était de mettre aux mains les chefs catholiques et les chefs calvinistes, et quand leurs forces eussent été épuisées, le roi, sortant tout à coup du Louvre à la tête de ses gardes, eut achevé d'exterminer les uns et les autres. Il paraît qu'après une longue discussion on demeura d'accord de faire égorger seulement les réformés ; sauf à laisser opérer la réaction armée de leur parti contre les Guises, qui ostensiblement paraîtraient toujours être les seuls instigateurs de la conjuration. Il résulte de cette détermination que l'infame cour de Charles IX trahissait à la fois les deux partis..... On à peine à concevoir tant d'atrocité.

Dans la soirée, comme on vit dans les environs du Louvre des attroupemens armés, les calvi-

* Les conjurés présens à cette assemblée, qui dut avoir lieu le 22 août, étaient le roi, la reine-mère, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le bâtard d'Angoulême, Birague, Tavannes et le comte de Retz.

sécurité. Cependant, d'au … e que cela
traient moins confians … soulèvent le
l'amiral, ils dirent que … y mettrai bon
23 août, on avait pla … e cet acte d'ex-
suisse et plusieurs … oulant, disaient-
commandement … ennemis, vinrent
qui avaient la … on de se retirer :
palais aucune … ue-comédien, si vous
Navarre, … en vous retrouver.»
aviseurs … en feignit, dans leur
dans l'h … ut le mouvement qui
seins, … ain, mais ils ne parti-
niste …
cer … 23 août, Jean Charon,
cr … reçut de la cour l'ordre
I … aines des quartiers de se
… le, vers minuit. Du reste,
… l secret, se partagèrent les
… acun deux pût présider aux
… artie de la ville qui lui serait
… Guise se réserva l'hôtel de l'a-
… En attendant l'heure fatale,
… l, ancien prévôt des mar-
… la contagion du crime au lit
… tune, haranguait les bourgeois
… à la ville, leur expliquait les in-
… et concluait froidement à la né-
… les calvinistes.
… venue, nuit lugubre que tant d'in-
… vaient pas voir finir! Des troupes

...ent en bataille autour du Louvre, tou... ...us prétexte de repousser les Guises. Les ... et basses-cours de ce palais étaient égale...nt obstruées de gardes; dans les quartiers adja...ens, de nombreux détachemens remplissaient les rues et carrefours..., çà et là, des feux allumés sur le pavé, faisaient jeter de grands reflets aux casques, aux cuirasses, aux arquebuses des guerriers.

Pendant ces funestes apprêts, le roi de Navarre, le prince de Condé, leurs épouses et leur suite étaient enfermés dans le Louvre, dont la sortie, sous prétexte de précaution, leur était interdite. Ces deux princes, malgré les caresses du roi et de la reine-mère, éprouvaient une profonde inquiétude, que Marguerite de Valois et Marie de Clèves partageaient. Dans la nuit, quelques protestans, voisins de l'amiral, réveillés par le mouvement inaccoutumé de la rue, par le bruit d'armes qui s'y mêlait, par les lueurs errantes qui se montraient de temps en temps, sortirent pour connaître la cause de ce tumulte. S'étant approchés du Louvre, l'un d'eux interrogea les gardes, et, pour toute réponse, reçut un coup de pertuisanne, qui l'étendit mort.... Par réflexion, le chef du poste fit égorger aussitôt tous les autres, pour qu'ils ne répandissent pas l'alarme. Catherine, qui fut informée de ce premier meurtre, profita de l'occasion pour hâter l'expédition. Elle s'élança dans la chambre du roi : « Il

« n'est plus possible de contenir l'ardeur des « troupes lui dit-elle; *il arrivera des désordres* « dont nous aurons à nous repentir; il est temps « de donner le signal.... » Euménide féroce! elle demande un massacre général pour éviter les désordres.... Charles IX ordonna que le signal fut donné......, et l'église Saint-Germain-l'Auxerrois sonna ce tocsin de *la Saint-Barthélemi* *, qui retentira dans quarante siècles encore, si les générations et le temps lui-même ne sont pas noyés dans l'Océan sans limites de l'éternité.

Les détails de cette nuit sanglante formeraient de nombreux volumes; contraints de les resserrer dans notre récit, nous offrirons du moins tous ceux qui peuvent caractériser une catastrophe restée sans seconde dans les fastes historiques. Henri de Guise, qui s'est réservé le plaisir de présider à l'assassinat de l'amiral, se rend à pas précipités à l'hôtel de cette grande victime, s'en fait ouvrir les portes, *au nom du roi*; un gentilhomme de Coligni descend et les ouvre. Cosseins, qu'on a placé en ce lieu pour défendre l'illustre calviniste, poignarde de sa main le gentilhomme, et aborde son véritable rôle, en se joignant aux assassins qui font irruption dans la cour. Tout ce qui

* Ce signal fut donné à deux heures du matin, pour le massacre dans le quartier du Louvre; un autre signal sonna un peu plus tard à la tour de l'Horloge du Palais, pour les égorgeurs apostés sur la rive gauche de la Seine.

cherche à se défendre est égorgé ou arquebusé. Au bruit sinistre des épées et des armes à feu, Coligni reconnaît son erreur; il se lève, s'appuie à la muraille, et, résigné à la mort, commence ses prières... Un officier calviniste, déja blessé, entre alors en chancelant dans la chambre de l'amiral: « Monseigneur, lui dit-il, voilà Dieu qui nous « appelle à lui; on a forcé le logis, et n'y a « moyen de résister. — Il y a long-temps que je « me suis préparé à mourir, répond l'amiral; « vous autres, sauvez-vous s'il est possible, car « vous ne sauriez garantir ma vie. » En ce moment retentit, dans la pièce voisine, ce cri prononcé comme un rugissement : *Coligni à mort!* Presque aussitôt un Allemand, nommé *Besme*, un Picard, appelé *Attin*, et un troisième égorgeur, connu sous le nom de *Sarlaboux*, tous trois aux gages du duc de Guise, tous trois cuirassés et armés d'épées déja rouges de sang, se précipitent dans l'appartement du vieillard blessé. Besme, marchant droit à lui, lui dit brusquement : *N'es-tu pas Coligni.* — *C'est moi*, répond l'amiral... Puis regardant le fer qu'il sent déja sur sa poitrine, il ajoute avec calme : *Jeune homme, tu devrais respecter mes cheveux blancs et mes infirmités; mais tu n'abrèges ma vie que de quelques jours* *. Il parle encore, et Besme lui enfonce

* Le capitaine Attin, l'un des assassins, assurait long-temps après cette nuit funèbre, qu'il n'avait jamais vu un homme envisager la mort avec un calme aussi héroïque... J'aurai

« n'est plus
« troupes l
« dont no
« de dor
demand
sordre
donn
son
te

... à la poignée, la re-
... appe à coups redoublés
... ombé pesamment sur le
... un cadavre inanimé. A
... s'achève, une voix s'é-
... celle du farouche Henri de
... achevé, dit l'assassin titré.
... pond le sicaire. — Monseigneur
... plique le duc, ne le croira que
... verra de ses propres yeux. Jette le ca-
... fenêtre...» Une masse pesante tombe
... Guise et d'Angoulême s'en ap-
... avec leur mouchoir, le sang
... visage de la grande victime, puis le
... ajoute : « C'est bien lui, » et foule aux pieds
... de vie... Renforçant ensuite sa voix,
... : « Courage, soldats, nous avons
... commencé : allons aux autres, car
... commande... C'est par son exprès com-
... telle est sa volonté... » Et Guise
... la vérité..., et les peuples ont continué à se
... des rois !

... ce début, tous les coryphées du meurtre
... par la ville, l'épée à la main, suivis chacun
... bande d'égorgeurs, pour exciter le peuple à
... avec eux. « Frappez, disent-ils, frappez

... vie devant les yeux, ajoutait-il, cette imposante
... de vieillard; et le bruit sourd qu'il produisit en tom-
... retentira dans mon oreille jusqu'à mon dernier soupir...
... souvenir est donc aussi un remord.

hardiment les huguenots. Coligni, surpris au mo-
« ment où il allait faire périr le roi et les princes,
« vient d'être mis à mort, mais son parti subsiste,
« c'est à nous de le détruire avant qu'il nous détruise.
« Pieux catholiques romains, n'épargnez nulle
« part les impies... » Tandis que les chefs assassins parlent ainsi, la cloche de l'Horloge du Palais donne le second signal du meurtre... Elle existe encore cette haute tour d'où tomba ce tocsin affreux... Le soir, en regagnant sa maison, l'habitant de Paris mesure de l'œil ce lugubre édifice avec indignation, et frémit en s'en éloignant. Dès cet instant le sang coule à flots sur les deux rives de la Seine : partout on enfance les portes, on égorge les citoyens, on jette leurs cadavres par les fenêtres; tandis que des soldats furieux saisissent les épouses, les vierges tremblantes dans leur couche, assouvissent sur elles leur brutalité, et, dans leurs transports infames, les tachent du sang dont ils sont couverts... Le citadin, en fuyant ce théâtre de tous les crimes vomis par l'enfer, entend retentir au loin les cris de la rage et du désespoir, les blasphèmes de ceux qui égorgent, les supplications de ceux qui demandent la vie, la détonation des arquebuses qui tuent, le cliquetis des épées qui attaquent et défendent, les gémissemens des victimes qui expirent ; puis un bruit sinistre de vitres qu'on brise, de portes qu'on fracasse, de meubles qu'on traîne sur le pavé, pour les brûler; et des tourbillons de flammes et de fumée couron-

nent ce Paris abandonné aux furies, aux démons, qui massacrent, pillent, violent, incendient au nom de *notre sainte religion*.

Au Louvre, mêmes crimes, mêmes horreurs que dans la ville : Nancey, capitaine des gardes, fond, avec une troupe de satellites, dans les antichambres du roi de Navarre et du prince de Condé. Leurs gentilshommes, leurs serviteurs de tout sexe, de tout âge, sont arrachés de leurs lits, en chemise, traînés hors d'une porte du Louvre et égorgés sous les yeux du roi, qui, d'une fenêtre, assiste à ce spectacle digne de lui, en criant aux bourreaux de n'épargner personne. Parmi ces infortunés sont Ségur, baron de Pardaillan, Saint-Martin, Bourses et le capitaine Pilles. Tandisque les cadavres s'amoncèlent au pied du Louvre, une scène étrange se passe dans l'appartement de la jeune reine de Navarre, que vient de quitter Henri, son époux. Marguerite est réveillée en sursaut par ce cri : *Navarre ! Navarre !* prononcé à la porte de la chambre. La nourrice de cette princesse, qui croit que c'est Henri, court ouvrir : un gentilhomme, nommé Lezac, blessé, couvert de sang, et que poursuivent quatre archers, entre et se précipite sur le lit de la reine. « Moi, dit-elle dans « ses Mémoires, sentant cet homme qui me te- « nait, je me jette à la ruelle, et lui après moi, me « tenant toujours à travers de corps. Je ne con- « naissais point cet homme, et ne savais s'il ve- « nait là pour m'offenser, ou si les archers en

« voulaient à lui ou à moi. Nous criions tous « deux, et étions aussi effrayés l'un que l'autre. » Un capitaine des gardes survient, renvoie les assassins, et accorde la vie au malheureux qui s'est réfugié dans les bras de la Marguerite.

Mais partout ailleurs, les gardes formant une double haie dans les galeries, dans les corridors, dans les appartemens, dans les cours, égorgent les calvinistes qu'on pousse entre ces rangs homicides... Les infortunés expirent, entassés, amoncelés au milieu de leurs assassins.

C'est au sein de cette boucherie que Charles IX a fait appeler le roi de Navarre et le prince de Condé, vers le lever de l'aurore. Il les reçoit avec un visage farouche et des yeux ardens de courroux, leur déclare que l'amiral et ses amis ont été tués par son ordre ; mais que, pour eux, convaincu qu'ils ont été entraînés dans la rébellion par de mauvais conseils, il est prêt à leur pardonner, pourvu qu'ils abjurent la fausse religion. Le roi de Navarre répond avec humilité, mais avec franchise, qu'il devait compter sur les promesses d'un roi de France ; promesses jurées et scellées par le don de sa propre sœur, et finit par dire qu'il lui est difficile de renoncer à une religion dans laquelle il a été élevé. Le prince de Condé s'exprime avec plus d'énergie, en faisant valoir les traités existans : l'indignation anime sa voix... Charles l'interrompt, l'appelle séditieux, fils de séditieux et le menace de lui faire trancher la tête si, dans le délai de trois jours qu'il accorde, il n'a pas abjuré.

nent ce Par[illegible] de distinguer les ob[illegible] qui massac[illegible] fenêtre d'un pavillon qui [illegible] nom de [illegible] la Seine *, et après avoir co[illegible] [illegible] satisfaction, les monceaux de ca[illegible] Au[illegible] couvrent les deux rives de ce fleuve ; que [illegible] complu à regarder ses eaux coulant fon[illegible] sang des Français, il s'indigne d'en voir [illegible] échapper, par la fuite, au massacre [illegible] Charles demande alors une arquebuse, [illegible] arquebuses, afin de n'en pas manquer, et [illegible] couronné se prend à tirer sur les malheureux qui se sauvent à la nage. On l'entend s'é[illegible] : « *Tue ! tue ! Tirons, mordieu ; ils s'en-* « *fuient* **. »

* Cette fenêtre est dans la salle d'entrée du Musée des Antiques, à l'extrémité méridionale de la galerie d'Apollon. Pendant la révolution on avait placé en-dehors de la même fenêtre un écriteau portant ces mots : *c'est d'ici que Charles IX, d'odieuse mémoire, tirait sur le peuple avec une carabine.* Napoléon, étant premier consul, fit enlever cet écriteau.

** Voilà ce que dit Brantôme relativement à ce meurtre royal : « Charles IX prit une grande arquebuse qu'il avait, « et en tira tout plein de coups à eux (aux calvinistes); mais « souvent en vain, car l'arquebuse ne tirait si loin. Incessam- « ment criait : *Tuez! tuez!* et n'en voulait sauver aucun, « sinon son premier chirurgien, maître Ambroise Paré. » Brantôme motive cette exception sur ce que Charles IX, atteint d'une maladie vénérienne qui le conduisit au tombeau, comme son aïeul François Ier, avait besoin du secours de cet habile chirurgien. (*Brantôme, tome VII, page* 204, *édition de* 1787).

Le massacre de la Saint-Barthélemi dura trois jours : peu de familles parisiennes, peu de maisons illustres du royaume n'eurent pas à compter des victimes dans leur sein. *Larochefoucauld*, *Crussol*, *Teligni*, *Pluviaut*, *Berny*, *Clermont*, *Lavardin*, *Caumont*, *de la Force*, *Pardaillan*, *Lévi* et tant d'autres gentilshommes périrent par le fer des égorgeurs. « Saignez, saignez, s'écriait « le féroce Tavannes, les médecins disent que la « saignée est aussi bonne en ce mois d'août comme « en mai. » Dans cette longue suite de catastrophes, les animosités, les vengeances particulières, se mêlèrent, comme on le pense bien, à l'esprit de parti et au fanatisme religieux : des héritiers avides se défirent de leurs parens ; des savans, des artistes jaloux égorgèrent leurs émules de gloire ; des amans tuèrent avec délices leurs rivaux heureux ; des plaideurs terminèrent leurs procès avec le poignard... D'autres assassins, et Brantôme cite des seigneurs, recherchèrent la fortune le fer et la flamme au poing... Quelques nobles, plus ambitieux encore que cupides, vinrent offrir au roi ou à la reine-mère des pierreries provenant du pillage... Elles furent acceptées...

Pendant la durée des massacres, les protestans titrés qu'on saisissait dans les maisons étaient traînés devant le Louvre ; Charles IX, debout à une fenêtre, tenait une liste de ces religionnaires voués à la mort ; après avoir pointé le nom des calvinistes qu'on lui amenait, il faisait un signe, et

de nouveaux corps tombaient sur ceux déja amoncelés sous les murs du palais... Au bout de trois jours, il y avait à l'entour un rempart de cadavres.

Le roi et, ce qu'on voudra croire à peine, les dames de la cour, venaient repaître leur vue de ces corps ensanglantés, et se livrer à des plaisanteries obscènes sur les formes plus ou moins heureuses des hommes égorgés. Plusieurs de ces femmes impudiques, dit l'historien de Thou, examinèrent avec attention le cadavre du baron Dupont, afin d'y reconnaître les signes de l'impuissance qui avait donné lieu à un long procès entre lui et Catherine de Parthenay, son épouse... La reine-mère surtout s'attacha à cet examen anatomique, dont une fille des halles rougirait aujourd'hui.

Catherine de Médicis mena son fils contempler, à Montfaucon, le corps défiguré de l'amiral de Coligni, qu'on avait pendu par les cuisses au gibet, après l'avoir traîné long-temps dans les rues de Paris. La reine-mère fit couper la tête de ce brave capitaine, ordonna qu'on l'embaumât et l'envoya, dit-on, au pape en signe de triomphe *.

* Nous réunissons ici quelques épisodes de l'atroce tragédie de la Saint-Barthélemi. Le 23 août, Larochefoucauld joua avec le roi jusqu'à onze heures du soir ; quelques historiens ont rapporté que ce prince voulut le retenir ; d'autres assurent que Charles lui dit en riant qu'il irait lui donner le fouet pendant la nuit. Ayant été éveillé plus tard par des assassins masqués, ce seigneur crut que c'était le monarque qui vou-

Le premier jour des massacres, vers cinq heures du soir, le roi fit publier à son de trompe, l'ordre à chacun de se retirer dans sa maison; mais le sang continua de couler sans que la cour mît autrement obstacle aux meurtres: le lundi et le mardi ils ne furent pas moins actifs que le dimanche, et même ils continuèrent jusqu'au 6 ou 7 septembre. On enlevait les protestans de leur domicile ou du refuge qu'ils avaient trouvé ailleurs; on les mettait en réserve dans quelque prison, et, pendant la nuit, on les assassinait. Le 5 septembre, Charles IX

lait exécuter son badinage : il accueillit en riant les égorgeurs, et tomba, riant encore, noyé dans son sang. — Le marquis de Revel, fuyant en chemise sur le bord de la Seine, qu'il va traverser, est arrêté et tué par son cousin, Bussy d'Amboise. — Marafin de Guerchy, entouré de meurtriers, enveloppe son bras de son manteau, se défend long-temps, immole plusieurs de ses ennemis, et succombe sous les coups de la multitude. — Taverny, lieutenant de la maréchaussée de la table de marbre, acculé à sa maison avec son domestique, combat neuf heures, et ne tombe qu'après avoir envoyé chez les morts avant lui plus de trente égorgeurs. — Brion, gouverneur du prince de Conti, qui a cherché un refuge dans les bras de son élève, est tué devant lui, quoique ce prince, encore enfant, étende ses petites mains entre les assassins et son gouverneur. — Pierre de la Place, président de la cour des aides, espère racheter sa vie à prix d'or : il donne trois mille écus au capitaine Michel, qui lui permet de sortir de sa maison; mais n'ayant pu trouver un asile, il y revient, et trouve Senecé, prévôt de l'hôtel, violant sa femme. Ce prévôt ordonne à la Place de le suivre au Louvre, et le fait assassiner, rue de la Verrerie, par une autre bande de massa-

[illegible] de Paris, qui s'était dis-[illegible] : le roi lui demanda s'il [illegible] encore des calvinistes dans la [illegible] répondit que, la veille, il [illegible] vingt dans la rivière, et qu'il en [illegible] à Dieu, autant la nuit suivante. [illegible] *rire* et renvoya ce fidèle servi-[illegible] hilarité au milieu des torrens [illegible] coulaient encore, était, au surplus, [illegible] roi, à la reine-mère, à leurs courti-

[illegible] — [illegible], l'un des plus célèbres professeurs du temps, [illegible] une rançon, et n'en est pas moins assassiné dans [illegible] de Presles, à l'instigation de Jacques Charpentier, [illegible] — M. de Caumont, saisi au lit avec ses deux fils, [illegible] leurs bras : l'un d'eux périt avec lui ; l'autre se [illegible] parmi les cadavres, fait le mort, et est sauvé, par ha-[illegible], au bout de vingt-quatre heures. — De Thou cite un [illegible] d'or, nommé Crucé, qui se vantait d'avoir, à lui seul, [illegible] plus de quatre cents hommes. — Les Mémoires du temps signalent aussi, comme massacreur intrépide, René, parfumeur de la reine-mère, qui, dit l'Estoile, avait empoisonné Jeanne d'Albret, reine de Navarre, au moyen d'une eau de senteur. Ce scélérat, durant les massacres de la Saint-Barthélemi, attira chez lui un joaillier, sous prétexte de le sauver, lui fit donner toutes ses marchandises, lui coupa la gorge, et le jeta dans la Seine. — Le comte de Coconnas acheta du peuple, environ trente protestans, pour se donner le plaisir de les faire mourir *à sa guise*, comme il disait. Il leur promettait d'abord la vie s'ils apostasiaient, et, après qu'ils l'avaient fait, il les poignardait à petits coups, afin de prolonger leur souffrance et de les voir mourir lentement.

A travers tant de traits de barbarie, on se plaît à saisir le

sans, et aux dames de la cour. On s'entretenait joyeusement au Louvre d'une expédition accomplie sous d'*aussi favorables* auspices. « La guerre est « finie, disait l'Italienne Catherine en riant à gorge « déployée ; c'est ainsi qu'il faut terminer les « querelles, non par des écritures, des négocia-« tions, des traités. — Par la mort Dieu, s'écriait

seul acte de générosité dont les annales de cette funeste époque fassent mention. Un gentilhomme catholique, nommé *Vesins*, était, depuis long-temps, l'ennemi d'un autre gentilhomme calviniste, appelé *Regnier*. Dès que les massacres commencèrent, celui-ci trembla que l'autre ne profitât du désordre général pour venir l'assassiner chez lui. Tout à coup il voit entrer Vesins, l'épée à la main et accompagné de deux soldats. Suis-moi, dit-il à Regnier : celui-ci croit aller à la mort et sort en silence de sa maison. Deux chevaux sont à la porte; Vesins fait signe à Regnier de monter sur l'un d'eux, et lui ordonne de le suivre en toute hâte. On se dirige vers le Querci; le calviniste reconnaît que le catholique le conduit dans son château. Lorsqu'ils sont arrivés dans la cour, Vesins saute de cheval et dit à Regnier : « Nous voilà en sûreté; j'aurais « pu profiter de l'occasion pour me venger; mais, entre « braves gens, on doit partager le péril : c'est pour cela que « je vous ai sauvé. Quand vous voudrez, vous me trouverez « prêt à vider notre querelle comme il convient à des gentils-« hommes. » Le protestant ne répondit au papiste que par des protestations de reconnaissance et en lui demandant son amitié. — « Je vous laisse la liberté de m'aimer ou de me « haïr, réplique le farouche Vesins, et je ne vous ai amené « ici que pour vous mettre en état de faire ce choix. » Sans attendre de replique, le libérateur pique des deux et disparaît, laissant à l'autre le cheval qu'il lui a donné pour monture.

« à son tour Charles IX rayonnant de joie, et « avec des paroles que la pudeur oblige de taire, « ma grosse Margot (Marguerite sa sœur) en se « mariant au roi de Navarre, a pris tous les re- « belles à la pipée *. »

De Thou évalue à deux mille le nombre des victimes du jour de Saint-Barthélemi seulement; d'autres historiens portent à dix mille celui des personnes qui périrent pendant les trois journées, et certainement cette dernière évaluation peut être doublée si l'on y comprend les assassinats continués jusqu'au tiers du mois de septembre. La Seine, chargée de cadavres, en repoussa une partie sur ses bords: on en releva dix-huit cents sur la rive droite, depuis les Bons Hommes jusqu'à Saint-Cloud; et l'on doit présumer que le fleuve en emporta davantage au-delà de cette limite.

Charles IX, après avoir ordonné ce grand forfait avec une férocité qui tenait du délire, après avoir

* Nous avons réuni les principaux traits des horribles journées de la Saint-Barthélemi; mais nous devons renvoyer aux sources auxquelles nous avons puisé nous-même pour les détails, qui ne peuvent trouver place dans notre cadre. Voyez *les Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, tome *I*, *p.* 57, *édition de* 1744. — *Les Mémoires de la reine Marguerite*, *t. I*, *pages* 77, 78, 79, *édition de* 1713. — *Brantôme*, *tome VIII*, *page* 204, *édition de* 1787. — *Lettres de Pasquier*, *liv. V.* — *Mélanges de Camusat : Mémoires de Mergey*, *page* 22. — *Histoire de de Thou*, *liv.* 52, *p.* 418. — *Journal de Henri III*, *par l'Estoile*, *page* 259. — *Mémoires de l'Estat de la France sous Charles IX*, *pages* 399, 415, 499, 500, 512.

participé lui-même aux massacres, eut la lâcheté de vouloir en rejeter tout l'odieux sur la maison de Lorraine. Il écrivit aux gouverneurs des provinces qu'il n'avait eu aucune part aux désordres d'août : qu'ils étaient le fruit de l'animosité qui régnait entre les *Guises* et les *Châtillons* ; qu'en conséquence *ce malheur* ne devait apporter aucun changement aux édits de pacification.... Mais dès le lendemain, des courriers portèrent, d'un bout à l'autre de la France, des dépêches contraires et qui prescrivaient le massacre des calvinistes. Il fut horrible à Meaux, à Angers, à Bourges, à Orléans, à Lyon, à Toulouse, à Rouen. Nous passons sous silence le nom d'une multitude de petites villes, de bourgs, de châteaux, dont les habitans furent livrés aux bourreaux catholiques. On voyait les cadavres pourrir sur la terre, privés de sépulture ; plusieurs rivières furent tellement infectées des corps qu'on y jetait, que long-temps les riverains ne voulurent ni boire de leurs eaux, ni manger le poisson qu'on y pêchait. Mais Charles IX, malgré les calomnies répandues pour justifier les assassinats de Paris et pour les continuer dans toute l'étendue du royaume, ne trouva pas partout des sicaires dociles. Nous devons citer les noms des gouverneurs qui résistèrent courageusement aux ordres sanguinaires du roi : ce furent le comte de *Tendes*, en Provence ; *Gorde*, en Dauphiné ; *Chabot Charni*, en Bourgogne ; *Saint-Héran*, en Auvergne ; *de la Guiche*, à Macon ; et le vicomte d'*Orthe*, à Bayonne *. A

* La lettre que ce vertueux officier écrivit au roi mérite de

cette liste honorable il faut joindre le nom de *Jean Hennuyer*, évêque de Lisieux, qui, digne interprète de la foi chrétienne, obtint qu'il serait sursis aux massacres dans son diocèse : ce délai sauva la vie aux malheureux protestans qui résidaient dans cette partie de la Normandie.

Jusqu'alors le parlement de Paris, au moins en séance, n'avait point participé aux mesures sanglantes de la couronne : Charles IX tint à obtenir l'assentiment de ce grand corps judiciaire, et parvint à lui faire partager l'infamie qu'il s'était attirée. Selon le système mensonger adopté le 23 août, l'assassin couronné fit déclarer, dans un lit de justice, que l'amiral de Coligni, au moyen d'une conspiration, allait faire exterminer le roi, la reine-mère, le duc d'Anjou, le duc d'Alençon et même le roi de Navarre, afin de placer le prince de Condé sur le trône, et de s'en défaire ensuite pour y monter lui-même. Que tel était l'attentat

passer à la postérité : « Sire, lui disait-il, j'ai communiqué « le commandement de votre majesté à ses fidèles habitans et « gens de guerre de la garnison. Je n'y ai trouvé que bons « citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau. C'est « pourquoi, eux et moi, supplions très humblement votre « majesté de vouloir employer nos bras et nos vies à choses « possibles ; quelque hasardeuses qu'elles soient, nous y « mettrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang. » Ce brave capitaine mourut peu de temps après avoir tracé cet écrit courageux, ainsi que le comte de *Tendes*, qui l'avait imité. Tous deux furent très probablement empoisonnés comme indignes de servir le *Pieux Charles IX*.

prévenu par l'exécution, *malheureusement nécessaire*, qui s'accomplissait. Une si misérable imputation, dépourvue de preuves, sans le moindre indice de réalité, n'excita point l'indignation du parlement; non-seulement il l'accueillit, mais il la sanctionna en procédant contre l'amiral et contre ses coreligionnaires, déja égorgés. Composé en grande partie d'hommes sans caractère ou vendus à la terreur catholique, il continua par ses arrêts ce que l'assassinat avait commencé. Il fit plus, il jugea et condamna au supplice deux protestans échappés aux égorgeurs : les nommés *Briquemaut* et *Cavagne*, le premier militaire, le second maître des requêtes. « Charles IX, dit Brantome, « voulut voir mourir le bonhomme Briquemaut et « le sieur Cavagne ; et d'autant qu'il était nuit à « l'heure de l'exécution, il fit allumer des flambeaux « et les tenir près de la potence pour les mieux « voir mourir, et contempler mieux leurs visages « et contenances. » Ce spectacle était bien digne du Néron français. Catherine de Médicis, ainsi que son fils, jouit délicieusement du supplice des deux calvinistes : elle y avait entraîné le roi de Navarre.

Cependant, ce jeune monarque et le prince de Condé n'étaient point encore convertis : ils gagnaient du temps autant qu'ils le pouvaient, assurant qu'ils n'étaient pas assez éclairés dans la foi catholique, quoique depuis la fin d'août on les fit catéchiser par les plus habiles débitans

d'arguties que renfermait la Sorbonne. Las de ces délais, Charles IX entre un jour dans une grande colère, demande ses armes, se fait environner de son régiment des gardes, et ordonne qu'on lui amène les calvinistes obstinés. *Elisabeth d'Autriche*, princesse douce et bienveillante que Charles avait épousé en 1570, se jeta aux genoux de son époux, et parvint à obtenir qu'il contremandât cet appareil menaçant. Mais le tigre n'était pas calmé; en voyant entrer les deux princes, il leur cria d'une voix tonnante: *Mort, messe ou Bastille*. Le roi de Navarre et Catherine de Bourbon, sa sœur, cédèrent à la force, et promirent d'abjurer dès le lendemain. Condé, Marie de Clèves, sa femme, et Françoise d'Orléans, sa belle-mère, essayèrent encore de résister; mais bientôt ils plièrent également à la nécessité. Tous demandèrent au pape l'absolution de leur *hérésie*; absolution qui leur fut accordée par le ministère du cardinal de Bourbon. Henri de Navarre fit plus: il ordonna que la religion catholique fut rétablie dans ses Etats, et défendit l'exercice du calvinisme.

Les rigueurs extrêmes ont rarement produit la soumission dans les dissentions civiles; et jamais une religion nouvelle ne se noya dans le sang de ses sectateurs. Au lieu d'amener la paix, la Saint-Barthélemi alluma une guerre plus acharnée que jamais: les calvinistes combattirent partout avec le courage qu'inspirent le désespoir et l'indigna-

tion : affaibli dans leur force numérique, jamais cependant ces religionnaires ne se montrèrent aussi redoutables. Des héros sortirent des dernières classes de la société, pour remplacer les seigneurs du parti que le poignard avait moissonnés. Plusieurs villes, où les calvinistes se trouvaient en majorité, fermèrent leurs portes : Nîmes, Montauban, Saucerre et la Rochelle *, firent éprouver de grandes pertes aux catholiques qui les assiégèrent : la dernière de ces places seule leur coûta près de quarante mille hommes, et la cour, après une telle perte, dut conclure avec les Rochelais une paix presque honteuse. Le duc d'Anjou, qui commandait l'armée royale, venait d'être élu roi de Pologne par les intrigues de sa mère ; Charles IX saisit avec empressement cette occasion de terminer une guerre qui l'avait épuisé d'hommes et

* Ce siège de la Rochelle offre un fait sans exemple dans l'histoire. Le capitaine *Lanoue*, calviniste loyal, excellent soldat, homme d'honneur, dans toutes les acceptions du mot, fut choisi par Charles IX pour inspirer aux Rochelais des sentimens de soumission, et le desir de faire enfin la paix. Le roi l'autorisa, au besoin, à prendre le commandement de la Rochelle des mains du parti calviniste, pourvu qu'en servant cette cause, il continuât de négocier dans l'intérêt de la cour. Lanoue, pressé du desir de secourir ses frères, accepta une si étrange mission, après avoir bien stipulé qu'il intercéderait pour le roi avec franchise ; mais que, d'un autre côté, il se battrait pour les calvinistes, quand ses devoirs de gouverneur l'exigeraient. Ainsi ce brave homme devait être négociateur catholique dans le conseil, et général calviniste

d'argent : les victimes de la Saint-Barthélemi venaient d'obtenir une hécatombe de cinquante mille catholiques.

A ce siège, si funeste aux armées royales, on avait traîné sous les remparts assiégés le roi de Navarre et le prince de Condé, forcés ainsi de combattre les religionnaires, auxquels ils conservaient toujours leur affection. Mais il y eut à cet incident une contre-partie remarquable : le duc d'Alençon, frère du roi, fut sur le point de se jeter dans le parti calviniste, avec son ami, *Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne*, âgé alors de dix-sept ans, et qui avait abjuré le catholicisme par suite de l'horrible impression produite sur lui par les massacres d'août 1572. Le

sur la brèche. La confiance que les protestans accordaient à Lanoue était telle, qu'ils le reçurent dans leurs murs, sous son double caractère. Il le soutint avec une intégrité qui fit l'admiration générale. Guerrier intrépide et infatigable, il défendait la ville contre les catholiques, qu'il battait d'autant plus aisément que le duc d'Anjou était un adversaire plus inhabile ; vainqueur dans une sortie, ou en repoussant un assaut, le capitaine réformé, redevenu ministre de la cour, employait tout son zèle auprès des Rochelais pour faire accepter les offres du roi. Charles IX ne tarda point à reconnaître que la présence de Lanoue à la Rochelle était plus défavorable que favorable à la cause royale, malgré l'intégrité de ce brave gentilhomme : il le rappela, et dès que l'ordre du roi lui fut parvenu, il couronna ses nobles procédés en quittant la ville au bruit des sanglots de toute la population.

sage Lanoue, rentré au camp royal, arrêta cette défection d'un fils de France.

Cependant le duc d'Anjou, appelé au trône de Pologne, reparut à Paris avec magnificence, après un siège durant lequel il n'avait fait que des sottises, en donnant à ses subordonnés tous les exemples possibles d'immoralité. Les deux rois traitèrent splendidement les ambassadeurs polonais, qui venaient prendre leur nouveau souverain... Charles IX montra, durant ces fêtes, une grace charmante; ce qui n'empêcha pas qu'on ne remarquât l'empressement que ce prince mettait à éloigner son frère, avec lequel il vivait en assez mauvaise intelligence, et qu'il redoutait depuis qu'il se sentait de plus en plus affaibli par la maladie qui le dévoraït. Catherine de Médicis s'affligeait au contraire de l'éloignement d'un fils qu'elle avait toujours aimé plus que ses frères. Charles IX conduisit le roi de Pologne jusqu'à Vitri en Champagne; la reine-mère et sa cour allèrent jusqu'en Lorraine. Les adieux de Catherine et de Henri furent tendres, mêlés d'abondantes larmes, et la séparation fut difficile... Enfin, en serrant, pour la dernière fois, le prince dans ses bras, elle prononça d'une voix étouffée par les sanglots, ces paroles singulières : *Partez, mon fils, vous n'y serez guère.*

On a sans doute porté trop loin l'interprétation de cette phrase, en l'attribuant à des projets sinistres de la reine-mère contre la vie du roi : c'était un pressentiment sévère, mais trop fondé de la

fin prochaine d'un prince qui glissait rapidement sur la pente de la tombe. Dès sa tendre jeunesse, livré aux passions fougueuses, excitées par l'ambition de la reine, il s'y était abandonné avec emportement, et les occasions ne lui avaient pas manqué, au sein d'une cour où toutes les femmes s'étaient faites odalisques d'un sérail d'occident. L'organisme, naturellement débile de Charles, affaibli avant d'être formé, n'avait pu résister à tant d'excès, aggravés encore par les reliquats amers d'un libertinage toujours hasardeux, au milieu des hommages volages de cent beautés prodigues de leurs faveurs. Frappé d'une maladie mortelle à la fleur de l'âge, il se voyait périr, sans pouvoir trouver la moindre consolation dans une vie sans cesse agitée, et tourmentée de remords... Ce prince se réveillait chaque nuit en sursaut, tiré du sommeil par des songes lugubres; et dès que ses yeux étaient ouverts, des spectres affreux se dessinaient, terribles et menaçans, sur les lambris dorés de sa chambre. Des ruisseaux de sang coulaient devant lui; des cadavres s'amoncelaient à sa vue; tandis qu'à son oreille effrayée tintaient les accens plaintifs, les cris lugubres des mourans... S'il se levait, s'il courait ouvrir sa fenêtre pour tempérer, en respirant l'air des nuits, l'oppression de sa poitrine, soudain il voyait les ténèbres sillonnées de lueurs errantes, portées par les assassins de la Saint-Barthélemi; des ombres sanglantes s'élevaient du sein obscur de la Seine, et

lui montraient, de leurs doigts décharnés, les nombreuses plaies dont sa fureur les avait fait cribler... Puis toujours, toujours, dans ce Paris endormi et silencieux pour tout le monde, retentissaient, pour Charles IX, le cliquetis des armes, les détonations de l'arquebuse, les cris de la rage, les exclamations du désespoir.

La nourrice de Charles avait seule le pouvoir d'éloigner un peu ces horribles fascinations. Dans les derniers temps de sa vie, le roi fit coucher cette femme tout près de lui : « Une nuit qu'elle com-
« mençait à sommeiller, dit l'Estoile, elle enten-
« dit le roi se plaindre, pleurer et soupirer. Elle
« s'approche tout doucement du lit, et, tirant la
« custode (le rideau) le roi commença à lui dire,
« jetant un grand soupir et larmoyant si fort que
« les sanglots lui interrompaient la parole : Ah !
« ma nourrice, mon amie, ma nourrice que de
« sang et que de meurtres ! Ah ! que j'ai suivi un
« méchant conseil ! Ah ! mon Dieu, pardonne-les
« moi et me fais miséricorde, s'il te plaît... Je ne
« sais où j'en suis, tant ils me rendent perplexe
« et agité. Que deviendra tout ceci ?... Que ferai-
« je ? Je suis perdu, je le vois bien. »

L'agonie de Charles IX était presque commencée, lorsqu'une conspiration nouvelle fut tramée dans le sein même de sa famille ; le duc d'Alençon en était le chef : la vengeance céleste envoyait au roi moribond ce dernier, ce cuisant chagrin. Cette conjuration, qui ne tendait à rien moins

Saint-Germain, et à la con-
... occupée par les religion-
... trop peu de mystère, à
... de boudoir. Les faveurs di-
... de Navarre, de la duchesse
... comtesse de Sauve, étaient en
... assaisonnement de cette cabale,
... ou des *malcontens*. Alors, la
... mêlait à toutes les négociations; on
... les draps de la beauté; on poi-
... gentilhomme sur la promesse d'une nuit
... Tel fut le lien qui engagea, dans la
... qui nous occupe, *Boniface de la*
... amant de la reine Marguerite, et le *comte*
... Italien, dont la duchesse de Ne-
... éprise. Parmi les principaux conju-
... comptait encore le roi de Navarre, le prince
... le vicomte de Turenne, le maréchal de
... Lanoue et Duplessis Mornay. Les
... se tenaient tantôt chez la reine de
... tantôt chez madame de Sauve : ces
... où les voluptés, quelquefois l'orgie, oc-
... une bonne partie du temps, n'étaient
... prudentes On y parlait haut, on se
... avec jactance d'une réussite prochaine; et
la reine-mère avait partout des oreilles. Une
maladroite précipitation acheva de découvrir les
projets du parti des *malcontens*. La Mole, voyant

* *La Mole* était assez disposé à se venger de Charles IX qui, ... dit-on, de voir que sa sœur Marguerite faisait venir

que l'affaire prenait un mauvais tour, voulut se faire, auprès de la reine-mère, le mérite d'une révélation.... Catherine fut saisie d'une terreur panique; elle ordonna, pour le soir même, une retraite précipitée sur Paris. « Il fallait voir « cette déroute, dit le mémorialiste d'Aubigné : « les cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de « Guise, Birague, chancelier, Morvillier et Bel- « lievre, étaient montés sur des coursiers d'Ita- « lie, empoignant des deux mains l'arçon, et en « aussi grande peur de leurs chevaux que des « ennemis. » Quant au roi mourant, on l'emporta de Saint-Germain dans une litière; contraint de fuir au milieu de la nuit, et répétant chaque minute : « Du moins, s'ils avaient attendu ma « mort. »

Les conjurés échappèrent diversement aux suites de cette conspiration avortée : La Mole et Coconnas seuls en furent les victimes : leurs illustres maîtresses ne purent les arracher à la

chaque nuit ce seigneur dans son appartement, et se prostituant ainsi aux yeux de toute la cour, distribua un jour des cordes à ses confidens pour étrangler le galant, quand ils le verraient sortir nuitamment de chez la reine de Navarre... Un peu plus d'audace le sauva : il ne sortit de chez sa royale maîtresse qu'au jour. Henri de Navarre riait alors de cette intrigue : il s'en dédommageait dans l'intimité de madame de *Sauve*, qui pourtant partageait ses bonnes graces entre ce prince et le duc d'Alençon... Ces amours rivaux n'empêchaient pas les divers personnages de vivre en bonne intelligence et de conspirer ensemble.

mort; peut-être même périrent-ils à cause des intrigues qu'ils avaient entretenues avec la reine de Navarre et la duchesse de Nevers. Le roi exécuta ainsi ses projets sévères sur l'amant de celle qu'il nommait, avec un accompagnement d'épithètes ordurières, *sa grosse Margot*; Catherine, qui avait attiré Coconnas d'Italie pour l'admettre dans ses bonnes graces intimes, se vengea, dit-on, par la décollation des infidélités de ce gentilhomme.

La conspiration de 1574, qu'on appela conjuration des *jours gras*, parce qu'elle devait éclater pendant le carnaval, porta le coup fatal à Charles IX : sa constitution ne put tenir à ce dernier ébranlement. Le matin du 30 mai, le roi, sentant sa dernière heure approcher, fit expédier des lettres de régence à sa mère; peu d'heures après il expira... Ses dernières paroles furent un remercîment à Dieu de ce qu'il ne lui avait point donné de fils : « J'aurais trop de chagrin, « dit-il, de le laisser exposé aux tourmens qui « ont rempli ma vie.» Ce prince avait eu, d'Élisabeth d'Autriche, une fille qui lui survécut peu. *Marie Touchet*, fille d'un juge d'Orléans, lui avait donné deux enfans dont on a ignoré la destinée.

On ne naît point cruel et farouche : tous les crimes de Charles IX semblent être découlés d'une mauvaise éducation. La nature lui avait donné une ame ardente, un esprit vif, emporté; si l'on eût cultivé en lui le goût des sciences, de

la littérature et de la musique qu'il montrait dans sa jeunesse, ses passions, nourries de ces nobles alimens, ne se fussent point abandonnées au crime. Mais on l'habitua aux exercices violens, à la chasse, à tout ce qui endurcit le naturel; on l'engagea dans de sombres intrigues, on l'excita à des expéditions cruelles; il était difficile que ses penchans ne tournassent pas à la cruauté. Élevé par une autre mère que Catherine de Médicis, Charles IX eût pu devenir un monarque, sinon vertueux, du moins sage et sensé... Il semble que cette femme odieuse ne se soit appliquée qu'à joindre un nom à la liste abhorrée des Néron, des Caligula, des Chilpéric, des Clotaire et de tant d'autres monstres couronnés.

Le prince que l'ordre de succession appelait au trône, sous le nom de Henri III, était ce duc d'Anjou dont nous avons déja pu apprécier l'insouciance pour les affaires, l'incapacité et la négligence à la tête des armées, la cruauté dans l'essor de l'esprit de parti. Le troisième fils de Henri II, élevé par Catherine de Médicis, reconnaissant, comme son frère, l'influence de la cour d'Espagne, du saint-siége, de la maison de Lorraine, devait naturellement adopter le malheureux, l'atroce système de Charles IX. Il le devait d'autant plus sûrement, qu'abandonné à la débauche plus encore que ne l'avait été le dernier roi, son règne allait être infailliblement la continuation de celui de Catherine. Ce monarque, indifférent à tout,

le plaisir excepté, n'aura donc qu'une volonté passive, que les partis feront varier au gré de leur fortune : Rome, Philippe II et les Guises, le feront, avec son assentiment, chef de la ligue formée contre les protestans; plus tard, ceux-ci le placeront à la tête du parti calviniste. Après s'être fait dévot, pénitent, presque moine, il se réfugiera sous la bannière de Calvin, pour se garantir de la fureur des Guises, dont il sera devenu l'assassin, après leur avoir laissé usurper la puissance souveraine.

Lorsque Henri, roi de Pologne, apprit la mort de Charles IX, il régnait sur un peuple grave, énergique et déja malheureux, avec un entier oubli de sollicitude. Il s'abandonnait, à Varsovie, aux honteux excès de débauche, dont il avait donné l'exemple au Louvre. Ses passions effrénées, qui rendaient tributaires toutes les conditions, tous les âges, tous les sexes, et qui n'avaient pas même respecté la couche de sa sœur, se partageaient alors entre quelques beautés complaisantes de sa cour hyperboréenne, et le tendre souvenir qu'entretenaient en lui les charmes de Marie de Clèves, princesse de Condé *. Henri écrivait souvent à cette dame, qui, selon quelques historiens, n'avait

* Saint-Foix rapporte, d'après les Mémoires du temps, que le duc d'Anjou, pendant les noces du roi de Navarre, s'étant, par mégarde, essuyé le visage avec une chemise que Marie de Clèves venait de quitter, en devint subitement amoureux jusqu'au délire, quoique cette jeune princesse allemande,

point encore répondu à ses vœux, quoiqu'elle agit de manière à encourager sa passion. Pour tracer cette correspondance, le roi tirait du sang de son doigt, et Souvray puisait dans la blessure quand il fallait remplir la plume.

Ce fut au sein de ces occupations que le courrier de Catherine trouva le nouveau roi de France, dans son État polonais. Henri III confirma d'abord la régence de sa mère, et lui envoya de nouveaux pouvoirs. Puis il réunit son conseil ordinaire, c'est-à-dire une troupe d'étourdis qu'il avait amenés de France, et d'après l'avis desquels il délibérait sur les destinées de la Pologne. Il sortit de cette assemblée une détermination digne d'elle : on décida que le roi quitterait furtivement Varsovie, pendant la nuit, et s'acheminerait en toute hâte vers son royaume, où sa présence pouvait être nécessaire pour arrêter les troubles qu'on devait s'attendre à voir éclater dans les circonstances actuelles. Docile à cette décision, qui lui épargnait l'embarras de mettre ordre, avant son départ, aux affaires de l'Etat polonais, Henri se déroba de ce pays comme un fugitif. La nécessité de prévenir le renouvellement des guerres civiles, qui, trop long-temps, avaient déchiré

toute belle qu'elle était, lui eût été précédemment fort indifférente. Cet amour fut sur le point de porter Marie de Clèves sur le trône; mais elle périt, par le poison, au moment où Henri III faisait des démarches auprès du pape pour rompre son mariage avec Condé.

[illegible] jusqu'à un certain point, [illegible] indécente; mais, comme s'il [illegible] contraire d'en faire ressortir toute [illegible] Henri s'arrêta en route partout où [illegible] présentait à lui : il prolongea surtout [illegible] Venise, l'opulente, qui lui offrit des [illegible] magnifiques, et les appas piquans des brunes [illegible]

[illegible] les Vénitiens et tout ce que Henri III [illegible] sensés durant son voyage, s'ef[illegible] de le détourner des mesures san[illegible] qui faisaient peser l'infamie sur la mémoire [illegible] prédécesseur : ils lui conseillèrent de ré[illegible] l'ordre dans ses États, en tempérant le fa[illegible] des catholiques, et en rassurant enfin, avec franchise, les réformés. Ce prince prit le contre-pied de ces sages conseils. A son arrivée à Paris, les maréchaux de Montmorenci et de Cossé, le roi de Navarre et le duc d'Alençon étaient en prison par suite de la conspiration des jours gras. D'un autre côté, Catherine de Médicis venait de faire condamner à la peine capitale, par un parlement satellite, le comte de Montgommeri, que la mort avait long-temps épargné dans les guerres : cette vindicative princesse obtenait la tête, depuis quinze ans convoitée, de l'innocent meurtrier de Henri II. Ces nouvelles rigueurs excitaient l'indignation des catholiques comme des calvinistes, et du sein de ce mécontentement général venait de naître une nouvelle faction, nommée *le tiers*

parti. Les seigneurs attachés à ces diverses causes, se fortifiaient dans leurs gouvernemens ou dans les villes qu'ils commandaient. Des réunions de mécontens avaient lieu sur tous les points, particulièrement en Languedoc ; tandis que le prince de Condé, échappé aux rigueurs de la cour, travaillait à rallier plusieurs princes allemands aux calvinistes de France. Catherine avait eu beaucoup de peine à gouverner, au milieu de tous ces élémens de discorde, jusqu'à l'arrivée du roi, et la présence d'un souverain sans bonnes intentions, sans capacités, était peu propre à rétablir le calme.

Le premier mouvement de Henri III ressemblait au premier éclat de l'orage : son impétuosité ne connaissait pas d'obstacles ; mais la moindre résistance énervait son courage, qui pouvait être comparé à des accès de frénésie. Son règne s'ouvrit par le siège de la petite ville calviniste de Livron, en Languedoc, qu'il voulait forcer, et qui lui résista avec insulte : « Approchez, as-
« sassins, criait-on du haut des remparts, vous
« ne nous trouverez pas endormis comme l'ami-
« ral... Paraissez, jeunes mignons, venez éprou-
« ver, à vos dépens, que vous n'êtes pas seu-
« lement capables de tenir tête à nos femmes. » Tandis que les assiégés parlaient ainsi, une vieille femme, assise sur la brèche, filait tranquillement et narguait les assiégeans. Le roi, rebuté plutôt qu'excité par cette injure, leva le siège et reprit le chemin de Paris. Henri, ne pouvant rap-

porter dans sa capitale la renommée de ses victoires, y introduisit du moins la manie des processions de *pénitens*, espèce de mascarades bigotes, dans lesquelles des hommes couverts de sacs blancs, verts, bleus, gris, noirs, parcouraient la ville en récitant des psaumes ou des litanies d'un ton lugubre. Ces confrères portaient un grand chapelet formé de petites têtes de mort, et une longue discipline, dont quelques-uns se frappaient. Leurs courses processionnelles avaient lieu d'ordinaire la nuit; ce qui ajoutait à la singularité du spectacle que présentait cette cohue bizarre d'hommes couverts de toile de la tête aux pieds, et ne voyant à se conduire qu'à travers deux trous pratiqués au sac, à l'endroit des yeux. Cette pasquinade fut introduite à la cour par Henri III, dont l'humeur offrait le plus étrange amalgame d'immoralité et de dévotion. Tous les courtisans du roi, et particulièrement les jeunes gens qu'il appelait *ses mignons*, entrèrent dans les confréries de pénitens formées à Paris : on conçoit le goût d'une jeunesse dissolue pour ce genre de déguisement, qui, durant ces processions nocturnes, favorisait tous les genres de désordre. « Henri III, fervent « confrère, dit l'Estoile, récitait son chapelet de « têtes de mort le long des rues; il le marmotait « jusque dans ses parties de débauche, et l'ap- « pelait plaisamment le *fouet de ses grandes ha-* « *quenées*. »

En sortant d'une procession de pénitens, Charles.

cardinal de Lorraine, fut saisi d'une maladie violente, qui se manifesta par un délire frénétique : ce prince de l'église invoquait le diable à grands cris, et expira rapidement vers la fin de décembre 1574. Soit que la reine-mère eut été frappée du spectacle de cette mort terrible, soit qu'elle fut coupable de quelque crime envers le feu cardinal, elle s'imagina long-temps le voir sous la forme d'un grand fantôme pâle, qui la regardait d'un œil courroucé, et l'accablait de reproches. Ces visions funèbres sont ordinairement les reflets d'une conscience que le remords agite : une ame calme n'en est point tourmentée.

Il faudrait écrire des volumes pour mentionner les intrigues criminelles, les noirs projets, les forfaits dont la cour fut le théâtre pendant la seule année 1575. Marie de Clèves, à qui Henri III a promis sa main, meurt subitement, et de justes soupçons planent sur Catherine de Médicis, qui a craint qu'une femme adorée du roi ne ruinât, en montant sur le trône, ce pouvoir acquis par trois régences successives. Dans le même temps, Henri lui-même ordonne d'étrangler à la Bastille les maréchaux de Montmorenci et de Cossé. Le duc d'Alençon, dernier fils de Henri II, est accusé de conspiration contre la vie du roi, son frère, et forcé de quitter la France pour cet attentat peu avéré. La reine de Navarre, soupçonnée d'avoir entretenu une intrigue incestueuse avec le duc d'Alençon, comme elle l'a fait, dès sa tendre jeu-

… reine de Navarre, … [H]enri III, d'être cause … [ex]patrié; elle l'accuse … [ser]vie elle-même. S'ins- … [E]spagnole, cette princesse … un tendre rendez-vous, … [g]arder dans son lit. Tandis … [ba]rdies, la cour paraît calme … civile, qui secoue de toutes … n'altère point le repos de … III : « Nonobstant toutes les … [gu]erre et de la rébellion qu'il a … [di]t l'Estoile, il allait ordinaire- … avec la reine, son épouse *, par … [m]aisons de Paris, prendre les petits … [le]ur plaisaient; ils allaient aussi par … [mon]astères de femmes aux environs de … pareille quête de petits chiens, au … [regr]et des dames qui les avaient. »

… [s]ein de ces puériles occupations que … vit une armée étrangère assaillir son royaume, sous le commandement du duc d'A-

* Après la mort de Marie de Clèves, Henri III, avait épousé [illegible], nièce du duc de Lorraine, qu'il avait vue à la cour de son oncle, lorsqu'il y était passé pour aller en Pologne. Ce mariage brillant fut un sacrifice cruel pour cette jeune princesse, qui aimait depuis son enfance le comte de [illegible]. La vie de la reine Louise fut triste, accablée de dégoûts et de chagrin; mais elle souffrit avec résignation. Ses vertus et sa douceur méritaient un sort plus heureux.

lençon et du prince de Condé. Le roi n'opposa d'abord aux ennemis qu'un faible corps de troupes, commandé par le duc de Mayenne, frère de Henri de Guise; comptant ou ayant l'air de compter sur l'effet miraculeux des paradis qu'il faisait exposer « dans les églises de Paris, et devant lesquels il « allait faire des aumônes en grandes prières et « dévotions; laissant ses chemises à grands go- « derons (grands plis), dont il était auparavant « si curieux, pour prendre le collet renversé à « l'italienne. Il fit faire procession générale et « solennelle, en laquelle on portait les saintes « reliques de la Sainte-Chapelle, et y assista tout « du long, disant son chapelet en grande dévo- « tion. » La ville et la cour assistaient à cette procession, « hormis les dames, continue le mé- « morialiste que nous citons; le roi ne voulut « qu'elles s'y trouvassent, disant qu'il n'y avait « dévotion où elles étaient. »

Mais Catherine de Médicis, comptant moins que son fils sur l'efficacité de ces démonstrations religieuses, cherchait dans sa tête, féconde en subtilités, le moyen de prendre les rebelles dans ses lacs ordinaires : les négociations. Elle nourrissait ce projet, lorsqu'un évènement inattendu vint compliquer ses embarras. Le roi de Navarre était véritablement prisonnier à la cour de France; mais indifférent, au moins en apparence, sur les mouvemens des mécontens, il ne semblait nullement s'intéresser aux intrigues politiques, et ne paraissait se complaire

nesse, avec le roi actuel, la   madame de
accuse *Duguast*, favori de F   rillante que le
des malheurs du prince   en se plaçant à la
en outre de l'avoir des   Navarrois ne laissa
pirant d'une vengeance   ement, que le plaisir
assigne à ce gentilhom   auprès de la dame qui
la nuit, et le fait p   assure que le roi de Na-
que ces trames son   le même rôle que Brutus
et sereine; la gr   cachant sous une indolente
parts ses brand   héroïques qu'il ne tarda pas
l'insouciant. H   par l'apathie de Henri, ses
« affaires de   servaient plus qu'avec négli-
« sur les   même ils se dispensaient de l'ac-
« ment e   ses chasses. Il profita de leur sé-
« les ru   chapper de la cour, en février 1576.
« chie   galop une petite troupe d'amis qui
« tou   à vingt lieues de Paris; et ne voulant
«   oindre au duc d'Alençon, dont il n'eût
le lieutenant, il s'avança à grandes jour-
vers la Guienne, où bientôt il fut entouré
armée assez considérable. C'est de ce mo-
ment que commence la vie politique de Henri-le-
Grand; nous verrons maintenant se développer
son caractère avec des moyens supérieurs qui
ne s'étaient point encore révélés.

Cependant la reine-mère, infatigable négocia-
trice, était en pourparlers avec les confédérés;
l'évasion du roi de Navarre rendit les négocia-
tions plus nécessaires. Une diète fut ouverte à
Moulins, et les chefs des mécontens y envoyèrent

s. Ils demandaient beaucoup pour leur
: général, et se montraient encore plus
ans en ce qui concernait leur intérêt per-
nel. Quoique les prétentions des coalisés eus-
nt été réduites durant les conférences, ils ob-
tinrent cependant assez pour que l'édit de pacification qui intervint leur décernât tous les avantages du triomphe. Indépendamment de la liberté de conscience garantie aux calvinistes, on leur accorda d'avoir, dans les huit parlemens du royaume, moitié des charges de présidens et de conseillers; la mémoire de l'amiral fut réhabilitée; le tiers parti obtint également la réhabilitation de La Mole et de Coconnas. De plus, tous les chefs confédérés furent reconnus bons et fidèles sujets. On déclara que les prêtres ou moines mariés ne pourraient être inquiétés à ce sujet, et que leurs enfans seraient regardés comme légitimes. Le duc d'Alençon, reconnu duc d'Anjou, eut un apanage magnifique. Quant aux troupes allemandes, commandées par un seigneur nommé *Casimir*, on leur promit une somme considérable pour qu'elles sortissent de France; on leur donna des ôtages, et, pour l'intérêt de leur créance, elles eurent la permission de piller les provinces qu'elles traverseraient en se retirant. Dans cet édit de pacification, le prince de Condé et le roi de Navarre étaient traités peu favorablement : le premier n'obtenait qu'en promesses le gouvernement de la Picardie; le second n'avait obtenu qu'avec des

qu'à rendre de ... qu'il voulait
Sauve. Loin d' ... Guienne. On
duc d'Alençon ... es concessions
tête des conf ... la réserve dans
voir, à la ... conserva, en
d'être déb ... Condé se cantonna
le captiv ... dis que l'Allemand
varre jo ... frontière de Cham-
à la co ... on lui avait promis
simpli ... es.
à exé ... la pacification de 1576,
surv ... sur les entreprises ulté-
gen ... elle porta au plus haut
co ... catholiques exaltés : ils
ce ... venait de sacrifier les inté-
J ... gion. Lorsque Henri voulut
... es bourgeois de Paris, afin de
... agère, il trouva leur bourse
... atement qu'il y aurait folie à
... or, qu'il prodiguait * aux *mi-*
... de *Villequier*. C'est ainsi qu'on
... de jeunes favoris dont Henri III

... mignons étaient Caylus, Maugiron, Li-
... garet, Lavallette et Saint-Megrin. Ce der-
... tête suspect avec la duchesse de Guise,
... 78, par ordre des deux frères du mari

... gnons, Caylus et Maugiron, périrent dans un
... soutinrent avec Livarol, contre Antraguet,
... Riberac, gentilshommes du duc de Guise. Maugi-
... sur la place, et Caylus, atteint de dix-sept coups

…u'il traitait, dit-on, comme … René de Villequier diri… …ctère d'attributions qu'on ne …que par une qualification gros… …isans, dont l'air était efféminé, la …légance recherchée, la chevelure … parfums, attiraient sur le souverain, …admettait dans sa société intime, un …général, fondé sur des imputations odieuses, …a conduite du roi ne justifiait que trop. Com…ent eût-on pu respecter un prince amolli jusqu'au point d'imiter le manège d'une femme coquette? Il couchait avec des gants, se couvrait le visage d'une toile préparée, afin de conserver la fraîcheur de sa peau. Dès le matin, il se fardait de rouge, de blanc et de bleu; se peignait délicatement les sourcils; teignait en noir ses cheveux, naturellement roux, et les faisait friser à la manière des dames. Souvent même, dans la compagnie de ses mignons, Henri III s'habillait en femme, ouvrait le haut de son vêtement, découvrait sa gorge, l'ornait d'un collier de perles *, « et por-

languit trente-trois jours. « Henri III, dit l'Estoile, baisa les « deux mignons morts, fit tondre leurs têtes et emporter « leurs blonds cheveux. Il ôta à Caylus les pendans de ses « oreilles, que lui-même auparavant lui avait donnés et atta- « chés de sa propre main. » Le roi fit ensuite élever à ses deux favoris un tombeau magnifique dans l'église de Saint-Paul. Les mêmes honneurs furent rendus à Saint-Megrin.

* On trouvera de curieux détails sur les manies féminines

« tait, dit l'Estoile, trois collets de toile : deux à « fraise, un renversé, ainsi qu'alors le portaient « les dames de la cour. »

Tels furent les désordres qui provoquèrent le mépris du peuple, et qui, plus que tout autre motif, peut-être, donnèrent lieu à la faction si connue sous le nom de *sainte ligue*. On croit que le cardinal de Lorraine avait ébauché le premier plan de ce parti, à l'imitation de semblables associations formées sur divers points par les calvinistes. Quoi qu'il en soit, les conditions fondamentales de la ligue étaient ainsi conçues : « Pour la défense com- « mune on procèdera, soit par voie des armes, soit « par la justice, sans nulle acception de personne. « Quiconque différera ou refusera d'entrer dans la « sainte ligue, sera réputé ennemi de Dieu, dé- « serteur de sa religion, rebelle à son roi, traître « et proditeur de sa patrie, abandonné de tous et « exposé à toutes les injures qui lui pourront sur- « venir. On élira au plutôt un chef à qui tous les « confédérés seront obligés d'obéir, et ceux qui « refuseront seront punis selon sa volonté. Le chef « seul décidera les contestations qui pourront sur- « venir entre les confédérés ; il leur sera interdit de « recourir aux magistrats ordinaires sans sa per- « mission. » Voilà donc un gouvernement spécial

de Henri III dans un ouvrage intitulé : *Description de l'île des Hermaphrodites*, compris au tome IV du journal de l'Estoile. Les inclinations monstrueuses du roi y sont mentionnées aussi avec détail.

dans l'État, et un chef dont l'autorité infirme le pouvoir suprême.

La Ligue fit des progrès rapides : la Picardie, où l'on croit qu'elle prit naissance, y fut engagée tout entière dès l'année 1576. A Paris, elle trouva d'ardens sectateurs. Des bourgeois, des gens de robe, des marchands se réunirent en sociétés clandestines : le parti des ligueurs se recrutait journellement. Au moment où cette faction commençait, le duc de Guise paraissait mécontent de la cour : depuis que le roi était revenu de Pologne, il le traitait avec une extrême froideur ; le duc d'Anjou témoignait pour lui un véritable éloignement ; et le roi de Navarre, dont il avait recherché l'amitié avant l'évasion de ce prince, s'était montré ouvertement contraire à ce rapprochement. Ainsi dédaigné au Louvre, dédaigné des protestans, le Lorrain rechercha la faveur populaire, en excitant le fanatisme des ligueurs. Il ne se mit point alors ouvertement à leur tête ; mais il n'en fut pas moins l'ame du parti. Ce prince, surnommé le *Balafré*, à cause d'une blessure qu'il avait reçue au visage, animait sourdement les conjurés, sans paraître encore être leur chef. Mais la cour ne put ignorer long-temps qu'elle allait avoir à combattre une rébellion d'autant plus difficile à subjuguer, qu'un promoteur si redoutable la dirigerait. Ce fut dans cette crise politique que s'ouvrirent les *États de Blois*, où le roi, sentant qu'il ne pourrait rétablir l'équilibre entre les partis qui divi-

saient la France, arbora la bannière de celui qui paraissait le plus fort, c'est-à-dire de *la Ligue*. Henri III l'autorisa, s'en déclara le chef, et révoqua l'édit de pacification. Par ce coup d'inexplicable politique, le roi, qui ne pouvait ignorer les conventions fondamentales de la faction qu'il embrassait, se mettait en opposition ouverte avec son gouvernement. Le résultat des États de Blois fut donc une nouvelle guerre civile, sans nul secours d'argent pour la soutenir. Les députés avaient refusé de se prononcer sur la question des hostilités contre les protestans, dès que Henri avait abordé la demande d'un impôt. Ainsi, lorsqu'à peine on venait de reprendre les armes, il fallut rendre un nouvel édit de pacification. Celui-ci fut publié à Poitiers, et le prince qui naguère s'était déclaré le chef de la Ligue, disait dans cet édit : « Et « seront toutes ligues, associations et confréries « faites et à faire, sous quelque prétexte que ce « soit, au préjudice de notre présent édit, cassées « et annulées, comme nous les cassons et annu- « lons ; défendant expressément à tous nos sujets « de faire dorénavant aucune coalition, levée « de deniers, fortifications, enrôlemens d'hom- « mes, congrégations et assemblées, sous peine « d'être punis rigoureusement, comme contemp- « teurs et infracteurs de nos ordonnances. » La Ligue regarda cet acte comme un manifeste dirigé contre elle. A dater de cette époque, elle sépara décidément sa cause de celle de la couronne ;

peut-être le duc de Guise rêva-t-il, dès ce moment, le renversement de la dynastie capétienne, et le rétablissement sur le trône de la race de Charlemagne, dont il prétendait tenir un droit à la couronne de France.

Ce fut dans le court intervalle de tranquillité que procura l'édit de Poitiers que Henri III institua, en 1577, l'*ordre du Saint-Esprit*, pour remplacer celui de Saint-Michel, tombé dans le mépris, sous le titre de *collier à toutes bêtes*. Les catholiques seuls pouvaient être admis dans cet ordre * : Henri espérait par là faire rentrer les protestans dans le sein de l'église catholique; mais, loin de saisir cet appât, ils considérèrent comme une injure la nouvelle exclusion dont leur religion était le motif.

Depuis le retour du duc d'Anjou à la cour, la mé-

* L'habit de l'ordre du Saint-Esprit consistait dans un pourpoint et housse d'étoffe d'argent, caleçon, bas de soie et souliers blancs; le fourreau de l'épée était de la même couleur; la garde et la poignée étaient d'argent. Le chevalier portait au cou un rabat de point d'Angleterre et sur les épaules un capot de velours noir. Sa toque était noire, garnie d'un bouquet de plumes blanches et d'une masse de héron. Le grand manteau, retroussé du côté gauche et ouvert du côté droit, était de velours noir, doublé de satin orangé; il offrait un semé de flammes ou langues de feu, brodées en or. Il régnait tout autour une broderie aussi en or. Le mantelet, par dessus ce manteau, était brodé de la même manière; il descendait assez bas sur la poitrine et sur les épaules. On le faisait de moire vert-naissant et argent. La broderie du manteau et du mantelet, et les chaînons

intelligence qui avait toujours régné entre lui et son frère, n'avait fait qu'augmenter ; il s'évada de nouveau du Louvre, et se jeta bientôt dans les Pays-Bas, dont on lui offrait la souveraineté. D'un autre côté, les religionnaires venaient de reprendre les armes : cette fois, la cause déterminante d'une nouvelle rupture était une intrigue de ruelle : aussi appela-t-on ces hostilités la *Guerre des Amoureux*. Marguerite de Valois avait rejoint son mari à Nérac : ce qui déplut à Henri III. Il craignait que sa sœur, belle, engageante, prodigue de ses bonnes graces, ne fît à son frère d'Anjou, avec lequel cette princesse correspondait, des partisans de tous les calvinistes qui l'environnaient. Pour prévenir ce résultat, il entreprit de la brouiller avec son mari, en dénonçant à ce dernier une intrigue

du grand collier se formaient de *lambda*, de *phi*, de *delta*, lettres grecques, enlacées avec des H et des M. On répandit parmi le peuple que des idées de galanterie, plutôt que de dévotion, avaient fait imaginer au roi son nouvel ordre; qu'il avait adopté pour l'habit les couleurs de sa maîtresse; que les H et les M enlacés désignaient son nom et celui de cette maîtresse (Henri et Marguerite, sa sœur), que les *phi* et les *delta* signifiaient les assurances de sa fidélité, et les fleurs de lis au milieu des flammes, l'ardeur de son amour. Plus tard, Henri IV, à cause de ces interprétations, fit changer le costume des chevaliers du Saint-Esprit : les chaînons du grand collier, la broderie du manteau et celle du mantelet n'ont plus offert depuis que des trophées et des couronnes en or avec des H en argent. (*Voyez les Essais de Saint-Foix*, *tome II*, *pages* 207 et 208).

soupçonnée entre elle et le vicomte de Turenne. Indifférent ou incrédule, le roi de Navarre pensa que le roi, son beau-frère, n'était pas porté à cette confidence par l'intérêt de son humeur : il se douta un peu de la vérité. Marguerite et Turenne, en niant le commerce scandaleux dont on les accusait, se récrièrent sur la malice du roi qui, disaient-ils avec raison, ne tendait qu'à semer des troubles dans la cour de Nérac, pour en éloigner les fidèles serviteurs du monarque béarnais. Dès-lors toutes les dames réunies près de Marguerite reçurent de cette princesse la consigne d'exciter leurs adorateurs à une guerre vengeresse ; les filles de la reine s'humanisèrent plus que jamais avec le *vert-galant*, qui aimait à les courtiser ; et la sœur de Henri III, ainsi qu'un général habile, portait le secours de ses faveurs partout où l'humeur martiale hésitait.... Ce manège de galanterie et de soupirs, d'où sans doute cette courte campagne prit son nom, produisit l'effet espéré : le roi de Navarre mit le siége devant Cahors et plusieurs autres villes de sûreté, promises aux calvinistes, et qu'on ne leur avait pas remises...... Les avantages des protestans furent rapides : ils obtinrent une septième pacification, accompagnée de tous les engagemens déja six fois violés.

Cependant d'Anjou est reconnu souverain de la Flandres ; et le roi, son frère, approuve cette élection. Mais ce prince, dépourvu de sagesse et de prudence, veut faire de la tyrannie ; et, après

avoir soutenu les Flamands contre le despotisme sanglant de Philippe II, il se fait despote lui-même. Son imprudente domination ruine sa fortune. Les habitans d'Anvers exterminent les Français en 1583; ce malheureux prince, chassé par les sujets qui l'ont choisi, est forcé de fuir ses États, et de revenir en France au sein des tracasseries du Louvre, auxquelles deux fois il s'est soustrait. D'Anjou conserva encore quelque temps l'espoir d'épouser Élisabeth, reine d'Angleterre, qui lui avait engagé sa foi par le don d'un anneau, qui même l'aimait, disent quelques écrivains du temps. Mais cette princesse avait formé déja vingt fiançailles pareilles; toujours la crainte de se donner un maître était survenue, et le célibat, d'ailleurs comble de voluptés, de la souveraine d'Angleterre s'était maintenu. Le prince français eut le sort des autres fiancés de cette princesse. Enfin, consumé de chagrin, il mourut en 1584... Henri de Navarre devint, par cette mort, héritier présomptif de la couronne de France.

Cependant Henri III ne pouvait plus douter que la ligue, sous une fallacieuse apparence de zèle religieux, ne fut une conspiration permanente contre l'autorité royale et les lois du royaume. La mort du duc d'Anjou mit au grand jour le dessein des ligueurs; ils se déchaînèrent tous contre Henri III, prince abandonné aux plus sales débauches, aux plus grandes profusions, et qui accablait le peuple d'édits burseaux pour satisfaire ses passions effré-

nées. Ses amours monstrueux, ses confrèries hypocrites, le sac et la discipline dont il couvrait son corps pollué par d'odieuses profanations, la discipline qui ne lui servait qu'à titre d'aiguillon de la chair, ce rosaire de têtes de mort qui n'était sous sa main qu'un jouet dérisoire; enfin tout cet appareil bizarre, dont Henri III donnait le spectacle, était atteint d'une amère satire. La ligue allait plus loin : tantôt elle l'accusait de conjurations diaboliques, tantôt elle le déclarait en relations d'intimité avec Genève et les calvinistes flamands... Passant ensuite au roi de Navarre, les ligueurs déploraient d'avance l'extrémité à laquelle la France serait reduite, si, comme elle en était menacée, la couronne tombait aux mains d'un huguenot, d'un hérétique, dont le règne entraînerait l'éternelle damnation des sujets qui l'auraient accepté... Les prêtres, les moines, transportés d'une rage fanatique, soufflaient partout le feu de la rébellion; partout ils entraînaient un peuple crédule et déja fanatisé. De son côté, le duc de Guise, qui devait recueillir cette couronne que l'on espérait arracher à l'indigne Henri III et à l'hérétique Navarrois, Guise entretenait avec Rome une correspondance active: déja Grégoire XIII avait décidé que, pour maintenir la religion catholique, les Français étaient dispensés de l'obéissance envers leur souverain, et pouvaient lui faire la guerre.

Cependant les grands résultats auxquels le Lor-

rain aspirait ne pouvant être immédiats, il fallait nommer un chef de la ligue insignifiant, espèce de mannequin qu'on pût renverser quand le Balafré pourrait être proclamé. On choisit le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, ecclésiastique faible d'esprit, à qui l'on fit entendre aisément que le Navarrois, après le renversement de Henri III, ne pouvant régner à cause de son hérésie, c'était à lui que la couronne reviendrait de droit. Le vieux prélat, se laissant éblouir par cette promesse dérisoire, redoubla d'ardeur et de zèle... Incapable de mesurer la portée d'une démarche, il se proclama, par un manifeste, chef *de la sainte ligue*, en exposant sans détour les intentions du parti; déclaration qui fut appuyée des noms du pape, de l'empereur, du roi d'Espagne et de plusieurs autres souverains.

Le roi, terrorifié, après avoir imploré vainement le secours du roi de Navarre, se hâta de conclure un traité, dit de *Nemours*, avec les ligueurs. Par ce traité, on dépouilla les calvinistes de tout ce qu'ils avaient obtenu par les précédentes conventions; et l'on accorda aux rebelles catholiques tout ce qui pouvait les mettre à même de renverser la puissance royale. Les cardinaux de Bourbon et de Guise obtinrent des gardes, de l'argent, la confirmation de tout ce qu'ils avaient proclamé et entrepris, y compris même les attentats de lèse-majesté qui marquaient à chaque instant leurs démarches. Le roi semblait dominé par une inconce-

vable fatalité... Un historien, Mathieu, assure que Henri de Navarre fut tellement frappé, en apprenant cette nouvelle, qu'un côté de sa moustache en blanchit subitement.

Le pape Sixte-Quint, récemment parvenu au saint-siége, était trop habile pour approuver la ligue, débauche religieuse capable de compromettre à la fois le royaume et la religion; toutefois il servit ce parti en lançant une excommunication contre le roi de Navarre et le prince de Condé, comme hérétiques, relaps *, *génération bâtarde et détestable* de l'illustre maison de Bourbon. Le Gardeur de porcs, parvenu au pontificat, déclarait les deux princes du sang privés de tous leurs droits, incapable de succéder à aucune souveraineté, et déliait les Navarrois du serment de fidélité fait à leur roi.

Le monarque béarnais répondit à Sixte-Quint par une protestation énergique : « Si par le passé, « dit-il, les rois et les princes, mes prédécesseurs, « ont bien su châtier la témérité de tels galans « comme est ce prétendu Sixte, lorsqu'ils se sont « oubliés de leur devoir, et ont passé les bornes « de leur vocation, confondant le temporel avec « le spirituel, j'espère moi, qui ne suis en rien « inférieur à eux, que Dieu me fera la grace de

* Une fois échappé aux massacres de la Saint-Barthélemi et à la captivité de la cour du Louvre, ces deux princes abjurèrent le catholicisme, qu'ils n'avaient embrassé que sous la hache des bourreaux.

« venger l'injure faite à mon roi, à ma maison, à « mon sang et à toutes les cours du parlement de « France. » Cette vigoureuse protestation fut affichée à Rome même, et jusque sur les portes du vatican.

La guerre contre les calvinistes recommença, et Catherine de Médicis se reprit tout aussitôt à négocier. Elle alla trouver le roi de Navarre en Saintonge, emmenant avec elle des femmes galantes, amorce que Henri repoussa en disant à sa belle-mère : « Il n'y a rien là que je veuille. — « Quoi, répondit Catherine, aurais-je donc pris « une peine inutile? — Madame je n'en suis pas « cause, repartit le Béarnais : ce n'est pas moi qui « vous empêche de coucher dans votre lit; c'est « vous qui m'empêchez de coucher dans le mien. « D'ailleurs la peine que vous prenez vous plaît « et vous nourrit ; le repos est le plus grand « ennemi de votre vie. » La guerre se poursuivit avec acharnement.

Dans ce temps se déclara à Paris *la Ligue* dite *des seize*, parce que ceux qui la composaient étaient distribués dans les seize quartiers de cette capitale. C'était une redoutable annexe de la grande ligue. Sa mission spéciale paraissait être de travailler à détrôner le roi. Henri III était ainsi placé entre deux partis redoutables : par une étrange fatalité, il combattait à outrance celui qui n'avait jamais pris les armes que pour conquérir le repos; tandis qu'il secondait celui dont le but ostensible

était de lui arracher le sceptre, peut-être la vie. Le roi venait d'opposer au roi de Navarre le duc de Joyeuse, son favori, sur lequel le Béarnais, le prince de Condé et le comte de Soissons remportèrent la victoire de Coutras.

Tandis que l'armée royale supportait cet échec, la ligue des seize obtenait de la Sorbonne une décision portant expressément : « Que l'on pouvait ôter le gouvernement aux princes incapables, comme l'administration au tuteur que l'on tient pour suspect. » Cette décision, prise par une assemblée nationale, eut été conforme au droit des nations ; rendue par une faction, elle était illégitime.... Peu de temps après la bataille de Coutras, Condé mourut empoisonné à Saint-Jean d'Angely. Ce meurtre, ordonné par les seize, resta impuni : Henri III n'osa pas même instruire, tant les coupables lui paraissaient redoutables. Mais les ligueurs osaient tout : à la suite d'un conciliabule tenu par eux à Nanci, sous la présidence du duc de Guise, ils adressèrent au roi un mémoire rédigé en termes hardis par lequel ils lui demandaient : 1° de renvoyer de sa cour les personnes suspectes qu'ils désignaient ; 2° de faire publier l'ultimatum de concile de trente ; 3° d'établir le tribunal de l'inquisition dans les principales villes du royaume, et d'en abandonner l'exercice à des juges nommés par le pape ; 4° de donner aux chefs de la Ligue les principales charges de l'État ; 5° de payer les troupes qu'ils croiraient devoir lever.

Le roi cache d'abord la colère que lui inspire une telle audace; mais il est décidé à faire un exemple sur les seize. Il réunit à la hâte quelques troupes suisses, les fait entrer dans la capitale, et écrit au duc de Guise, qui se trouve à Soissons, qu'il lui défend de revenir à Paris. Il faut vingt-cinq écus pour expédier un courrier; on ne peut réunir cette somme : la lettre, mise à la poste, ne parvient pas, ou est niée par le duc; il arrive malgré la défense de son souverain. Soudain les bourgeois prennent les armes; ils forment des barricades jusqu'aux portes du Louvre; les Suisses sont enveloppés, désarmés *; Henri III prend la fuite; Guise demeure maître de Paris. « C'est dans « cette circonstance que le premier président, « Achille de Harlai, dit au Lorrain : C'est grand « pitié, monsieur, quand le valet chasse le maître. « Au reste, mon ame est à Dieu, mon cœur est « à mon roi et mon corps est entre les mains des « méchans : qu'on en fasse ce qu'on voudra. » Ces

* Une multitude de ces étrangers furent égorgés, particulièrement au Marché-Neuf. Ces malheureux soldats, se voyant enveloppés, tendaient des mains suppliantes, et se rangeaient le long des maisons pour éviter les pierres qui pleuvaient des toits et des fenêtres, avec les coups d'arquebuse... Vainement montraient-ils leurs chapelets en criant : *Bons catholiques !* on continuait à les massacrer, lorsque Guise parut. Vaincu par les instances réitérées du roi qui, depuis le matin, le suppliait de faire cesser le désordre, il arrive au milieu du tumulte, une baguette à la main; à sa voix les barricades s'ouvrent; le vacarme cesse, le silence se rétablit. Les Suisses

paroles sont belles ; mais le courage dont elles sont l'expression eût été mieux employé à prévenir, par d'énergiques remontrances faites en temps utile au souverain, la perte de sa popularité, de son honneur et de sa couronne.

Après la journée des Barricades, les Parisiens craignirent pourtant d'avoir été trop loin : ils envoyèrent une procession de capucins à Chartres, où se trouvait le roi, pour fléchir la colère de ce prince. Un des mignons de Henri III, le duc de Joyeuse, devenu novice franciscain, sous le nom de *frère Ange*, marchait en tête de la députation tondue, portant sur ses épaules une grande croix, et se faisant appliquer, chemin faisant, de grands coups de discipline par deux frères, tandis que deux autres chantaient le *miserere*. Une foule de peuple, qui suivait, criait d'un ton lamentable : *Miséricorde ! miséricorde !*

Henri, satisfait de cette pantalonnade hypocrite, se borna à faire entendre quelques reproches, quelques paroles amères à la députation, plus

sont dégagés ; mais le Balafré leur fait ouvrir les chemins du Louvre ; ils se retirent sans tambour, les armes renversées ; la tête nue. Derrière eux se referment les barricades ; le chef des ligueurs examine ces fortifications improvisées ; en fait renforcer quelques-unes ; puis Guise se retire après avoir remercié les Parisiens. La nuit une garde sévère est faite par les bourgeois : le prévôt des marchands veut donner le mot, au nom du roi ; la bourgeoisie le refuse, et l'envoie demander au duc.

adressait aux assassins cette harangue, afin de les exhorter au meurtre, Guise, en se mettant à table pour déjeuner, trouva sous sa serviette un billet, d'une main inconnue, qui le prévenait des desseins

respect pour les droits de la couronne : après la journée des barricades, les magistrats de Paris, les capitaines des quartiers avaient été changés. Le président Brisson, au refus de Achille de Harlai, s'était entendu avec le Balafré relativement aux mesures de gouvernement à prendre dans les circonstances. L'arsenal et la Bastille étaient aux mains des ligueurs. Sous prétexte d'exercer dans l'intérêt de la couronne la charge de généralissime, qu'il avait obtenue par l'*édit d'union*, Guise faisait entrer des troupes affidées dans les places de sûreté que Henri III avait eu la faiblesse d'abandonner à la ligue ; les gouverneurs voués à la monarchie étaient remplacés par des officiers ligueurs. Le duc de Mayenne se tenait prêt à prendre le commandement d'une armée, déja levée pour marcher partout où besoin serait. Au moment des Etats de Blois, le duc avait pris toutes les précautions nécessaires pour que les délibérations ne lui fussent pas hostiles : d'un mot il pouvait faire soulever Paris, la Brie, la Picardie, la Normandie, le Soissonnais, l'Orléanais ; partout ses partisans étaient en majorité dans la noblesse, la magistrature, le clergé, les ordres monastiques, et surtout parmi les jésuites. Le roi refusant de laisser à *la sainte union* la place d'Orléans, Guise, informé de ce refus, répondit : Je saurai bien la retenir malgré lui. La duchesse de Montpensier, sœur du Balafré, affectait de porter ostensiblement une paire de ciseaux d'or, et quand on lui demandait à quel usage cet instrument précieux était destiné, elle répondait : « C'est pour « faire la couronne monacale à Henri, quand il sera confiné « dans un cloître. » Il était difficile d'exposer plus clairement les projets de sa maison.

sinistres de Henri III... Il écrivit au bas : Il *n'oserait*, et jeta le billet sous la table. Le duc comptait sur l'escorte, nombreuse et dévouée, dont il marchait toujours entouré jusque dans la chambre du roi; de sorte, pensait-il, que ce monarque, en cas de tentative contre lui, se fut trouvé prisonnier plutôt que celui qu'il eût voulu faire arrêter... Mais ce n'était pas sa liberté qu'on voulait, c'était sa vie!

Le roi, dans la soirée du 21 décembre 1588, fit prévenir le duc de Guise que, voulant disposer le lendemain de toute la journée, il tiendrait le conseil de grand matin; et de peur que le Balafré ne manquât à ce conseil, on eût soin de l'avertir qu'il y serait traité deux affaires qui l'intéressaient. Guise passa la nuit du 21 au 22 décembre avec madame de Sauve, maintenant marquise de *Noirmontier* qui, pour le moment éprise de l'illustre ligueur, était venue à Blois afin de le décider à s'en éloigner. Pendant que le duc s'habillait pour se rendre chez le roi, cette dame le pressa de ne point y aller : elle formait une chaîne de ses bras autour de son cou, et s'efforçait de le retenir. Insensible aux larmes de sa maîtresse, riant de ses craintes, de ses terreurs, il s'arracha d'auprès d'elle et vola au fatal conseil.

Arrivé au bas de l'escalier, Guise est environné par des gardes du roi, qui respectueusement, la tête découverte, le supplient, en sa qualité de grand-maître de la maison, d'ordonner que leurs

appointemens, fort arriérés, leur soient payés. Le Balafré monte les degrés en entretenant cette troupe suppliante, à laquelle l'escorte du prince fait place. Il entre dans les appartemens; les portes se referment sur lui... La réflexion ramène en ce moment à l'esprit du chef de la ligue les pressantes exhortations qu'il vient de mépriser : il se trouble, pâlit, sent ses jambes fléchir, et demande un confortatif, qu'on lui apporte. Au moment où ses forces reviennent, on l'avertit que le roi veut lui parler; il se lève, salue en souriant l'assemblée, traverse une étroite antichambre, et pendant qu'il soulève la *portière* * du cabinet royal, un assassin saisit d'une main la garde de son épée, et de l'autre lui plonge un large poignard dans le sein... D'autres égorgeurs, apostés dans ce passage, frappent simultanément le prince infortuné au ventre et à la tête... Il pousse un soupir, que le roi doit entendre; puis, s'armant de tout ce qui lui reste de vigueur, écarte les assassins, s'avance vers la salle qu'il vient de quitter, les bras étendus, la bouche ouverte, l'œil étincelant; enfin, tournant deux fois sur lui-même, il tombe et expire. Le cardinal de Guise, qui se trouve dans le cabinet de Henri III, veut courir au secours de son frère, dont il soupçonne le sort; on le saisit au nom du roi, et dans le même instant on arrête la mère du défunt, son fils, ses plus proches

* Espèce de rideau de tapisserie dont on recouvrait les portes, et qu'il fallait lever pour passer.

parens, ainsi que le vieux cardinal de Bourbon et les principaux ligueurs réunis à Blois. Le lendemain 23, le cardinal de Guise vit entrer les assassins dans sa prison : leur figure révélait suffisamment l'intention qui les amenait. Il se mit à genoux, fit une courte prière, et, se couvrant la tête, dit d'une voix ferme aux soldats : *Faites votre commission.* Le prélat fut tué à coups de hallebardes. Cette seconde expédition terminée, on mit les deux frères dans la chaux vive, de peur que le peuple ne s'emparât des cadavres pour en faire des reliques. Quelques assassins avaient été envoyés à Lyon pour égorger le duc de Mayenne ; mais ils le manquèrent de deux heures... Il s'était sauvé dans son gouvernement de Bourgogne.

Le roi de Paris n'est plus, madame, avait dit la veille Henri III en entrant dans la chambre de sa mère, retenue au lit par ses infirmités, *je suis roi désormais.* — « Vous avez fait mourir le duc « de Guise, repondit Catherine en soupirant, Dieu « veuille que cette mort ne vous rende pas le roi « de rien. C'est bien coupé, mon fils ; mais il faut « coudre. Avez-vous pris toutes vos mesures. — « Soyez tranquille, » répliqua Henri ; puis il sortit pour se montrer au peuple.

Si, après le double assassinat de Blois, Henri eut envoyé prendre possession de Paris, le moindre corps eût occupé cette ville sans coup férir ; mais ce prince, après avoir commis un crime, ne sut rien

faire pour en profiter. On ne vit jamais consternation comparable à celle qui régnait dans la capitale : de toutes parts les larmes coulaient, les sanglots retentissaient. Les Parisiens s'abordaient d'un air lugubre, se serraient la main en silence ; leur visage était altéré, leurs yeux gonflés. Jour et nuit on entendait dans les églises des gémissemens et des lamentations... Les plus ardens ligueurs étaient énervés par le désespoir ; la chaire même, naguère provocatrice, demeurait silencieuse.... On ne savait que gémir et pleurer ; la douleur ne laissait dans les cœurs navrés aucune place à la vengeance.

Mais cette stupeur fut de courte durée : dès le 25, jour de Noël, les conjurés se réunirent à l'Hôtel-de-Ville. Les seize, environnés de satellites farouches, exhalaient leur rage en transports délirans. *Harlai*, et d'autres magistrats s'étaient rendus à cette assemblée pour hasarder quelques paroles de conciliation ; mais aux regards farouches, aux bouches écumantes, aux blasphèmes des membres de la sainte union, ils jugèrent qu'en parlant ils briseraient leur vie contre un roc d'obstination furieuse.

Le duc d'Aumale, frère utérin de Guise, fut nommé gouverneur de Paris dans cette assemblée ; dès le lendemain il eut une armée pour voler au secours d'Orléans, que les troupes royales pressaient... La révolte était accomplie. Elle marcha à pas de géans.

Alors commencèrent les déclamations furibondes des prédicateurs : le roi, sous le nom de *Henri de Valois*, fut invectivé dans toutes les chaires de Paris. « Parisiens, s'écriait le fougueux Lincestre, « dans l'église de Saint-Barthélemi, jurez de sa- « crifier jusqu'au dernier écu de votre bourse, « jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour « venger les martyrs que nous pleurons... Jurez-le « tous avec moi, et levez la main en signe de « votre serment.... Ah ! saints et glorieux mar- « tyrs, ajoutait l'orateur sacré en levant les yeux « au ciel, béni est le ventre qui vous a porté et « les mamelles qui vous ont allaité. » Toutes les paroisses et les monastères cherchaient à se signaler à l'envi par le faste, par la singularité des honneurs funèbres rendus aux deux frères assassinés. A la porte de quelques églises était exposé le tableau du prétendu martyre des Guises... Sur l'autel où l'on célébrait la messe pour eux, on voyait des images en cire du roi, et durant l'office on les piquait au cœur, dans l'espoir superstitieux que ces conjurations feraient mourir le monarque en langueur. Des processions parcouraient sans cesse les rues : l'auteur du Journal de Paris en mentionne une où se trouvaient plus de mille enfans, dont chacun portait un cierge de cire jaune. Du cimetière des Innocens, elle se rendit à Sainte-Geneviève. En entrant dans l'église, ajoute le même écrivain, ces jeunes dévots renversent leurs cierges, les éteignent et les

foulent aux pieds, en s'écriant : *Dieu éteigne la race des Valois...* « Aux enfans, dit toujours le « même auteur, se joignent bientôt des personnes « plus âgées, tant fils que filles, hommes que « femmes, qui sont tous nus, en chemise, telle- « ment qu'on ne vit jamais si belle chose, dieu « merci. »

Ces processions devinrent bientôt l'occasion de désordres qui obligèrent les curés à les défendre, surtout celles faites pendant la nuit. Le journaliste déja cité, rapporte que le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, accompagné d'une foule de gentilshommes, vivant dans son intimité, se promenait dans les rues, précédé de flambeaux, un peu gris, et donnant le bras à des femmes indécemment vêtues, avec lesquelles cette jeunesse étourdie riait et folâtrait. Ce seigneur jetait, dans les églises, à travers une sarbacane, des bonbons musqués aux demoiselles qu'il connaissait, et leur donnait, dans les cours de la marche, des collations, où l'on entendait des rires fous, des cris affectés, peu compatibles avec les témoignages de douleur que l'on prétendait offrir, et qui prouvaient déja qu'à Paris les choses sinistres mêmes peuvent devenir spectacle récréatif et sujet d'hilarité.

Dans le même temps, un corps plus grave, la faculté de théologie, sollicitée par les seize, décide : « 1° que les Français sont déliés du serment « de fidélité prêté à Henri ; 2° qu'on peut en

« conscience prendre les armes, former une coa-« lition, lever des impôts, recourir enfin à tous « les moyens nécessaires pour la conservation de « la foi catholique, contre les mauvais desseins du-« dit roi. » La faculté voulut faire enregistrer au parlement cette décision incendiaire, où le régicide était tacitement permis ; on doit dire à la gloire de ce corps que la majorité, inspirée par les vertueux présidens de Harlai et de Thou, refusa toute sanction à un acte qui livrait la monarchie et le royaume à un parti furieux. *Bussi le Clerc*, gouverneur de la Bastille, se porte alors au palais, ouvre une liste, et ordonne aux magistrats qu'il va nommer de le suivre à la Ville. « Il « est inutile, interrompt de Thou, d'en lire da-« vantage ; il n'y a personne ici qui ne soit prêt à « suivre son chef. » Tous se lèvent et suivent Bussi, à travers une populace qui pousse des cris sauvages, en voyant passer ces magistrats... Ils croyaient aller à l'Hôtel-de-Ville, mais ce fut à la Bastille qu'on les conduisit.

Cet évènement venait de se passer, lorsque le duc de Mayenne arriva à Paris. La duchesse de Montpensier, sa sœur, partie de Blois avant le massacre du duc et du cardinal, s'était rendue en poste auprès de son troisième frère, pour amener promptement un vengeur aux deux autres. A son arrivée dans la capitale, il créa un *conseil général de l'union*, et le premier acte de cette assemblée fut de nommer ce prince lieutenant-général

de l'État et couronne de France. Indépendamment du conseil nouveau, celui des seize fut conservé, pour l'administration et police de la capitale.

Cependant, au commencement de ces dispositions, qui ruinaient à jamais les espérances de la maison de Valois, Henri III faisait tranquillement la clôture des états de Blois ; et, le croira-t-on, l'insensé, aux lueurs de l'incendie qui dévorait son trône, confirmait, jurait de maintenir l'*édit d'union*, en vertu duquel on consommait sa perte à Paris. Bien plus, ce monarque, par un inconcevable délire, promettait encore de poursuivre, d'exterminer les huguenots, quand eux seuls, au jugement du plus grossier bon sens, pouvaient être ses libérateurs... Catherine de Médicis n'aurait pas, en ce moment, souffert l'exécution d'un tel système. Mais elle avait cessé de vivre. Après avoir, durant trois règnes successifs, accumulé sur la dynastie régnante l'orage qui allait la briser, cette reine tombait, presque inaperçue, dans la tombe : « à temps, dit-elle en expirant, pour ne « pas voir le sceptre échapper des mains de son « malheureux fils. »

Le dernier conseil de cette femme, dont la France abhorre avec raison la mémoire, fut au moins salutaire à Henri III; elle le pria tardivement, hélas! de s'attacher au roi de Navarre, prince brave, loyal, et dans tous les cas interressé à lui être fidèle.

Presque toutes les places de France étaient à la ligue; le roi, retiré à Tours, presque sans troupes, pouvait être enlevé d'un moment à l'autre; ce fut dans cette situation désespérée qu'il entama des négociations avec le roi de Navarre. Ah! que Henri III, qui naguère encore avait juré de maintenir l'édit d'union, dut se sentir de rougeur au front, lorsque, contraint par sa mauvaise fortune, il alla se jeter ainsi dans les *bras des hérétiques*. Quoi qu'il en soit, la conclusion fut hâtée par le *duc d'Epernon*, qui s'était lié avec le Navarrois, et par *Diane* *, *duchesse d'Angoulême*, sœur légitimée de Henri III. Diane aimait Valois, comme frère; elle aimait Bourbon comme amant: ce double lien lui servit à dissiper les ombrages et à fonder la confiance mutuelle des deux princes. La première entrevue des rois se fit au château du Plessis-les-Tours, le 30 avril 1589. Dans cette circonstance, Bourbon montra une sécurité qui charma Valois : il vint presque seul dans le parc du château, où Henri III se promenait en l'attendant. Le monarque Navarrois ** se jeta aux

* Diane de Poitiers, qui était bien la mère de cette princesse, quoiqu'en aient dit plusieurs historiens, était morte en 1566; encore belle, encore capable d'inspirer une passion, dit Brantôme, quoiqu'elle fût âgée d'environ soixante-six ans.

** De toute la troupe du roi de Navarre, dit un écrivain du temps, nul n'avait de manteau et de panache que lui : tous avaient l'écharpe blanche; et lui vêtu en soldat, le pourpoint

pieds du roi, en prononçant quelques mots de soumission; Henri III le releva, l'embrassa et l'appela son frère. La conversation, en présence des gentilshommes des deux cours, dura environ deux heures; mais le lendemain matin le roi de Navarre vint seul trouver Henri III dans sa chambre; Valois, charmé de ce témoignage de confiance, abjura entièrement, lui-même, tout sentiment de défiance.

En ce moment disparut, à la cour des deux rois, la malheureuse distinction de catholiques et de calvinistes, source horrible d'où le sang jaillissait depuis soixante-dix ans, et par malheur cette source n'était pas tarie. Mais un noble sentiment, la religion commune à toutes les belles ames, l'*amour de la patrie*, commençait à se réveiller, même parmi les courtisans des deux Henri. Ayant combiné leurs forces, ils marchèrent sur Paris, après avoir battu, aux portes de Tours, l'audacieux Mayenne, qui s'était avancé jusque-là. La victoire reparut sous les drapeaux de Valois, unis aux bannières du Béarnais : le duc de Montpensier défit, en Normandie, *les Gantiers*, paysans révoltés par les excès des gens de guerre, et dont les ligueurs exploitaient la férocité. Les Parisiens furent battus, par le brave Lanoue,

usé sur les épaules et au côté de porter la cuirasse, le haut de chausses de velours, feuille morte, le manteau d'écarlate, le chapeau gris, avec un grand panache blanc, où il y avait une très belle médaille.

sous les murs de Senlis, et forcés d'abandonner le siège de cette place. Après ces avantages, l'armée royale alla recevoir les Suisses et les Allemands amenés par Sancy, et toutes les forces réunies des deux rois prirent position à Saint-Cloud, dans les derniers jours de juillet. L'armée combinée s'élevait alors à près de quarante mille hommes. On dit que Henri III, regardant la capitale des hauteurs où il était campé, s'écria d'une voix retentissante : « Paris, chef du royaume, mais chef trop gros « et trop capricieux, tu as besoin d'une saignée « pour te guérir, ainsi que toute la France de la « frénésie que tu lui communiques ; encore quel- « ques jours, et l'on ne verra ni tes maisons, « ni tes murailles, mais seulement le lieu où tu « auras été. » Si cette allocution barbare est authentique, les destinées de Valois ne pouvaient jamais être calmes; car la vengeance appelle la vengeance. Mais la tombe de Henri III s'ouvrait : ses projets, quels qu'ils fussent, allaient s'y engloutir.

Cependant Mayenne, renfermé dans Paris, se préparait à soutenir le siège avec vigueur. Il avait élevé de nouveaux bastions, recreusé les fossés, tiré des lignes à l'aide desquelles on espérait faire une belle et longue défense. Mais le duc avait bien peu de troupes pour garnir l'immense étendue de remparts qu'il fallait protéger. Ce n'était plus là le Paris attaqué par les Normands; ce n'était plus même celui investi plus tard par les Anglais ou les Bourguignons : la population en-

tière, en couronnant les murs, eut offert encore de minces lignes de défenseurs. Mais cette vaste enceinte recélait l'enthousiasme et le fanatisme, qui peuvent suppléer les soldats. Au milieu des assiégés se trouvaient la mère et la veuve du duc de Guise, toujours couvertes de deuil pour émouvoir le peuple. On y voyait aussi la belle, l'intrigante duchesse de Montpensier, qui, excitée par toutes les passions qu'une femme peut avoir, se préparait à tout sacrifier pour abattre la maison de Valois.

En se voyant serrés de si près par l'armée royale, les ligueurs renfermés à Paris songèrent à détourner l'orage, par d'autres moyens encore que la défense trop incertaine de leurs murs. On en délibérait le 29 juillet dans le cabinet du duc de Mayenne, lorsque Bourgoing, prieur des jacobins, se présenta, et dit qu'un des frères de son monastère, nommé *Jacques Clément**, enthousiaste visionnaire, sujet à des extases, et qui se croyait en rapport avec les anges, demandait qu'on le mit à même d'aller tuer le roi. « Il a fait, ajouta le « prieur, le sacrifice de sa vie terrestre pour

* Il n'avait que vingt-deux ans, dit Anquetil; il était ignorant, grossier, libertin, et toujours mêlé avec la plus vile populace, auprès de laquelle il faisait parade de son courage, répétant sans cesse qu'il fallait faire la guerre aux hérétiques, les exterminer, les anéantir; d'où ses jeunes confrères l'appelaient ironiquement le *capitaine Clément*. (*Anquetil, édition de* 1805, *tome VIII, page* 434).



la porte St. Denis.

Ferdinand del.

« mettre fin aux outrages faits par Henri III à « la sainte église romaine, et n'aspire qu'à la glo« rieuse palme du martyre. » Cette proposition avait été reconnue inadmissible, quand *Bussi-le-Clerc*, gouverneur de la Bastille, apporta un paquet de lettres que les membres du parlement, prisonniers, voulaient faire parvenir au roi, par l'entremise d'un religieux Augustin, et que celui-ci avait cru devoir livrer au conseil. « Voilà, dit « Lachastre, l'occasion du jacobin toute trouvée ; « ces lettres lui serviront de passeports. Au pis al« ler, c'est un moine perdu, qui se dévoue de lui« même pour le salut public. » Le paquet fut remis à Bourgoing, avec d'amples recommandations *verbales*, afin que le frère-assassin, s'il était pris, ne nommât personne, sinon le prieur, auquel on promit une escorte pour se réfugier en Flandres.

Cependant, de peur que Jacques Clément ne chancelât au moment de l'exécution, on employa deux jours à l'exalter encore par tous les moyens possibles : la duchesse de Montpensier, informée du projet médité, voulut contribuer à affermir le jeune réclus dans sa résolution. Elle le fit venir à son hôtel ; ses charmes, libéralement exposés, firent tourner, au profit de l'amour, le feu âcre et sombre qui dévorait ce jacobin. Tel était l'effet recherché par la sœur des Guises : elle se livra, pendant la nuit du 30 au 31, au frère Jacques, et le renvoya ivre d'amour, de fanatisme,

de rage. Le soir même, Clément se rendit à Saint-Cloud; en exhibant aux postes royaux les dépêches dont il était porteur, il passa librement partout. A son arrivée, il se coucha et dormit paisiblement, avec la conscience chargée d'un projet de régicide : aussi fanatique de catholicisme romain que Brutus le fut jadis d'amour de la liberté. Le lendemain, de bonne heure, le jacobin s'achemine sans trouble vers la maison de Gondi, où le roi était logé. Les gardes veulent le repousser ; il insiste, parce qu'il doit, dit-il, remettre les dépêches au monarque lui-même. Henri, qui entend l'altercation, crie de sa chambre aux hommes d'armes : « Laissez-le approcher ; on dirait que je chasse « les moines et ne veux pas les voir. » Clément pénètre dans l'appartement. Le monarque, placé sur le siège de sa garde-robe, tend la main pour prendre les lettres que le messager lui apporte ; celui-ci s'approche pour les lui remettre. Tandis que le roi lit attentivement la première, Jacques tire de sa manche un grand couteau, et le plonge dans le bas-ventre de ce prince. Soudain Henri arrache avec effort l'arme de la plaie, et en frappe l'assassin au visage en s'écriant : *Ah! le méchant moine, il m'a tué; qu'on le tue...* Les gardes accourent et, frappant le moine de leurs coups redoublés, le font expirer à l'instant.

Henri III, blessé mortellement, ne mourut que le lendemain, 2 août 1589. Après avoir mis ordre aux affaires de sa conscience, il fit ouvrir les

portes de son appartement; tous les seigneurs de sa cour l'entourèrent et pleurèrent : il eut au moins la satisfaction de voir, à ses derniers momens, des larmes de regret dans les yeux de ceux qui l'environnaient. Quelques mois plus tôt, sa tombe eût été saluée d'un rire universel : jusqu'alors ce prince, variable, insouciant, incapable d'aucune résolution, mais porté à tous les vices, n'avait mérité que le mépris. Trois mois venaient de jeter un voile d'oubli protecteur sur toute sa vie. « Messieurs, dit-il en prenant la « main du roi de Navarre, qu'il avait, à plu- « sieurs reprises, pressé sur son cœur, reconnais- « sez pour votre roi, mon frère Henri; lui seul a « droit au trône, lui seul en est digne. Ne vous ar- « rêtez pas à cette heure à la différence de religion, « mon frère est d'un naturel franc et sincère; Dieu « le rappelera tôt ou tard dans le sein de son « église. » Peu de temps après cette exhortation, Henri III, tenant le roi de Navarre entre ses bras affaiblis, ayant les yeux élevés vers le ciel, comme s'il eût prié pour lui, expira en disant : *Mon frère, faites-vous catholique*. Ainsi finit la branche des Valois, dans le troisième des fils de Henri II, âgé de trente-huit ans. Il est digne de remarque que quatre princes, morts aussi jeunes, aient laissé passer la couronne en des mains collatérales. Mais, dans les siècles que nous parcourons, le crime déchirait souvent les dynasties. En examinant avec scrupule les témoignages historiques que nous

avons, et surtout ceux que les gouvernans nous cachent, demeurerait-on convaincu qu'un seul des fils de Henri II soit mort naturellement?



Henri IV.

Ferdinand del.[t]

SEPTIÈME ÉPOQUE.

PARIS JUSQU'A LA RÉVOLUTION.

CHAPITRE Ier.

HENRI IV, HÉRITAGE DE MONUMENS ET D'INSTITUTIONS, SIÉGE DE PARIS, FIN DE LA LIGUE, MEURTRE DE RAVAILLAC.

Henri de Bourbon, roi de Navarre, le plus proche héritier de la couronne, fut reconnu roi de France, au camp de Saint-Cloud, le 2 août 1589, sous le nom de Henri IV. Il y avait de la puissance, de la grandeur réelle, des élémens de prospérité pour le royaume dans le noble caractère du Béarnais. Ce caractère, déja bien connu, s'était révélé dans cette réponse faite au duc de Nevers : « Vous dites que je ne puis rien à la Rochelle; apprenez, au contraire, que je fais en « cette ville tout ce que je veux, parce que je n'y « veux rien que ce que je dois. »

Cependant, à la nouvelle du meurtre de Henri III, les ligueurs Parisiens firent éclater une joie fé-

roce. On alluma dans les rues des feux de joie, les maisons furent illuminées, avec des flambeaux de cire blanche; toute la populace ligueuse courut dans les églises prier, offrir des *ex voto* en actions de graces d'un assassinat. Les chaires de toutes les paroisses retentirent des éloges donnés à Jacques Clément; son portrait, moulé en cire, fut placé sur les autels, à côté des images de la Divinité... On l'honora comme un saint, comme un martyr.

Pendant qu'on rendait ces hommages sacrilèges au moine-assassin, la duchesse de Montpensier embrassait avec transport le messager qui lui apprenait la mort de Valois; peu s'en fallut qu'elle ne payât cet avis aussi généreusement qu'elle avait payé d'avance le meurtre dont elle se réjouissait: car ses faveurs étaient une monnaie courante dont elle se montrait prodigue. « Ah! mon ami, « s'écria-t-elle... Mais est-il bien vrai, au moins? « Ce méchant, ce perfide, ce tyran est-il bien « mort? Dieu! que vous me faites aise. Je ne suis « marrie que d'une chose, c'est qu'il n'ait su « avant de mourir que c'est moi qui l'ai fait « tuer. » Aussitôt elle court prendre la duchesse de Nemours, se rend avec elle dans l'église des Cordeliers; et toutes deux, montées sur le marche-pied de l'autel, débitent un torrent d'injures contre le monarque assassiné, en gesticulant comme des possédées... On dirait des furies, sur le visage desquelles une création capricieuse se serait plue à fourvoyer la beauté. Puis, sortant de

l'église, et se pendant à la portière de leur coche, elles répètent le long des rues : « Bonne nouvelle, « mes amis, bonne nouvelle; le tyran est mort, il « n'y a plus de Henri de Valois. » Madame de Montpensier veut qu'on porte en vert, couleur d'espérance, le deuil du feu roi: elle distribue aux ligueurs une multitude d'écharpes vertes; elle-même en ceint une, et la conserve long-temps*.

Le règne de Henri IV commença par le siège de sa capitale : après avoir battu les ligueurs *à Arques*, il investit Paris le 31 octobre. Son armée se

* On n'a jamais bien connu les motifs de la haine que Catherine-Marie de Lorraine, veuve du duc de Montpensier, vouait à Henri III. Il est à présumer, dit Anquetil, par la vivacité que cette princesse mit dans ses ressentimens, qu'elle avait à venger ses appas méprisés, peut-être des avances en pure perte, ou des intrigues galantes révélées: genre de griefs qu'une femme ne pardonne jamais. Quoi qu'il en soit, la duchesse de Montpensier poursuivit le roi de son aversion jusqu'au tombeau; elle fut de toutes les conspirations qui se formèrent contre lui. En janvier 1588, comme elle s'efforçait d'ourdir des trames contre l'autorité du roi, ce prince lui ordonna de quitter Paris; elle refusa d'obéir, et montrant ses ciseaux d'or, dit qu'elle restait pour former une couronne monacale à *Frère Henri*. Dans la même année, Marie de Lorraine aposta des hommes d'armes dans une maison de la Porte Saint-Antoine, pour arrêter le roi à son retour de Vincennes, et le mener diligemment jusqu'à Soissons, où la ligue l'eût tenu renfermé, en révolutionnant Paris. Enfin on a vu plus haut la part que cette femme vindicative prit à l'attentat de Saint-Cloud, et la joie atroce qu'elle montra après l'évènement.

logea dans les villages de Gentilly, Montrouge, Vaugirard, Issy, etc., et presque aussitôt Sully, le duc d'Aumont et Châtillon attaquèrent le faubourg Saint-Germain, défendu par une troupe de Parisiens, dont ces généraux tuèrent environ quatre cents. « Je suis las de frapper, disait Sully, et « ne saurais plus tuer gens qui ne se défendent « point. » Le Béarnais eût peut-être dû éviter que son règne s'ouvrit par le pillage qui suivit cet avantage ; mais alors voler les vaincus était le droit le plus naturel de la victoire : Sully, le loyal Sully, eut pour sa part du pillage de cette journée, environ trois mille écus. Quelques seigneurs, s'étant avancés près la porte de Nesle, qu'ils trouvèrent ouvente, pénétrèrent dans la ville jusqu'à la tour du même nom. Mais bientôt un corps considérable de ligueurs les contraignit de se retirer.

Voyons cependant quel héritage d'édifices nouveaux, d'institutions, de mœurs, Henri IV recevait des enfans de Henri II, dans ce Paris, dont il ne pouvait apercevoir que l'horizon noir et brumeux, des hauteurs de Saint-Cloud, de Montmartre ou de Montrouge. La rapidité des évènemens que l'histoire a pressés sous notre plume depuis l'année 1559, ne nous a pas parmis de nous arrêter à la description des monumens et des diverses fondations ; nous reprenons cette mention ; et nous aurons à joindre ensuite quelques traits au tableau moral de l'époque.

Durant le règne transitoire de François II, il ne fut fondé à Paris qu'un seul établissement : l'*hôpital de l'Oursine*, situé rue du même nom, faubourg Saint Marceau, dans un local où Marguerite de Provence, veuve de Saint-Louis, avait anciennement placé des filles hospitalières. Le parlement, par arrêt du 25 septembre 1559, mit ces bâtimens sous la main du roi, pour y faire transférer les malades atteints du mal vénérien. Cette fondation fut mal administrée par des gérans avides, qui là, comme dans tant d'autres institutions, s'emparèrent des revenus destinés au soulagement des pauvres. L'hôpital de l'Oursine tombait en décadence, lorsque Nicolas Houel, homme riche et bienfaisant, obtint d'y transférer, de la maison des Enfans-Rouges, de jeunes orphelins, instruits dans l'art de préparer des médicamens, pour être distribués aux pauvres honteux. Ce changement eut lieu en avril 1579. Houel établit en ce lieu un *jardin de pharmacie*, à l'instar de celui de Padoue, et le premier qui ait existé en France : ce fut l'origine de l'école de pharmacie, qui toutefois n'y fut établie définitivement que beaucoup plus tard.

L'édifice le plus important qui ait été bâti sous le règne orageux de Charles IX, est le *château des Tuileries*. Nous avons mentionné ailleurs l'acquisition faite, en 1518, par François Ier, d'une maison située sur cet emplacement, et qu'il donna à la duchesse d'Angoulême, sa mère. Cette

princesse s'y était retirée, afin de se livrer en liberté à une vie plus qu'immodeste. Le même motif, sans doute, fit choisir à Catherine de Médicis cette retraite silencieuse hors de la ville. La reine-mère acheta plusieurs pièces de terre dans le voisinage, pour agrandir l'emplacement dit des Tuileries; et, vers le mois de mai 1664, elle fit jeter les fondations du palais, qui ne fut pas d'abord tel que nous le voyons aujourd'hui. Autour des jardins, s'éleva un mur d'une forte maçonnerie, flanqué, sur le bord de la Seine, d'un gros bastion: Charles IX en posa la première pierre en 1566. On se procura les fonds nécessaires à cette construction par la vente de l'hôtel des Tournelles, abandonné par le roi, et dont il avait ordonné la démolition dès 1564. Le château des Tuileries fut construit sur les plans des architectes célèbres, Philibert Delorme et Jean Bullau: leur projet, dont l'exécution eût offert un édifice beaucoup plus vaste que le palais actuel, parut gigantesque; il ne fut pas entièrement adopté. On éleva d'abord le gros pavillon du milieu, avec une couverture circulaire, que l'on changea ensuite pour lui donner la forme quadrangulaire. Les deux corps de bâtimens qui joignent latéralement le gros pavillon, furent bâtis ensuite, avec les pavillons situés à leurs extrémités; et long-temps la totalité de l'édifice se borna à ces cinq corps de logis. Du côté du jardin, les deux bâtimens attenant au pavillon central, présentent



Vue des Tuileries.

Ferdinand del.

deux galeries découvertes, supportées chacune par douze arcades *. Nous parlerons plus tard des constructions qui, au-delà des pavillons qui terminent les galeries, ont prolongé dans la suite l'ensemble du château des Tuileries. Du côté de la cour, l'édifice offre une façade régulière, sans galeries et sans arcades, dans laquelle s'ouvrent trois rangs de croisées. Les sculptures des deux façades sont exécutées avec beaucoup de délicatesse ; mais on y remarque, comme au vieux Louvre, une profusion d'ornemens que n'admet point le bon goût. Le rez-de-chaussée de ces façades est orné de colonnes et de pilastres d'ordre ionique, incrustés de marbre.

Catherine de Médicis fit aussi bâtir l'*hôtel de la Reine*, depuis appelé *hôtel de Soissons*, sur l'emplacement actuel de la Halle aux blés et des rues

* Au moment où nous écrivons, la galerie Occidentale a disparu sous un nouveau bâtiment élevé, par les ordres du roi Louis-Philippe, sur les dessins de M. Fontaine, architecte de la couronne. Cet habile artiste est parvenu à raccorder heureusement sa nouvelle bâtisse avec l'architecture du seizième siècle, et même à donner aux pierres la teinte de vetusté des anciennes constructions. Tout porte à croire que, dans le cours de l'année 1834, la galerie Orientale disparaîtra à son tour, sous une bâtisse parallèle à celle construite en 1833. Sans doute, le palais y gagnera sous le rapport de la commodité; mais les connaisseurs trouvent qu'il y perdra de sa grace et de sa régularité : l'amour de la truelle attribué au chef de la nouvelle dynastie orléanaise, aurait donc pu s'exprimer avec plus de bonheur.

adjacentes. Là s'élevait précédemment un *hôtel de Nesle*, qu'on ne doit pas confondre avec celui du faubourg Saint-Germain; ce même hôtel prit ensuite le nom d'*hôtel de Bohême* ou *de Bohaigne*, parce qu'il fut possédé par Jean de Luxembourg, roi de Bohême. Ce prince ayant été tué, comme nous l'avons vu, à la bataille de Creci, sa maison passa à Louis, frère de Charles VI, et prit le nom d'*hôtel d'Orléans*. Cet édifice, réuni à divers autres bâtimens et terrains environnans, fut sacrifié aux nouvelles constructions que l'Italienne Catherine fit élever, à grands frais, en ce lieu; on va voir par quel motif. Un astrologue avait dit à cette princesse, dont la superstition était extrême, qu'elle mourrait infailliblement près de *Saint-Germain*. C'en fut assez pour lui faire abandonner les Tuileries, situées sur la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. Dès ce moment, elle n'alla plus au château de Saint-Germain-en-Laye, et ne mit jamais le pied à Saint-Germain-des-Prés. On voit, dans les mémoires du temps, que la veuve de Henri II entretenait sans cesse, à sa suite, des devins, des astrologues : parmi ces derniers, on doit citer *Côme Rugiéri*, qui fut le ministre de ses fureurs et le compagnon de ses débauches peu secrètes. Cet homme, qui s'était trouvé compromis dans la conspiration des *jours gras*, ayant été condamné, obtint sa grace de la reine-mère, qui croyait les conjurations et les pratiques astrologiques nécessaires pour réussir dans ses projets, et,

peut-être, pour calmer sa conscience bourrelée de remords. Rugiéri avait dit à Catherine qu'elle serait invulnérable en portant toujours sur elle un sachet formé de la peau d'un petit enfant égorgé; elle prit et ne quitta jamais cet atroce talisman.

L'*hôtel de la Reine*, auquel nous revenons, était bâti sur l'emplacement compris entre les rues du Four, de Grenelle et des Deux-Écus : on y entrait par la première. Conçue pendant le cours des guerres civiles, cette construction ressemblait à une forteresse : elle consistait en une grosse tour carrée, flanquée de plusieurs corps de bâtimens. Les jardins s'étendaient dans la direction des rues de Grenelle et des Deux-Écus. Il ne reste de ce palais qu'une colonne dorique, cannelée et fort élevée, construite sur les dessins de Bullau. Elle communiquait avec l'appartement de la reine : la nuit, cette princesse y montait avec ses astrologues, pour consulter follement les astres sur ses destinées terrestres. Ce monument est maintenant adossé à la vaste rotonde dans laquelle se tient la Halle aux blés : il renferme un escalier à vis. Le temps a presque effacé, sur le fût de la colonne, des miroirs brisés, des lacs d'amour rompus, des *C* et des *H* enlacés, signes allégoriques d'un veuvage que Catherine ne respectait guère. Elle habita l'hôtel de la Reine près de quatorze années; c'est là qu'elle mourut, le 5 février 1589*, au milieu des enne-

* Laurent de *Saint-Germain*, évêque de Nazareth, l'assista à ses derniers momens, et pour les ames superstitieuses

mis de son fils. On vendit cet édifice pour acquitter une partie des dettes énormes de cette princesse. Le comte de Soissons, fils du prince de Condé, en devint adjudicataire en 1606, moyennant la somme de trente mille écus. L'hôtel de la Reine prit alors le nom d'*hôtel de Soissons*, qu'il conserva jusqu'en l'année 1763, époque à laquelle il fut abattu pour faire place à la Halle aux blés.

Nous avons signalé l'introduction des Jésuites en France : dès l'année 1551, ils s'étaient efforcés de s'établir à Paris ; mais, repoussés par l'autorité ecclésiastique, surtout par le parlement, il fallut toute la puissance du cardinal de Lorraine pour faire triompher ces pères des opposans qui essayèrent d'empêcher leur établissement dans la capitale. Ils y vinrent enfin au mois de juillet 1561. Les disciples d'Ignace s'installèrent d'abord dans une grande maison, située rue Saint-Jacques et appelée *Cour de Langres*. Cette maison leur était abandonnée par Guillaume Duprat, évêque de Clermont. C'est là qu'ils fondèrent le *collège de Clermont de la Société de Jésus*; mais non

la prédiction des astrologues fut accomplie : Catherine mourut près de Saint-Germain. — Cette princesse fit bâtir les châteaux de Saint-Maur-les-Fossés, de Monceaux en Brie et de Chenonceaux en Touraine. Ce dernier édifice, très remarquable par l'élégance de sa construction, traverse la rivière du Cher. On a construit des cuisines dans les pilles du pont qui le supportent.

sans avoir eu à soutenir contre l'université un procès qui dura trois ans. Ce corps, toujours fier de ses privilèges, prétendait empêcher les jésuites de se livrer à l'instruction de la jeunesse : ils perdirent leur procès au parlement; mais ils furent triomphans dans un appel porté au conseil du roi; et leur enseignement demeura libre des censures de l'université. Le collège de Clermont prit, plus tard, le titre adulateur de *Louis-le-Grand.* Nous reviendrons bientôt sur les jésuites, leur doctrine, leur politique; et sur ces intrigues souples, déliées, subtiles, qui méritèrent si bien à ces religieux le nom de *Pères de la Ruse.*

En l'année 1569, Pierre Grassin, conseiller au parlement, fonda, sous son nom, un collège rue des Amandiers-Sainte-Geneviève, moyennant un legs de quatre-vingt-dix mille livres, qu'il affecta à cette destination philantropique. Le fils de ce magistrat et l'un de ses parens ajoutèrent encore à cette donation; ce qui permit d'établir au *collège des Grassins,* selon le vœu du premier donateur, six grands boursiers étudiant la théologie, et douze petits, livrés à l'étude des humanités. Tous les élèves devaient être de la ville de Sens, qui sans doute était la patrie du conseiller Grassin.

L'*Arsenal,* situé à l'extrémité de la rue Saint-Antoine et du quai Morland, remonte à François Ier. En 1533, ce prince, voulant faire fondre du canon, emprunta à la ville plusieurs granges

bâties sur cet emplacement, avec promesse de les rendre aussitôt que ce travail serait terminé. Mais cette restitution ne fut point faite. En 1547, il fit construire, autour de ces granges, réunies arbitrairement au domaine de la couronne, divers bâtimens, pour loger les officiers de l'artillerie, sept moulins à poudre, et deux grandes halles destinées à contenir des métaux. Un accident, dont on a toujours ignoré la cause, ayant enflammé, en 1563, quinze ou vingt milliers de poudre contenus dans les bâtimens de l'Arsenal, une partie de ces constructions sauta en l'air avec trente personnes, dont les membres retombèrent en lambeaux jusque sur le faubourg Saint-Marceau, qui fut couvert de décombres et de débris. On entendit, dit-on, de Melun le bruit de l'explosion; et l'on trouva dans la rivière une grande quantité de poissons morts par l'effet de la commotion. Charles IX commença la reconstruction de l'Arsenal sur un plan plus vaste; Henri III la continua : sous le règne de ce prince, fut bâtie la porte principale de cet établissement; elle faisait face au quai des Célestins. Cette entrée était décorée de colonnes en forme de canons, disposés verticalement; sur une table de marbre, scellée au-dessus, on lisait un distique latin, composé par le poète Nicolas Bourbon; le voici *:

Ætna hæc Henrico vulcania tela ministrat,
Tela giganteos debellatura furores.

* Santeuil disait de cette inscription : *Dussé-je être pendu,*

Henri IV ajouta à l'Arsenal un jardin assez vaste ; Sully, grand-maître de l'artillerie, y fit sa demeure ordinaire. Nous reparlerons de cet édifice.

Le second fils de Henri II, pour qui la *cruauté était de la clémence*, ne pouvait manquer d'ajouter aux instrumens de supplice : il fit entretenir soigneusement les piloris élevés dans plusieurs quartiers de la ville, et particulièrement celui des halles *. Les *fourches patibulaires* furent aussi l'objet de la sollicitude du sombre Charles IX. Sous son règne, le *gibet de Monfaucon*, chaque jour garni de nouveaux cadavres, n'attendait jamais les réparations que son fréquent usage rendait nécessaires. Cet édifice funèbre, dont l'existence remontait au quatorzième siècle, était situé entre le faubourg Saint-Martin et le faubourg du Temple, sur une éminence artificielle, haute de quinze à dix-huit pieds. A la cime de ce monticule s'élevaient seize piliers de forte maçonnerie; leur hauteur était de trente-deux pieds. Sur ces

je voudrais en être l'auteur. C'eût été réduire sa gloire à bien peu de chose, puisque son orgueil n'en eût pas joui. Santeuil, comme tous les poètes, était ami de l'hyperbole.

* Le pilori des halles, reconstruit à neuf, en 1471, fut détruit par le feu en 1515; voici comment. L'exécuteur de la haute justice, nommé Laurent Bezard, étant monté dans ce pilori pour y préparer une exposition, le peuple y mit le feu, et ce bourreau fut brûlé vif. On répara le pilori en 1542; il resta debout jusqu'en 1789, époque à laquelle l'exposition fut abolie.

massifs de pierre étaient posées horisontalement des poutres, auxquelles pendaient cinquante à soixante chaînes de fer, pour supporter le même nombre de cadavres. Là se voyaient sans cesse, au milieu d'une nuée de corbeaux carnassiers, plus ou moins de corps infects, mutilés et déchiquetés par ces oiseaux dévorans... Le soir, quand le vent s'élevait, les ossemens, dégarnis de leurs chairs, se heurtaient les uns contre les autres et produisaient un bruissement sinistre, qui n'empêchait pas, dit Villon, les Parisiens, amis de la joie, de venir faire la débauche au pied du lugubre monument. Dans l'intérieur de l'éminence était construit un souterrain, où l'on descendait les cadavres, quand ils devaient faire place à de nouveaux suppliciés. Le gibet de Monfaucon, auquel on montait par une large rampe, était entouré d'un mur épais; une porte comparable à celle d'une prison fermait l'enceinte. Au milieu du quinzième siècle, on construisit, près de Monfaucon, le *gibet de Montigny*; Sauval en mentionne un troisième, qui paraissait être situé au-delà de l'église de Saint-Laurent *.

Jamais le nom de la sainte religion catholique ne fut plus invoqué que sous le règne de Charles IX; jamais on ne fit à la foi romaine de plus sanglans sacrifices, et jamais peut-être son culte ne fut plus négligé, plus pollué par la débauche

* Voyez sur ce triste sujet *les Antiquités de Paris*, *par Sauval*, *tome II*, *page* 585, *et tome III*, *Preuves*, *page* 274.

et les crimes de ses ministres. Durant cette période de fureurs religieuses, nous ne voyons qu'une nouvelle paroisse succursale, instituée à *Saint-Jacques-du-Haut-Pas.* Il existait en ce lieu un établissement hospitalier, fondé au commencement du quatorzième siècle, par une colonie de *frères pontifs ou constructeurs de ponts*, venue d'Italie. Ces frères occupaient et possédaient une partie de l'enceinte appelée *Clos du roi*; ils recevaient dans leur maison les pauvres passans et les pèlerins. Ces moines portaient sur leur habit le signe du *Tau*, et appelaient leurs chefs commandeurs, à l'instar des hospitaliers. Leur première chapelle, bénite en 1350, fut reconstruite en 1519: elle devint succursale des paroisses voisines, nonobstant l'opposition des curés, en vertu d'une sentence de l'official de Paris. En 1572, il ne restait à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, que deux religieux, vivant comme de véritables prieurs, et n'exerçant plus l'hospitalité: à cette époque, Catherine de Médicis ayant délogé les filles pénitentes pour bâtir l'hôtel de la Reine, ces nonnes délogèrent à leur tour les religieux de Saint-Magloire, qui se joignirent à ceux de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. En 1584 fut commencée une église nouvelle, qui, après divers changemens dans le plan de construction, ne fut terminée qu'en 1688. Nous reparlerons de cet édifice et des bâtimens du monastère: le tout existe encore aujourd'hui.

Charles IX fit restaurer deux *jeux de paume*,

placés près de l'entrée du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois; il abandonna alors ceux où il allait jouer précédemment, et qui étaient situés rue de la Poterie-des-Halles. Il existait encore d'autres jeux de paume à Paris, savoir : un rue Grenier-Saint-Lazare, un rue de la Perle, au Marais, un rue d'Orléans, même quartier, un rue Michel-le-Comte, un Vieille-rue-du-Temple, un rue Cassette, trois entre la rue de Seine et la rue Mazarine, un rue des Fossés-Saint-Germain, enfin un rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel. Presque tous ces jeux dataient des quatorzième et quinzième siècles. * Sous plusieurs règnes le jeu de paume fut interdit, sans doute à cause des pertes qu'il occasionait et des démêlés qui s'ensuivaient : Charles V le défendit, notamment en 1369, et l'on construisait dans le même temps deux salles destinées à ce jeu à l'hôtel de Saint-Paul. En 1550 et 1551, le parlement renouvela cette défense, sous peine de démolition de l'édifice; et

* On admirait, en 1426, au jeu de paume de la rue Grenier-Saint-Lazare, une femme de vingt-huit à vingt-neuf ans, et connue sous le nom *de Margot;* son habileté à cet exercice surpassait celle de tous les joueurs du temps. « Elle jouait, dit « l'auteur du journal, sous Charles-VI, devant main, derrière « main, très puissamment, très malicieusement et très habile- « ment. » Alors les raquettes n'étaient pas encore connues : on poussait la balle avec la paume de la main, usage duquel est venu le nom de jeu *de paume*. Mais au quinzième siècle les raquettes étaient inventées : Guillaume Coquillard, poète contemporain, parle de cet instrument, dont on se servait pour lancer *l'esteuf* (la balle).

partout on comptait les magistrats parmi les plus intrépides paumiers.

Telles furent les fondations faites à Paris sous le règne de Charles IX; mentionnons maintenant celles de Henri III. Ce prince fut le protecteur des *capucins* *, qu'il avait accueillis dès le début de son règne, c'est-à-dire en 1574. Le frère Pierre Deschamps, venu d'Italie avec une colonie de cet ordre, s'établit d'abord à Picpus. Bientôt arriva de Venise le frère *Pacifique*, moine ardent, dont le nom paraissait d'autant plus mal choisi qu'il était l'agent du pape, de Philippe II et des Guises; il amenait un renfort de douze capucins. Ces nouveaux venus s'établirent au faubourg Saint-Honoré, dans une maison que leur donna la reine-mère. Henri III, par lettres patentes de juillet 1576, prit les capucins sous sa protection et sauve-garde spéciale. La nouvelle capucinière occupa d'abord la partie ouest du terrain sur lequel fut construite plus tard la place Vendôme; elle fut ensuite transférée au sud de la rue Saint-Honoré : c'est en ce dernier lieu que l'on commença, vers 1603, l'église de ce couvent; elle fut achevée en 1610. Le duc Henri de Joyeuse, dans le vif regret que lui causait la perte de sa femme, prit l'habit de capucin dans cette maison : c'est lui que nous avons vu figurer au milieu d'une procession grotesque, à Chartres, sous le nom de

* Moines franciscains, nommés *capucins*, à cause de la forme de leur *capuce* ou capuchon.

[illegible] Durant le règne que nous parcourons, [illegible] verrons ce seigneur reprendre les armes et [illegible] guerre à Henri IV : le titre de maréchal de France achetera sa basse soumission, et, pour une plaisanterie *, il abjurera de nouveau sa grandeur, endossera encore le froc, et méritera cette épigramme de Boileau :

Il tourne au moindre vent; il tombe au moindre choc :
Aujourd'hui dans un casque, et demain dans un froc ;

et Voltaire le frappera avec raison de cette empreinte malignement poétique :

Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

La capucinière Saint-Honoré devint la plus considérable de France : on y compta jusqu'à cent-vingt religieux.

En 1580, les jésuites de Paris, dont les ruses et les intrigues soutenaient l'ambition débile du car-

* Henri IV étant un jour appuyé avec le maréchal de Joyeuse sur un balcon du Louvre, et voyant une foule de peuple qui les regardait, dit à ce seigneur : « Mon cousin, « vous ignorez le motif de la surprise de ces bonnes gens : « c'est de voir ensemble un renégat et un apostat. » Frappé de ces paroles, Joyeuse rentre sur-le-champ à la capucinière ; le maréchal de France redevient *frère Ange*, et, dans une de ses intermittences de dévotion, meurt pendant un pèlerinage qu'il veut faire à Rome pieds nus. — Le tombeau de ce seigneur-capucin se vit long-temps à côté de celui du terrible père Joseph Leclerc du Tremblay, dont nous aurons bientôt occasion de parler. Ce voisinage inspira ce distique :

Passant, n'est-ce pas chose étrange
De voir un diable auprès d'un ange.





Eglise S.t Paul.

dinal de Bourbon, chef mannequin de la ligue, reçurent de lui l'hôtel d'Anville, situé rue Saint-Antoine, et communiquant à celle de Saint-Paul. Ils y élevèrent une chapelle des deniers de ce prélat, et sous l'invocation de *Saint-Louis* : ce fut l'origine de *la maison professe*, dont nous parlerons en son lieu.

En 1583, Jean de la Barrière, abbé de Feuillans, dans le diocèse de Rieux, prêcha devant Henri III, qui, charmé de son éloquence, voulut le retenir auprès de lui. Ce prédicateur n'accepta point les offres du roi ; il avait le projet plus ambitieux d'établir son ordre à Paris. Il y réussit, grace aux intrigues de Sixte-Quint. Alors l'abbé de Feuillans s'achemina processionnellement vers la capitale, à la tête de soixante-deux moines, rangés sur deux colonnes. Ils firent leur entrée dans cette ville, le 9 juillet 1587, en nasillant des cantiques. L'Estoile, qui mentionne cette arrivée, dit, dans son journal : « Venue des Feuillans à Paris, espèce de moines « aussi inutiles que les autres. » *Les Feuillans* furent établis rue Saint-Honoré, sur l'emplacement occupé maintenant par les rues Castiglione, de Mont-Thabor et de Rivoli. Henri IV posa, en 1601, la première pierre de leur église, qui ne fut bâtie qu'en 1676, sur les dessins du célèbre François Mansard.

On vit s'élever, sous ce règne, une construction informe, rue Saint-Antoine, presque vis-à-vis la rue Saint-Paul : nous voulons parler de *la fontaine*

...nal de ce nom fit achever ... la reconstruisit en 1629 et ... pu acquérir le moindre carac-

... apporté l'établissement à Paris ... appelés *frères de la Passion*, et ... tudes de leur compagnie. Ils étaient ... *hôtel de Bourgogne*, lorsqu'en 1548, ... dé au parlement la confirmation de ... léges, il leur fut enjoint de cesser de jouer ... vant des mystères sacrés. C'était les obliger ... ger entièrement le caractère de leur spec- ... ; et naturellement ils devaient chercher dans l'histoire profane, dans la fable ou dans les mœurs du temps des sujets à mettre au théâtre. Ce dernier genre prévalut, sous le nom, déja vieilli, de *moralités* : c'est l'origine de notre comédie... Mais quel espace à franchir jusqu'aux compositions de Molière ! Nous voyons, dans les Mémoires contemporains, que René Benoît, curé de Saint-Eustache, tourmentait fort, en 1570, ses paroissiens, le comédiens de l'hôtel de Bourgogne. *Jean Pontalais*, principal acteur de cette troupe, défendait bien la cause de sa compagnie ; mais il ne put empêcher que l'irascible curé obtînt une défense faite aux *doyens et maîtres de la Passion* d'ouvrir leur théâtre avant que les vêpres fussent achevées. « Maudit prêtre ! s'écria, dit-on, Pontalais, est-il jaloux *. »

* Bonnaventure du Perrier a laissé sur ce Pontalais une

Malgré l'acharnement du curé Benoît, les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, ayant fait prendre en considération au parlement leurs priviléges et les charges qu'ils supportaient, obtinrent, en novembre 1574, de cette cour suprême, la permission d'ouvrir leur théâtre à trois heures, heure à laquelle les vêpres devaient être dites.

Mais les maîtres de la Passion avaient alors à soutenir une concurrence plus redoutable : dès l'année 1570, un nommé Albert Ganasse s'était fait le fondateur d'une troupe, qui jouait des comédies et même des tragédies; ce directeur reçut du roi des lettres-patentes autorisant son spectacle ; mais, peut-être influencé par les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, le parlement sursit à l'enregistrement. En 1576, une autre compagnie essaya de jouer publiquement; les maîtres de la Passion obtinrent encore de la grand'chambre l'in-

anecdote comique, que voici. Cet acteur faisait battre du tambour près de l'église Saint-Eustache, pour annoncer son spectacle, pendant que le curé prêchait. Le pasteur prêche plus haut; le comédien bat plus fort; le prédicateur crie, le tambour étourdit. Alors Benoît descend de sa chaire, court à la porte, et dit avec colère : « Qui vous a fait si hardi de « jouer du tambourin pendant que je prêche. — Qui vous a « fait si hardi, répond l'acteur, de prêcher dans le temps que « je tambourine. » Le saint homme, furieux, crève le tambour à coups de couteau; Pontalais poursuit le furibond, vise juste, et le coiffe avec la caisse crevée... L'ecclésiastique, ainsi mitré, rentre dans son église, et les fidèles de lui rire au nez.

terdiction de ces rivaux. Mais, en 1577, Henri III fit venir à Blois des comédiens italiens ; ils jouèrent dans la salle même des états, et vinrent ensuite s'établir à Paris, à l'*hôtel de Bourbon*, près du Louvre. L'ouverture de ce spectacle, qu'on appela *théâtre italien*, se fit le 19 mai 1577 : on payait quatre sous par place. « Il y avait tel concours, dit « l'Estoile, que les quatre meilleurs prédicateurs « n'en avaient tous ensemble autant quand ils prê- « chaient. Cependant, ajoute le même journaliste, « leurs comédies *n'enseignaient que paillardises.* » Il est probable que c'était précisément pour cela qu'elles étaient si recherchées. Vainement, cette fois, le parlement repoussa-t-il les lettres patentes accordées par Henri III à des acteurs si conséquens avec les mœurs de l'époque ; ils continuèrent leurs jeux, en vertu d'une jussion expresse du roi... » La « corruption de ce temps étant telle, dit encore « l'Estoile, que les farceurs, bouffons, put... et « mignons avaient tout crédit auprès du roi. »

Cependant, au milieu des compositions informes que l'on jouait à l'hôtel de Bourgogne, et des farces que les Italiens représentaient, il apparaissait de temps en temps des pièces, sinon régulières, du moins d'un comique ingénieux, et des tragédies offrant quelques situations dramatiques : ce n'était pas en vain que les poètes s'étaient pénétrés de la critique si fine, si spirituelle de *Rabelais* ; tandis que, d'un autre côté, *Jodelle* et *Saint-Gelais* avaient appris à penser avec l'immortel *Montaigne*.

Dès l'année 1552, Jodelle avait fait jouer à l'hôtel de Reims et au collège de Boncour, les tragédies de *Cléopatre* et de *Didon*; compositions imparfaites qui prouvaient au moins que leurs auteurs savaient puiser aux bonnes sources. Saint-Gelais donna à Blois *Sophonisbe*, qui effraya la reine-mère au point qu'elle ne voulut plus voir de tragédies. En 1560, Gabriel Bounyn fit jouer *Soltane*; la Peruse, *Médée*. Les sujets nationaux furent même abordés un peu plus tard : Chantelouve composa *la tragédie de feu Coligni*; Pierre Mathieu, la *Guisade*, où l'assassinat de Blois était mis en scène.

Telle était, à la fin de l'année 1589, l'état physique et moral de ce Paris, que Henri IV ne devait posséder qu'après cinq ans encore d'une guerre déplorable de ses sujets entre eux. Dès le 7 août, Mayenne avait fait déclarer roi de France, sous le nom *de Charles X*, le vieux cardinal de Bourbon, prisonnier de Henri IV, son neveu. Avec ce fantôme de souverain, Guise exerçait provisoirement la puissance souveraine; se flattant de pouvoir, par l'augmentation rapide de son parti, se faire bientôt roi sans opposition; ce que quelques ligueurs seulement lui avaient proposé déja. Il se contenta, pour le moment, du titre de lieutenant-général, qu'il avait reçu lors de son entrée à Paris. Au combat d'*Arques*, livré, comme nous l'avons dit, dans le mois d'octobre, on avait enlevé, par trahison, trois drapeaux aux troupes de Henri IV, qui

pourtant était resté vainqueur dans cette affaire. Mais on ne l'avouait pas aux Parisiens : les chefs de la ligue montraient, au contraire, ces drapeaux comme des trophées d'une victoire éclatante remportée sur les huguenots. Pour mieux tromper le peuple, on multiplia même ces insignes : la duchesse de Montpensier fit promener par les rues vingt étendards qu'on disait pris sur les hérétiques, et que cette femme artificieuse avait fait fabriquer dans ses appartemens. Il arrivait à chaque instant des courriers de la Normandie, annonçant que Mayenne tenait Henri IV cerné dans son camp; qu'il allait l'amener incessamment à Paris *lié et garotté*.... On loua des fenêtres pour voir passer le royal captif. Le siége de la ville et la prise des faubourgs désabusa cruellement la population trompée.

Si Henri IV n'eut pas craint la défection dans une armée de laquelle il ne pouvait être sûr, et surtout parmi des chefs dont une partie voulait se faire acheter, il se serait aisément rendu maître de la capitale, où le duc de Mayenne n'était pas rentré après le combat d'Arques, s'étant porté vers les frontières de la Flandres, afin d'arrêter de nouvelles mesures avec les Espagnols. « Paris, dit un « contemporain, était sans gouverneur ni magistrat « qui lui commandât et sans aucune police. Cha- « cun voulait être le maître. La ville était en outre « dépourvue d'artillerie et de munitions de guerre; « il n'y avait qu'une seule pièce montée; tout le « surplus en avait été tiré. Les murailles étaient si

« mauvaises que, par divers endroits, on y mon-« tait et descendait sans difficulté. D'ailleurs on « avait si peu de pain, de vin et d'autres choses « nécessaires à la vie, que personne n'estimait « avoir provision pour quinze jours. * »

Mais Henri IV dut agir prudemment, même après s'être assuré une partie des provinces, et avoir remporté, au mois de mars, une victoire éclatante sur le duc de Mayenne, *dans la plaine d'Ivry* en Normandie. Vainqueur du chef de la Ligue, qui voulait lui fermer le chemin de Paris, le roi se borna à former le blocus de cette ville, s'empara de Mantes, et s'y établit jusqu'à l'arrivée des secours qu'il attendait d'Angleterre. Les Parisiens se hâtèrent alors de renouveler leurs provisions; tandis que le duc de Nemours, récemment élu gouverneur, faisait réparer les fortifications. Tout le monde prenait part aux travaux; on va voir comment. Les bourgeois travaillaient, dit l'Estoile, les seigneurs allaient voir travailler, et les prédicateurs exhortaient à l'ouvrage. Il est utile de noter ici que la population de Paris, d'après les recensemens nouveaux, s'élevait alors à deux cent mille ames. Forcé de resserrer les faits dans notre narration, nous offrirons surtout ceux qui impriment des traits marquans à la physionomie de cette époque critique. Le journal de l'Estoile et l'auteur de la *Satire Ménippée* ont tracé l'es-

* *Bref discours et véritable* des choses les plus notables arrivées au siège de Paris, par Pierre Carneio, pages 9 et 10.

quisse d'une montre ou revue des ecclésiastiques armés, qui s'intitulaient eux-mêmes *l'église militante :* nous copions, en l'abrégeant, cette comique description. « Roze, évêque de Senlis, marchait, en qualité de premier capitaine, à la tête de ce bataillon religieux. Ensuite les feuillans, commandés par leur abbé, s'avançaient, quatre à quatre, avec toute la maladresse que des moines peuvent apporter dans une marche militaire ; puis venaient les quatre ordres mendians, les capucins, les minimes, enclavant entre eux des rangs d'écoliers. L'armement des chefs consistait en un crucifix, qu'ils portaint d'une main, tandis que de l'autre, ils tenaient une hallebarde. » La troupe s'était munie au hasard d'arquebuses, de pertuisanes, de dagues, empruntées à toute main. Les soldats avaient relevé leur robe, rabattu leur capuchon; quelques-uns avaient le casque en tête, le corselet et le poitrinal au corps. Hamilton, curé de Saint-Cosme, voltigeait sur toute la ligne, tantôt arrêtant les guerriers pour chanter des hymnes ou des psaumes ; tantôt faisant tirer des coups de mousquet. Dans cet ordre de bataille, *l'église militante* passa le pont Notre-Dame, et se dirigeait vers le Petit-Pont, lorsque, « de bonne ou « de male fortune, dit l'auteur de la satire Mé- « nippée, elle rencontra le coche où estait le légat « Cajetan ; ce qu'ayant reconnu, les capitaines « d'icelle, comme chose due à leur chef, de faire « une salve et révérence militaire ; commandant

« à tous ceux de leur troupe tirer chacun d'estoc et « de taille, tant du devant que du derrière. » Or, ces honneurs furent rendus de telle sorte qu'un ecclésiastique fut frappé d'une balle dans le carrosse du légat, et expira sur-le-champ. A cet aspect, l'envoyé du pape prend la fuite ; le bataillon ecclésiastique se débande ; les soldats tondus se dispersent, comme des lapins de garenne, dans toutes les rues de la cité... et le peuple fanatique de crier que l'homme tué est bien heureux de mourir aussi saintement *.

Du reste, les opérations des assiégés se bornaient à des exhortations au peuple, à des processions, à des sermons, des mensonges rassurans débités en chaire, et à quelques sorties où les pieux ligueurs pillaient aux environs de Paris, violaient des paysannes, des religieuses, déja violées par les troupes du Béarnais, et s'emparaient des vases sacrés de l'église catholique, dont ils se proclamaient les défenseurs : le tout sans avantages marquans sur les assiégeans. Cependant la disette ne tarda pas à faire sentir de nouveau ses rigueurs. On promit à Notre-Dame-de-Lorrette une lampe et un navire d'argent du poids de trois cents marcs; les Parisiens n'en furent pas moins affamés. Le Saint-Sacrement était exposé sans cesse; la faim augmentait toujours... Elle

* *Journal de Henri IV, par l'Estoile, le 3 juin 1590, et Satire Ménippée, tome I, page 328.*

faisait de nombreuses et hideuses victimes, qu'on voyait expirer sur la voie publique en poussant des cris lamentables et en se tordant les bras. Quelques chefs ligueurs, l'ambassadeur d'Espagne et le légat, craignant que la famine ne décidât les assiégés à demander la paix au huguenot Henri IV, jetèrent à pleines mains l'argent et l'or dans les rues... Mais les pauvres répondaient : « C'est du pain, et « non des pièces de monnaie qu'il nous faut.» On ordonna un recensement général : il se trouva que, dans le temps que le peuple jeûnait, plusieurs couvens, et principalement les jésuites, les capucins et les jacobins étaient dans l'abondance. Les vivres que ces moines accaparaient furent distribués à la population; mais ce secours fut de courte durée... On se nourrit ensuite avec les petits animaux domestiques, cuits dehors et distribués aux indigens. Au lieu de pain, ces infortunés mangeaient une sorte de bouillie faite avec du son d'avoine. Après les chiens, les chats, les rats et les souris, on mangea les chevaux, les ânes, les mulets, puis les peaux de ces animaux. Pour boisson on n'eut bientôt plus qu'une tisane nauséabonde, qu'on vendait fort cher dans les cabarets et dans les carrefours. Le peu de pain d'avoine qu'il était encore possible de se procurer, coûtait un écu la livre; un œuf valait douze sous... On voyait des hommes, et même des femmes qui avaient pu dérober un chien ou un chat, échappé au massacre général, le dévorer

tout cru, et palpitant encore, de peur qu'on ne le leur arrachât en le faisant cuire.

Pendant que cette extrémité s'accroissait sans cesse, l'armée royale recevait tous les jours de nouveaux renforts; il n'était plus possible de hasarder contre elle des sorties, et les soldats de Henri IV venaient à toute heure braver la presque inoffensive canonnade des remparts. Le vieux cardinal de Bourbon étant mort en prison, au mois de mai 1590, le duc de Mayenne, privé de ce mannequin, voyait évanouir le prétexte de sa souveraineté usurpée; il ne savait plus quel nom mettre en tête des actes de son gouvernement, et tremblait que les Parisiens, affamés, désespérés, parmi lesquels la mort avait déja moissonné quinze mille victimes, ne demandassent à se soumettre au Béarnais. On s'était donné, contre cet hérétique, toutes les garanties que le saint-siège, la Sorbonne, l'université et la chaire furibonde avaient pu fournir; mais la faim, la faim aux angoisses dévorantes, pouvait triompher de tout. Chaque matin on trouvait cent cinquante à deux cents personnes mortes sur le pavé, ou par la famine ou par les maladies qu'elle avait engendrées..... A peine la journée pouvait-elle suffire à enterrer les cadavres que chaque nuit léguait à l'aurore.

Le 27 juillet, un grand nombre d'habitans, ne pouvant plus résister à leur souffrance, se glissèrent, à la faveur des ténèbres, dans les fossés, et coururent se jeter aux pieds du roi, en lui deman-

dant la permission de quitter Paris, qu'ils appelaient une *ville de désolation*. Henri IV, touché du malheur de ces infortunés, permit à trois mille pauvres de sortir des murs... Au point du jour, quatre mille habitans, environ, s'étant présentés aux portes, les troupes royales en repoussèrent sept à huit cents dans l'enceinte désolée de la capitale... Ils y rentrèrent en poussant des cris déchirans. Dans ce temps, la bourgeoisie commença à demander avec chaleur si le secours, depuis si long-temps promis, arrivait enfin, et déclara que, dans le cas contraire, il fallait, sans plus tarder, se rendre au roi de Navarre. Bientôt des réunions tumultueuses eurent lieu au Palais, où la même demande, le même vœu étaient renouvelés avec menace.... Les bourgeois se rendaient armés aux réunions; il y eut souvent des citoyens ou des gardes blessés durant ces discussions orageuses, que le duc de Nemours cessa de pouvoir prévenir, même par des emprisonnemens. Une révolte paraissait imminente.

Les pauvres en étaient réduits à manger de l'ardoise pulvérisée; puis ils déterrèrent les morts, broyèrent leurs os, en pétrirent la poussière, et se nourrirent de cette horrible pâture, que, par une juste allusion aux transports d'une furie, ils appelaient *le pain de madame de Montpensier*... Que d'énergie historique, que de poésie dans cette qualification! Lorsque la hideuse misère s'empare d'un pays, elle y crée tous les maux, toutes les



le palais de Justice.

horreurs. Un jour d'été, le duc de Nemours sortant de son hôtel pour visiter quelques postes des remparts, rencontra un homme qui, d'un air effrayé, lui cria : « N'allez pas outre dans cette rue, « monsieur le gouverneur ; j'en viens et ai trouvé « une femme, à demi-morte, ayant à son cou un « gros serpent entortillé, et autour d'elle plu-« sieurs bêtes envenimées. » Le duc retourna sur ses pas ; mais il envoya ses gens vérifier le fait. Ils lui confirmèrent le rapport du Parisien, et ajoutèrent que ce quartier était rempli de reptiles monstrueux, sans doute formés rapidement par la chaleur et la putréfaction des cadavres. Les prêtres, que le duc de Nemours consulta sur ce phénomène, répondirent que c'était un effet de magie, une illusion diabolique.

Dans plusieurs maisons, la famine avait enfanté la férocité dénaturée : nous devons citer un fait que tous les historiens ont mentionné. Une dame riche, que sa fortune n'avait pu mettre à même de se procurer du pain, perdit deux de ses enfans. Alors, une horrible convoitise est excitée en elle, à la vue de ces chairs blanches, et sans doute tendres, qui, après une longue privation, s'offrent à son appétit.... Dominée par ce délire, elle coupe en morceaux les petits cadavres, les sale et s'en nourrit huit à dix jours avec sa servante. Enfin, la nature, endormie par une bestialité avide, se réveille, se révolte dans cette malheureuse mère... Elle tombe malade et meurt au milieu d'une frénésie de remords.

Tout à Paris offrait l'image de la désolation ; les habitans de cette ville, maigres, livides, les yeux enfoncés et ternes, se traînaient dans les rues, sales, couverts de lambeaux. Les hôpitaux étaient de véritables cloaques d'infection. « L'université, dit « l'auteur des *Mémoires de la Ligue*, fut conver- « tie en désert, ou servit de retraite aux paysans, « et les classes des collèges furent remplies de « vaches et de veaux. Au Palais ne se trouvèrent « plus que ligueurs et *fourbisseurs* de nouvelles ; « l'herbe crut à l'aise par les rues ; les boutiques, « pour la plupart, démeurèrent fermées ; au lieu « de charrettes et de coches ne paraissait qu'hor- « reur et solitude. Le plus fort de la tempête « tomba sur le menu peuple. Les ecclésiastiques, « munitionnés, ne parlaient que de patience : « *Roze*, *Wincestre*, *Fenardent*, *Piguenat*, *Com- « molet*, *Pelletier*, *Boucher*, *Garin*, *Christin* et « autres prédicateurs, foudroyaient sans cesse « contre le roi et les siens. Les *seize*, d'un côté, « le conseil *des quarante*, puis les ligueurs du « parlement poussaient à la roue. Les chefs, entre « autres, le duc de Nemours, ayant commodités « de vivre pour eux, ne se souciaient du peuple « qu'autant qu'ils estimaient nécessaire pour em- « pêcher qu'on se mutinât. »

Cependant, pressés de toutes parts au commencement d'août 1590, les chefs ligueurs entamèrent une négociation avec le roi ; le cardinal de Gondy se rendit à l'abbaye Saint-Antoine, où l'entrevue

devait avoir lieu, après avoir obtenu du légat une absolution anticipée pour le crime qu'il allait commettre en communiquant, contre le serment des ligueurs, avec un prince hérétique. Gondy s'étant abouché avec le roi, des députés sortirent de Paris, et se rendirent auprès de ce prince. Cette négociation, où les ligueurs n'avaient cherché que l'occasion de faire parvenir des dépêches au duc de Mayenne, ne produisit aucun rapprochement. Henri IV, s'étant aisément convaincu de la mauvaise foi des négociateurs, rompit brusquement l'entrevue, et attaqua Paris.

Les plaintes et les transes des assiégés recommencèrent; mais elles se calmèrent bientôt, lorsque, le 30 août, au point du jour, ils s'aperçurent que l'armée royale avait disparu. A cette vue, la population, au lieu d'assister au *Te Deum* qu'on chanta, aux processions qu'on fit en actions de graces de ce bonheur inespéré, se répandit dans la campagne comme une nuée de corbeaux affamés, et dévora tout ce qu'elle put trouver de vivres à quatre lieues à la ronde.

Henri IV, instruit, dans la soirée du 29 août, de l'approche des troupes espagnoles, commandées par le duc de Parme, avait levé son camp au milieu de la nuit; il se portait au-devant de l'ennemi pour le combattre. Mais il ne put faire sortir ni cet Espagnol, ni Mayenne, de la position retranchée qu'ils avaient prise, devant un prince dont ils connaissaient l'intrépidité. Se rappelant

[illegible] jadis
[illegible] et les
[illegible] s'éloigna
[illegible] son armée
[illegible] Mayenne répa-
[illegible] lement
[illegible]
[illegible] bonne
[illegible] Sully
[illegible] le
[illegible]
[illegible] point
[illegible]

[illegible]

[illegible] par Sully [illegible]
[illegible] Fourges [illegible]
[illegible] mile [illegible] en lettres [illegible]
[illegible] attendait à une meilleure [illegible]
[illegible] gneur de le faire prisonnier [illegible]
[illegible] laration plus sincère. De Fourges
[illegible] comme il s'agitait beaucoup pour



Mais la cupidité des courtisans de Henri IV ne fut pas l'unique cause de l'insuccès du siège de Paris : il faut faire entrer aussi en ligne de compte les fréquentes distractions galantes que le roi se procura avec les abbesses de Montmartre, de Vernon, du Lys et avec Gabrielle d'Estrées. Or, comme il y avait bon nombre de nonnes dans les divers couvens où le roi agissait en souverain de l'Orient, ses généraux, à son imitation, couchaient plus souvent dans les cellules de ces épouses infidèles du Seigneur, que dans leurs cantonnemens militaires.

Telle fut peut-être la plus active des causes qui rendirent si longuement infructueuses les opérations de Henri IV contre la ville de Paris. Beaucoup d'actions courageuses, de victoires mêmes,

en convaincre Sully, un accident fatal lui donna le moins attendu des démentis : son haut-de-chausses, excessivement chargé, se rompit, et tout à coup une pluie de pièces d'or couvrit le parquet... Le gentilhomme confus s'arrêta. « Marchons, lui dit Sully, il y aura plus de profit et de plaisir à « vous faire promener qu'à vous faire asseoir. » Après cette plaisanterie, qui n'excita point l'hilarité de Fourges, on le fit déshabiller, et l'on trouva huit ou dix mille écus cousus dans ses habits... C'était de bonne prise. Il est à remarquer que cette contrebande fut dénoncée par le fils même du sieur de Fourges, qui était gentilhomme de Sully; mais ce qu'il y a de mieux dans tout ceci, c'est que le frère de ce seigneur était complice dans l'affaire, et copartageant des bénéfices. Le malin Béarnais fit des *risées* de cette aventure, dont le résultat était en effet fort gai pour lui. (*Economies royales*, *tome I*, *chap. XXX*, *page* 1.)

qui eussent pu faire triompher sa cause, demeurèrent sans résultats, parce que ce prince, toujours livré à des amours impérieux, se laissa ballotter par les intrigues inconstantes, ou cupides, ou perfides des seigneurs de sa cour. Enfin, après avoir négocié plusieurs fois inutilement avec les chefs de la Ligue, Henri, désespérant de les rallier à sa couronne, et craignant de ne pouvoir les vaincre, prit la résolution d'embrasser la religion catholique. Doué d'un jugement droit et d'une grande sagacité, ce monarque sentit que, si les Guise ne proclamaient la foi romaine que comme le prétexte de leur ambition, la nation était franche dans son éloignement pour le calvinisme, et qu'en l'abjurant, il ferait tomber naturellement la barrière élevée entre le peuple et lui. Henri IV prit son parti; et le 23 juillet 1593, il écrivait à Gabrielle d'Estrées : « Je commence « ce matin à parler aux évêques... *ce sera dimanche* « *que je ferai le saut périlleux....* » Ce saut, par un bond heureux, jeta Henri IV dans Paris, le 22 mars 1594. Nous reviendrons sur cette entrée : parlons d'abord des galanteries royales, qui contribuèrent puissamment à la retarder.

Henri IV fut, en quelque sorte, élevé à la cour dissolue de Charles IX, où la fille des Médicis faisait du libertinage un ressort de politique. Cette reine avait elle-même prostitué au Navarrois la demoiselle Rouet de la Guiche. Ce prince, durant sa jeunesse, s'était trouvé à plusieurs festins, dans

lesquels Catherine se plaisait à produire ses prétendues filles d'honneur, à moitié nues, et bien stylées sur les agaceries lascives qu'elles devaient faire aux convives, pour seconder les vues de leur intrigante maîtresse*.

De tels exemples ne pouvaient manquer d'agir sur l'esprit vif, sur le tempérament ardent du jeune Béarnais; et les leçons, bonnes ou mauvaises, qu'on reçoit dans la jeunesse, font sur le naturel une impression qui ne s'efface point. Cependant jamais le roi de Navarre ne se laissa

* En 1577, Henri III donna un festin splendide au château du Plessis-les-Tours. Les dames, dit l'Estoile, y firent le service vêtues de vert, en habit d'hommes, *à moitié nues*, et ayant leurs cheveux épars comme épousées. Peu de jours après, l'imagination libertine de la reine-mère, ayant été charmée du coup-d'œil que ce déguisement avait produit, elle donna une pareille fête à son château de Chenonceau.

Mais ces obscénités n'étaient que des gentillesses en les comparant à ce qui se passait entre Henri III et ses *confrères du cabinet*, c'est-à-dire ses mignons. Il faut, lorsqu'on est doué d'un certain courage, lire ces détails dans la *Confession de Sancy* : on voit par ces Mémoires curieux que les reliques, les chapelets, consacrés à Rome et autres objets de dévotion, étaient invoqués par les confrères du cabinet, au sein des orgies et de la débauche, comme des amulettes préservatrices d'un mal honteux. Ce n'était pas tout : on célébrait des messes sur le lit même où se consommaient les actes de la plus monstrueuse luxure; on plaçait des reliques révérées sur le dos des infames acteurs; et ceux-ci prétendaient se purifier avec des ablutions et des clystères d'eau bénite. (*Confession de Sancy*; *Journal de l'Estoile, tome V, page* 225.)

gagner par cette hypocrisie, caractéristique de la cour de Henri III, qui admettait, comme principes compatibles, la plus sale débauche et les pratiques outrées de la religion *. Mais Bourbon fut entraîné, en 1573, dans une partie infâme, où le duc d'Anjou, le roi Charles IX et lui volèrent ouvertement 50,000 livres en vaisselle et en or monnayé à Nantouillet, après l'avoir forcé de leur donner une collation. Henri IV se reprocha toute sa vie d'avoir participé à cette action, quoique, dans son étroite dépendance, il eût été contraint de suivre ses deux beaux-frères.

La galanterie dont Henri de Navarre avait contracté l'habitude au Louvre fut, par malheur, la dominatrice de toute sa vie : l'histoire de ses amours serait aussi longue assurément que celle de ses exploits guerriers, et des actes recommandables qui le firent placer parmi les meilleurs de nos rois. Nous devons nous borner ici à une rapide nomenclature des tendres inclinations de ce prince, jusqu'à l'époque à laquelle nous sommes parvenus.

* La Mole, surnommé *le baladin de la cour*, celui des amans de Marguerite de Valois, qu'elle préférait, parce qu'il était, dit l'Estoile, meilleur champion de Vénus que de Mars; la Mole, disons-nous, entendait quatre, cinq, et jusqu'à six messes par jour. Après son exécution, on le trouva revêtu d'une chemise de Notre-Dame de Chartres, et son hôtel était rempli d'amulettes de cire, fabriquées par Côme Rugiéri, magicien de la reine-mère.

« Le roi, dit Bassompierre, qui n'était guère « plus sage que lui, avait le faible des femmes; « et, bien qu'il fût tolérable, en ce qu'il n'en- « levait point les filles à leurs pères, les femmes « à leurs maris, il donnait néanmoins beaucoup de « mauvais exemples et de scandale.» Dans sa première jeunesse, Henri débaucha une jeune dame rochelaise, nommée *Martine*, dont il eut un enfant. Son mariage avec Marguerite de Valois aurait pu le détourner des intrigues illégitimes, si cette princesse eût été plus sage. Mais, outre que, dans les liens du mariage, elle conservait une passion ardente pour le duc d'Anjou, son frère, les nombreux amans qu'elle eut à la cour de France, éloignèrent d'elle son mari, qu'elle n'avait d'ailleurs jamais aimé. Alors, soit par l'entremise de Catherine de Médicis, soit par ses galanteries directes, le roi de Navarre obtint les faveurs d'une jeune Grecque, nommée *Dayelle*, de la dame *de Sauve*, des demoiselles *de Tignonville*, de *Montaigu* et l'*Arnaudine*. En Gascogne, les amours du Béarnais s'alimentèrent, tour à tour, des bonnes graces naïves de *Fleurette*, fille d'un jardinier du château de Nérac; puis des bontés de la demoiselle *Rebours* et des tendres faiblesses de *Françoise de Montmorenci*, dite la *Belle Fosseuse*, toutes deux filles d'honneur de la reine Marguerite. « Étant à Pau, « le roi *se piqua*, dit Bassompierre, de la veuve « du comte de Grammont, et le desir qu'il eut « de la revoir lui fit quitter et perdre tous les

« avantages qu'il pouvait tirer du gain de la ba-
« taille de Coutras. » Ainsi les amours de Henri commençaient à compromettre sa fortune.

Ce fut pis lorsque la couronne lui fut acquise: devenu éperdûment amoureux de la comtesse *de la Rocheguyon*, pendant ses guerres contre Mayenne, « il faisait pour l'aller voir, dit toujours
« Bassompierre, des traites et des équipées aux-
« quelles il faillit plusieurs fois être pris par ses
« ennemis. » Cette dame résista à ses desirs. « Je
« suis trop pauvre pour être votre femme, lui di-
« sait-elle; de trop bonne maison pour être votre
« maîtresse. » Sous les murs de Paris, Henri IV trouva commode d'aller chaque soir partager la couche de *Claudine de Beauvilliers*, religieuse de Montmartre, qui s'entendait merveilleusement à désarmer en toute diligence le monarque guerrier. Ajoutons que ce monastère était, pour les seigneurs de l'armée, une hôtellerie toujours ouverte, où les bonnes recluses, à l'exemple de sœur Claudine, ne laissaient rien desirer aux gentilshommes qui venaient prendre gîte dans la maison *. Lorsque le roi s'éloigna de Paris, en 1590, sa belle embéguinée le suivit, à cheval comme un gendarme, et lui continua ses soins journaliers, en récompense desquels il lui donna l'abbaye de Pont-

* On lit, dans le Journal de Henri IV, par l'Estoile, que le couvent de Montmartre était communément appelé par les officiers le *magasin des eng... de l'armée*.

aux-dames.... Les suites du siège de Paris furent, pour l'abbaye de Montmartre, l'absence momentanée de huit ou dix religieuses, qui revinrent après quelques mois.

Il est présumable que ce fut dans le même temps, que Henri IV s'éprit des charmes d'une autre religieuse de Lonchamp, nommée *Catherine de Verdun*, qu'il fit ensuite abbesse de Vernon. Si l'on doit s'en rapporter aux *Mémoires de Bassompierre*, cette nonne reconnut d'une étrange manière la générosité de Henri IV, et lui laissa, selon le noble mémorialiste, un *souvenez-vous de moi*, qui retarda son triomphe auprès de Gabrielle d'Estrées. Néanmoins, dit le même écrivain, cette dernière devint grosse, et madame de Sourdis, sa tante, s'efforça de faire avouer l'enfant au roi. Lorsque d'Alibout, son médecin, lui apprit que Gabrielle était enceinte, le Béarnais répondit brusquement : « Que voulez-vous dire, bonhomme? « comment cela pourrait-il être *? ventre saint « gris, je sais bien moi que je ne lui ai encore

* Le roi eût été moins embarrassé de savoir comment *cela pouvait être*, s'il eût su que, dès l'âge de seize ans, Gabrielle avait été prostituée, par le duc d'Eperon, à Henri III; qu'ensuite sa mère la livra au parvenu Zamet, qui, plus tard, se fit son plat complaisant; qu'elle passa bientôt tour à tour au cardinal de Guise, au duc de Longueville, au duc de Bellegarde; lequel, dégoûté d'elle et s'en faisant un instrument d'ambition, la produisit à Henri IV. Une si brillante fortune n'empêcha pas cette dame de continuer ses galanteries avec MM. Brunet, Fleury et plusieurs autres gentilshommes.

« rien fait. » Cependant, comme ce prince avait un grand desir de consommer cette intrigue, il accepta bénévolement la paternité *du duc de Vendôme*, dont sa maîtresse accoucha le 24 juillet 1594. Interrompant ici la narration des amours du Vert-Galant, revenons à son entrée à Paris.

La première conférence fructueuse que Henri IV eut avec les ligueurs, se tint à Surenne, en avril 1593; une trêve s'ensuivit. On y délibéra longuement sur les moyens de ramener la paix, et l'on parut demeurer d'accord que le seul qui pût réussir était la conversion du roi à la religion catholique. Pendant les négociations de Surenne, Henri IV, retiré à Mantes, dont il avait fait provisoirement sa capitale, recevait tous les jours des députations de Parisiens, las de la domination des Guises, et qui le pressaient de se convertir. Décidé par ces pressantes sollicitations, le roi déclara qu'il allait se faire instruire, et qu'à cet effet il se rendrait immédiatement à l'abbaye de Saint-Denis. Enfin, le 25 juillet 1593, ce monarque, entouré des princes et officiers de la couronne, se rendit à cette vieille abbaye, où il fut reçu par le cardinal de Bourbon, l'archevêque de Bourges et plusieurs autres prélats, devant lesquels s'accomplit la cérémonie de l'abjuration.

Cette solennité portait un coup terrible à la ligue; mais elle rendit ses chefs plus furieux. Mayenne, voyant la couronne lui échapper, jura par la croix,

par l'hostie, qu'il maintiendrait la *sainte union*. Les ministres du roi d'Espagne, ceux du pape, et les principaux ligueurs, tous intéressés à la réussite du prince lorrain, firent le même serment. Les prédicateurs furibonds continuèrent à invectiver Henri IV; et le prétexte banal fut que la conversion de ce prince était hypocrite, qu'elle ne tiendrait pas mieux que la précédente, et qu'on aurait sur le trône un monarque *hérétique*. Prévôt, curé de Saint-Severin, déclara excommuniés le roi et les complices de sa *fausse* abjuration. Un prêtre de Saint-Merri avança que le roi assistait le jour à la messe, la nuit au prêche, et conclut à l'extinction de la race des Bourbons. Le cordelier Guarinus soutint que le pape ne pouvait, sans hérésie, accueillir les feintes soumissions du Navarrois, et que tout bon ecclésiastique devait repousser ce catholique *par feintise* du giron de l'église. Un prédicateur s'écria en chaire: « Quand « Dieu descendrait du ciel, et me dirait que le « roi est converti, je ne le croirais pas. » Enfin, la Sorbonne, couronnant tous ces discours envenimés, décida « qu'il n'était pas dans la puissance « du pape d'absoudre Henri IV, et qu'il était « permis aux sujets de l'assassiner *. »

Pendant ces prédications et ces décisions furieuses, on vit paraître plusieurs libelles contre le roi, composés par un avocat nommé Louis

* *Mémoires de la Ligue*, *tome V*, *page* 204, *édition de* 1758.

d'Orléans, créature avérée des Guises, qu'on avait vu parmi les capucins-guerriers, une cuirasse de fer-blanc sur le dos, une sorte de plat à barbe sur la tête, une fourche sur l'épaule. Mais aux déclarations furibondes de ce Don Quichotte fut opposée la fameuse *satire Menippée*, écrit qu'on regarde encore aujourd'hui comme un chef-d'œuvre de critique spirituelle et de persiflage ingénieux....Toutes les pratiques de la ligue, ses assemblées anarchistes, ses prédicateurs forcenés, ses revues grotesques étaient inondés, dans cette satire, d'un ridicule dont toute la population sensée comprit l'exactitude... Il demeura démontré que la religion était le prétexte, l'ambition des Guises, le motif de la prétendue sainte union.

Mais ce parti pouvait se débattre long-temps encore sous les efforts de la raisou: Henri IV se décida à traiter, s'il était possible, de la conscience des principaux factieux. Ce moyen lui réussit : un grand nombre de ligueurs, qui avaient juré de défendre la *sainte union*, de servir Mayenne jusqu'à la mort, de ne jamais se rallier à la cause du Béarnais, et même d'exterminer la race des Bourbons ; ces ligueurs, disons-nous, n'opposèrent qu'une faible et courte résistance aux séductions de Henri IV : ils lui vendirent honteusement et leur soumission, et les diverses places qu'ils tenaient pour la ligue. Le seigneur de Vi[illegible] fut le premier à s'inscrire sur cette liste de d[illegible]s cupides : il promit de livrer au roi la ville

de Meaux, au prix de vingt mille écus. Villeroi traita ensuite de Pontoise, moyennant quatre cent soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze livres. Villars vendit Rouen, le Hâvre et plusieurs places de Normandie, trois millions quatre cent soixante-dix-sept mille huit cents liv. La Chastre accepta, pour livrer Bourges et Orléans, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents livres. Le comte de Brissac, nommé gouverneur de Paris en janvier 1594, après la destitution du comte de Belin, qui avait voulu faire argent de cette capitale, imita son prédécesseur, et conclut le marché, pour un million six cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents livres.

Telle est la victoire la plus décisive qu'ait remportée alors Henri IV, qui, nonobstant une valeur incontestable, n'avait obtenu que des succès militaires sans résultats. C'est, de compte fait, avec une somme de trente-deux millions environ, promise et fidèlement payée ensuite sur les revenus de l'Etat, qu'il mit fin à une guerre que l'insuffisance de ses forces ne lui eût pas permis de terminer autrement. Il en coûta trente-deux millions à la France pour que Henri IV :

> Confondit et Mayenne et la Ligue et l'Ibère,
> Et fut de ses sujets le vainqueur et le père.

Mais ce triomphe financier procura un grand avantage, que n'eussent point obtenu les armes : il rendit la paix au pays. Le roi, dans sa franchise ou-

verte et joviale, ne cherchait pas même à cacher le marché qu'il avait conclu avéc quelques chefs ligueurs. Un jour, pendant son dîner, le nommé Nicolas le félicitait sur l'heureux évènement qui le rendait maître de la capitale :« On a rendu à César, « disait ce Parisien, ce qui appartenait à César.— « Ventre saint gris! répondit vivement Henri, on « ne m'a pas fait comme à César; car on ne me l'a « pas rendu, à moi, on me l'a bien vendu. » Et ceci se disait en présence de Brissac et du prévôt des marchands l'Huillier, que le roi appelait ordinairement ses *vendeurs* *. Mais voyons comment le traité s'accomplit.

Toutes les dispositions préparatoires ayant été faites, *Brissac* et *l'Huillier*, promoteurs de la conjuration, éloignèrent de la ville, sous un prétexte spécieux, une partie des troupes espagnoles. Le 22 mars, au point du jour, ces deux conjurés se rendirent à la *porte Neuve*, sur le quai du Louvre: c'était celle qu'on devait livrer d'abord à l'armée royale. On enleva silencieusement les terres qui remplissaient cette porte; on y plaça une garde affidée. Dans le même instant, un échevin, nommé *Meret*, se préparaît à livrer la porte Saint-Honoré; tandis qu'un de ses collègues, appelé *Langlois*, ouvrait la porte Saint-Denis. L'expédition était hasardeuse: découverts

* Voyez sur *la vente de Paris les Economies royales de Sully*, *édition de* 1663, *tome IV*, *pages* 378, 380, *et le Journal de Henri IV*, *par l'Estoile*, *tome II*, *pages* 9 et 10.

dans l'exercice de cette trahison flagrante, ces quatre personnages eussent été déchirés par les ligueurs obstinés. Leur inquiétude fut donc extrême lorsqu'ils virent que l'armée de Henri IV tardait à paraître, après l'heure convenue pour son admission clandestine dans les murs de Paris.

Enfin, vers cinq heures du matin, Brissac et l'Huillier aperçurent, dans la plaine, une troupe qui s'approchait, en longeant la Seine. C'était un corps commandé par Saint-Luc : il entra à bas bruit, posa une garde à la porte Neuve, et vint prendre, sans obstacle, position à la *croix du Trahoir* *. Bientôt parurent, à la porte Saint-Honoré, trois corps, commandés par MM. François d'O, de Biron et de Solignac; successivement Vitri, le *vendeur* de Meaux, arriva par la porte Saint-Denis; puis MM. de Montmorenci-Boutteville et Matignon, par la porte Neuve. Tandis que Vitri prenait position sur le rempart occidental, Montmorenci, parvenu jusqu'au quai de l'École, échangeait quelques coups d'arquebuse avec une grande garde allemande, qui essayait d'opposer une faible résistance à l'invasion de la ville. Trente ou quarante de ces étrangers restèrent sur la place, le surplus fut culbuté dans la Seine. L'armée royale acheva sa conquête, sans avoir eu d'autre combat à soutenir. Elle se renforça sur-le-champ d'une partie des garnisons de Corbeil et de Melun,

* Sur l'emplacement de la rue de l'Arbre-Sec et des rues adjacentes.

descendues rapidement par la Seine : des conjurés baissèrent, devant ce renfort, les chaînes qui fermaient le cours du fleuve au-dessus de Paris.

Le même matin, Henri IV, qui avait couché à Saint-Cloud, se disposait à faire son entrée; Brissac alla au-devant de lui. Mais les rapports parvenus au roi n'étaient pas rassurans : il savait que ses troupes avaient trouvé les rues désertes et silencieuses ; qu'à peine quelques têtes de Parisiens s'étaient montrées aux fenêtres pour voir la marche des conquérans ; qu'en un mot, Paris semblait subir plutôt qu'accueillir l'arrivée de ses nouveaux dominateurs, et que le quartier de l'Université n'était pas soumis... Dans cette situation inquiétante, Henri IV entra, dit-on, trois fois dans la ville et en ressortit trois fois *, malgré l'assurance que le gouverneur et le prévôt des marchands lui donnaient de l'entière soumission des Parisiens. Enfin, vers sept heures du matin, le roi, entouré d'une noblesse nombreuse, de ses gardes et d'un formidable corps de cavalerie, s'avança vers la porte Neuve, se rendit au Louvre et s'y reposa environ une demi-heure. Il remonta ensuite à cheval, et, toujours accompagné de son brillant et épais cortège, s'achemina vers la cathédrale, en suivant la rue Saint-Honoré, celle de la Ferronnerie et le Pont-Notre-Dame. L'archidiacre et le chapitre reçurent le roi sous le porche de l'é-

* *Voyez les Mémoires de Condé, tome VI, Supplément, troisième partie, page* 151.

glise, au son de toutes les cloches... Au fond de la vieille basilique, on entonnait déja le *Te Deum*. Henri l'entendit avec recueillement, puis retourna au Louvre, en suivant un autre chemin.

Cependant les ligueurs persistans, secrètement influencés par Mayenne, qui s'était peu éloigné de Paris, voulurent tenter un mouvement, à l'aide du reste d'exaltation qu'on remarquait dans le quartier de l'université. Hamilton, curé de Saint-Côme, un crucifix à la main, parcourait les rues en criant aux armes; deux officiers ligueurs, *Crucé* et *Usur,* dit *la Jambe de bois,* parvinrent à rassembler quelques habitans, quelques moines et un petit nombre d'écoliers. Mais le capitaine Usur, en commandant certaines évolutions, tomba, brisa sa jambe de bois, et, plus maladroit qu'une tortue retournée, dut recourir à l'assistance de ses guerriers, pour se remettre debout. Le rire avait gagné la troupe ligueuse : il n'en fallut pas davantage pour faire échouer sa tentative; ce dernier élan du parti se noya dans un ridicule. Un corps de cavalerie acheva de soumettre la rive gauche.

Avant la fin du jour, l'ambassadeur d'Espagne, et ce qui restait encore à Paris des troupes de Philippe II, reçurent l'ordre de quitter immédiatement cette ville. Henri IV, d'une croisée du Louvre, vit défiler ces soldats, au nombre d'environ trois mille hommes. Lorsque le diplomate castillan passa, le monarque goguenard lui dit : « Mon-

« sieur, recommandez-moi à votre maître ; mais « n'y revenez plus. »

Le légat du pape refusa formellement de venir saluer Henri : ce prélat ne pouvait donc rester à Paris; mais le monarque indulgent ordonna qu'il fût conduit avec honneur hors des murs de cette ville. Il eut même la permission d'emmener *Varade*, recteur des jésuites, et *Aubri*, curé de Saint-André-des-Arts, tous deux complices d'un assassin nommé *Barrière* *, qui, récemment, avait voulu attenter aux jours du roi. Le Béarnais agit avec la même magnanimité envers tous ses ennemis. On comptait à Paris environ cent cinquante factieux influens, qui avaient conspiré contre la vie de ce prince. Il ne voulut en inquiéter aucun; on leur délivra, par son ordre, des passeports, et ils purent se retirer auprès du duc de Mayenne. Quelques agitateurs, restés à Paris, furent traités avec autant d'indulgence. Certains prêtres refusaient la confession aux Parisiens qui s'étaient déclarés

* Environ un mois après l'abjuration du roi, il se forma un complot entre les ligueurs exaltés pour assassiner ce prince : le nommé Pierre Barrière se chargea de commettre le crime; Pierre Varade, recteur des jésuites de Paris, Christophe Aubri, curé de Saint-André-des-Arts, et plusieurs autres prêtres, étaient d'accord avec ce scélérat. Barrière, dénoncé par un jacobin, complice repentant de l'attentat, fut arrêté à Melun, où le roi se trouvait. Il était muni d'un large couteau, affilé des deux côtés. On le fit périr; mais Henri ne voulut pas qu'on recherchât ses complices, qui pourtant étaient connus.

partisans du roi; d'autres continuaient à tonner contre lui du haut de la chaire, à proclamer que ce souverain huguenot était excommunié; d'autres faisaient prier hautement leurs paroissiens pour la ligue et le succès de ses armes : parmi ces ligueurs incorrigibles, on comptait les vicaires de Saint-André-des-Arts, le curé de la Madelaine et celui de Saint-Germain-l'Auxerrois. Henri IV se borna à faire imposer silence à ces forcenés.

Le 27 mars, *Dubourg l'Espinasse*, gouverneur de la Bastille, voyant que le duc de Mayenne ne pouvait le secourir, signa une capitulation honorable, et rendit cette forteresse. Mais il ne reconnut point Henri IV pour son roi, incapable, disait-il, de violer le serment qu'il avait fait à Mayenne. « Brissac, ajouta cet officier, est un « infame traître; je le soutiendrai en le com« battant en présence du roi, et je veux lui « manger le cœur au ventre... Je vais l'appeler « au combat, et si je ne lui arrache la vie, je lui « ferai perdre du moins l'honneur. »

Les grands hommes sont quelquefois imprudens par magnanimité: Henri IV alla visiter les duchesses de Nemours et de Montpensier; il leur donna toutes les garanties qu'elles pouvaient desirer pour leur sûreté, bien qu'il sût qu'il n'avait pas d'ennemis plus acharnés que ces deux dames. Elles lui prouvèrent d'ailleurs que l'esprit de rébellion n'était point éteint chez elles, en se déchaînant avec fureur contre le comte de Brissac : « Je sa-

« vais bien, dit madame de Montpensier, qu'il « était lâche; mais je ne savais pas qu'il fût « traître. »

Les protestans ont reproché à Henri IV de s'être montré trop clément envers ses ennemis, et de leur avoir même accordé des bienfaits, au détriment de ses amis : de sorte, disaient ces mécontens, qu'il suffisait de lui avoir fait du mal pour en obtenir du bien. Ce prince voulut évidemment s'attacher, par les liens de la reconnaissance, ceux qui l'avaient combattu. Si c'était une erreur, elle émanait assurément d'une belle ame, et servait un noble dessein; si l'on doit attribuer cette conduite généreuse à une politique intéressée, on y trouve encore un sujet d'éloges : plût à Dieu que tous les rois ralliassent leurs détracteurs par des bienfaits! La bienfaisance souveraine éteint le ressentiment et calme l'esprit de parti; tandis que les vengeances du trône, qui ne satisfont que la passion d'un homme, perpétuent les troubles civils et, avec eux, les malheurs publics. D'ailleurs, Henri IV agissait, dans cette occurrence, d'après des considérations d'une haute prudence : sa conduite magnanime, à l'égard des anciens ligueurs, tendait évidemment à les détacher de Mayenne, et à détruire ainsi le foyer de sédition dont ce prince était le centre. Ce résultat paraissait d'autant plus infaillible, qu'il reposait sur l'intérêt personnel, ce pivôt éternel des déterminations humaines. D'un autre côté, en favorisant trop ou-

vertement les chefs calvinistes, le roi pouvait donner de l'ombrage à une immense majorité catholique, dont le fanatisme subsistait, et rien n'eût été plus propre à faire suspecter la conversion de ce monarque. Tant de sagesse, tant de prudence, chez un souverain placé dans une si délicate position, n'obtinrent pas tout l'avantage qui pouvait en résulter : l'effervescence des partis admet difficilement les mesures conciliatrices. Henri IV fut accusé d'hypocrisie par les catholiques, trop animés contre lui pour croire à sa sincérité ; les protestans, qui se croyaient trop peu récompensés, l'accusèrent d'avarice et d'ingratitude.

Le premier soin du roi, après la soumission de Paris, fut de rétablir le parlement, et de donner à son gouvernement l'appui tutélaire des lois. Les magistrats fidèles, ayant de Harlai, de Thou et Molé à leur tête, revinrent dans la capitale. Les autres furent conservés ; mais ceux qui étaient restés fermes dans leur devoir eurent le pas sur eux : ils ne s'en plaignirent pas, et rivalisèrent de fidélité avec leurs collègues. La cour suprême cassa tous les arrêts, décrets, sermens faits depuis 1588, et qui préjudiciaient, soit à l'autorité royale, soit à l'ancienne législation du royaume : actes déclarés illégitimes et extorqués par la violence. Le parlement révoqua les pouvoirs donnés au duc de Mayenne, ainsi que le conseil des *quarante*, le comité des *seize* et tous les règlemens qui en étaient émanés.

Cette restauration accomplie, Henri IV s'occupa de l'acquittement des trente-deux millions qu'il avait promis aux ligueurs qui s'étaient, à prix d'or, ralliés à lui. D'autres princes, ressaisis du pouvoir, eussent éludé des engagemens arrachés par l'impérieuse nécessité : le Béarnais remplit scrupuleusement les siens, lorsqu'il se voyait en état de les violer impunément. Ce prince était le plus scrupuleux débiteur du royaume : quelle que fût l'origine d'une créance, il voulait qu'on l'acquittât, et donnait, à cet égard, l'exemple de l'exactitude. Le jour de son entrée à Paris, des sergens saisirent les bagages du capitaine Lanoue *, l'un de ses plus braves officiers, pour dettes contractées par son père au service de l'Etat. Ce gentilhomme se plaignit au roi d'une action si brutale : « Lanoue, répondit Henri, il faut payer ses dettes; « je paie bien les miennes. » Et le tirant à part, il lui donna des pierreries à mettre en gage pour libérer les objets saisis. Ainsi, dans un même trait, ce monarque offrait deux belles actions : il protégeait les lois et secourait un de ses serviteurs.

Henri IV, avant la fin de l'année 1594, fut encore obligé de quitter sa capitale, pour une expédition militaire qu'il importait d'accomplir. Mayenne s'était retiré dans la ville de Laon avec une partie de sa famille : le roi courut l'attaquer dans ce dernier refuge de la ligue. Mais il y fut secouru par

* Il était fils du brave et vertueux Lanoue, qui joua un rôle si honorable sous le règne de Charles IX.

un corps espagnol ; quittant la campagne en présence du roi. Néanmoins, et malgré ses alliés, peu empressés d'accepter une bataille, le Lorrain, attaqué vivement, dut solliciter une capitulation; il l'obtint avec les honneurs de la guerre. Après Laon, Amiens, Châteauthierri, Beauvais, Cambrai, furent conquises, tant par la plume que par l'épée, dit Anquetil : en d'autres termes, les gouverneurs de ces places cédèrent à la force ou à la séduction. Sur d'autres points, le roi éprouvait plus de résistance : les Espagnols, auxiliaires du duc de *Mercœur*, l'aidaient à recommencer le duché souverain de Bretagne, en combattant une armée royale, commandée par le duc d'Aumont ; tandis que d'Épernon, qui ne s'était séparé de la cause royale, en 1589, que pour se rendre indépendant dans le midi de la France, essayait de résister aux ordres de soumission qui lui avaient été notifiés par le duc de Montmorenci, gouverneur du Languedoc. Mais ce seigneur se soumit, et plusieurs autres l'imitèrent. Le duc de Guise, autorisé secrètement par Mayenne, fit la paix pour lui et ses frères : il rendit Reims et les autres places que cette maison occupait. Le roi leur en laissa le gouvernement, comme il venait de laisser au duc d'Épernon, celui du pays dont il avait voulu se faire le souverain. Villars, en remettant les clefs de Rouen, exécuta le traité financier conclu précédemment avec le roi, et fut confirmé amiral, dignité qu'il tenait de Mayenne. La Chastre et

Bois-Dauphin obtinrent aussi la confirmation du titre de maréchal de France, que l'ex-lieutenant-général leur avait conféré. Toutes ces graces, accordées à des hommes qui avaient encore les armes à la main, mécontentaient de plus en plus les calvinistes. Certes! ils jouissaient d'une entière liberté de conscience; leurs droits étaient respectés, et, avec moins de prévention, ils eussent pu reconnaître que les affections secrètes du roi inclinaient de leur côté. Mais, exclusifs comme tous ceux que domine l'esprit de secte, ils ne sentaient pas que le roi devait tenir une plus juste balance que l'ancien chef des réformés. Ces religionnaires murmuraient; peut-être eussent-ils conspiré s'ils avaient eu un prince du sang à leur tête. Henri IV le prévit, et appela le jeune Condé auprès de sa personne.

Tandis que le roi avait peine à contenir l'injuste mécontentement des calvinistes, les fanatiques de l'autre religion aiguisaient contre lui des poignards. Les jésuites étaient établis à Paris contre le vœu du parlement, contre le vœu de l'université, dont ils usurpaient les droits; ils déplaisaient aux autres ordres monastiques, qu'ils traitaient avec dédain; enfin, chaque jour Eustache du Bellai, évêque de Paris, déclarait hautement leur ordre contraire aux droits de la couronne, et ennemi de toute souveraineté. Un évènement vint appuyer ces assertions : la compagnie de Jésus élevait dans ses classes un jeune

homme de dix-neuf ans, nommé ***Jean Châtel*** : les études de cet élève étaient brillantes; ses maîtres lui témoignaient de l'amitié, et paraissaient fiers de ses succès. Or, le 27 décembre 1594, il pénétra inaperçu jusqu'à la chambre du roi, et saisissant l'instant où ce prince se baissait pour relever un gentilhomme, qui s'était prosterné devant lui, il lui porta un coup de couteau dirigé vers la gorge, mais qui, détourné par le mouvement de Sa Majesté, l'atteignit à la bouche et lui cassa une dent, sans faire une blessure profonde. L'assassin fut arrêté à l'instant *.

Durant l'interrogatoire que Châtel subit immédiatement, il ne dit rien qui pût faire soupçonner les jésuites de complicité. Mais il rapporta que, dans son collège, il avait entendu souvent répéter qu'il était permis de tuer le roi Henri IV, parce

* Cet évènement n'arriva point au Louvre, mais à l'hôtel du Bouchage, situé sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'Oratoire, et qu'habitait alors Gabrielle d'Estrées. Le roi, revenant du siège de Laon, entra tout botté dans la chambre de sa maîtresse. Plusieurs courtisans l'avaient suivi, et Jean Chatel s'était glissé, dans la foule, jusqu'auprès du monarque. Mathurine, folle du roi, se trouvait dans l'appartement : Henri crut que c'était elle qui l'avait frappé, et s'écria avec colère : *Au diable soit la folle! elle m'a blessé.* Cette fille nia, et eut la présence d'esprit de fermer la porte, afin que le coupable ne pût s'évader; alors le sieur de Montigni saisit Châtel en disant : *C'est par vous ou par moi que le roi a été blessé.* On fouilla l'assassin; on trouva sur lui le couteau dont il venait de frapper le roi; il avoua, sans balancer, son crime, et fut conduit au For-l'Evêque.

qu'il régnait contre le vœu du pape. Il ajouta que les pères l'avaient souvent introduit dans une *chambre des méditations*, remplie de figures effroyables, telles que la peinture représente les hôtes de l'enfer : c'était en présence de ces horribles objets qu'ils communiquaient à la jeunesse leurs principes subversifs de la morale ordinaire, et cherchaient à les imprimer au fond de l'ame comme des vérités éternelles. Convaincu de la légitimité du régicide, l'esprit nourri de sombres méditations, Châtel s'habitua à considérer le meurtre du roi comme une œuvre méritoire ; il devait par là, disaient ses maîtres, racheter quatre degrés des tourmens infernaux, qu'il avait encourus pour une habitude infame, puisée à l'école des *mignons* de Henri III. Bercé de cet espoir, ce fanatique n'hésita pas un instant à commettre le crime que nous avons mentionné. Il supporta la torture avec une constance calme et froide : au milieu des plus affreuses angoisses, lorsque ses membres broyés criaient sous le chevalet, son visage ne signalait aucune émotion ; sa bouche ne laissait pas échapper un murmure. Il entendit avec la même stoïcité l'arrêt qui le condamnait au supplice des parricides : il le subit sans que son courage se fût un seul instant démenti.

Les jésuites de Paris, arrêtés par ordre du parlement, subirent un interrogatoire long et rigoureux. La vérité s'enveloppa tellement dans leurs doctrines insidieuses, qu'il sembla d'a-

bord impossible de les accuser d'après leurs aveux; mais une visite scrupuleuse de leur maison y fit découvrir plusieurs écrits séditieux, et diverses enquêtes les convainquirent d'attentat contre la vie du prince et la sûreté du royaume. Un père, nommé *Jean Guignard*, fut condamné à être pendu; les autres jésuites furent bannis de la France, « comme corrupteurs de la jeunesse, « perturbateurs du repos public, ennemis du roi « et de l'État. » Ils sortirent de Paris le 8 janvier 1595, poussés devant les huissiers du parlement. Ainsi, ces moines dangereux quittèrent la capitale, trente-quatre ans après y être entrés.

Par un arrêt moins équitable, la cour suprême condamna le père Jean Châtel, contre lequel aucune charge ne s'était élevée dans le cours du procès, à s'éloigner du royaume pendant neuf ans, à payer une forte amende, et à voir sa maison démolie *. Nous parlerons ci-après de la pyramide commémorative qui fut élevée sur l'emplacement de cette maison.

Le bruit des armes couvrit bientôt les clameurs produites par le crime de Jean Châtel : Henri IV, las enfin des longues agressions de l'Espagne, déclara la guerre à Philippe II; aimant mieux, disait-il, une rupture ouverte qu'une paix semée

* Cette maison était située dans la Cité, entre le Palais de Justice et l'église des Barnabites, où se trouve aujourd'hui placé le dépôt général de la comptabilité qui doit être soumise à la cour des comptes.

d'embûches. Cette déclaration prévint de peu de temps l'initiative des hostilités que prirent les généraux espagnols : le connétable de Castille s'avançait, avec le duc de Mayenne, vers la Bourgogne, où celui-ci espérait pouvoir rassembler aisément quelques milliers de partisans. Mais Henri IV se porta vers la frontière menacée. Etant allé visiter ses avant-postes avec trois cents chevaux seulement, le roi rencontra l'armée espagnole tout entière à *Fontaine Française*. « A moi, cria-t-il aux gentilshommes qui l'en« touraient, en fondant sur les ennemis, et faites « comme vous m'allez voir faire... » Ce choc impétueux d'une poignée de braves, opposée à d'épaisses et profondes colonnes, suffit pour arrêter l'invasion. Les Espagnols, vaincus moralement plutôt que par le fer, se retirèrent, et le vainqueur accorda une trêve au duc de Mayenne.

Tandis que le roi donnait la loi avec sa valeureuse armée, il la recevait, déplorable, honteuse, par l'entremise de ses ambassadeurs auprès du saint-siège. Clément VIII accordait l'absolution au roi de France ; mais à quel prix ! ce prince s'obligeait à faire exécuter la dernière décision du concile de Trente, excepté dans les choses, s'il y en avait de telles, qui pourraient troubler la tranquillité publique : réserve trop ambiguë pour rassurer les calvinistes. Henri devait dire son chapelet tous les jours, les litanies le mercredi, le rosaire le samedi ; entendre chaque matin la messe, se con-

fesser et communier en public, pour le moins quatre fois l'an; bâtir un couvent dans chaque province; enfin, et c'est en ceci que l'humiliation était surtout révoltante, les ambassadeurs français, à genoux aux pieds du pontife, avaient été fouettés, de sa main apostolique, autant que le jeu avait plu à sa sainteté.

Mayenne, désespérant enfin de tenir tête au Béarnais, manquant d'ailleurs de prétextes pour continuer la guerre, depuis l'absolution de Henri IV, Mayenne fit sa soumission pour lui et les débris de la ligue. Le roi se montra d'une générosité magnanime envers ce prince : il se chargea de ses dettes, libéra ses biens de tous hypothèques, et reconnut que la religion seule lui avait mis les armes à la main. Toute recherche contre les ligueurs fut interdite aux cours du royaume. Et quant à l'assassinat de Henri III, attribué, avec tant de raison, à la maison de Lorraine, le traité porta : « Sur ce qu'il a paru au roi, « par l'inspection des pièces, que les princes et « princesses qui ont fait la guerre contre lui n'ont « eu aucune part à ce crime, vu même qu'ils s'en « sont justifiés par serment; il interdit à ses cours « de parlement toutes poursuites à cet égard. » Néanmoins, la complicité des Guises au meurtre de Saint-Cloud paraissait notoire: la duchesse de Montpensier s'était vantée si hautement d'y avoir participé, que le parlement de Paris refusa long-temps d'enregistrer un édit qui lui semblait être le dé-

menti dérisoire d'un fait authentique. Ce corps n'avait pu refuser l'opposition faite entre ses mains par Diane de France, sœur légitimée de Henri III, et par Louise de Savoie, sa veuve... Mais le roi donna plusieurs lettres de jussion, et l'enregistrement eut lieu.

Le duc amnistié vit pour la première fois Henri IV à Folembrai, maison de plaisance appartenant à Gabrielle d'Estrées : le roi combla cet ancien ligueur de bons traitemens et de caresses, qui le touchèrent profondément. « Ah! « Sire, dit un jour le duc, aujourd'hui Votre « Majesté m'a vaincu complètement. » On chassa beaucoup dans cette entrevue, et plus d'une fois Mayenne, qui était fort replet, fut lassé par son souverain. Le voyant, au signal d'un *halali*, haletant de fatigue, Henri lui dit en riant : « Mon « cousin, voilà le seul mal que je vous ferai de « ma vie. »

Dans les deux années qui suivirent, tous les princes qui ne s'étaient point encore soumis au roi, ou qui, depuis leur soumission, avaient encore repris les armes, rentrèrent dans le devoir. *Nemours* fut le premier ; *Joyeuse* l'imita bientôt et ramena à l'obéissance tout le pays de Toulouse. D'*Epernon* quitta avec peine le gouvernement de la Provence, où son despotisme était devenu intolérable, pour celui du Limousin, qu'on lui donna avec un retour de cinquante mille écus. Mais en 1598 seulement, *Mercœur* devait remettre la Bre-



tagne dans la main du roi, et donner sa fille au duc de Vendôme, fils naturel de Sa Majesté.

La soumission des seigneurs rebelles ne mit pas fin à tous les embarras du roi. Il avait toujours à soutenir une guerre active contre Philippe II, furieux de n'avoir pu s'emparer d'une partie de la France, en donnant ce royaume, réduit par son ambition, à la maison de Lorraine. L'Espagnol, malgré tous les efforts de Henri, faisait des progrès sur nos frontières : il était maître de Calais, Cambrai et plusieurs autres villes. C'était surtout l'argent qui manquait au roi; les notables, rassemblés à Rouen pour aviser aux moyens de satisfaire aux nécessités du royaume, répondaient mal à l'attente de Henri, qui pourtant leur avait parlé avec cette noble franchise qui le caractérisait*. L'assemblée de Rouen protesta de son zèle dans de fort beaux discours; des faiseurs, comme il s'en trouve par-

* « Je ne vous ai point appelés, dit ce souverain, comme « faisaient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver mes « volontés; je vous ai assemblés pour recevoir vos conseils, « pour les croire, pour les suivre; bref, pour me mettre en « tutelle entre vos mains : envie qui ne prend guère aux rois, « aux barbes grises, aux victorieux; mais la violente amour « que je porte à mes sujets me fait trouver tout aisé et « honorable. »

Henri IV parle ici des barbes grises, et la sienne était du nombre : depuis long-temps déja il portait des marques de vieillesse; ses cheveux avaient grisonné de bonne heure : « *C'est*, disait-il, *le vent de mes adversités qui a* « *soufflé là.* »

tout, proposèrent très éloquemment des expédiens inexécutables, pour remédier aux maux de l'État; mais, en définitive, ces états procurèrent peu de ressources au roi.

Les finances étaient dans un état d'autant plus affligeant, que l'administration en avait été longtemps abandonnée à des exacteurs. Le roi venait de les confier à Maximilien de Bethune, marquis de Rosny, depuis si célèbre sous le nom de Sully. Mais un système financier ne s'improvise pas, surtout quand les ressources manquent. Ce digne ministre, dont la probité fut portée jusqu'à l'héroïsme, n'avait pu opérer encore cette restauration, qui, dans la suite, changea si heureusement la face du royaume. Henri IV vit, pendant quelque temps, paralyser les desseins qu'il avait formés pour l'expulsion des étrangers : « Je suis fort proche de mes « ennemis, écrivait-il de l'armée au vertueux « Sully, et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je « puisse combattre. Mes chemises sont toutes dé- « chirées, mes pourpoints troués au coude, et de- « puis deux jours je dîne chez les uns et chez les « autres, parce que mes pourvoyeurs n'ont plus « moyen de rien fournir pour ma table. »

Mais, sous le ministère de Sully, cet état de choses déplorable ne tarda pas à s'améliorer : les concussions cessèrent, la cupidité des financiers fut réprimée; l'ordre reparut. L'argent des peuples, porté directement au trésor royal *, reçut sa desti-

* Jusqu'alors, si l'on ordonnait une levée de cent cin-

nation légitime. Quelques emprunts, faits avec sagesse, avec discernement, mirent à même de payer les dettes du royaume, et de faire la guerre avec activité. Le roi, ne craignant plus de manquer de ressources au moment décisif, se disposa à pousser les opérations guerrières de manière à reconquérir promptement, et les places perdues, et cette paix solide qui était l'objet de tous ses vœux. Il songea d'abord à ressaisir la capitale de Picardie, que les habitans avaient prétendu défendre seuls, et qu'ils s'étaient laissé prendre pendant qu'ils écoutaient un sermon. Henri, s'arrachant des bras de Gabrielle, reprit l'armure, en s'écriant : « Allons, c'est assez faire le roi de France; il « est temps de faire le roi de Navarre. » Amiens, quoique vaillamment défendue par la garnison, et par une armée que l'archiduc *Albert* d'Autriche amena à son secours, fut enlevée aux Espagnols en peu de temps. Mais, au sein même de ce triomphe, Henri IV éprouva un vif chagrin : ni les seigneurs calvinistes, ni leurs troupes ne prirent part à cette campagne; tandis que le duc de Mayenne y servit fidèlement le souverain, ainsi que d'autres ligueurs titrés. Les réformés perdirent, dans cette circonstance, beaucoup de l'estime qu'ils s'étaient acquise par leur longue et courageuse constance. Les sentimens que laissait soupçonner cette sorte de bouderie ne parurent

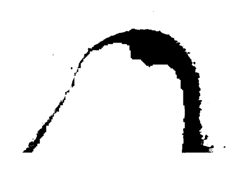
quante millions sur le peuple, le trésor en recevait environ trente.

point honorables : ces religionnaires le sentirent ; ils levèrent quelques troupes, mais elles arrivèrent trop tard.

Le roi jugea, à ces signes de mécontentement, qu'il était temps de publier une loi qui fixât enfin l'état des calvinistes, et réglât à toujours tous les points litigieux entre eux et les catholiques. MM. de *Schomberg* et de *Colignon* s'occupèrent, avec les présidens de *Thou* et *Jeannin*, de l'élaboration d'un projet que le roi devait faire discuter dans son conseil. Mais ce prince ne crut pas qu'il fût de la dignité souveraine d'informer, dès ce moment, les calvinistes du soin qu'il prenait en leur faveur.

L'année 1598 vit finir toutes les affaires fâcheuses que le roi avait sur les bras : la guerre avec l'Espagne se termina par le traité de Vervins, et le Béarnais n'y fit au fier Philippe II aucune concession honteuse *. Le duc de Savoie, qui avait profité des derniers troubles civils pour envahir quelques terres limitrophes de ses Etats, fut repoussé chez lui. Le duc de Mercœur, qui tenait depuis quatre ans la Bretagne en état de révolte, se soumit, et accepta la main de César, duc de Vendôme, pour sa fille. Enfin, tous les ac-

* Dans la correspondance qui s'établit entre Henri IV et Philippe II, à l'occasion du traité de Vervins, l'Espagnol mettait au-dessous de sa signature une longue kyrielle de titres, de dignités, de qualifications honorifiques ; le malin et spirituel Béarnais signait *Henri, bourgeois de Paris.*



commodemens généraux et particuliers de cette année furent couronnés par l'*édit de Nantes*, le plus favorable, et surtout le plus franchement consenti de ceux accordés jusqu'alors aux calvinistes. Ils obtenaient une liberté entière de conscience, l'exercice public de leur culte dans un grand nombre de villes, la jouissance, sans aucune restriction, des droits civils, l'admission aux charges et emplois publics, quarante-cinq mille écus par an pour les pasteurs, et la liberté d'élire des députés pour les assemblées générales de protestans, qui pouvaient se réunir avec l'autorisation du roi. Un article secret de l'édit de Nantes accordait, pour huit ans encore, aux réformés, plusieurs places de sûreté.

Par malheur, sous les dehors du héros et du sage administrateur, Henri IV cachait l'homme le moins capable de résister aux passions qui dégradent le plus un souverain : non content de se laisser gouverner par Gabrielle d'Estrées, qu'il avait faite duchesse de Beaufort, il songea un moment à l'épouser, par suite d'un double divorce entre elle et le seigneur de Liancourt, *mari honoraire* de cette dame, et par la rupture de son propre mariage avec Marguerite de Valois, dont il vivait séparé depuis plusieurs années. C'eût été substituer, au lit royal, à la plus dissolue des princesses, mais au moins fille et sœur de roi, une femme presque obscure, et dont l'immoralité égalait celle de la reine. « Sire, dit à ce sujet Sully, il faudrait,

« pour que Votre Majesté contractât tel mariage « sans vergogne, qu'elle pensât, comme les filles « de Loth, décidées à forniquer avec leur père, que « le genre humain va périr à défaut d'une telle « conjonction.» Henri IV sourit de cette remarque maligne, et ne parla plus d'épouser Gabrielle. Soit qu'elle eût été informée de cette conversation, soit que le crédit du ministre l'offusquât, elle prit la résolution de le perdre, ou du moins d'obtenir sa disgrace irrévocable. Elle crut en avoir trouvé l'occasion dans le baptême de son fils, César de Vendôme, fait avec une magnificence extrême. Sully, qui avait désapprouvé ce fracas, refusa l'argent nécessaire pour acquitter les frais d'une si folle cérémonie. Gabrielle, à ce refus, éclata en plaintes amères, en reproches sanglans; le surintendant des finances demeura ferme dans sa résolution. Henri crut qu'il allait calmer cet orage en conduisant le lendemain Sully chez sa maîtresse, qu'il avait fait avertir de le bien recevoir. Mais, en femme adroite et stylée, elle se prit à pleurer, à se jeter à terre, à s'arracher les cheveux dès que, du coin de l'œil, elle aperçut le roi et son ministre. « Sire, s'écria-t-elle avec co« lère, j'aimerais mieux mourir que de vivre « avec cette vergogne, de voir soutenir un valet « contre moi, qui porte le titre de votre maî« tresse... » La séduisante sirène, croyait parler à l'homme faible et passionné; mais ce fut le grand roi qui répondit: « Par Dieu, Madame, dit



« ce prince avec véhémence, c'est trop, et vois « bien qu'on vous a dressée à ce badinage pour « essayer de me faire chasser un serviteur du-« quel je ne me puis passer. Mais, par Dieu, je « n'en ferai rien; afin que vous en teniez votre « cœur en repos, et ne fassiez plus l'acariâtre « contre ma volonté, je vous déclare que si j'é-« tais réduit à cette nécessité de perdre l'un ou « l'autre, je me passerais mieux de dix maîtresses « comme vous que d'un serviteur comme lui. » La duchesse de Beaufort, reconnaissant qu'elle venait de jouer sa fortune, se jeta aux pieds du roi, qui s'attendrit et lui pardonna.

Peu de temps après cette scène, Gabrielle, qui avait passé une partie du carême à Fontainebleau avec le roi, revint à Paris le jeudi saint, et descendit chez Zamet, son ancien amant, maintenant servile complaisant de ses amours. En quittant Henri IV, la duchesse avait été saisie d'un de ces pressentimens dont la cause mystérieuse échappe à notre intelligence : il lui paraissait plus difficile que jamais de se séparer du roi. Vingt fois elle le quitta, vingt fois elle revola dans ses bras; puis s'éloignant enfin avec effort, Gabrielle recommanda au monarque ses enfans, sa famille, ses domestiques... Le lendemain, elle n'existait plus *.

* Zamet écrivit à Sully, après ce funeste évènement : « La « duchesse se mit à table en arrivant; elle mangea bien à dî-« ner : on la traita des viandes les plus friandes et les plus dé-« licates que je savais être le plus selon son goût. Ce que vous

Aussitôt après la mort de cette favorite, Marguerite de Valois, qui jusqu'alors n'avait pas voulu consentir au divorce, fut la première à le provoquer, satisfaite, disait-elle, qu'une p....., dont les faveurs avaient été le rebut de tous les pages, ne montât pas sur le trône de France. Cette princesse oubliait en ce moment qu'elle-même avait pollué ce trône au même titre.

On a dit qu'avant la mort de Gabrielle, il avait été entamé des négociations, à Florence, pour faire épouser au roi Marie de Médicis, fille de François II, grand duc régnant; quelques mémorialistes ont ajouté que la mort de Gabrielle, imputée à l'Italien Zamet *, pouvait n'avoir pas

« remarquerez, selon votre prudence; car, poursuivait le « confident, dans une phrase ambigue, la mienne n'est pas « assez excellente pour présumer des choses dont il ne m'est « pas apparu. » Gabrielle d'Estrées, passa généralement pour avoir été empoisonnée : les douleurs d'entrailles qu'elle éprouva le lui firent penser à elle-même, et concevant sans doute des soupçons sur son hôte, elle demandait à grands cris *qu'on l'ôtât de cette maison*. On la transporta en effet dans le doyenné de Saint-Germain-l'Auxerrois, cul-de-sac Sourdis, où elle mourut, le vendredi saint, dans des tourmens horribles, et tellement défigurée qu'on ne pouvait la regarder. Après sa mort, ses traits reprirent leur expression ordinaire; elle fut exposée sur un magnifique lit de parade, vêtue d'une robe de satin blanc couverte de pierreries; on la transporta ensuite à l'abbaye de Maubuisson, où elle fut inhumée. — Le roi fit prendre le deuil à la cour.

* Zamet était de Lucques, en Italie, où, dans sa jeunesse, il exerça l'humble profession de cordonnier. Catherine de



été étrangère à ce projet d'union. Quoi qu'il en soit, peu de temps après avoir perdu la duchesse de Beaufort, le roi s'éprit éperdument de *Henriette d'Entragues*, fille du comte de Balzac et de Marie Touchet, ancienne maîtresse de Charles IX. Cette beauté, certainement plus coquette que sage, sut irriter, par de feintes rigueurs, l'amour du passionné Henri jusqu'au point de lui arracher une promesse de mariage. Ce prince la montra un jour à Sully, en lui demandant conseil sur son exécution. Le loyal serviteur prend le papier, le parcourt et le déchire froidement, pour toute réponse. « Com-« ment, morbleu ! s'écrie le roi en colère, je crois « que vous êtes fou.—Il est vrai, Sire, répond le « ministre, et je voudrais l'être si fort, que je « fusse le seul en France... » Henri IV sortit sans répliquer. Sully se croyait perdu : le lendemain il était grand-maître de l'artillerie, et le roi ne parla plus de son mariage avec mademoiselle d'Entragues, qu'il se contenta de créer marquise de Verneuil. Quel ministre ! quel roi !

Ce fut dans le même temps que, redoutant sans doute le retour de quelque velléité matrimoniale indigne de lui, Henri IV se hâta d'épouser Marie de Médicis, princesse âgée de vingt-six ans, beauté fortement constituée ; elle lui donna bientôt un fils, qui régna sous le nom de Louis XIII.

Médicis l'attira à Paris; il s'y enrichit par la maltote, sous le règne de Henri III, et devint un des plus opulens intéressés des fermes.

Sans les fureurs de l'esprit de parti, exaltées encore par l'ambition, le règne de Henri IV eût été glorieux et prospère; mais, malgré la constante sollicitude de ce prince, malgré les efforts heureux de Sully, ce fut une période continuellement orageuse. En 1602, la trahison du maréchal de Biron remplit l'ame du roi d'amertume: «Cela « fit, a-t-il dit souvent, l'un des plus vifs chagrins « de ma vie.» Henri aimait ce guerrier: c'était celui de ses généraux sur lequel il comptait le plus un jour de combat: « Voilà Biron, s'écriait-il après la « prise d'Amiens, l'homme que je présente vo- « lontiers à mes amis et à mes ennemis. » Eh bien! ce héros trahit celui qui lui portait tant d'affection, tant d'estime. Biron conspira contre son maître et sa patrie, avec le duc de Savoie et le roi d'Espagne *. Henri, ayant obtenu des preuves convaincantes du crime, chercha à sauver le

* Le roi avait excité le mécontentement de Biron, en lui refusant le commandement de la citadelle de Bourg, en Bresse: son orgueil s'irrita de ce refus, et ce brave officier devint un traître. L'accusation portée contre le maréchal reposait sur quatre points; on l'accusait 1° d'avoir entretenu des intelligences avec l'archiduc Albert d'Autriche; 2° d'être entré en traité avec le duc de Savoie et le comte de *Fuentès*, directement et par l'entremise du nommé la Fin; 3° de s'être entendu avec l'ennemi pour retarder la prise des places de la Bresse et compromettre l'armée royale; 4° d'avoir engagé le gouverneur du fort de Sainte-Catherine à pointer un canon sur un point où il devait conduire le roi, et à lui dresser une embuscade d'arquebusiers.



coupable; il le pressa, le supplia, dans des entretiens particuliers, pleins de franchise et de bonté, de reconnaître son crime, afin d'avoir l'occasion de pardonner au repentir. Biron ne fit que de demi-avœux, et fut envoyé devant le parlement. Cent douze juges se réunirent pour instruire son procès; il comparut à ce tribunal le 27 juillet. Il se défendit avec fierté, mais avec maladresse. Son complice *La Fin* s'était servi, pour le séduire, des pratiques de la sorcellerie : il lui faisait voir des figures de cire qui remuaient et parlaient; il soufflait sur lui, le baisait à l'œil, lui mordait l'oreille, etc....; triste dégénérescence d'une ame forte, qui se démentait et s'avilissait!... Après un discours long, diffus et confirmatif du crime qu'il avait commis, Biron implora la clémence du roi. L'occasion de l'obtenir était perdue ; la condamnation capitale que le parlement porta contre lui reçut son exécution. Ce brave et malheureux officier eut la tête tranchée dans l'enceinte de la Bastille, le 31 juillet 1602. Le roi lui avait accordé la grace de faire son testament et de n'être pas lié. *Quelles graces! quelles graces!* s'écriait en sanglotant cet homme jadis si intrépide, si faible à son heure suprême : « Quoi ! murmurait-il, ne pourrait-on me « garder céans, les fers aux mains, pour se servir « de moi dans un jour d'importance? » Cependant, sa résolution revint au moment de paraître sur l'échafaud : il y monte rapidement, promène autour de lui un regard inquiet, cherche des yeux l'épée du

bourreau, qu'on lui cache, et se précipite à genoux, saisi d'un tremblement universel... Le maréchal se bande lui-même les yeux; mais il ne veut pas qu'on lui coupe les cheveux: « Qu'on ne « m'approche pas, s'écrie-t-il d'une voix tonnante, « en se relevant; je ne saurais l'endurer; si je me « mets en fougue, j'étranglerai la moitié de ce « qui est ici... » Des flammes jaillissent de son œil courroucé; son geste, ses traits, sa menace sont terribles... Il se remet à genoux..., et le bourreau, bondissant jusqu'à lui, abat d'un seul coup cette tête illustre... Ce coup est répété par les voûtes de la Bastille... Henri pleura, dit-on, le brave Biron; mais il avait cru devoir, par un exemple, étouffer enfin l'esprit de révolte, toujours prêt à se ranimer. Cette conduite ne fut pas généralement approuvée: Bassompierre, lui-même, cet admirateur fervent du Béarnais, dit, dans ces Mémoires: « On fit beaucoup de bruit de « cette prétendue conjuration, dans laquelle il « n'y eut pas un homme sur pied, pas une bico- « que prise, pas une déclaration faite *. » La reine

* Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, était, dit-on, entrée dans cette conjuration, dans le but de faire déclarer habile à succéder au trône un fils qu'elle avait eu du roi, sous la foi d'une promesse de mariage, consentie avant que Henri eut épousé Marie de Médicis. Le comte d'Auvergne, frère utérin de la favorite et fils de Charles IX, s'associa à cette cabale, tant en mémoire de son père que dans l'intérêt de sa sœur et dans le sien. Henri de la Tour-d'Au-

Elisabeth en jugea différemment ; ses conseils ne contribuèrent pas peu au supplice du maréchal : « Les sceptres, écrivait-elle à Henri IV, sont des « tisons enflammés, qui doivent brûler les mains « de ceux qui veulent les toucher. » Peut-être cette princesse, si jalouse des droits de la couronne, l'était-elle davantage de donner un lugubre pendant à l'exécution du *comte d'Essex*, dont le crime principal était d'avoir négligé les charmes surannés de sa souveraine *.

En 1603, Henri IV renouvela un traité avec Jacques I[er], qui, le premier des souverains anglais, venait de réunir sous sa domination l'Angleterre,

vergne, duc de Bouillon, s'était aussi lié à cette conjuration, seulement dans le but de ranimer en France des troubles civils, dont il espérait profiter. Le comte d'Auvergne fut arrêté à Fontainebleau en même temps que Biron. Quand on demanda au maréchal son épée, il s'écria : *Mon épée! mon épée! qui a fait tant de bons services.* — Quand on demanda celle du comte d'Auvergne, il répondit avec calme : « *Tiens,* « *prends-là; elle n'a jamais tué que des sangliers.* » Le roi fit grace à ce seigneur, ainsi qu'au duc de Bouillon ; mais celui-ci ne voulut pas croire à la clémence du roi, qu'il n'avait pas méritée, et se sauva en Allemagne. Plus tard, il conspira encore.

* Elisabeth survécut peu à celui de tous ses amans qu'elle avait le plus aimé; vainement chercha-t-elle dans les bras de *Clarincard* l'oubli de l'infortuné *Essex ;* une mélancolie profonde la saisit : elle devint taciturne, sujette à de longs soliloques pendant le silence des nuits. Elle croyait voir son amant, sa victime; elle lui parlait d'une voix étouffée par les sanglots. L'humeur de cette reine fut dès-lors aigre, acariâtre, capricieuse; bientôt une insomnie rebelle s'empara d'elle ;

l'Écosse et l'Irlande; conclut une ligue défensive en faveur des Provinces-Unies, et renouvela son alliance avec les Suisses. Le royaume se trouva donc en sûreté contre les ennemis du dehors; mais, dans cette même année, Henri IV compromit la tranquillité intérieure en rappelant les jésuites. Le pape demandait depuis long-temps ce rappel: on a pensé que c'était une des conditions secrètes de l'absolution du roi. *Fouquet de la Varenne*, qui de cuisinier, puis agent des galanteries de Henri, était devenu noble, conseiller d'état et contrôleur-général des postes, commença à solliciter auprès du roi, le retour *des pères de la ruse*, secondé de loin par le père *Cotton* *, qu'on vit depuis prédicateur du Louvre. Ce courtisan et ce religieux firent si bien, par leurs secrètes insinuations, qu'ils obtinrent la grace des disciples d'Ignace.

elle restait des journées, des nuits entières, assise sur des coussins, sans vouloir rien voir, rien entendre, rien décider, ni pour le présent, ni pour l'avenir. Souvent des sons inarticulés s'échappaient de sa poitrine oppressée... Quelquefois on distinguait ces mots à travers des soupirs redoublés... *Je suis lasse, lasse de la vie, je veux mourir!* Ainsi la nature elle-même se vengeait sur l'impérieuse Elisabeth du meurtre de Marie Stuart, d'Essex et d'autres personnes sacrifiées à sa tyrannie et à ses amours exigeans... Enfin son agonie commença, comme les derniers élans d'une passion expirante... Elle mourut d'un regret amoureux, à l'âge de soixante-neuf ans. A peine paraissait-elle en avoir quarante.

* On disait communément : notre roi est un bon prince; il aime la vérité; mais il a du *coton* dans les oreilles.

Le roi permit leur rentrée sur cette décevante inspiration : « Que, s'ils étaient capables de « mauvais desseins, on aurait moins à craindre « d'eux en les captivant par des bienfaits, qu'en « les aigrissant par des rigueurs... » Henri IV, en raisonnant ainsi, n'avait égard, ni au plan, dès long-temps arrêté par les jésuites, de miner toute domination souveraine, ni à la vengeance excitée en eux par un premier bannissement. La compagnie de Jésus rentra dans le royaume en 1603, malgré les sages avis de Sully, malgré les vives remontrances du parlement. La seule condition imposée à cet ordre, fut qu'il y aurait toujours un jésuite auprès du prince, pour répondre de la conduite de ses frères. Cette prétendue garantie devint la source du crédit de ces moines : ils s'emparèrent de l'esprit, de la conscience des souverains; profitèrent de leur faiblesse, de leurs craintes, exaltèrent leur fanatisme, et ne tardèrent pas d'acquérir le dangereux crédit qui devait faire triompher tous leurs desseins ambitieux, et blanchir tous leurs méfaits.

Cependant la France, nonobstant les troubles que nous avons signalés, était devenue heureuse et florissante. Le roi, prodigue de bienfaits, habilement fécondés par Sully, avait mérité le titre de *Henri-le-Grand*, que la reconnaissance nationale lui décernait, en recueillant, dans toutes les parties de l'administration, le fruit d'un gouvernement

plein de sagesse et de bienveillance. La justice, les finances, l'économie publique, la marine, la comptabilité des troupes s'améliorèrent; les découvertes obtinrent des encouragemens; plusieurs manufactures importantes se fondèrent en France pour la première fois; on commença à creuser des canaux navigables, à bâtir des ponts solides, à élever des chaussées; les étangs, trop multipliés, furent comblés, les forêts éclaircies, les grands chemins alignés. L'embellissement des villes ne fut point négligé : Henri IV y fit concourir les beaux arts, qu'il aimait; l'architecture, la peinture, la sculpture rivalisèrent de talent et de zèle à la voix de cet illustre protecteur. La culture des terres fut surtout encouragée par le roi, qui, simple et ami des champs, se plaisait au sein d'un entourage agreste. « J'ai une vigne, disait-il au connétable de Castille, j'ai des vaches, des moutons, des poules, et je sais si bien « le ménage de la campagne, que, comme homme « particulier, je pourrais encore vivre commodément. » *La poule, mise le dimanche au pot du paysan, et la paix universelle,* dont cet excellent souverain rêva le double projet, furent sans doute une chimère, mais la chimère d'un prince vertueux, qui pouvait l'accomplir au moins en partie.

Malgré tant d'améliorations, dont plusieurs furent très onéreuses à l'État, l'économie financière de Sully était telle, qu'en 16[illegible], il avait

déja diminué la dette publique de quatre vingt-sept millions, quoique les contribuables eussent été degrévés de quatre.

Voyons maintenant quels établissemens la ville de Paris, proprement dite, dut à Henri-le-Grand.

Sous la domination de la ligue, on n'avait fondé dans la capitale que des élémens de trouble et de destruction; citons pourtant ces fondations : c'étaient, 1° *le conseil des seize*, siégeant à l'Hôtel-de-Ville, et composé d'une personne députée par chacun des seize quartiers de Paris; 2° le *conseil des quarante*, formé de quarante ligueurs, pris dans toutes les conditions, et qui siégeait aussi à l'Hôtel-de-Ville; 3° *la confrérie du cordon* et *du saint nom de Jésus*, club de papistes fanatiques, établi dans l'église de Saint-Gervais; 4° *la confrérie du chapelet*, fondée dans la maison des jésuites de la rue Saint-Jacques, et dirigée par ces religieux. Là se distillait l'esprit de la ligue; on n'était pas bon ligueur sans être confrère du chapelet : les illuminés de ce centre ascétique disaient :

> Qui n'a le chapelet au cou
> Mérite d'y avoir un licou.

C'était la maxime des catholiques, *hors l'église point de salut*, reduite à sa plus brutale expression. On pense bien que ces fondations factieuses disparurent après l'entrée de Henri IV à Paris. Parlons de celles qu'il dirigea ou encouragea.

Le premier monument élevé sous le règne de ce

prince fut *la pyramide commémorative du crime de Jean Châtel* : elle était, comme nous l'avons vu, bâtie sur l'emplacement de la maison démolie du père de cet assassin, près du Palais. C'était une espèce d'obélisque d'un mauvais goût, et chargé d'inscriptions qui flétrissaient la compagnie de Jésus, comme premier auteur de l'assassinat du bon roi. Ce monument, construit en 1595, avait vingt pieds d'élévation. Les jésuites ayant été rappelés, la pyramide commémorative de leur crime fut abattue, à la sollicitation du père Cotton : elle avait duré huit ans, comme la disgrace de ces moines.

Le Pont-Neuf * avait été commencé en l'année 1578, sous la conduite de l'architecte Jacques Androuet du Cerceau : le 31 mai, Henri III vint en poser la première pierre, avec une suite brillante, du côté de l'église des Augustins. Quatre piles furent alors élevées jusqu'à environ six pieds au-dessus du fond de la rivière ; mais la guerre civile et le défaut d'argent firent discontinuer les travaux. En 1602,

* Dans les seules années 1603 et 1604, le roi augmenta beaucoup les constructions de Saint-Germain, de Fontainebleau et de Monceaux ; il commença le canal de Briare, finit le Pont-Neuf, éleva les galeries du Louvre, fonda, en quelque sorte, les manufactures de soie d'or et d'argent, fit la première plantation de mûriers, établit les Gobelins, institua des verreries, des fabriques de cuir doré, de toile, de crêpe, et accueillit le plan proposé pour la jonction du canal des deux mers.



Henri IV ordonna qu'on les reprît ; au mois de juin 1603 il passa sur le Pont-Neuf, où peu de personnes encore se hasardaient. En 1604, le passage était tout-à-fait praticable : mais le monument ne fut achevé qu'en 1607, sous la conduite de Charles Marchand, qui avait changé et embelli le projet de du Cerceau. La longueur totale du Pont-Neuf * est de sept cent huit pieds ; sa largeur de soixante-dix pieds huit pouces. L'ordonnance architecturale de ce pont a de l'élégance, de la grace même : il est orné, sur les deux faces extérieures, d'une corniche très saillante, supportée par des consoles présentant des figures de satyres, de sylvains et de dryades, attribuées en partie à Germain Pilon. Le Pont-Neuf fut réparé à diverses reprises ; nous en reparlerons. Cette construction nécessita quelques travaux de terrasse aux emplacemens contigus. La jonction de deux petits îlots, à l'extrémité occidentale de l'île, dite de la Cité, agrandit cette île ; trois portions de terrain, que séparaient des bras de la Seine, n'en formèrent plus qu'un, par le comblement de ces filets d'eau. On éleva ensuite le niveau des îles à la hauteur du pont ; puis l'emplacement servit successivement à bâtir les quais de l'Horloge et des Orfèvres, la place Dauphine et le terre-plein sur lequel fut érigée, plus tard, la statue équestre de Henri IV.

* Voyez la gravure, tome III de cette Histoire, pages 359, 486.

Dans ce même temps, on commença à reconstruire, à l'extrémité septentrionale du pont, les quais de l'École et de la Mégisserie, en élargissant la place des Trois-Maries. A l'extrémité méridionale, les quais de Conti et des Augustins furent rebâtis avec régularité. Mais le pont n'aboutissait qu'à une masse de constructions religieuses, parmi lesquelles il faut citer le *collège ou hôtel de Saint-Denis*, dont les dehors se joignaient à ceux de l'hôtel de Nesle ou de Nevers. En 1606, une compagnie, dirigée par Nicolas Carrel, ouvrit, à travers ces bâtimens ou jardins, une rue dans la direction du pont : ce fut *la rue Dauphine* *.

En 1596, le *Pont-aux-Meûniers* s'écroula un dimanche, pendant l'office du soir. Quoique construit en bois, il était chargé de maisons, et à chacune de ces piles était attaché un moulin flottant : cette double cause put contribuer à sa ruine. Elle fut désastreuse : cent cinquante personnes, entraînées dans sa chute perdirent la vie. En 1598, le sieur Marchand, architecte du Pont-Neuf, obtint l'autorisation de rebâtir à ses dépens un nouveau pont sur l'emplacement de celui aux Meûniers : cette construction, entravée par diverses chicanes, ne fut terminée qu'en 1609. Ce monument, appelé

* Ce nom fut donné à cette rue, à la porte ouverte à son extrémité méridionale, et à la place située entre les quais de l'Horloge et des Orfèvres, à l'occasion de la naissance du fils aîné de Henri IV.



le *Pont-Marchand*, du nom de son fondateur, était d'une forme gracieuse, et couvert de maisons légèrement construites en bois, toutes uniformes, peintes à l'huile, et distinguées entre elles par une enseigne représentant un oiseau. En 1621, le Pont-Marchand fut la proie des flammes.

La fondation architecturale la plus importante du règne de Henri IV, est *cette longue galerie qui lie les palais du Louvre et des Tuileries.* Catherine de Médicis en eut la première idée : sous le règne de Charles IX, cet édifice fut commencé. Ce prince en posa la première pierre; mais les travaux furent bientôt abandonnés. Henri IV les fit reprendre en 1600; alors le terrain sur lequel il fallait bâtir était tellement envahi par les terres de rapport, les immondices et les matériaux entassés, qu'il fallut un long espace de temps pour le déblayer. En 1603, la construction de la galerie était poussée avec activité. A la fin du règne de Henri IV, la communication entre les deux palais commençait à s'établir. Le rez-de-chaussée de ce long édifice était, dit-on, destiné, par son fondateur, à recevoir les ateliers des plus experts artisans de toutes les nations, que Henri se proposait d'appeler à Paris, pour y féconder les germes de l'industrie. Audrouet du Cerceau, calviniste fervent, s'était éloigné de la France pendant les guerres de religion : il y reparut sous le règne de Henri IV, et dirigea les travaux du Louvre.

Nous avons mentionné, dans le chapitre précédent, la construction du château des Tuileries, composé de cinq corps de logis, qui, jusqu'au règne de Henri IV, constituèrent tout l'édifice. Ce prince fit ajouter à ces bâtimens quatre nouveaux corps de logis, bâtis dans l'alignement des anciens, et qui en prolongèrent également la ligne, au nord et au [illegible]ddition se composait, de chaque côté, d[illegible] de logis et d'un gros pavillon. Alors la [illegible] qui n'avait précédemment que quatre-[illegible]oises, fut portée à cent soixante-huit. Le s[illegible]s dernières parties du monument se rappo[illegible]chitecture de la grande galerie : elles furent s[illegible]te construites dans le même temps et par le [illegible]e architecte. Les parties additionnelles du château des Tuileries ne furent pas achevées sous ce règne : Louis XIII y fit travailler, et Louis XIV les termina.

Le château des Tournelles, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, fut démoli en 1664 ; on établit dans la cour intérieure de ce palais un champ de foire qui, pendant quarante ans, servit de *marché* aux chevaux. Mais, en 1604, Henri IV, toujours zélé pour la propagation de l'industrie manufacturière, ordonna qu'il fût construit, sur cet emplacement, trente-cinq pavillons uniformes et disposés quadrangulairement autour de l'espace, afin d'en faire une vaste place, qu'on a nommée depuis *Place Royale*. La continuité des bâtimens sur chaque face, dont la longueur est de soixante-douze toises, forme

un chemin couvert, résultant d'une suite de galeries pratiquées au rez-de-chaussée des maisons. Ces édifices, moitié pierre, moitié brique, dont les combles très élevés sont de mauvais goût, offrent un aspect triste et monotone; mais leur parfaite régularité rachète en partie cette disgrace. Vue dans son ensemble, la Place Royale est belle. Elle ne fut achevée qu'en 1612, sous la régence de Marie de Médicis. Nous en reparlerons.

Nous avons mentionné l'origine des fontaines de Paris, ainsi que celle des acqueducs qui les alimentent. Elles étaient fort inégalement réparties, et ne distribuaient leurs eaux que sur la rive droite de la Seine. La Cité et la rive méridionale étaient encore privées de ce bienfait. Du reste, les dix-huit fontaines, situées dans la partie de la ville qui en était pourvue, satisfaisaient mal, ou ne satisfaisaient point du tout aux besoins de la population, par suite des nombreuses concessions d'eau faites aux hôtels, et surtout aux communautés. En 1587, ces concessions furent bien diminuées; en 1594, on les réduisit davantage; enfin, en 1598, ce privilège ne fut plus concédé qu'à un prix exorbitant, qui en rendit la demande de plus en plus rare. Mais cette disposition, faite tardivement, ne restitua au public que de minces filets d'eau dans quelques fontaines; d'autres étaient entièrement taries, et les aqueducs eux-mêmes tombaient en ruines. Henri IV ordonna qu'ils fussent réparés; pour subvenir à cette dépense,

il lui parut piquant d'asseoir une taxe sur les vins: personne ne se plaignit de cet impôt, qui mettait, d'une manière peu sensible, de l'eau dans le vin des Parisiens.

Après ces réparations générales, on fit construire la *fontaine du Palais*, la première qui ait fourni de l'eau dans le Paris primitif. Elle fut élevée sur l'emplacement, et des matériaux de la pyramide commémorative du crime de Jean Châtel, et tira ses eaux de l'aqueduc Saint-Gervais. Le bel esprit du temps imagina, pour ce petit monument *, l'inscription suivante :

Hic, ubi restabant sacri monumenta furoris,
Eluit, infandum Mironis unda scelus.

La fontaine du palais fut transportée, plus tard, dans la cour méridionale de cet édifice ; elle reçut alors le nom de *Fontaine Sainte-Anne*, en l'honneur de la reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII. Ce changement dut s'opérer antérieurement à l'année 1624.

On dut à Henri-le-Grand la fondation d'un établissement hydraulique plus important, situé vers la seconde arche du Pont-Neuf, du côté de la rive septentrionale : nous voulons parler de *la Samaritaine* **. Malgré les réparations faites aux

* Là s'élevait un monument consacré à éterniser les fureurs du fanatisme : Miron (le fondateur) l'a remplacé par une fontaine, dont les eaux pourraient servir à effacer les souillures d'un attentat exécrable.

** *Voyez le troisième volume de cette Histoire*, p. 486.



fontaines et aux aqueducs ; malgré même la suppression d'une multitude de concessions d'eau, cet élément manquait dans plusieurs quartiers nouveaux ou agrandis ; la fontaine du Trahoir devenait d'ailleurs insuffisante pour les besoins du Louvre et des Tuileries. La cour goûta les projets d'un Flamand, nommé Jean Lintlaer, qui proposait d'élever, au moyen d'une pompe, les eaux de la Seine jusqu'à une hauteur suffisante pour être conduites dans les bâtimens royaux et maisons circonvoisines. La pompe de Lintlaer fut établie, nonobstant l'opposition du prévôt des marchands, qui prétendait, peut-être avec quelque raison, que cet appareil entraverait la navigation ; les travaux durèrent jusqu'en l'année 1608. La Samaritaine devint un objet de curiosité pour les Parisiens : non-seulement la machine hydraulique qui élevait les eaux, était le premier travail de ce genre qu'on eut vu à Paris ; mais l'inventeur orna ce monument d'une manière piquante. Le bâtiment, supporté sur pilotis, qui renfermait l'appareil, n'offrait rien d'extraordinaire dans sa construction ; ses ornemens et accessoires seuls offraient quelque intérêt. On y voyait un groupe en bronze doré, représentant Jésus-Christ et la Samaritaine devant le puits de Jacob : entre ces deux figures, d'une exécution médiocre, coulait d'une grande coquille, une nappe d'eau, que recevait en murmurant un bassin également doré. Au-dessous, on lisait :

FONS HORTORUM
PUTEUS AQUARUM VIVENTIUM.

Ces paroles, empruntées de l'Écriture, étaient une exacte allusion à l'emploi des eaux de la Samaritaine, qui alimentaient les bassins du jardin des Tuileries. Le bâtiment était surmonté d'une horloge, que les écrivains du dix-septième siècle ont célébrée dans leurs écrits, à cause d'un carillon ingénieux qui jouait différens airs lorsque l'heure sonnait. Cette harmonie horaire, importée de l'Allemagne et de la Flandres, n'obtint pas une longue vogue : dès le milieu du dix-septième siècle, on n'en parlait plus qu'en plaisantant ; il est vrai que déjà la Samaritaine, selon un poète du temps, *pleurait sur les débris de la musique de ses cloches*. A l'origine de cet établissement, l'administration en fut érigée en *gouvernement*. Le roi nommait et appointait le gouverneur, de qui l'unique occupation était de voir couler l'eau, et de cracher dans la Seine pour faire des ronds. La Samaritaine, dont la machine se dérangeait souvent, fut à peu près reconstruite de 1712 à 1715. Devenue inutile par une grande amélioration du système hydraulique de la capitale, elle fut démolie en 1813 : sa disparition débarrassa le Pont-Neuf, qu'elle ne faisait qu'obstruer.

Parmi les fondations utiles que fit Henri IV, il faut encore citer la manufacture de tapis, façon de Perse, dite de la *Savonnerie*, située au-dessous de Chaillot. Cet établissement date de l'année

1604 : les sieurs Simon Bourdet et Pierre Dupont en furent les premiers directeurs. La fabrication de tapis de la Savonnerie atteignit rapidement une certaine perfection, et ses produits étaient recherchés dès l'origine. Depuis, ils ont égalé et même surpassé les tapis de Perse, que les fondateurs s'étaient proposé d'imiter ; mais ce degré de splendeur ne fut guère obtenu qu'au commencement du dix-huitième siècle, après la double restauration opérée à la Savonnerie : en 1663, par le ministre Colbert, en 1713, par d'Antin, surintendant des bâtimens de la couronne.

Durant l'année 1606, une contagion, à laquelle on donna trop légèrement le nom de peste, répandit beaucoup plus d'effroi dans Paris, dit l'Estoile, qu'elle ne produisit de mal réel : la plus grande affliction fut, en cette circonstance, le mal de la peur, qui néanmoins envoya beaucoup de monde à l'Hôtel-Dieu. Une fois admis dans cet établissement mal tenu, encombré, peu aéré, infect, les malades contractaient une affection plus grave : ils trouvaient la mort en cherchant la guérison. Frappé de ce malheur, le roi, par édit du mois de mai 1607, ordonna la fondation de deux hôpitaux succursales. L'un de ces établissemens, nommé *l'hôpital Saint-Anne*, situé au-delà de la barrière de la Santé, fut toujours très peu important ; on a fini par le donner à l'Hôtel-Dieu, pour y établir une maison de convalescence. Il n'en fut point ainsi de *l'hôpital Saint-Louis*, qui existe

encore aujourd'hui. Henri IV fit travailler activement aux bâtimens destinés à cet hôpital, pour l'établissement duquel il avait fait des fonds spéciaux : ce prince en posa la première pierre le 28 juillet 1609. L'édifice, dont la construction était dirigée par Claude Villefaux, fut terminé en 1611; mais on n'y reçut des malades que six ans plus tard. Cet établissement e[illegible] situé au-delà du faubourg Saint-Martin, d[illegible]n emplacement encore peu garni de bât[illegible] dix-neuvième siècle; l'air y est plus salub[illegible] dans la plupart des autres maisons hospi[illegible].

Il y eut, sous ce r[illegible]n monarque naguère protestant, beaucoup [illegible] couvens fondés en France, sans doute en[illegible]it des engagemens pris à Rome par les ambassad[illegible]rs de Henri IV, au moment de son absolution. Paris eut sa part de cette pluie d'institutions monastiques. En 1600, un moine, nommé Vincent Massart, ayant réformé une *confrérie de Pénitens des deux sexes, du tiers-ordre de Saint-François*, dont l'existence remontait à l'année 1575, établit ses religieux, séparés des religieuses, dans un bâtiment du village de Picpus, à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, et qu'avaient occupé les premiers capucins venus à Paris. La maison de ces reclus ressemblait à une capucinière, et l'habit de ses habitans avait beaucoup de rapport avec celui de ces franciscains. Mais la règle intérieure différait de la leur. Il régnait une sorte de faste dans l'église de Picpus.

Les confessionnaux, revêtus d'incrustations en rocailles, ornés de guirlandes sculptées, affectaient la forme de piédestal, et supportaient des figures, dont quelques-unes étaient sorties du ciseau fécond de Germain Pilon. Le réfectoire était également orné de statues : ces moines semblaient vouloir allier le luxe et la grace avec la pénitence, qui d'ordinaire les exclut.

Henri IV et Marie de Médicis fondèrent, en 1603, le *couvent des Récollets* *, nouvelle ramification de l'ordre des franciscains, venue récemment d'Italie, où toute semence monastique fructifiait promptement. Un marchand, nommé Jacques Cottard, avait donné asile à quelques religieux de ce nouvel ordre, dans une maison qu'il possédait au faubourg Saint-Martin, et qu'il leur abandonna bientôt. Alors le roi et la reine firent bâtir, à leurs frais, l'église de ce couvent, dont Marie de Médicis se déclara la protectrice.

Marguerite de Valois, femme répudiée de Henri IV, s'étant établie dans un hôtel situé sur l'emplacement qu'occupe en ce moment l'extrémité de la rue de Seine, trouva établi, dans les vastes dépendances qu'elle voulait joindre à cette maison, un petit couvent, où cinq frères de la Charité vivaient des bienfaits de Marie de Médicis. Marguerite expulsa, avec quelque satisfaction, ces protégés de la Florentine, et, sur la recom-

* Le nom des *récollets* vient du mot italien *recollecti*, recueillis.

mandation du père Amet, son confesseur, elle donna ce couvent à vingt Augustins-Déchaussés, qui, sans doute à cause de l'exiguité de leur établissement, prirent le nom de *Petits-Augustins*. L'ex-reine établit elle-même les statuts de ce nouveau monastère : quatorze frères, chargés de desservir la chapelle, y chantaient jour et nuit, deux à deux et se relevant d'heure en heure, la louange du Seigneur, et certains cantiques sur des airs mondains du choix de la princesse. Ces religieux chanteurs étaient rigoureusement cloîtrés et sans aucune communication avec le monde, sinon par l'entremise de leurs modulations musicales; mais, s'étant brouillée avec le père Amet, la reine le renvoya, et les frères qu'il avait introduits dans les domaines de Marguerite, partagèrent sa disgrace. Ils furent remplacés par des Augustins Chaussés de la réforme de Bourges, qui, sans doute, s'accommodèrent, comme leurs prédécesseurs, du régime de chant perpétuel que la fondatrice avait imposé *. En 1617, Anne d'Autriche prit les Petits-

* Marguerite de Valois, lasse, disait-elle, de voir la *chétive* maison qu'elle avait donnée aux Petits-Augustins, promit de leur faire bâtir un couvent magnifique et une église admirable. Mais loin d'avoir assigné des fonds pour ces superbes constructions, la pension qu'elle faisait à ces moines n'était pas même assurée, et quelquefois leur cuisine se trouvait si mal pourvue, qu'elle se voyait forcée d'y suppléer par des provisions tirées de la sienne. Indépendamment de la conduite licencieuse de cette princesse, sa vie était semée de caprices et de bizarreries. Lorsque le roi lui eut permis

sa protection : leurs bâtimens, qui
ruine, furent alors reconstruits; la
..es religieux fut chauffée plus régu-
que par le passé, et l'on cessa de chan-
, leur église, sur des airs de Pont-Neuf.
.endant les cinq frères de la Charité, chassés
.a reine Marguerite du couvent qu'elle voulait
.nner aux Augustins, se réfugièrent rue des Saints-Pères, près de l'église dite de Saint-Pierre, où l'on disait les offices pour les domestiques et vassaux de l'abbaye de Saint-Germain. Les moines éconduits furent autorisés à officier dans cette chapelle. En 1613, ce bâtiment fut démoli pour agrandir le cimetière de Saint-Germain-des-Prés. On commença, dans la même année, une nouvelle église, dont Marguerite de Valois posa la première pierre ; elle fut dédiée, en 1621, sous

d'habiter Paris et de porter le titre de reine, elle donna aux Parisiens le spectacle de ses mobilités. Voulant, disait-elle, vivre en récluse, elle s'établit au château de Madrid, dans le bois de Boulogne. Ce penchant cénobitique s'évanouit bientôt, et la reine habita l'hôtel de Sens : c'est-là, dit-on, qu'elle recevait ses amans dans un lit dont les draps étaient de satin noir, pour mieux faire ressortir la blancheur de sa peau. Enfin, il lui parut piquant de venir demeurer vis-à-vis le Louvre, où régnait Marie de Médicis. — Marguerite passait une partie de la journée dans son lit; mais ayant un goût extrêmement vif pour le chant, elle faisait entourer sa couche d'enfans de chœur, qui lui donnaient des cantiques, à qui mieux mieux, et que, par reconnaissance, elle caressait quelquefois peu congrûment.

l'invocation de saint Jean-Baptiste. Progressivement, les frères de la Charité agrandirent leur maison et ses dépendances, par l'acquisition d'un clos de vignes appartenant aux moines de Saint-Germain. L'hôpital que nous voyons encore aujourd'hui en ce lieu, date du premier établissement des religieux, qui, par les statuts de leur confrérie, étaient obligés de soigner les malades. Telle est l'origine de l'*hôpital de la Charité*.

Au mois d'août 1605, des *religieuses carmélites*, au nombre de six, prirent possession du monastère de Notre-Dame-des-Champs, grace à la protection de la princesse Catherine d'Orléans de Longueville. Ces nonnes étaient une colonie venue d'Espagne, sous la conduite un peu équivoque du cardinal de Bérulle. Ces étrangères firent une entrée processionnelle, et, après diverses stations, se rendirent rue d'Enfer, dans la maison qui leur était destinée. Enrichies par leur fondatrice, les Carmélites eurent bientôt l'église la plus opulente de Paris. On montait à l'autel par douze marches de marbre, entourées d'une balustrade en bronze doré. Le tabernacle était d'argent, ciselé avec élégance. Dans les grandes solennités, on exposait un ostensoir d'or massif, enrichi de pierres précieuses. Plus tard, on admira, dans cette église, des tableaux du Guide, de Lebrun, de la Hire, de Stella, de Philippe de Champagne. La voûte était peinte par ce dernier maître. Ce fut aux Carmélites que la duchesse de La Vallière se



retira en 1676, pour expier, au sein de la pénitence, ses tendres faiblesses, et oublier l'infidélité de l'ingrat Louis XIV, qu'elle aimait, non parce qu'il était roi, mais quoiqu'il fut roi. Cette illustre pénitente mourut dans cette maison, après une réclusion de trente-six ans.

Louise de Savoie, veuve de Henri III, voulait fonder un couvent de capucines à Bourges; sa mort prévint l'exécution de ce projet, mais elle légua, pour cette fondation, une somme de soixante mille livres. Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, belle-sœur de cette princesse, ajouta trente mille livres au legs de la reine, et fonda le *couvent des Capucines* à Paris. A cet effet, elle acheta l'hôtel du Perron, près de l'emplacement sur lequel on éleva plus tard la place Vendôme. En 1604, la fondatrice fit commencer le couvent et l'église; l'un et l'autre furent achevés en 1606. Les capucines prirent d'abord le titre de *filles de la Passion* : dans les processions elles portaient une couronne d'épines, en commémoration de celle du Seigneur, et la règle de ces recluses était d'une extrême austérité.

Sous le règne de Henri IV, l'aspect général de Paris différait peu de ce qu'il était sous Charles VI: seulement on avait consolidé les fortifications de cette ville, et, sur quelques points, elles avaient reçu un certain développement. Par exemple, une portion de muraille, partant de la porte Saint-Denis, allait aboutir au gros bastion bâti à l'ex-

extrémité méridionale du jardin des Tuileries, et renfermait tout l'espace compris entre ces deux points. Alors, les portes de Paris étaient, sur la rive droite, au nombre de sept : celles *de Saint-Antoine*, *du Temple*, *de Saint-Martin*, *de Saint-Denis*, *de Montmartre*, *de Saint-Honoré* et *la porte Neuve*. On comptait sur la rive gauche neuf portes : celles *de Nesle*, *Dauphine*, *de Buci*, *de Saint-Germain*, *de Saint-Michel*, *de Saint-Jacques*, *de Bordelle*, *de Saint-Victor et de la Tournelle*. Toutes ces portes présentaient autant de forts, garnis de tours, munis de ponts en pierre composés de plusieurs arches, et au milieu desquels jouait un pont-levis. Les fossés, larges et profonds, étaient constamment remplis par les eaux de la Seine. A la fin du règne de Henri IV, il y avait à Paris six ponts : *le pont Notre-Dame*, *le Petit-Pont*, *le Pont-au-Change*, *le Pont-Saint-Michel*, *le Pont-Marchand et le Pont-Neuf*. Ce dernier n'était pas bordé de maisons. Il n'existait à cette époque que quatre quais qui méritassent ce nom : sur la rive droite, *ceux des Celestins*, *du Port-au-Foin et de l'Ecole* ; sur la rive gauche, le quai appelé déja des *Augustins*, qui commençait à la tour de Nesle et finissait au pont Saint-Michel. Le surplus des deux rives de la Seine était bas, inégal, rocailleux, et formait une multitude d'anses qui dentelaient les bords du fleuve. La Place-Royale, inachevée en 1610, était la seule qui existât à Paris. On ne trouvait dans cette ville

aucune promenade plantée d'arbres ; les habitans, pour respirer l'air hors de leurs laides maisons, devaient s'exposer à tous les feux du soleil, et le Pré-aux-Clercs était l'unique lieu où ils pussent se rendre. En admettant le calcul d'un poète du temps, le nombre des rues de Paris ne s'élevait pas alors au-delà de quatre cent treize. Si, réunissant ces divers détails, on se peint la capitale durant les premières années du dix-septième siècle, voici des traits qui achèveront de caractériser sa physionomie : le Louvre, la galerie qui le liait aux Tuileries, et ce palais lui-même en bâtisse et garnis d'échafauds ; les abbayes de Saint-Antoine, de Montmartre, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Victor, fortifiées et crénelées, comme des places de guerre ; des rues étroites, dépourvues de pavé et bizarrement bâties ; une ville semée d'échelles, de potences, de carcans, de piloris et de croix... Et cependant notre métropole s'était embellie : qu'était donc ce Paris du moyen âge, que Victor Hugo a mis au-dessus du Paris restauré par Napoléon ?

Henri IV, héros de la même trempe, administrateur et législateur inspiré des mêmes idées, pouvait commencer et conduire loin cette restauration ; mais le poignard de Ravaillac trancha de si nobles destinées. En 1606, ce grand prince, enfin dominateur de l'esprit de révolte, en paix avec l'Europe, réconcilié avec l'église, ajouta un nouveau rayon à son auréole de gloire en se rendant

licane, ouvrage du célèbre Pithou, qui eut presque force de loi dans le royaume. Le roi fit une édit somptuaire qu'on vit mieux exécuté que tous ceux publiés par ses prédécesseurs, parce qu'il donna l'exemple de la simplicité qu'il prescrivait. « C'est « grande folie, disait-il avec sa gaîté spirituelle, « de porter ses moulins et ses bois de haute futaie « sur le dos. » On remarquait, dans son édit, ce passage ingénieux : « Nous défendons de porter « or et argent sur les habits, excepté pourtant « aux filles de joie et aux filous, en qui nous ne « prenons pas assez d'intérêt pour leur faire l'hon- « neur de donner notre attention à leur conduite. » Ce trait d'esprit fit que personne ne porta ni or ni argent, de peur d'être pris pour filles de joie ou filous.

Henri IV promulgua plusieurs bons règlemens de police : un recensement, achevé, par son ordre, fit connaître la population de Paris, ses mœurs, ses habitudes, les armes que les habitans avaient chez eux ; on tint registre des personnes qui venaient s'établir dans cette capitale, et des motifs qui les y amenaient. La garde des portes fut confiée aux bourgeois : elle dut commencer à six heures du matin en été, à sept en hiver ; les ponts étaient levés une heure avant le couvre-feu ; le lendemain, avant de les baisser, un sergent et quelques bourgeois, sortis par le guichet, allaient à la découverte, de peur de surprise. Ce ne fut pourtant ni sous ce règne, ni sous celui de Louis XIII,

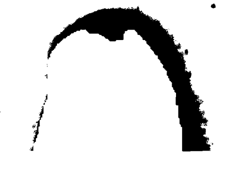
qu'on put circuler en sûreté dans Paris : des *coupe bourses*, des *tireurs de laine*, des *barbets*, voleurs et filous habiles à échapper aux archers, ainsi qu'aux recensemens, envahissaient la ville dès la nuit tombante : quelquefois ils entraient en plein jour dans les maisons, sous prétexte d'affaires, et commettaient des assassinats. La capitale était si peu sûre, même avant le coucher du soleil, qu'une ordonnance de 1604 ordonna aux comédiens de finir leur spectacle, en hiver, à quatre heures et demie du soir. Cet état de choses déplorable, qui subsista, malgré l'administration bienveillante de Henri IV et les soins éclairés de Sully, prouve que ce ministre se trompait en disant : « Les bonnes « lois et les bonnes mœurs se forment réciproquement. »

Malheureusement, le roi, qui faisait de bonnes lois, ne donnait pas en toute chose l'exemple des bonnes mœurs. Nous reprenons la liste des galanteries que Henri IV se procura ou rechercha. Lorsque ce prince demeura convaincu que la marquise de Verneuil avait conspiré contre lui, cette favorite fut disgraciée. Le roi rechercha alors, sans succès, dit-on, *la duchesse de Nevers* *; puis

* Voici le portrait de Henri IV, formé du rapprochement et du contrôle de plusieurs écrivains. Il était d'une stature moyenne et proportionnée ; ses traits, plus expressifs que réguliers, étaient encore animés par un teint fleuri et par des yeux vifs et spirituels. Il jouissait d'une santé robuste, se montrait dispos, alerte et habitué aux exercices violens ; ses

la demoiselle, *La Bourdaisière* qui fut moins sévère. Vint ensuite la conseillère *Quelin*, et après elle une beauté farouche, nommée madame *de Boinville*. A cette succession d'amours passagers succéda celui de Henri pour *Jacqueline du Breuil*, qu'il fit comtesse de Moret par un mariage *honoraire* avec un gentilhomme de ce nom. De cette intrigue, qui dura environ deux ans, naquit ce beau comte de Moret dont l'humeur fut galante, la vie aventureuse et la mort environnée de mystère. Cette dame se montra si inconstante que le roi s'en lassa enfin, et s'attacha à la demoiselle *des Essarts*, qui, abandonnée par le même motif, céda la place à une dame d'honneur, appelée *Foulebon*. Mais la fille du connétable de Montmorenci, ma-

mouvemens étaient précipités comme son éloquence, qui fut toujours empreinte d'un accent méridional. L'humeur de Henri était gaie, douce, agréable, familière; son esprit avait de la vivacité, du trait, une surprenante aptitude à comprendre. Ce prince se montrait fort civil avec tout le monde; sa politesse avec les dames allait jusqu'au culte. Le caractère de ce monarque était un composé de bonté, de clémence, de loyauté, et jamais personne ne fut plus fidèle à sa parole. On conçoit que Henri IV, avec tant de qualités, ait trouvé peu de cruelles, parmi les femmes capables d'apprécier les dons de l'ame; mais celles qui ne voyaient en lui que l'homme physique, s'en dégoûtaient facilement. On lit dans les Mémoires de sa première femme, que ce prince exhalait une mauvaise odeur, provenant d'une transpiration surabondante aux pieds... Marguerite de Valois échappait le plus qu'elle pouvait à ses embrassemens.



riée récemment au prince de Condé, effaça dans le cœur du vert-galant toutes les traces de ses précédentes passions. Le roi devint tellement amoureux de cette princesse, qu'il ne put dérober sa flamme au mari dont elle blessait les droits. D'accord avec son épouse, qui n'aimait point Henri IV, au moins en qualité d'amant, Condé l'enleva nuitamment de la cour, et tous deux se réfugièrent à Bruxelles. Outré de ce que la maison d'Autriche offrait un asile à ce couple fugitif, le roi, sous d'autres prétextes, se décida à porter la guerre en Allemagne.... Il leva rapidement des troupes, affecta quarante millions aux hostilités qu'il préparait, et fit publier que, médiateur naturel entre l'empire et la maison de Brandebourg, il allait faire reconnaître les droits de cette dernière.... Ce fut une tache dans la vie de ce prince : troubler la paix de l'Europe pour conquérir par les armes les faveurs d'une femme, c'était trop dépasser la limite des faiblesses souveraines.

Henri IV avait encore un défaut grave, qui ternit sa renommée immortelle : il était joueur, et la lettre suivante fait connaître jusqu'à quel point il portait cette passion. « Mon ami, écrivait-il à « Sully, j'ai perdu au jeu vingt-deux mille pis- « toles (plus de 600,000 livres d'aujourd'hui), « que je vous prie de faire mettre incontinent ès « mains de Feydeau, qui vous rendra cette-ci, « afin qu'il les distribue aux particuliers auxquels « je dois, ainsi que je lui ai commandé. Adieu

« mon ami; Paris, ce lundi matin, 18 janvier 1609.

HENRI.

Les vices du roi étaient ceux de son siècle; nous en offrirons l'esquisse sous le règne suivant, qui les produira plus développées. Plût à Dieu que, par une heureuse compensation, ce même siècle se fut inspiré des belles qualités et des excellentes intentions de ce loyal souverain. Les taches de sa vie peuvent déparer sa gloire; mais elles n'en effacent point l'éclat, et le souvenir de ses bienfaits dominera toujours celui de ses erreurs.

Henri IV venait de faire couronner Marie de Médicis; il songeait à lui conférer la régence pendant l'expédition qu'il préparait; et ce monarque pressait le départ de ses troupes avec une impatience qui rappelait trop le sentiment secret auquel il obéissait. Cependant il vivait, depuis quelque temps, sous l'empire d'un funeste pressentiment: la veille du jour où la vie lui fut ravie, il disait à ceux qui l'entouraient: « Mes amis, je mourrai « l'un de ces jours, et quand vous m'aurez perdu, « vous connaîtrez ce que je valais, et la différence « qu'il y a de moi à un autre homme.... » On le connut bientôt en effet.

Ce prince, frappé déja par les jésuites, redoutait leurs poignards; mais il avait cru les désarmer à force de bienfaits.... Le plus souvent c'est ainsi qu'on irrite les méchans... Le vendredi 14 mai 1610, vers quatre heures du soir, Henri IV se rendait du Louvre à l'Arsenal, qu'habitait le duc de Sully;

son carrosse, dont les *mantelets* étaient levés à cause de la chaleur, fut arrêté rue de la Ferronnerie par un embarras de voitures, et particulièrement par une charrette chargée de foin.... En ce moment, et tandis que le roi se penchait pour parler au duc d'Epernon, un homme s'avance vers le carrosse, monte sur l'une des roues de derrière, et frappe le monarque au cœur.... *Je suis blessé*, dit ce prince.... Ces paroles sont les dernières qui soient sorties de sa bouche. Cependant l'assassin porte un second coup, puis un troisième, et pas un seul des sept seigneurs qui sont dans la voiture du roi n'a même aperçu le régicide.... Il est des fatalités étranges que l'intelligence ne saurait expliquer qu'en s'aidant du soupçon.

Henri IV fut transporté au Louvre; il était déja mort. Dans le chapitre suivant nous chercherons à découvrir si le crime de Ravaillac doit être imputé entièrement aux jésuites, et si quelque grande ambition contemporaine ne peut pas être suspectée de complicité.

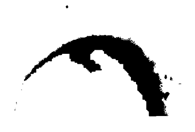


CHAPITRE II.

LOUIS XIII, ÉVÈNEMENS DE PARIS, CONCINI, LUYNES, RICHELIEU, INTRIGUES, FONDATIONS, TABLEAU DE L'ÉPOQUE.

Henri-le-Grand laissait l'État florissant, plusieurs armées debout, de bons officiers, des places de guerre bien fortifiées, bien pourvues, un conseil sage, et quinze millions en réserve dans les souterrains de la Bastille, indépendamment des quarante destinés à soutenir la guerre contre la maison d'Autriche. La prospérité publique était un édifice achevé; il ne fallait plus que l'entretenir; mais à peine l'excellent prince eut-il fermé les yeux, que tout concourut à détruire son glorieux ouvrage. Signalons l'origine de cette décadence, en reprenant la narration des évènemens.

Lorsqu'on eut arrêté Ravaillac, on le conduisit d'abord à l'hôtel de Retz, rue des Poulies, près du Louvre. Il y resta deux jours, enchaîné et gardé par des archers. Cependant le bruit du meurtre arriva bientôt aux oreilles de la reine: elle sortit alors de son cabinet, tout éplorée et



dit, néanmoins, sans beaucoup d'émotion, au chancelier de Silleri qu'elle rencontra : *Le roi est mort.* « Madame, répondit ce magistrat en com-« primant sa douleur, Votre Majesté m'excusera : « les rois ne meurent point en France. » Cette stoïcité pouvait être utile pour conjurer une exaltation dangereuse, résultant de l'inquiétude et du désespoir. Mais la douleur d'une épouse, de la veuve d'un roi tel que Henri IV, offrait une singulière expression dans ce peu de mots : *le roi est mort.* Quant aux larmes d'une princesse de l'école des Médicis, on sait quelle confiance elles pouvaient mériter. Il est essentiel de dire que la Florentine avait beaucoup tourmenté le roi pour être couronnée, pour faire à Paris son entrée de reine, enfin pour obtenir le titre de régente : toutes choses auxquelles le monarque défunt ne s'était prêté qu'avec répugnance.

Peu d'heures après la mort du roi, le duc d'Epernon, l'un des *aveugles* du carrosse où ce prince venait de perdre la vie, se rendit au parlement, environné d'une suite nombreuse de gentilshommes. S'étant assis au banc des pairs, ce seigneur prit la parole d'un ton menaçant et demanda la régence du royaume pour la reine ; puis, mettant la main à son épée, il ajouta : « Elle est encore dans le fourreau ; mais il faudra « qu'elle en sorte si, dans l'instant, on n'accorde « pas à la reine un titre qui lui est dû selon l'ordre « de la nature et de la justice. » Pour début dans

ce genre d'attributions, et sans avoir osé en délibérer, la cour suprême déféra la régence à Marie de Médicis, mère de Louis XIII, alors âgé de neuf ans.

Ravaillac soutint, malgré la plus douloureuse question, qu'il n'avait point de complices : tel est du moins l'assertion de presque tous les historiens. Mais *Germain Brice* dit textuellement : « Il « avoua des choses si étranges que les juges, sur- « pris et effrayés, jurèrent entre eux, sur les saints « Évangiles, de n'en jamais rien découvrir, à cause « des suites terribles qui pouvaient en arriver ; « ils brûlèrent même les dépositions et tout le « procès-verbal au milieu de la chambre, et il n'en « est resté que quelques légers soupçons, sur les- « quels on n'a pu fonder jusqu'à présent aucun « véritable jugement *. » Saint-Foix et plusieurs autres écrivains démentent ce récit ; mais les pro-

* Le roi lisait une lettre du comte de Soissons : le duc d'Epernon était à sa droite, dans le fond du carrosse; les maréchaux de Lavardin et de Roquelaure étaient à la portière, du côté du duc d'Eperon. A la portière, du côté du roi, étaient le duc de Montbazon et le marquis de la Force; sur le devant du carrosse se trouvaient le marquis de Mirebeau et M. Duplessis de Liancourt. Nicolas Paquier raconte qu'un diable parut à Ravaillac, et lui dit : *Va, frappe hardiment, tu les trouveras tous aveuglés*. Ce diable, dit Saint-Foix, pouvait bien être un des sept ou huit hommes qui vinrent, l'épée à la main, après qu'on l'eut arrêté, et qui voulurent le tuer.



babilités, que nous réunissons dans une note, sont plus éloquentes que ces dénégateurs *. François Ravaillac fut écartelé.

Les soupçons de complicité n'atteignirent d'abord que les jésuites, le duc d'Epernon, la marquise de Verneuil et quelques seigneurs. Mais quand on vit que la reine conservait dans le conseil le père Cotton, le duc d'Épernon et plusieurs personnes que l'opinion publique désignait comme les instigateurs de l'assassinat du roi; quand on sut, plus tard, que le comte d'Auvergne, condamné par ce prince à une prison perpétuelle pour crime de trahison, était mis en liberté, et pourvu de charges éminentes; quand, au mépris des plus pressantes sollicitations, Marie de Médicis refusa de faire rechercher les complices de l'attentat qui couvrait la France de deuil; enfin, lorsqu'on rapprocha ces diverses circonstances de la démarche violente faite au parlement par le duc d'Épernon en faveur de la régente; le soupçon plana et s'arrêta sur cette princesse elle-même: l'histoire en a flétri sa mémoire.

Bientôt le gouvernement, par sa forme, par le choix des hommes d'état, par les mesures qui furent prises, annonça la décadence des prospérités

* Ravaillac, âgé d'environ trente-quatre ans, au moment du crime, était d'Angoulême, ville dans laquelle il avait donné assez long-temps son fanatisme en spectacle; et Angoulême dépendait du gouvernement de M. le duc d'Epernon. — La demoiselle d'Écoman accusa la marquise de Ver-

ce genre d'attributions, et sans avoir os
bérer, la cour suprême déféra la régen
de Médicis, mère de Louis XIII, al
neuf ans.

Ravaillac soutint, malgré la plu
question, qu'il n'avait point de co
du moins l'assertion de presque to
Mais *Germain Brice* dit tex
« avoua des choses si étranges
« pris et effrayés, jurèrent en
« Évangiles, de n'en jamais
« des suites terribles qui
« ils brûlèrent même le
« procès-verbal au milie
« est resté que quelque
« quels on n'a pu fo
« véritable jugemer
autres écrivains dé

* Le roi lisait une
pernon était à sa dr
chaux de Lavardi
du côté du duc
étaient le duc d
le devant du c
M. Duplessi
diable parr
tu les trou
vait bien
pée à l
tuer.

qu
por
-même,
férences
Saint-Antoine,
u avec lequel il
. Cotton, jésuite,
alla voir Ravaillac
garde à ses paroles. —
Portugais, cordelier, et les
rthélemi accusèrent les jésui
—Le 25 du même mois, M. de
au P. Cotton, que lui et la société
. — Dans un écrit intitulé *Re*
non et de François Ravaillac, on li
à trois assassins, parmi lesquels é
obtenir une absolution compl
pour eux s'ils succombaient
le duc d'Epernon, ajoute-t-on dans c
écus. — Dans un voyage qu'il
dîna avec un nommé Labruyère, lig
jésuite Alagon, oncle du duc de Le
, avait offert 50,000 écus, et le titr

du royaume. On abandonna le grand projet, conçu par Henri IV, de reprimer la maison d'Autriche, qui, depuis François Ier, humiliait et dominait le cabinet du Louvre. Vainement Sully, un moment conservé au ministère, s'efforça-t-il de maintenir ce plan de haute politique, et avec lui l'honneur de la France; loin de se montrer hostile à la cour de

neuil et le duc d'Epernon d'avoir fait assassiner Henri IV; « ses accusations, dit l'Estoile, étaient munies de raisons valables et de preuves très fortes, qui rendaient les juges fort étonnés. Mais n'ayant pu fournir des preuves juridiques, elle fut condamnée à une prison perpétuelle : l'arrêt portait que la procédure serait brûlée. » — Ravaillac, lui-même, déclara qu'avant son attentat, il avait eu des conférences avec le P. d'Aubigné, jésuite, dans l'église de Saint-Antoine, et que ce religieux lui avait montré le couteau avec lequel il se proposait de faire tuer le roi. — Le P. Cotton, jésuite, confesseur et prédicateur de Henri IV, alla voir Ravaillac dans sa prison, et lui dit de prendre garde à ses paroles. — Le dimanche, 23 août 1610, le P. Portugais, cordelier, et les curés de Saint-Paul et de Saint-Barthélemi accusèrent les jésuites d'avoir fait assassiner le roi. — Le 25 du même mois, M. de Loménie dit, en plein conseil au P. Cotton, que lui et la société étaient les auteurs de ce crime. — Dans un écrit intitulé *Rencontre de M. le duc d'Epernon et de François Ravaillac*, on lit que le P. Cotton promit à trois assassins, parmi lesquels était Ravaillac, de leur faire obtenir une absolution complète et de faire dire des messes pour eux s'ils succombaient en tuant Henri IV. — Le duc d'Epernon, ajoute-t-on dans cet écrit, leur donna 200 écus. — Dans un voyage qu'il fit à Naples, Ravaillac dîna avec un nommé Labruyère, ligueur émigré, à qui le jésuite Alagon, oncle du duc de Lerme, ministre espagnol, avait offert 50,000 écus, et le titre de grand

Madrid, on rechercha servilement son alliance; tous les traités conclus par le feu roi furent anéantis. L'ami de Henri IV, ayant refusé avec indignation de prendre part à ces déplorables changemens, abandonna sa charge de surintendant des finances, s'éloigna de Paris, et ne con-

d'Espagne pour assassiner le roi de France; sur quoi Ravaillac avait assuré que lui-même ferait périr ce prince, ou qu'il mourrait à la peine. — Dans un manuscrit trouvé à la mort du duc d'Aumale, dans son cabinet, approuvé, signé de sa main et cacheté de ses armes, on dit, en parlant du duc d'Epernon : « Il est l'auteur de la mort du roi, ayant suscité « plusieurs désespérés gueux, pour commettre ce crime. » Les jésuites sont aussi accusés dans ce manuscrit, qui se termine par ces mots : « Je mettrai le surplus sous silence, « comme étant des choses si abominables, que cela venant à « la vérification, il faudrait créer des bourreaux, en titre « d'office. » Enfin, et comme témoignage caractéristique, il faut ajouter, avec l'auteur de l'Art de Vérifier les Dates : « On « n'a ni l'original du procès, qui a disparu des registres du « parlement, si jamais il y a été, ni la clef du testament de « mort de Ravaillac, que le greffier écrivit de manière à ce « qu'il est impossible de le déchiffrer. » Or, tout ce mystère, et la soustraction des pièces de la procédure prouvent que les complices ou instigateurs du meurtre de Henri IV étaient des gens assez puissans pour faire commettre le crime, et pour en anéantir les traces. — Voy. *Journal de l'Estoile, tome IV, pages* 80, 81, 82, 83, 84. — *Art de Vérifier les Dates, tome I, page* 668, *troisième édition. — Interrogation et déclaration de mademoiselle d'Ecoman. — Rencontre du duc d'Epernon et de François Ravaillac. — Chemise sanglante de Henri-le-Grand. — Manifeste de Pierre du Jardin. — Registres du parlement*, 20 *juin* 1614.

serva que ses gouvernemens. Les millions mis en réserve à la Bastille devinrent la proie des avides courtisans : en peu de mois ils furent dilapidés.

En même temps que Sully, le plus grand homme d'Etat qu'on eut vu jusqu'alors, avait été éloigné des affaires avec les ministres de son choix, de Thou, s'était vu privé de la charge de premier président, qui semblait lui revenir après Achille de Harlay, son parent : l'histoire publiée par ce vertueux magistrat avait déplu au saint-siège, au cabinet de Madrid, et ces deux puissances étaient ressaisies de tout leur ancien empire sur la cour du Louvre. Ainsi le conseil et le parlement se trouvèrent privés de leurs principales lumières. Du reste, la régente n'accordait sa confiance qu'aux jésuites, représentés par le père Cotton, ou à des étrangers, tels que le nonce du pape, l'ambassadeur de Philippe III et le *couple Concini*, sur lequel nous devons quelques détails à nos lecteurs.

Lorsque Marie de Médicis arriva à la cour de France, elle amena avec elle une fille obscure, appelée *Léonora Galigaye*, Italienne, fine, spirituelle, et qui sut s'introduire dans les bonnes graces de la princesse florentine, en se prêtant, rapportent quelques mémorialistes, à cet égarement monstrueux des sens et de l'imagination, assez commun en Italie, et dont la reine était, dit-on, possédée. Dans le même temps, un pauvre gentilhomme florentin, nommé Concini, se jeta sur



les galères qui amenaient en France la fiancée de Henri IV, espérant faire fortune sur un nouveau théâtre, et sous la protection d'une souveraine de son pays. Cet Italien était bel homme, galant, conteur aimable, insinuant; il plut à la reine, qui le maria à Léonora Galigaye, devenue puissante auprès d'elle. Dès-lors, cette princesse combla le mari et la femme des mêmes égards, des mêmes bienfaits; et, disent les chroniques secrètes du temps, les rendit tour à tour l'instrument d'une passion honteuse, qu'elle cachait sous des dehors de pruderie, dont personne à la cour n'était dupe. Henri IV disait en 1604 : « Ma « femme n'aime que sa Léonore et son mari; elle « ne demande que pour leur donner; ils la re« paissent de rapports, m'entourent moi-même « d'espions, et montrent des desseins qui excèdent « infiniment leurs abjectes et viles extrac« tions. Ils sont livrés à l'Espagnol, et se servent, « pour ce commerce, de l'entremise des agens de « Florence : à la fin, ces menées pourront être « pernicieuses à l'État, ET PEUT-ÊTRE A MA « PROPRE PERSONNE. »

Ce double pressentiment du grand roi se réalisa; l'illustre infortuné pouvait cependant en prévenir l'accomplissement. « Je trouve un moyen « de vous tranquilliser, Sire, lui dit un jour Sully : « c'est de faire passer la mer à quelques Espagnols, « et les montagnes à quelques Italiens. » La reine refusa d'éloigner ses favoris, et l'excellent roi ne

voulut point l'y contraindre, parce qu'il lui déplaisait trop, disait-il, de voir Marie faire la triste, la mélancolique, la courroucée. Tels furent les deux personnages qui gouvernèrent l'État pendant sept années. Concini, homme de mérite, mais plus vain, plus suffisant encore que capable, se voyant aux mains les rênes de l'État, prit la condescendance de la régente pour une preuve du talent supérieur qu'elle reconnaissait en lui. Il se jeta, tête baissée, dans les affaires, qu'il n'entendait point, et prétendit néanmoins tout voir, tout régler, et l'on pense bien qu'il régla dans son intérêt: car cet Italien n'était pas moins cupide qu'ambitieux. Galigaye, de son côté, contribuait puissamment à la fortune de son mari: elle s'associait à toutes les entreprises lucratives, vendait les graces, les privilèges, retirait un pot-de-vin sur les charges, et se faisait la protectrice de tous ceux qui sollicitaient, pourvu qu'on la payât. L'hôtel de Concini fut bientôt rempli de richesses: il songea alors à prendre un rang plus élevé, et acheta le *marquisat d'Ancre*. Le duc de Bouillon, qui, en sa qualité de calviniste, se trouvait en mauvaise posture à la cour, céda, avec l'agrément de la reine, sa charge de premier gentilhomme au marquis d'Ancre. Enfin, à la grande surprise de tout le monde, ce favori, qui de sa vie n'avait porté les armes, reçut le bâton de maréchal de France. Tant de graces, tant de trésors, tant d'honneurs accumulés en si peu



de temps sur un étranger, dont Marie seule pouvait apprécier les services, firent pousser à la noblesse française un cri d'indignation, qui retentit d'un bout à l'autre de la France; et les murmures du peuple se joignirent aux clameurs des nobles. Alors Concini voulut faire taire par la terreur le mécontentement que sa puissance usurpée excitait; il fit couvrir Paris de gibets: on en voyait trois à chacune des extrémités du Pont-Neuf. Alors les grands songèrent à opposer la sédition au despotisme: l'esprit de révolte, comprimé avec tant de peine parmi les protestans, sous le dernier règne, par la bienveillance et l'équité de Henri IV, éclata de nouveau durant la régence, de toutes parts et jusqu'au sein de la cour. Le prince de Condé, rentré en France après la mort du roi; le duc de Vendôme et le grand prieur son frère, le jeune duc de Mayenne, fils de feu le chef de la ligue; enfin les ducs de Longueville, de Guise, de Nevers, se retirèrent dans leurs gouvernemens, ce qui signalait toujours l'approche d'un mouvement séditieux, que Bouillon sollicitait en ce moment de tout son pouvoir. Tous les princes, tous les grands seigneurs jurèrent la perte *du faquin de Florentin*, assez osé, disaient-ils, pour les opprimer, abrité sous la jupe de la reine. L'alarme était grande au Louvre en l'année 1614 : la désertion devenait générale; il fallut négocier avec les mécontens : le traité de Sainte-Menehoud n'obtint qu'une paix imparfaite. On dut recourir à l'ancre

la miséricorde des monarchies : on convoqua les états-généraux, qui ne remedièrent à rien et qui, peut-être, compliquèrent les embarras de la couronne. Car, à travers une multitude de remontrances oiseuses, de disputes vaines, de propositions inexécutables, les députés laissèrent décider que le pouvoir temporel ne pouvait être indépendant du pouvoir spirituel. On a peine à comprendre comment, dans un siècle déja éclairé et dans une assemblée nationale, on put sanctionner une telle hérésie politique ; et l'on conçoit encore plus difficilement que les gouvernans, en particulier, aient été assez aveugles, assez lâches pour favoriser l'adoption d'une opinion si contraire aux droits du trône. Ce fut pourtant ce qui arriva : la cour supprima un arrêt du parlement, par lequel ce corps déclarait l'indépendance de la couronne comme loi fondamentale du royaume. Les remontrances plurent de toutes parts ; on ne lut point les cahiers ; on congédia les états... Ils ne se réunirent plus que sous le règne de Louis XVI, en 1787.

Cependant rien, dans cette assemblée, n'avait été statué, sinon le dépôt de la couronne de Henri-le-Grand au pied du saint-siège : l'État restait avec sa pénurie financière, avec ses provinces enflammées, avec sa myriade d'abus. En quatre ans les pensions faites par le gouvernement avaient été portées, de dix-huit cent mille livres à quatre millions ; les dépenses de la maison royale, qui ne s'élevaient sous Henri IV qu'à



onze cent mille livres, montaient maintenant à quinze, et les économies faites par Sully étaient dévorées. Dans cette extrémité, le parlement, privé de l'assistance des États, voulut y suppléer en convoquant les pairs, *sous le bon plaisir du roi.* Les pairs reçurent la défense expresse, sous peine de rébellion, de répondre à cet appel. Le parlement insiste, adresse au conseil de régence remontrance sur remontrance, et se plaint amèrement d'une dilapidation flagrante. Alors le roi, déja déclaré majeur par les lois, et qui ne le sera jamais en effet, fait venir Messieurs, et leur dit, à travers le bégaiement dont il est affligé : « J'ai entendu vos remontrances; je n'en « suis point content; la reine-mère vous dira le « surplus. » Marie de Médicis, continuant en effet le discours du jeune perroquet royal, annonce que le conseil a décidé que le parlement n'est point en droit de prendre connaissance des affaires de l'Etat : elle ordonne au procureur-général Molé de porter lui-même cette décision à sa compagnie. « Madame répond ce digne ma-« gistrat, vous nous faites porter un flambeau « qui allumera un feu dont les flammes dureront « long-temps.... » Il avait raison : en 1614, commençait une lutte entre le trône et la magistrature suprême; lutte dans laquelle on les verrait un jour périr l'un par l'autre.... Il n'est pas chimérique de voir, en cette année 1614, le premier germe de l'orage qui, cent soixante-quinze ans

plus tard, éclata sur la France..... Le jeune roi reprend la parole pour dire : *Je le veux et la reine aussi*.... La députation du parlement se retire en soupirant.

En 1615, le prince de Condé se révolta de nouveau, se rallia les protestans, et, dans un manifeste virulent, déclara que le marquis d'Ancre, maréchal sans avoir été soldat, disait-il, était l'unique cause de sa rébellion. Les révoltés occupaient particulièrement le midi de la France; ce qui n'empêcha pas la reine-mère de conduire son fils à Bordeaux, où l'on devait recevoir l'infante Anne d'Autriche, fille de Philippe III, dont la main était accordée au jeune Louis XIII. On devait accompagner en même temps, jusqu'à la frontière, la princesse *Elisabeth*, fille de Henri IV, destinée à l'infant Philippe *. Quand la cour fut rendue à Bordeaux, le duc de Guise, avec

* Cette marche offrait une étrange bizarrerie : après le cortège leste et brillant qui accompagnait la cour, venait une armée imposante, marchant pesamment sous les ordres du maréchal *de Bois-Dauphin*; s'avançait ensuite l'armée des mécontens, sous les ordres du prince de Condé, mais dirigée par le duc de Bouillon. Quand ces dernières troupes approchaient trop des premières, Bois-Dauphin s'arrêtait, faisait volte face, et présentait son front aux ennemis. Mais ni l'un ni l'autre ne voulait attaquer. Le but du général de Louis XIII était de conduire en sûreté le cortège nuptial; celui du capitaine révolté se bornait à s'établir dans l'Anjou, où il espérait trouver de nouveaux partisans : le double projet fut exécuté.

un corps de troupe, conduisit *Elisabeth* au bord de la Bidassoa, et ramena l'infante *Anne* à Bordeaux, où son mariage fut conclu le 22 novembre. Ainsi s'accomplit une union qui devait être un divorce continuel, qu'on ne vit interrompu, à de rares intervalles, que par de courtes entrevues, ménagées par l'intrigue, et dont l'histoire a su apprécier et taire les véritables motifs. Anne d'Autriche était âgée de quinze ans lors de son mariage; le roi avait cinq jours de plus qu'elle.

La jeune reine, vive, enjouée, amie des plaisirs, voyait avec peine que les troubles retenaient la cour loin de Paris, où des fêtes brillantes devaient sans doute marquer son retour. Anne d'Autriche, habituée au faste, à la représentation, élémens principaux de la grandeur espagnole, s'arrangeait mal des embarras, du tumulte vulgaire d'une cour voyageuse, qui campait, en quelque sorte, chaque soir; et, puisqu'il faut le dire, les félicités conjugales paraissaient tenir bien peu de place dans les affections de cette princesse..... La lune de miel s'était éclipsée pour elle dès les premiers jours, on pourrait presque dire dès les premières heures de son mariage... Les illustres époux s'étaient convenus au premier coup-d'œil; mais, en amour, c'est peu que la sympathie du regard, et les mystères de l'hymen ne paraissaient pas avoir confirmé l'inclination du couple royal.... Louis XIII et la fille de Philippe III ne s'aimèrent jamais, sinon dans les livres infidèles des écrivains courtisans, pour qui

[illegible] vent faire, pensent ce plus tard, [illegible] ent ce qu'ils doivent reprend la [illegible] *aussi*.... L[illegible] s de marches, de po- soupirant [illegible] tantôt dans une ville, [illegible]

En [illegible] y eut des rapprochemens nouveau [illegible] les mécontens : on signa manife[illegible] dun, dans lequel personne ère, [illegible] foi, et qui ne servit qu'à était [illegible] chemin de Paris. Elle y occu[illegible] 8 mai 1616, au milieu de ce q[illegible] tèrent beaucoup la jeune son [illegible] oir l'aurore de cette vie tissue fa[illegible] ardente imagination se ber- d[illegible] s le pays des graces et de la O[illegible] séduisant ne devait jamais se la [illegible]

[illegible] la convention de Loudun, il y eut [illegible] ent dans le ministère : *Armand* [illegible] *Richelieu*, alors simple évêque de [illegible] is au conseil, poussé par la ma- [illegible] re, dont il était la créature, encore [illegible] de la reine-mère. Condé repa- [illegible] au milieu d'une sorte d'appareil [illegible] on le reçut avec enthousiasme; les [illegible] s'empressèrent auprès de lui; le Louvre [illegible]; la cour était à l'hôtel de Condé. [illegible] fut ébloui, enivré; on les traitait en [illegible] il se persuada presque qu'il l'était. [illegible] dans ses discours, dans ses actions,

il s'empara du dé au conseil, décida de tout en maître, accorda des graces, distribua des emplois, remplaça des fonctionnaires... Marie de Médicis, outrée d'une telle audace, ne savait comment en arrêter l'essor : Richelieu, qui, dèslors, se faisait l'homme nécessaire, ne pouvait que conseiller ; mais il fallait agir, et le crédit à peine éclos de l'évêque de Luçon, n'avait pas à ses ordres les gens, de main qu'il eût fallu à la reine-mère. En ce moment, Concini, colosse ébranlé, chancelant, ne pouvait rien oser contre un prince du sang, qu'environnait la faveur populaire. La puissance du maréchal menaçait ruine : « Il faut, dit Siri, à propos de cet étranger, « il faut qu'à la fin tout bois soit rongé par les « vers, et tout drap dévoré par les teignes....» Il ne fallait plus qu'une légère impulsion pour renverser le favori de la reine; déja l'on se permettait tout impunément contre lui : deux de ses laquais, revêtus de sa livrée, avaient été pendus par le peuple, pour avoir insulté un artisan. Dans les fêtes auxquelles il assistait, on lançait sur lui des regards sombres : un jour, à l'hôtel de Condé, une noblesse échauffée par le vin, allait se jeter sur le maréchal, et le poignarder, lorsque le prince se mit devant lui, et ne parvint qu'avec peine à dominer cette fougue vengeresse. Plus d'une fois encore, Condé fut contraint de se faire le défenseur d'un homme dont il était naturellement l'ennemi. Dans le même temps, le duc de Lon-

gueville s'empara, à main armée, de Péronne, dont le marquis d'Ancre était gouverneur. Il sentit alors que, s'il se faisait chêne orgueilleux pour résister à la tempête, il serait infailliblement brisé : cet Italien plia comme le roseau, attendant l'occasion de se relever ainsi que lui. Concini se retira en Normandie, et se renferma dans Quillebœuf. Les *Condéistes* paraissaient être maîtres du gouvernement : Vendôme, Mayenne, Cœuvres, Joinville, Guise et Bouillon, chefs de ce parti, reconnaissaient Condé pour chef : Paris semblait prêt à se déclarer pour lui, et dans une révolte la couronne pouvait n'être pas respectée*. Richelieu et Bassompierre, prévoyant, par la marche des choses, l'extrémité à laquelle on allait arriver, en prévinrent Marie de Médicis ; Sully, qui, du fond de sa retraite, observait en sage les évènemens, crut aussi devoir un avis à cette princesse. « Dans « l'état où sont les choses, écrivait-il, il faut que « toute l'autorité passe, avant huit jours, au prince « de Condé ou vous revienne, si vous savez la re- « tenir... » La proximité du danger rendit à Marie toute sa résolution, abattue depuis que l'audace

* Les *Condéistes* se ralliaient au mot de *Barre-à-Bas*, et ce mot donnait, comme on le va voir, la mesure de leurs projets. Au milieu des armes de la maison de Condé, il se trouve une barre qui seule les distingue de celles du roi. Or le cri de ralliement indiquait assez clairement l'intention de faire des armes souveraines de celles du prince de Condé, et conséquemment de sa personne le roi de France.

de son favori ne la soutenait plus : elle prit toutefois un parti soudain et d'une énergie décisive, ou pour perdre la monarchie, ou pour la sauver. Tel un malade, pour guérir ou succomber immédiatement, avale un remède d'une violence extrême.

Le 1er septembre, le prince de Condé s'était rendu chez la reine-mère, afin d'assister au conseil : il rencontra le roi qui, s'inspirant d'une des perfidies de Charles IX, lui dit en riant : « Bonjour, monsieur « le prince; je vais à la chasse, en voulez-vous « être ? » Puis le monarque continua son chemin. A peine était-il sorti de la salle, que M. de Thémines, s'avançant vers Condé, au moment où il était serré entre ses deux fils, lui demanda son épée de la part du roi, et lui déclara qu'il était prisonnier *... Le prince, furieux, se déchaîna contre une action qu'il qualifia de trahison; la reine-mère s'éloigna, et laissa l'illustre captif débiter

* On a dit que le signal de l'arrestation du prince de Condé fut donné à Themines par la maréchale d'Ancre, qui, en traversant la salle, laissa tomber un de ses gants, pour marquer l'instant où ce gentilhomme devait agir... Themines, en récompense de ce trait d'exempt, fut fait maréchal de France : ce sont toujours de très grands services que ceux qui profitent aux souverains personnellement... Quant à ceux rendus au pays, heureux quand ils ne causent pas la disgrace des serviteurs qui les rendent ! Les intérêts des princes sont si rarement d'accord avec le vœu des nations... Aussi voyez comme la livrée des cours reluit, et comme les notabilités populaires sont délaissées et pauvres !...

une véhémente apostrophe, dans laquelle il ne l'épargna point.

Cependant, les *condéistes* qui se trouvaient en ce moment au Louvre, témoins de l'arrestation de leur chef, coururent prévenir ses lieutenans : Vendôme, Mayenne, Cœuvres, Joinville et Guise, qui devaient être arrêtés, quittèrent Paris en toute hâte, la rage dans le cœur. Ce fut le signal d'une nouvelle guerre civile, la troisième depuis six ans. Ces seigneurs, en s'éloignant, tâchèrent de soulever le peuple. D'un autre côté, la douairière de Condé, échevelée, tout en larmes, parcourut les rues, criant qu'on assassinait son fils et exhortant les Parisiens à courir aux armes... Le premier effet d'une vindicte populaire est toujours la destruction : un concours immense se porta rue de Tournon, à l'hôtel du maréchal d'Ancre*, enfonça les portes, fit retentir le quartier du sinistre cliquetis des vitres brisées ; puis, après avoir pillé l'or, l'argenterie, les bijoux, on mit les meubles en pièces, les riches étoffes furent réduites en lambeaux. Tous les papiers du maréchal, réunis au milieu de la cour, alimentèrent un feu de joie autour duquel dansa la populace, ivre des vins délicats de ce favori. La cour, dont les transes étaient extrêmes, se rassura un peu en voyant que les premiers transports du peuple s'épuisaient dans un pillage. Cependant, les équipages du roi

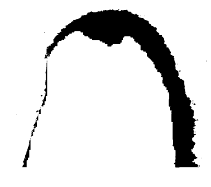
* Depuis hôtel de Nivernais, aujourd'hui caserne de la garde municipale de Paris.

et de la reine restèrent attelés pendant deux jours, et cachés dans les basses-cours du Louvre. On avait chargé sur les voitures d'énormes ballots, contenant le trésor et les pierreries de la couronne; la reine-mère et le roi se fussent éloignés de Paris, à la moindre apparence de danger. Mais tout le tumulte, tout le mouvement s'apaisa insensiblement et sans effusion de sang... Néanmoins Marie de Médicis craignait de réveiller la sédition en envoyant Condé à la Bastille : ce ne fut que dans la nuit du 24 au 25 septembre qu'on l'y transféra; pendant près d'un mois le Louvre fut donc la prison de ce prince, et le roi son geôlier.

La reine-mère se hâta d'entrer en arrangement avec les chefs révoltés, qui s'étaient renfermés dans Soissons : ils se montrèrent faibles jusqu'au point de signer, purement et simplement, un acte de soumission... Alors Marie releva la tête, rappela son favori, et le maréchal rentra à Paris avec une insolence qui fit oublier celle du triomphe passager de Condé. Il éloigna du conseil le chancelier Du Vair, le président Jeannin, successeur de Sully à la surintendance du trésor, et l'honnête Villeroi, qui, sous quatre règnes successifs, avait émis dans les affaires des avis toujours sages, mais trop souvent méprisés. A dater de cette époque, Richelieu, dont les puissantes facultés semblaient s'étendre avec son crédit, prit un grand ascendant à la cour, et surtout auprès de la reine-mère. Mais cet aigle, continuant à comprimer son vol am-

bitieux, sentait qu'il avait encore besoin d'être protégé : il s'abritait sous le manteau du colosse italien, dont la puissance s'était élancée au-delà de toute limite... Marie venait de lui remettre, non-seulement le timon de l'Etat, mais la tutèle du roi son fils. Ce dernier témoignage de confiance, qui ne pouvait naître que d'une passion aveugle, perdit le maréchal : il voulut régler la conduite du jeune monarque, contrarier ses goûts, borner ses plaisirs, blâmer ses affections. Louis XIII, triste, mélancolique, insouciant, occupé de futilités, eût laissé renverser l'empire ; il se révolta contre une simple réforme de ses amusemens particuliers.

On pourrait appeler la période que nous parcourons le règne des *trois favoris* : ce furent, en effet, *Concini*, *Luynes* et *Richelieu*, qui régnèrent de 1610 à 1643, et Louis XIII porta la couronne comme un meuble supporte une pendule. En 1616, les trois favoris étaient en présence ; mais leur fortune se trouvait placée à des hauteurs bien différentes : le maréchal d'Ancre était au faîte des grandeurs ; au-dessous se tenait *Albert de Luynes*, gentilhomme provençal, ancien page de Henri IV, et compagnon des récréations du roi, auquel il avait plu à cause de son habileté à dresser des oiseaux de proie. Ce courtisan observait avec attention le maréchal ; assez puissant déja pour le remplacer aussitôt qu'il serait tombé du point élevé, où, selon l'expression d'Horace, ses destins

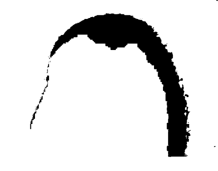


offraient tant de prise à la tempête. Beaucoup plus bas, Richelieu calculait peut-être la courte durée du favoritisme de ses rivaux, et consolidait l'espérance du sein des méditations d'une ambition immense, capable de se maintenir, par l'adresse et le talent, au rang d'où la faveur inhabile est tôt ou tard précipitée. Le tour de Luynes arriva plus tôt qu'il ne s'en était flatté : il vit le jeune Louis XIII froncer le sourcil aux remontrances hautaines du dominateur italien ; dès-lors son parti fut pris rapidement. Certain d'être aimé du roi, il blâma d'abord d'une manière mesurée la confiance aveugle que la reine-mère accordait à Concini ; voyant qu'il était écouté attentivement, il reprit bientôt avec aigreur les actions de ce favori, et parut se révolter surtout de l'ascendant qu'il osait prendre sur la personne du *roi majeur*. A ce mot, le roi eut un soubresaut musculaire sur son ottomane, où il languissait une partie de la journée, dans *le cabinet des Armes*. Luynes, remarquant cette émotion, poursuivit avec une entière assurance : il fit entendre au souverain que sa mère l'entretenait brièvement des affaires, afin de le tenir dans l'ignorance de ce qu'il devait savoir, et de régner seule, ou plutôt de faire régner le maréchal, à la honte de son maître. Il n'en fallut pas davantage pour exciter l'humeur sombre et ombrageuse de Louis XIII. Luynes et quelques jeunes seigneurs, qu'il avait associés aux plaisirs du roi, achevèrent de monter la tête à ce prince,

en excitant sa jalousie contre *Gaston*, son frère, que, disaient-ils, Marie de Médicis lui préférait. Ces insinuations envenimées produisaient d'autant plus d'effet sur l'esprit du monarque, qu'il était aisé de lui faire comprendre qu'en blâmant l'autorité de sa mère, on parlait dans l'intérêt de la sienne.

Au moment où l'humeur atrabilaire de Louis XIII s'aigrissait, de plus en plus, contre la tyrannie du marquis d'Ancre, cette tyrannie fut portée jusqu'à la plus insolente témérité.... On informa le roi que ce seigneur faisait fortifier une multitude de places en Normandie et en Picardie, afin de tenir Paris comme bloqué par des garnisons à sa religion. Dans ce même temps, Concini supprima des pensions, en créa de nouvelles, se fit le dispensateur des graces; tandis que sa femme encaissait les flots d'or qui coulaient des mille sources impures qu'il avait ouvertes. Ce fut dans ce moment encore que le favori créa une sorte de garde qui l'accompagnait partout, prétoriens qu'il flétrit lui-même en leur donnant le nom indécent de *coyons à mille livres* *. Cet entourage souverain, rival de la vaine représentation qui seule restait à Louis XIII, dans sa royauté illusoire, acheva de le rendre furieux contre un homme qu'on voyait, sous prétexte d'éviter de la peine au roi, discuter, dé-

* Apparemment chacun de ces gardes recevait mille livres d'appointemens; ils étaient tous nobles, ce qui ne les empêchait pas d'être prêts à commettre tous les excès que le maréchal pouvait attendre d'eux.



cider et exécuter, à lui seul, toutes les affaires de l'État. Dans l'exaltation où Louis se trouvait, il fut aisé à Luynes de lui faire accueillir un parti extrême, mais prompt, qui dans un seul instant, dit le favori, remettrait le sceptre aux mains de Sa Majesté.

Le 27 avril 1617, de bonne heure, le maréchal d'Ancre, qu'une foule nombreuse de cliens avait accompagné jusqu'au Pont dormant qui précédait le pont-levis du Louvre, prenait congé de ces solliciteurs pour se rendre au conseil. Vitri, capitaine des gardes, accompagné de plusieurs soldats, s'avance alors au-devant du marquis jusqu'au bout du pont-levis, et lui demande brusquement son épée de la part du roi. Concini, extrêmement surpris, porte la main à cette arme, soit dans l'intention de la remettre, soit afin de se défendre. Soudain il reçoit trois coups de pistolet, tombe, expire; et Vitri, sans doute pour signal, crie *vive le roi!* A ce cri, Louis XIII paraît à une fenêtre: *Grand merci à vous*, dit-il à l'assassin; *à cette heure, je suis roi*... Monarque insensé! ce n'était pas son règne qui commençait; mais celui d'Albert de Luynes.... On avait fait M. de Themines maréchal de France pour un emprisonnement; on ne devait pas moins à Vitri pour un assassinat: il obtint cette même récompense.

Cependant le corps du maréchal d'Ancre, qui avait été jeté dans les latrines de la porte du Louvre, en fut tiré secrètement, la nuit suivante, et

enterré dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Mais cette sépulture ne fut pas respectée : le lendemain, une populace furieuse, après avoir pillé l'hôtel que le marquis avait près du château *, se porta vers l'église où cet infortuné reposait de la veille, l'arracha de la terre, et assouvit sa fureur sur ce corps inanimé. On le traîne dans les rues, dans les places publiques; il est pendu en un lieu, demembré en un autre... D'infâmes cannibales osent déchirer avec leurs dents, ce cadavre déja putréfié... Enfin, on le coupe, on le divise... on en met à l'enchère les morceaux..., et cet horrible encan trouve des enchérisseurs. Qui pourra calculer les effets de la rage d'une multitude effrénée !...

Tandis que ces horreurs se passaient dehors, on désarmait les gardes de la reine-mère, et ceux de son fils recevaient l'ordre de la surveiller; on murait les portes qui communiquaient de l'apparte-

* Le maréchal d'Ancre, que Marie de Médicis appelait à toute heure, de jour et de nuit, habitait le plus ordinairement l'hôtel qu'il possédait auprès du Louvre. Il se rendait chez cette princesse à travers les jardins, en passant un pont léger, jeté sur le fossé, et qui aboutissait à une croisée de l'appartement de la reine-mère. Une critique maligne, mais non pas calomnieuse, avait appelé ce pont le *Pont des Soupirs*. Il fut abattu après le meurtre de Concini, et reconstruit plus tard. L'auteur de l'Histoire de Paris a publié, en 1833, un roman historique, intitulé le *Pont des Soupirs* : le sujet de cet ouvrage est puisé dans la vie secrète d'Anne d'Autriche. (*Deux volumes in-8°, Gustave Barba, éditeur*).



ment de cette princesse à celui du roi; la maréchale d'Ancre perdait la liberté sous les yeux de sa maîtresse. Le soir même, Marie de Médicis apprit qu'elle était prisonnière de son fils; peu de temps après, elle fut reléguée au château de Blois, où sa captivité continua. *Eléonore Galigaye* n'eut le temps de pleurer ni son époux, ni ses honneurs, qu'elle venait de perdre en un seul jour. Le roi ordonna au parlement d'instruire le procès de la favorite... Dans cette circonstance, les premiers magistrats du royaume se couvrirent d'opprobre : la sorcellerie et la magie furent le principal point de l'accusation... Le commissaire du parlement, décidé à soutenir cette dérisoire procédure, demanda à l'accusée « de quel charme elle s'était servi pour « fasciner la reine-mère.—« De l'ascendant qu'un « esprit supérieur a toujours sur un esprit faible, « répondit Galigaye. ». C'était là, en effet, non-seulement toute sa magie, mais aussi tout son crime. Cependant, la cour suprême déclara Éléonore « criminelle de lèse-majesté divine et hu-« maine » ; pathos judiciaire, qui n'établissait rien, sinon l'impossibilité d'asseoir un arrêt sage et motivé. La maréchale fut décapitée, et l'on jeta son corps dans les flammes. Le fils unique de Concini, adolescent de quinze ans, véeut quelque temps au Louvre; on le voyait errer, comme une ame en peine dans les appartemens, où souvent il était le jouet des bas-officiers de la cour, qui ne respectaient ni la tristesse, ni le malheur

de cet infortuné. Anne d'Autriche, vive, étourdie, inconséquente, ayant entendu dire que le jeune Concini dansait bien, eut la barbare légèreté de le faire danser devant elle, à une époque où le pauvre enfant ne faisait que pleurer. Pour avoir amusé cette reine, l'orphelin n'en fut pas plus heureux : on l'emprisonna à Nantes, puis, après quelques mois de captivité, on le renvoya à Florence, où il vécut et mourut obscurément.

Albert de Luynes avait perdu le maréchal d'Ancre, dans le but de succéder à sa haute faveur *; il eut plus que ses honneurs et ses titres : Louis XIII donna à ce favori tous les biens de sa victime. En peu de temps ce gentilhomme, naguère peu fortuné, devint l'un des plus riches seigneurs du royaume. Alors il épousa l'une des plus illustres héritières de la cour, *Marie de Rohan Montbazon*, si connue depuis, sous le nom de

* Les complices de Luynes dans cette conspiration étaient le colonel d'Ornano, Modène, Deageant, Teroneau, Dufey, Marsillac, et surtout un boute-feu très actif, dit Bassompierre, et qu'on appelait *Travail*, prêtre dauphinois, qui avait été vingt-cinq ans capucin. Richelieu, créature des Concini, fut averti de l'assassinat du maréchal d'Ancre, la surveille et la veille du jour où il eut lieu. Cet avis lui était donné par un respectable ecclésiastique du diocèse de Luçon; il le négligea, et mettant le dernier billet de l'aviseur sous son oreiller, il dit froidement... « Je verrai... la nuit porte con« seil... » Le lendemain, à neuf heures, le crime avait été commis.



duchesse de Chevreuse, par ses intrigues, ses amours volages, et l'empire qu'elle obtint sur l'esprit de la reine Anne d'Autriche, dont elle était surintendante.

Dans cet état de choses, la France n'avait fait que changer de tyrannie : Luynes gouvernait avec un despotisme plus révoltant encore que son prédécesseur ; il le surpassait surtout en avidité : jamais la déprédation des finances n'avait été portée au degré de scandale où le nouveau favori la fit parvenir. Aussi le mécontentement, l'esprit de sédition et les élémens de guerre civile, menacèrent-ils bientôt d'engloutir la monarchie. Louis XIII, quoi qu'il en eût dit au moment où Concini tombait sous des coups assassins, n'était pas plus roi que par le passé. Hélas! il n'y avait rien, dans ce triste prince, qui pût constituer le caractère d'un souverain, sinon une valeur qu'on ne saurait lui contester, mais qu'il ne sut point employer utilement. Du reste, son éducation semblait avoir été conçue et dirigée pour en faire un monarque nul : on lui avait appris la musique, la peinture, l'art de l'arquebusier ; il se plaisait à donner du cor et à battre du tambour. Ses récréations étaient celles d'un enfant : quand on entrait dans le *cabinet des armes*, son asile favori, on le trouvait soufflant dans des tubes de verre pour faire des jets d'eau, élevant de petites forteresses en carton, ou apprenant par cœur le nom de ses levriers. Ce prince ne manquait

pourtant pas d'un certain jugement; mais son apathie était extrême; la moindre contention d'esprit l'effrayait : il se laissa dominer toute sa vie, plus encore par paresse que par incapacité.... Quand Richelieu voulait vaincre les éclairs d'opposition que Louis XIII montrait, à de rares intervalles, aux volontés de ce ministre, il le menaçait de lui jeter les affaires sur les bras, et le pauvre roi redevenait un esclave docile. Revenons à Luynes.

Depuis une année à peine il dirigeait les affaires, et déja il était duc et pair, gouverneur de plusieurs pays, maréchal de France; le roi parlait de le nommer connétable, quoique le duc de Mayenne prétendît que ce favori ne *savait pas ce que pesait une épée.*

Nous avons vu jusqu'ici, dans la maison de France, le frère armé contre le frère, le père contre le père; voici maintenant la guerre qui s'allume entre la mère et son fils. Depuis un an que Marie de Médicis était captive à Blois, elle avait employé tous les moyens, toutes les ruses, toutes les subtilités, pour se faire rappeler par le roi, se flattant que, de retour auprès de ce prince, il lui serait facile de sacrifier le duc de Luynes, et de ressaisir l'autorité. Richelieu avait quitté le conseil en même temps que cette princesse; relégué dans son évêché, il conseillait de loin sa protectrice : il lui traçait un plan de conduite, soit pour se réconcilier avec Louis XIII, soit pour se mettre en mesure d'agir, s'il le fallait,

à main armée, en acceptant le secours que les mécontens lui offraient de toutes parts. L'évêque de Luçon correspondait avec Marie, par l'entremise de *Duplessis*, son frère, qui ne quittait guère Blois. Cet habile politique sentait parfaitement que, mère d'un souverain incapable, la Florentine régnerait encore sous son nom, si l'on parvenait à renverser le favori ; et tout donnait à penser que l'indignation publique en ferait bientôt justice. Or l'évêque de Luçon, demeuré fidèle à la reine dans l'adversité, serait naturellement porté à la tête des affaires qu'elle dirigerait de nouveau : alors sa fortune ne rencontrait plus d'obstacles, plus de limites : le troisième favoritisme commençait ; et celui-là, soutenu par le talent, l'adresse, la ruse, l'audace, la terreur au besoin, se perpétuait d'autant plus facilement, qu'aucune capacité contemporaine ne semblait de force à l'attaquer. Nous verrons se réaliser de tout point les espérances de Richelieu.

La reine-mère dut bientôt renoncer aux moyens de conciliation : de Luynes l'avait jouée une année entière ; son conseiller lui déclara que le temps était venu d'agir violemment. Mais il fallait d'abord que Marie recouvrât sa liberté, et ce fut ce dont on s'occupa immédiatement. Parmi les mécontens qui offraient de soutenir l'illustre prisonnière de Blois, elle distingua le duc d'Epernon, dont elle avait autrefois éprouvé le dévoûment, et qui lui en offrait encore des

preuves. Elle accepta aussi les services d'un gentilhomme florentin, nommé *Ruccelai*, qui lui était dévoué; le comte *de Brienne*, premier écuyer de la reine, entra encore dans le secret de sa souveraine; enfin *Duplessis*, frère de Richelieu, et *Cadillac*, gentilhomme gascon, furent ses principaux agens, avec l'archevêque de Toulouse, fils du duc d'Epernon. Tout étant disposé pour l'évasion de Marie, elle descendit, pendant la nuit du 21 au 22 février, par une échelle appliquée à la fenêtre de son cabinet, traversa les jardins, franchit le fossé avec une seconde échelle, et s'éloigna rapidement du château, suivie de *Brienne*, de *Duplessis*, et d'une seule femme, qui portait la cassette contenant les pierreries de la reine, qui constituaient toutes ses ressources *. Un carrosse attendait la fugitive au-delà du faubourg de Vienne, sous la garde de *Ruccelai* et de quelques cavaliers d'escorte. Elle y monta, et cette petite caravane prit le chemin de Montrichard, à la lueur des flambeaux, qu'on n'alluma toutefois que lorsqu'on se fut enfoncé dans l'épaisseur des bois. L'archevêque de Toulouse at-

* Dans sa frayeur, cette femme, nommée Catherine, oublia la précieuse cassette sur le bord du fossé; on était à une demi-lieue de Blois quand on s'aperçut de cet oubli. Duplessis dut revenir, au risque de faire manquer l'entreprise, chercher cet objet... Un rayon de lune, dirigé sur la fermeture de vermeil du coffret, le fit découvrir, et l'investigateur rejoignit les fugitifs sans avoir été aperçu.

tendait la reine dans le vieux château de Montrichard ; cette princesse en repartit avec lui après une seule nuit de repos. On trouva d'Épernon, à une lieue de Loches: il venait au-devant de la Florentine, à la tête de cent cinquante gentilshommes..... L'entrevue fut touchante, expansive; des mémorialistes assurent même qu'elle fut tendre, ce qui, du reste, n'eût été que le reflet d'une flamme préexistante. Le cortège continua sa route vers Angoulême, sans avoir été inquiété par aucune force royale.

Là sa majesté vit Richelieu, son habile conseiller, qui ne la quitta plus guère, et dont les assiduités auprès d'elle excitèrent, de la part du curé de Loudun, *Urbain Grandier*, une satire spirituelle, qui devait un jour lui coûter la vie. Les rebelles d'Angoulême écrivirent au roi des lettres pleines de soumission ; mais ils levèrent en même temps des troupes pour lui résister. Luynes, devenu connétable de France, était au sommet des grandeurs ; mais, placé si haut, il craignit d'en être précipité : il traita avec la reine-mère et ses alliés. On donna à Marie le gouvernement d'Anjou; d'Epernon, criminel de lèse-majesté, conserva ses charges et triompha ainsi de son maître. La Florentine, bien conseillée, ne poussa pas l'imprudente sécurité jusqu'à revenir à Paris : elle établit sa cour à Angers. Louis XIII s'irrita de cette défiance, peut-être parce qu'il manquait l'occasion de la justifier..... Le fils et la mère reprirent les

armes l'un contre l'autre : alors une multitude de seigneurs mécontens se rangea sous les drapeaux de la veuve de Henri IV. Un nouvel accommodement suivit de près, et dans cette circonstance, dit-on, Richelieu jeta secrètement les bases de sa haute fortune, avec l'assistance de son rival. Ce fut lui qui conclut, au nom de la reine douairière, la convention qui termina ses différens avec son fils. On croit qu'à cette occasion, il y eut, entre ce prélat et le favori, des stipulations mystérieuses, moyennant le chapeau de cardinal, que le connétable promit à Richelieu. Cet homme d'état, par le rétablissement de la paix, servait du moins l'Etat, en travaillant pour son propre intérêt : ce fut, dans tous les temps, sa politique, et c'est ce qui rendit sa puissance indestructible.

La bonne intelligence était enfin rétablie entre Marie de Médicis et Louis XIII; cette princesse revint à Paris; elle rentra dans le conseil. Richelieu, de qui l'heureuse intervention avait amené un accommodement dont les deux partis se félicitaient, était devenu l'homme indispensable à la reine : reconnaissante et affectionnée, elle lui avait donné la surintendance de sa maison, venait d'emporter, à force de sollicitations, la bulle qui lui conférait la pourpre romaine *, et son plus

* En recevant la pourpre romaine, Richelieu la déposa aux pieds de Marie de Médicis, et lui dit : « Madame, cette « pourpre, dont je suis redevable à Votre Majesté, me fera

grand desir était de le faire entrer au conseil. Passant sous silence, comme étrangère à notre sujet, la guerre faite, de 1620 à 1622, aux calvinistes, qui avaient reconnu le duc de Rohan pour leur chef, nous signalerons seulement la mort du connétable de Luynes, tué par une fièvre maligne durant ces hostilités. Le duc de Mayenne avait aussi péri au siège de Montauban, siège soutenu glorieusement par le duc de Rohan, et dont Louis XIII était sorti avec honte.

Richelieu ne voyait plus devant lui d'obstacles pour arriver à la toute-puissance, qu'il rêvait depuis sept ans; car il comptait pour rien l'opposition du roi, auprès de qui les ministres l'avaient desservi comme un homme ambitieux... Mais la reine-mère, qui voulait à toute force introduire son favori au conseil, parce qu'elle pensait bénévolement que c'était un sûr moyen d'y perpétuer son autorité, la reine-mère fit tant que Louis XIII permit l'admission du cardinal... Alors, Armand Duplessis, affecta la plus grande répugnance à se mêler des affaires; sa mauvaise santé le rendant, assurait-il, incapable d'un travail soutenu. Tout ce qu'il pouvait faire, ajoutait-il, c'était d'assister *quelquefois* au conseil, sans intervenir en rien dans les soins du gouvernement. Trompé par cette habile déception, le roi cessa de redouter l'astu-

« souvenir du vœu que je fais de répandre mon sang pour « son service. » On verra comment le cardinal se montra fidèle à cet engagement.

cieux prélat. Il prit place au tapis du Louvre en 1624, et six mois après, il en dominait tous les membres; il en avait expulsé la reine-mère : la France avait un nouveau maître.

Le principe de Richelieu était celui des grands despotes : il pensait que, pour se maintenir, un gouvernement ne devait craindre personne, ni au-dehors ni au-dedans; tel fut le ressort de sa politique, et l'on est forcé de convenir que le trône devait être consolidé, mais consolidé sur une base de fer, qu'une explosion populaire eût renversée d'autant plus sûrement qu'elle eût offert plus de résistance... Mais alors il n'y avait point en France de nation. Le nouveau dominateur travailla donc d'abord à conclure, avec les puissances de l'Europe, des traités honorables et glorieux. Il assura l'alliance entre la France et l'Angleterre, par le mariage d'Henriette, fille de Henri IV, avec Charles, prince de Galles *. La cour du Louvre signa un nouveau traité avec la Hollande, qui fit craindre à l'Espagne que les

* A l'époque de cette union, le duc de Buckingham, premier ministre et favori de Jacques Ier, roi d'Angleterre, vint en France recevoir la main de la princesse, qui, selon l'usage, fut épousée, par un ambassadeur, à la porte de l'église de Notre-Dame, après avoir été *avisée de corps* par des matrones, afin de reconnaître si elle était propre à *produire lignée*. Durant ce voyage, le ministre anglais, qui était beau, riche, fastueux, paré d'une partie des pierreries de la couronne d'Angleterre, s'éprit d'une flamme audacieuse pour Anne d'Autriche, qui l'écouta plus que complaisamment,

Provinces-Unies ne s'unissent, contre elle, à la France en cas de guerre. D'un autre côté, Philippe III avait enlevé aux Grisons la province de Voltenie, pour éviter, avait-il dit, que l'hérésie n'y pénétrât : Richelieu, plus politique qu'orthodoxe, fit rendre cette province à ses légitimes possesseurs, et déclara fièrement au nonce du pape, qui murmurait, que, dans un état bien gouverné, la loi diplomatique devait l'emporter sur la loi religieuse.

Les calvinistes, toujours mécontens, parce que toujours on violait les traités conclus avec eux, reprirent les armes en 1625, sous la direction des ducs de Rohan et de Soubise : la Rochelle et l'île de Rhé, leurs boulevards ordinaires, reçurent des garnisons calvinistes décidées à se défendre vaillamment. Un chef-d'œuvre de la politique de Richelieu fut alors d'armer contre eux, comme auxiliaires, les Anglais et les Hollandais, leurs coreligionnaires ; on les battit et ils obtinrent des conditions favorables. Le cardinal méditait la ruine totale de ce parti, qui, constamment, se

et se donna en spectacle à toute la cour. Madame de Motteville assure que la reine ne *manqua point à sa gloire*; mais les Mémoires de *Brienne* et de *Laporte* laissent un voile bien transparent sur le résultat différent d'un attentat contre la vertu de la reine, *osé* dans un bosquet d'Amiens. Le roi se montra fort irrité de cette aventure, et Richelieu, qui avait la prétention de se faire aimer d'Anne d'Autriche, s'en irrita davantage. Voyez tous les mémoires du temps.

grossissait de tous les genres de mécontentemens, et déja cet homme d'état hardi avait formé le projet d'abattre les têtes de l'hydre des rébellions. Mais auparavant il songeait à humilier la maison d'Autriche, qui seule en Europe pouvait *lui* disputer la suprématie. Ce fut par ce motif que Richelieu ménagea les réformés vaincus; ce qui lui valut, de la part des catholiques fanatisés, les *noms de cardinal de la Rochelle*, de *patriarche des athées*. Un traité signé avec l'Espagne, à la fin de l'année 1625, donna au ministre la facilité de se livrer aux affaires du dedans et d'y consolider sa puissance.

Déja, en 1626, Louis XIII ne pouvait plus se passer de Richelieu : pourtant ce roi ne l'aimait point; mais il sentait qu'il lui devait une prépondérance en Europe, déja remarquable, et quelques germes de prospérité intérieure... Dans cette même année, le cardinal trouva l'occasion de prouver au roi qu'il était personnellement son obligé. Gaston, frère de Louis XIII, prince volage, inconséquent et sans portée, quoique spirituel, s'irrita de la dépendance que Richelieu lui imposait, comme à tous les grands du royaume. Il conçut un projet d'évasion, auquel peut-être se joignit le dessein de se venger du cardinal : le comte de Chalais, grand maître de la garde-robe, le maréchal d'Ornano, les deux Vendômes, frères naturels du roi, entrèrent dans cette conjuration, qui ne menaçait en aucune manière ni le roi, ni

l'autorité royale. Soudain le cardinal trouve le moyen de changer ce complot en crime de lèse-majesté : ce n'est plus un prince du sang qui songe à se sauver, comme un écolier après s'être vengé de son régent ; c'est une grosse conspiration qui ne tend à rien moins qu'à casser le mariage du roi, à le jeter dans un cloître, et à faire épouser Anne d'Autriche à Gaston. Chalais, homme léger, a la faiblesse de se prêter aux ruses infames du ministre pour échapper à une prétendue peine, qu'on n'eût pu lui infliger ; il fait et signe une déclaration conforme aux vues du ministre .. Le malheureux ! sa tête roule sur un échafaud à Nantes ; d'Ornano meurt à la Bastille ; l'un des Vendômes le suit de près dans la tombe.... Ainsi les têtes de la féodalité commencent à tomber à la voix du terrible dominateur, tandis que la reine devient, selon le vœu du cardinal, l'objet de l'aversion invincible de son époux. Déja Marie de Médicis, dont le crédit est ruiné dans l'esprit de son fils, par l'homme qui lui doit tout, pleure depuis deux ans sur l'ingratitude de ce prêtre audacieux.

Dès-lors, Armand Duplessis, un petit évêque inaperçu il y a quelques années, règne sur la France, sous le nom d'un monarque mannequin. Il a une compagnie de gardes ; le connétable de Lesdiguières meurt et n'est pas remplacé : Richelieu se fait généralissime des armées de terre. L'empire de la mer lui manque : il l'achète de Montmo-

i se démet de sa charge d'amiral, et en
onctions au cardinal, devenu surinten-
ı marine. L'ingrat protégé de Marie ne
: plus augmenter son pouvoir; mais pour
:r, il songeait à donner à la France une
·ance sur l'Espagne qui abaissât enfin la
et l'ambition castillanes... Ajoutons que
linal se flattait en même temps d'humilier
l'Autriche, qui avait, dit-on, dédaigné son
Buckingham, dans le but de se rappro-
ue cette princesse, entrait dans les projets
stre français, et promettait l'alliance de
rre, si Louis XIII permettait qu'il vint
à Paris. Ce prince, se rappelant avec amer-
que le favori anglais avait compromis gra-
:nt l'honneur de la reine, à son premier
voyage, s'opposa formellement à ce qu'il revint. Buckingham agit alors en amant furieux : loin de s'unir à la France contre l'Espagne, il s'allie aux calvinistes Rochellois, qui viennent de reprendre les armes, mène une flotte à leur secours et la fait détruire par l'armée royale. Il retourne, plus exalté que jamais, en Angleterre, pour y diriger un nouvel armement; mais bientôt il tombe sous un fer assassin... Le soupçon plane sur Richelieu, sur Louis XIII lui-même, et les larmes d'Anne d'Autriche achèvent de confirmer son amour pour le bel Anglais. La Rochelle tombe, en 1628, énervée par une horrible famine, et par l'effet d'une digue, prétendue merveilleuse, qui

ne permet pas aux Anglais de ravitailler la place*.

On vit, au siége de la Rochelle, le cardinal de Richelieu, la cuirasse au dos, le casque en tête. Le cardinal de La Vallette, son lieutenant, disait chaque matin sa messe, et endossait ensuite le harnais militaire. Il n'y avait pas jusqu'au *père Joseph*, capucin et conseiller intime du ministre, qui ne se fût donné un air militaire, en coiffant sa tête tondue d'une sorte de turban, et en ceignant sa robe crasseuse d'une écharpe blanche, frangée d'argent.

Le reste de ce règne présente, en première ligne, les vengeances du cardinal, et ses intrigues audacieuses pour se perpétuer à la souveraine puissance. Les évènemens généraux semblent n'être qu'épisodiques dans l'histoire de cet homme impérieux. Le triomphe de la Rochelle avait porté au plus haut point la témérité de Richelieu, et anéanti le peu d'énergie de l'apathique Louis XIII. Durant des fêtes magnifiques, qui marquèrent le retour du roi à Paris, ce monarque fut entièrement éclipsé: les harangues des magistrats, les respects de la cour, ceux du clergé, dans une cérémonie où Louis confirma la consécration de son

* Cette digue, dont on voit encore les débris pendant les basses marées, ne serait pas revendiquée aujourd'hui par le dernier des élèves de notre école Polytechnique. Elle avait été imaginée par un ingénieur obscur, et l'on en fit, comme de toutes les opérations du siége, honneur au cardinal de Richelieu.

royaume à la Vierge; enfin tout ce qui constitue ordinairement les hommages faits au souverain, fut offert ouvertement au cardinal. Louis XIII sentit darder jusqu'au fond de son cœur le trait acéré de la jalousie. Il haïssait mortellement son ministre : chaque matin, le premier sentiment de ce prince était de briser un instrument si dangereux; mais bientôt, assez judicieux pour reconnaître son incapacité, il voyait les affaires retomber sur lui de tout leur poids, et sa colère se noyait soudain dans sa languissante humeur, qui lui faisait supporter jusqu'à la honteuse domination d'un sujet.

Vainqueur des calvinistes, Richelieu revint à son projet favori, celui d'humilier la maison d'Autriche, et l'occasion de rompre avec elle se trouvait naturellement dans la prétendue nécessité de soutenir Charles Gonzague, duc de Nevers. Ce prince né français, était appelé par le droit de naissance à la souveraineté de Mantoue, tandis que l'empereur, le roi d'Espagne et le duc de Savoie voulaient le priver de cet état. Le théâtre de la guerre devait donc être en Italie : Louis XIII s'y rendit en personne; mais, afin de hâter les opérations, ou plutôt afin de mettre le comble à sa gloire, le cardinal courut à l'armée, avec la dignité de premier ministre, celle de généralissime, et des pouvoirs si vastes, disaient les plaisans de la cour, que le roi ne semblait avoir gardé *que celui de guérir les écrouelles*. Pendant que le prêtre guer-

rier ouvrait le chemin des succès au souverain, celui-ci, dont la santé était chancelante, s'avançait dans la Maurienne, à petites journées : ce fut de son lit que le roi eut la gloire de forcer le Pas-de-Suze, exploit qui ménagea une convention avec le duc de Savoie, effrayé par cette expédition. Dans le temps que Richelieu négociait avec ce prince, Louis XIII, rentré en France, se porta vers le Languedoc et les Cévennes, où les protestans conservaient quelques places, qui se soumirent bientôt. Ce fut la fin du parti calviniste : Rohan et les autres chefs reçurent la loi qu'il plut à Richelieu de leur donner.

L'année suivante, le cardinal, qui venait de signer un traité de paix avec l'Angleterre, ne craignant plus d'être distrait par les troubles civils, repartit pour l'Italie, où le duc de Savoie violait la convention précédente. Le roi se mit aussi en route ; mais les reines le suivaient, et sa marche était lente. Arrivé à Lyon, Louis tomba subitement malade, et fut, en peu de jours, dans le plus grand danger. Alors, il devint aisé de dominer l'esprit du souverain moribond: dévot et terrorifié par la crainte d'un châtiment éternel, il demanda pardon à sa mère, à sa femme, des chagrins qu'il leur avait causés, et promit d'être, à l'avenir, bon fils, bon époux, si Dieu daignait lui conserver la vie. Pour gage de cet engagement, Marie de Médicis exigea de l'illustre malade la promesse de renvoyer le cardinal dès

qu'il serait débarrassé des affaires d'Italie ; Louis promit cela et tout ce qu'on voulut. Tandis que ceci se passait, le duc de Montmorenci, le duc de Guise, et le maréchal de Bassompierre, dans un conciliabule qu'ils croyaient secret, mais dont Richelieu fut informé, conspiraient de leur côté la perte de ce ministre : Guise voulait qu'on l'exilât à Rome ; Bassompierre, qu'on l'enfermât à la Bastille ; Montmorenci, plus sévère, opina pour que cette tête coupable roulât sur l'échafaud.

Cependant, Louis XIII, contre toute attente, se rétablit ; la cour revint à Paris, et le cardinal y reparut décoré de nouveaux lauriers. La reine-mère ne perdit pas de vue sa vengeance : elle harcelait tous les jours son fils, pour qu'il remplît la promesse à laquelle Dieu, disait-elle, avait accordé sa guérison. Louis essaya de réconcilier cette princesse avec son protégé ; Richelieu, craignant enfin de ne pouvoir résister à une ennemie si puissante, porta la soumission jusqu'à se jeter plusieurs fois à ses pieds..... « Non, non, répon« dait l'Italienne ; ses hauteurs, ses dédains, « le soin qu'il a pris, en toute occasion, de con« trarier mes vues, de me désobéir, de me nuire « même, ont trop excité ma juste colère : *Je me « donnerais plutôt au diable que de ne me pas « venger.* » Dans la soirée du 10 novembre 1630, Marie de Médicis, qui a mandé pour le lendemain son fils au Luxembourg, consulte l'astrologue Fabroni, pour apprendre, à l'aide de ses con-



Chateau du Luxembourg.

1e div^{on}

jurations, si elle réussira à réaliser ses projets contre l'ennemi qu'elle poursuit. Soit hasard, soit appréciation sensée des probabilités, ce prétendu savant ne montre à la reine qu'un avenir noir de malheur. N'importe, elle passe outre..... Le roi vient la trouver dans son palais, le 11 novembre, jour de la Saint-Martin : Marie a consigné tout le monde à sa porte. La scène qui se passe entre elle et Louis XIII, est longue, animée, mêlée de larmes. Enfin, le renvoi immédiat du premier ministre est décidé : le monarque tient la plume pour le signer.... Une porte communiquant à la chapelle s'ouvre, et Richelieu paraît..... La plume tombe des mains du souverain, effrayé devant le cardinal comme un faible écolier devant son maître.... Il s'enfuit. Toutefois le dominateur de la France s'abandonne au découragement; il songe à s'éloigner de la cour : il brûle ses papiers, fait emballer ses meubles; vingt mulets chargés d'or sont déja partis pour le Hâvre; lorsque le cardinal de La Vallette paraît, fait rentrer la résolution dans ce cœur découragé, et décide le ministre à se rendre auprès de Louis XIII, qui, après la scène du Luxembourg, s'est retiré à Versailles *. « Prenez courage, mon-

* Le roi avait alors pour favori M. *de Saint-Simon*, créature du cardinal, qui avait succédé à Luynes, à Chalais, à Baradas, et à tant d'autres, éloignés du favoritisme dès qu'ils avaient refusé d'être esclaves de Richelieu. « Eh bien! lui dit le roi en quittant sa mère, que dites-vous « de cela? — En vérité, je crois être dans un autre monde;

« seigneur, ajouta le prélat-guerrier ; je vais au-« près du roi sonder le terrain..... » Peu d'heures après, l'ami de Richelieu rentrait, tout haletant, chez ce ministre. « Eh bien ! le roi? lui cria ce « dernier de la porte. — Voilà ses paroles : Mon-« sieur le cardinal a un bon maître : allez lui « faire mes complimens, et dites-lui que sans délai « il se rende ici. »

Le cardinal court à Versailles; il est reçu comme un ami regretté : « Continuez à me servir comme « vous avez fait, lui dit le monarque, et je vous « maintiendrai contre toutes les intrigues de vos « ennemis. »

« mais enfin vous êtes le maître, sire... C'est à votre majesté « à décider entre un homme qui l'a si bien servie, *et des gens « sans talens*, plus attachés à leurs préjugés qu'à la raison, « et préférant leur intérêt particulier à celui du royaume. » Louis XIII comprenait bien l'application; mais il hésitait à heurter de front l'obstination de sa mère. Sa perplexité était extrême : il marchait à grands pas, dit Anquetil, se jetait sur son lit, se relevait précipitamment, buvait, cherchait à la fenêtre la fraîcheur de l'air, ouvrait son habit comme un homme qu'un feu intérieur dévore... « Je suis persuadé, re-« prit Saint-Simon, frappé d'une idée lumineuse, que pour « l'intérêt de son service, votre majesté protégera le cardinal « contre une cabale de gens sans mérite, qui en veut plus « au ministère qu'au ministre. Sans attaquer directement la « reine-mère, votre majesté peut se contenter d'éloigner « ceux qui lui inspirent des idées contraires à sa volonté, « et tout ira bien ensuite. » En ce moment le cardinal de La Vallette entra... Il fut député auprès du cardinal pour l'amener à Versailles.

Le lendemain de cet évènement, qu'on appela *la journée des dupes*, parce que les ennemis qui croyaient perdre Richelieu furent eux-mêmes perdus, cet homme d'État se trouvait plus puissant que jamais, et dès-lors il vit qu'il pouvait tout oser, même contre les plus grands personnages du royaume.

Forcés ici de rentrer dans les bornes que nous avons dû nous prescrire, mentionnons avec rapidité les vengeances de Richelieu; vengeances sanglantes, que les évènemens lui permettaient toujours d'offrir comme des sacrifices nécessaires au repos public et à la gloire du trône. Le garde-des-sceaux, *Marillac*, qu'on a flatté de remplacer le cardinal, est destitué et jeté dans une prison. Son frère, le maréchal, qui a promis, dit-on, de soutenir au besoin la reine-mère, perd la liberté au milieu de l'armée d'Italie; plus tard il périra sur l'échafaud. Son innocence sera telle que le cardinal lui-même dira des infames magistrats qui l'auront condamné : « Il faut avouer que Dieu donne aux juges « des lumières que les autres hommes n'ont pas : je « ne me serais jamais imaginé qu'il y eut de quoi « condamner à mort le maréchal de Marillac. » La reine-mère, prisonnière une seconde fois à Compiègne, doit chercher son salut dans la fuite.... Un jour elle mourra de misère dans un galetas de Cologne, aux portes du royaume d'un fils dénaturé. Gaston, duc d'Orléans, après de vaines menaces faites au tyran de la France, quitte précipitam-

ment Paris, et va mendier l'hospitalité à la cour de Lorraine. Il y concluera un mariage honorable, que son frère, où plutôt le cardinal, désavouera. Le maréchal de Bassempierre, l'ami, le compagnon du grand Henri, est jeté à la Bastille, où il languira douze années. Le duc de Guise est exilé en Italie; ce seigneur y rencontrera une mort peu naturelle. Après une malheureuse tentative faite pour arracher la France et Louis XIII des chaînes de Richelieu, le maréchal de Montmorenci, fait prisonnier à Castelnaudari, est décapité contre le vœu et au mépris des supplications de toute la noblesse *. Anne d'Autriche, privée de la duchesse de Chevreuse, de la marquise de Fargis, de mademoiselle d'Hautefort, ses confidentes, exilées hors du royaume, Anne est l'objet des persécutions du cardinal, parce qu'elle n'a pas voulu favoriser ses desirs impurs. Réfugiée au Val de Grace, qu'elle a fondé, elle n'y est point à l'abri des recherches injurieuses de son ennemi, approuvées par le roi. Le chancelier Séguier pénètre dans cet asile, renverse tout le mobilier de la reine pour y chercher des témoignages des intelligences de cette princesse avec l'Espagne; il fouille jusqu'à son linge sale, dans lequel des papiers peuvent être cachés, et

* Je les traiterai comme ils ont voulu me traiter, disait un jour Richelieu en parlant des membres du conciliabule de Lyon : Guise sera exilé en Italie, Bassompierre renfermé à la Bastille, et Montmorenci décapité. Le cardinal remplit sa promesse.





le Val-de-Grace



porte l'audace jusqu'à porter la main sur le sein nu de sa souveraine, afin d'obéir aux ordres rigoureux du roi son maître. A diverses époques, *Urbain Grandier*, *Puy-Laurent*, *Saint Preuil*, *La Valette*, périssent victimes du ressentiment de Richelieu. Un prince du sang, le comte de Soissons, meurt d'une manière mystérieuse à la tête des troupes françaises. Enfin, Cinq-Mars, qui veut racheter la gloire du trône, en sacrifiant le despote cruel qui en usurpe la pourpre, Cinq-Mars, dont Louis XIII lui-même s'est fait en cela l'approbateur et le complice, expire sur l'échafaud, abandonné par son lâche souverain. Celui-ci, joignant la barbare ironie à la lâcheté, dit à l'heure de l'exécution en tirant sa montre : *A cette heure monsieur le Grand passe mal son temps*.... Louis XI eut peut-être dissimulé une si atroce inspiration... De Thou, l'innocent de Thou *, périt avec son ami, dont il a blâmé le projet ; mais qu'il n'a pas voulu abandonner au moment d'une entreprise trop hasardeuse.

Deux évènemens majeurs ressortent à travers cette longue suite de meurtres, dont nous avons abrégé l'énumération : c'est l'invasion des Espa-

* Le président de Thou dit, dans son Histoire, d'un des grands oncles du cardinal : *Moine apostat et coupable de toutes sortes de crimes*. A ce sujet, le cardinal dit, lors de la conspiration de Cinq-Mars : « De Thou, le père, a mis mon nom « dans son Histoire ; je mettrai celui de son fils dans la « mienne. »

gnols en France, et la fécondité inespérée d'Anne d'Autriche, après vingt-trois ans de stérilité; au moins apparente. Dans le premier cas, Richelieu manqua de courage ; dans le second il manqua de perspicacité.

Au milieu des cabales, vraies ou supposées, qui se formaient contre le premier ministre, et des vengeances, beaucoup plus réelles qu'il en tirait, il ne pouvait pas donner toute son attention à ses entreprises contre la maison d'Autriche. On avait déclaré la guerre à Philippe IV, frère de la reine : les commencemens en avaient été heureux; mais bientôt la fortune des armes françaises se démentit. Aux armées, les fureurs de Richelieu exaltaient le mécontentement des chefs et énervait leur dévoûment. Dans l'intérieur, le même motif refroidissait le zèle des magistrats, et les édits bursaux étaient repoussés. Pendant les discussions entre la cour et le parlement, les ennemis reprenaient l'offensive sur nos frontières; ils pénétraient en France : la Picardie fut bientôt à leur disposition; des coureurs espagnols furent, dit-on, aperçus à dix lieues de Paris. Dans cette extrémité, où le manteau de la gloire cessait de couvrir le coupable Richelieu, un orage terrible se forma sur sa tête. On blâma hautement son faste, ses prodigalités, ses gardes, l'allocation de quatre millions par année pour l'entretien de sa maison, les vases d'or qui remplissaient sa chapelle, ses buffets pleins de vaisselle d'argent ou



le Palais-Royal.

F.ᵉ dir.ᵗ

gravement compromise, ne pouvait triompher que par un trait de résolution, monta dans son carrosse, et parcourut la ville; haranguant le peuple avec douceur, le flattant, lui prodiguant les promesses, et répétant partout que le roi comptait sur le zèle de ses bons Parisiens pour la défense de sa capitale et de l'Ile-de-France... La multitude cria : *Vive monsieur le cardinal!* Celui-ci rentra enchanté. « Eh bien! lui dit brusquement son conseiller le « capucin, ne vous avais-je pas bien dit que vous « n'étiez qu'une poule mouillée, et qu'avec un « peu de courage et de fermeté, vous rétabliriez « vos affaires. Maintenant, courez à Saint-Ger- « main, tandis qu'il en est temps encore; car « depuis trois jours le père Caussin, confesseur du « roi, vous fait du feu sous le ventre; quelques « heures de plus, et c'en serait fait de votre auto- « rité. » Richelieu suivit le conseil d'un homme qui lui en avait souvent donné de bons : sa fortune fut sauvée, le père Caussin exilé; et les mesures actives que le premier ministre prit pour laver la honte de son découragement, eurent bientôt procuré à la couronne le moyen de chasser les Espagnols du territoire français.

Le second évènement qui maîtrisa la politique ambitieuse de Richelieu, fut la naissance du dauphin. On sait que le cardinal forma, de 1630 à 1636, plusieurs projets pour attirer définitivement la souveraine puissance dans sa famille, en mariant sa nièce, madame de Comballet, soit à *Mon-*

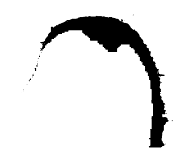
sieur, frère du roi, soit au comte de Soissons, qui tous deux refusèrent dédaigneusement d'accepter la main d'une femme long-temps livrée aux embrassemens de son oncle et d'une foule d'autres amans.

Que la reine Anne d'Autriche ait été galante, c'est une vérité trop proclamée par les mémorialistes de son temps pour qu'on puisse en douter : d'ailleurs, la conduite d'une régente qui, parvenue à cinquante ans, sacrifia tout, dignité, pudeur, devoir, repos public pour conserver son favori au timon des affaires, ferait évanouir toute présomption favorable sur la pureté de sa jeunesse, quand le sang espagnol n'eût pas coulé dans ses veines, quand l'amour fortuné de Buckingham n'eut pas été beaucoup plus que probable, et quand la mort de l'infortuné Montmorenci n'aurait pas confirmé les soupçons qu'on avait conçus, deux ou trois ans plus tôt, de son commerce intime avec la reine *. Mais l'auteur de la fécondité tardive d'Anne d'Autriche, quel était-il?... Louis XIII, assurément, grace au *nuptiæ demonstrant*. Admettons donc cette donnée avec une foi robuste, et rapportons les faits : ils prouveront ce qu'ils

* Quand le maréchal de Montmorenci fut fait prisonnier à Castelnaudari, on trouva sur lui un bracelet orné du portrait d'Anne d'Autriche. Cette circonstance ne fut pas d'abord révélée à Louis XIII; mais voyant que ce prince était sur le point de faire grace à cet illustre accusé, le cardinal produisit le fatal médaillon, et le roi, furieux de jalousie, refusa dès-lors de pardonner au duc.

pourront. Le roi, se rendant de Saint-Germain à Saint-Maur, est surpris par une pluie d'orage en sortant du couvent de la Visitation, où il vient de passer deux heures avec mademoiselle de La Fayette, sa favorite cloîtrée... Il est impossible que le monarque poursuive sa route; la pluie continue, les chemins sont défoncés, les carrosses de la cour risqueraient d'être engloutis dans les fondrières. Cependant, Sa Majesté ne sait où coucher dans la capitale; car, au Louvre, il n'y a que le lit de la reine; et ce lit il faudrait le partager avec une princesse que Louis XIII déteste, et dont il vit séparé depuis long-temps... Toutefois, ce prince se résigne, vu l'impérieuse nécessité; il se rend au palais, passe la nuit avec Anne d'Autriche, et neuf mois après Louis *Dieudonné* voit le jour. Pour compléter le bonheur inespéré de la famille royale, le dauphin naît avec deux dents.

Mais depuis long-temps mademoiselle de La Fayette travaillait à la réconciliation de Louis XIII et de sa femme, sans avoir pu vaincre l'éloignement du roi. Mais cette négociation était l'objet d'une correspondance, fort pressante de la part de la reine, entre cette souveraine et la religieuse visitandine. Mais une réussite obtenue précisément le jour où Louis XIII était retenu à Paris par le mauvais temps, semblait être un de ces à-propos qu'on ne trouve guère que dans les romans. Mais déja, selon l'assertion de Dreux Radier et de plusieurs



autres historiens, il était né d'Anne d'Autriche un enfant mâle, durant la trop longue négociation de mademoiselle de La Fayette; et cette couche, demeurée secrète, dévoilerait, jusqu'à un certain point, le mystère de l'*homme au masque de fer*. En résumé, il est probable que, quelque peu plus tard qu'il n'eût fallu, l'ex-favorite décida Louis XIII à se rapprocher de son épouse, soit par le précepte sacré de l'oubli des injures, soit par le besoin de donner un héritier à la couronne... Ce résultat fut obtenu : c'était l'essentiel, et la bonne foi, dans un cas pressant, prend la légimité où elle la trouve.

Armand Duplessis, duc et cardinal de Richelieu, malade depuis long-temps, mourut à Paris le 5 décembre 1642, à l'age de cinquante-sept-ans. L'histoire a été trop prodigue d'éloges envers ce ministre, dont les travaux utiles furent noyés dans les torrens de sang qu'il versa, pour le moins légitime des motifs, chez un homme d'État, l'intérêt personnel. Il avait trouvé la France en paix avec l'étranger; il lui laissait la guerre. Il sut abaisser la féodalité ; mais en faisant tomber une foule de têtes illustres. Il ouvrit une nouvelle carrière aux orages civils suspendus sur le trône, et qu'une noblesse furieuse pouvait faire éclater au premier moment. Richelieu laissait dans le trésor un déficit de quarante millions, au lieu de quinze millions que Sully avait mis en réserve sous le règne précédent. Or,

comme ce sont, en définitive, les résultats qui assignent un rang aux hommes d'état ainsi qu'aux souverains, il faut reconnaître que, nonobstant les vastes capacités de Richelieu, son ministère fit peu de bien à la France, et fut, pour la plupart des Français, une source de calamités.

Louis XIII suivit de près son ministre : il mourut à Saint-Germain, le 14 mai 1643, dans la quarante-deuxième année de son âge. Ce prince était ignorant, apathique, dépourvu de résolution et d'énergie : défauts que l'on peut, si l'on veut, attribuer à sa mauvaise santé ; mais il laissa jeter sa favorite dans un cloître, souffrit que sa mère pérît de misère, et livra à la hâche du bourreau Cinq-Mars, qu'il avait appelé son ami... C'est là de la hideuse insensibilité, et elle prouve que l'ame de ce monarque était plus malade, plus infirme encore que son corps.

Le règne de Louis XIII et celui de son fils furent caractérisés par un mélange de faste et de bigotisme, qui se révéla dans une multitude de fondations monumentales : la description des édifices religieux seulement occuperait plusieurs centaines de pages : il nous a paru fastidieux d'obstruer notre texte d'une si longue, si aride nomenclature : nous en avons fait le sujet d'un travail particulier. (Voyez le *Tableau placé à la fin de ce volume.*)

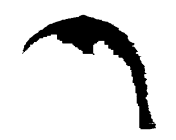
Voyons cependant quelles furent les mœurs de cette époque, durant laquelle on guerroya tant con-



tre les *mauvais chrétiens*. On vit commencer sous Henri IV une manie de laquelle il ne semble ressortir, au premier coup-d'œil, qu'un simple travers, lorsque chacun de ses écarts afflue à un vice, et peut se résoudre par un crime. Cette manie, qui consistait à se faire valoir impudemment et à tout prix, fut la source de tous les désordres du temps : on voulait paraître, briller, faire parler de soi ; et cette envie, reproduite dans toutes les actions de la vie, poussait souvent aux extrêmes les plus condamnables : heureux quand elle s'arrêtait à ceux qui n'étaient que ridicules ! Examinons d'abord ce vice dans son moindre écart, et examinons-le à la cour, ce modèle, par malheur perpétuel, de toutes les sociétés. Voici, d'après le tableau, si pittoresque, si animé de d'Aubigné, un intérieur du Louvre : « Vous « commencez à rire au premier que vous ren- « contrez ; vous saluez l'un, vous dites le mot à « l'autre : Frère, que tu es brave ! espanoui comme « une rose ; tu es bien traité de ta maîtresse ; « cette cruelle, cette rebelle rend-elle point les « armes à ce beau front, à cette moustache bien « troussée ?.... et puis cette belle grève (jambe) ; « c'est pour en mourir. » « Il faut dire cela en « démenant les bras, branlant la tête, chan- « geant de pied, peignant d'une main la mousta- « che et d'aucune fois les cheveux. Vous voulez « savoir de quoi sont nos discours : ils sont de « duels, où il se faut bien garder d'admirer la

« valeur d'aucun; mais dire froidement il a ou il « avait quelque peu de courage. Puis on parle des « bonnes fortunes envers les dames; puis après « de l'avancement en cour, de ceux qui ont « obtenu la pension; quand il y aura moyen de « voir le roi; combien de pistoles Créqui a ga- « gnées à Saint-Luc; ou si vous ne voulez point « discourir sur des choses si hautes, vous philo- « sophez sur les bas-de-chausses à la mode..... « Quelquefois nous entrons dans le grand cabinet « avec la foule de quelques grands; puis, nous « descendons par le petit degré, faisant sem- « blant d'avoir vu le roi, contons quelques nou- « velles; et là faut chercher quelqu'un qui aille « dîner. »

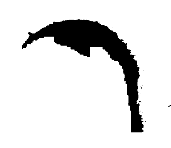
Etait-ce avec une femme qu'on s'entretenait dans les vastes salles du Louvre, alors il fallait en paraître amoureux, à peine de n'en être pas remarqué : « on était dévoré de flammes, de brasiers ardens, qui desséchaient l'ame, et faisaient mourir de langueur. Les charmes de celle à qui l'on disait ces belles choses, étaient des beautés célestes, des appas divins, des attraits incomparables; leurs yeux, des astres étincelans, des soleils dont les rayons embrasaient toute la nature. » Ces discours demeuraient rarement sans récompense, à une époque où les *petits-maîtres*, c'est-à-dire les jeunes muguets, affectés dans leurs manières, enflés et prétentieux dans leur langage, ampoulés dans leurs complimens, passaient pour des hommes char-



mans. Il faut le dire sans détour, les règnes de Henri IV et de Louis XIII, virent peu de cruelles : les jupes des femmes, arrondies par des cerceaux qui en exageraient l'ampleur, cachaient souvent les suites de l'incontinence des demoiselles ou dames devenues frauduleusement fécondes : d'où ce vêtement ridicule prit le nom, trop significatif, de *cache-bâtards*. « Les belles Parisiennes, dit « un prédicateur du temps, vont au cours pour « voir et y être vues ; pour satisfaire leur curio- « sité et vanité ; pour aviser toutes les gentillesses « des autres et faire parade des leurs. Là, ces « dames, montées dans leur *coche* doré ou sur « leur *blanche haquenée*, se rangent et filent par « ordre, afin de mieux étaler leur marchandise « devant les plus gentils chalans et les galans les « plus ajustés. Elles ne viennent que pour beste « vendre, ou au moins pour en donner la vue et « l'envie, avec l'assignation réservée à ceux qui leur « plaisent davantage. » On employait, à cet effet, des nœuds de ruban diversement placés, auxquels l'intelligence des soupirans se ralliait, en dépit des rivaux et des maris. Ces nœuds, qu'on nommait généralement *signals*, changeaient de nom, suivant le lieu où la coquetterie les posait : au sommet de la tête, le *galand* annonçait un cœur libre qui cherchait à se donner ; au côté gauche, le *mignon* devenait l'interprète d'un sentiment profond ; si le *favori* paraissait auprès, on pouvait oser ; et l'amant, bien enflammé, reconnaissait

l'heure du berger au petit dizain de perles ou de diamans, placé au milieu du sein. Ce signal s'appelait l'*assassin*. Il y avait encore une autre espèce d'*assassins*, qui consistait à porter, appliquées sur la gorge, des mouches de diverses formes : celles qui étaient oblongues, comme pour couvrir une blessure au cœur, avaient un langage fort expressif ; la dame revêtue de ce signal, attendait un prompt soulagement. Un nœud, pendu à l'éventail sous le nom de *badin*, ne signalait qu'une humeur vaguement coquette ; il n'en était pas de même des petits livrets appelés *bijoux*, que les dames portaient quelquefois à la messe : la beauté aux émotions vives y trouvait des estampes et des descriptions qui ne tenaient nullement aux sujets sacrés. Du reste, tout, chez les belles de ce temps, avait une qualification galante : les cheveux frisés sur les tempes s'appelaient *cavaliers*; les boucles *bavolant* sur le visage, *garçons*.

Alors, comme toujours, les vices de la noblesse faisaient irruption parmi les classes inférieures, par l'exemple et surtout par le contact. Les bourgeoises se livraient aux jeunes gens dans des pèlerinages à Notre-Dame-des-Vertus : vieux prétexte de galanterie qui subsistait encore au dix-septième siècle. « Ils n'y vont, dit le satiri-« que d'Aubigné, que pour gourmander, rire et « s'ébattre pendant les vespres... Lors ils ne sont « pas à jeûn, se couchent dans les bleds, gâtent



« et extravaguent tout. » Les marchandes étaient souvent abandonnées, grace à la cupidité de leurs époux, aux poursuites des galans titrés. « Ils lais-« saient, continue le même écrivain, la liberté de « parler à leurs femmes, de leur dire des choses « lascives, déshonnêtes, avec regards, attouche-« mens, et tout ce qui peut provenir de telles « actions... ; le tout dans l'espoir de vendre une « douzaine d'aiguillettes de soie, un collet à la « mode, une bourse d'enfant, une dragme ou « deux de parfums pour sa perruque ou pour « parfumer la chevelure d'une dame ; ou bien « pour une petite épée de bois à mettre au côté « d'un enfant. » Dans les classes populaires, pour-« suit le mémorialiste, « on voit les jeunes filles « hanter les ribaudes, chercher amoureux, s'ati-« fer pour plaire au monde, dire chanson dés-« honnête, et employer les vespres et sermons « avec des garçons et jeunes folâtres, à discourir « d'amour, ouïr paroles sales et endurer attou-« chemens impudiques. »

Le jeu n'était pas une passion moins répandue que le libertinage : nous avons vu que le bon Henri en donnait lui-même l'exemple à ses sujets, et l'excès de cette passion fatale entraînait tous les autres désordres. On jouait au Louvre, dans les antichambres du roi, où l'on ne se gênait pas plus qu'ailleurs de jurer, de blasphémer Dieu, de se prendre de querelle et de s'appeler en duel, par suite des chances du jeu. A la foire Saint-Ger-

main, on trouvait des *académies* où la noblesse, le monarque lui-même (sous Henri IV) venaient perdre des sommes considérables *aux cartes*, *aux dés, aux quilles et au torniquet*. On a vu, dit l'Estoile, le fils d'un marchand perdre, dans une séance, soixante mille écus, lorsqu'il n'en avait hérité de son père que vingt mille. Durant les jours gras, on dressait, sur le Pont-au-Change, des étaux sur lesquels chacun pouvait jouer aux dés. « Enfin, on entend de toutes parts, dit encore d'Aubigné, vomir paroles sales, blasphémer détestablement au jeu ; on voit passer les nuits à *brelander* et le jour à faire retentir *le tran-tran*, se précipiter au péril et se couper la gorge. »

Le jeu était en effet l'origine d'une partie des innombrables duels qui furent la lèpre des règnes de Henri IV et de Louis XIII. Par malheur, cette plaie sociale valait aux *spadassins*, aux *fanfarons*, aux *bravaches*, aux *rodomons* et surtout aux nobles duellistes, appelés *raffinés d'honneur*, une certaine considération, parce que l'on confondait avec la valeur un métier, une industrie atroce, exercée presque toujours sans danger, et que l'infamie aurait dû seule accueillir. On reconnaissait partout un *raffiné* : il marchait la tête haute, le poing sur la hanche, le jarret tendu. Sur son chapeau se balançait un volumineux panache ; il portait fièrement son manteau de velours ou de satin, faisait sonner les formidables



éperons attachés à ses bottes blanches, larges et évasées; une longue et forte épée pendait à son côté. Sans cesse il relevait ses moustaches avec deux doigts, ou du haut d'une badine qu'il tenait à la main; ou bien il effilait complaisamment sa barbe pointue, affectant de se déganter pour montrer sa main blanche, et faire scintiller un beau solitaire, provenant d'un gentilhomme qu'il avait tué, ou d'une *vieille lanterne* (coquette surannée) qui l'entretenait. Si quelqu'un se faisait céder insolemment le haut du pavé, faisait tapage dans les brelans, jurait à tout propos par sa naissance, par ses prétendus exploits, par le nombre de ses victimes, on pouvait dire hardiment que c'était un raffiné. L'irritabilité de ces batailleurs de profession était extrême : un mouvement de sourcil, deux manteaux qui se touchaient en passant, un salut rendu trop tard, suffisaient pour autoriser le duel... Quelquefois *on s'appelait* par méprise de ressemblance, et l'erreur étant reconnue, on ne s'en battait pas moins. Un raffiné tirait, par procuration, l'épée contre son meilleur ami; cette classe méprisable faisait d'ailleurs marchandise de son funeste penchant, et tuait à prix d'or. Dans les classes les plus élevées, les combats singuliers s'engageaient pour le moindre sujet : en 1611, le prince de Conti rencontre, à la croix du Trahoir, le comte de Soissons, se prend de querelle avec lui, pour le futile honneur du pas : *A demain, pourpoint bas*, lui crie-t-il par la portière de son

carrosse... : ces seigneurs étaient les deux frères. Dans la même année, le chevalier de Guise, l'un des amans de la reine-mère, assassine en duel le vieux baron de Luz et son fils, à peine âgé de seize ans, pour jalousie de favoritisme. Le cardinal de Guise, prélat guerrier, débauché et tapageur, veut faire obtenir à un bâtard qu'il a eu de madame des Essarts, le prieuré de la Charité; il est contrarié dans ce projet par le duc de Nevers, l'insulte, le frappe et obtient de Louis XIII la permission de se battre avec lui. Du reste, on était habitué à voir porter les armes aux ecclésiastiques: le cardinal de La Valette, commandait une division au siège de la Rochelle, comme lieutenant du généralissime-cardinal de Richelieu; le père Joseph remplissait les fonctions d'aide-de-camp de ce dernier; le même La Vallette mourut plus tard les armes à la main.

Si les cardinaux, évêques et capucins s'escrimaient de l'estoc, en récompense, on donnait des évêchés, des abbayes, des prieurés à des militaires; on en donnait même à des femmes. « Quel-« que vicaire, bon compagnon, dit un écrivain « du temps, met sur la suscription d'une lettre : à « monsieur *le capitaine, abbé de telle ab-« baye*; ou à *madame la marquise, abbé de telle autre.* » Ceci n'est point une exagération: Louis XIII nomma la veuve du duc de Lorraine *abbé* des moines de Saint-Germain-des-Prés, et elle résida.



Le luxe qu'on voyait à la cour pendant le règne des deux premiers Bourbons, fut aussi une cause active de désordres. Sous Henri IV, monarque trop grand pour faire cas d'un mérite qu'on achète, ce travers fut porté jusqu'à la frénésie, par l'influence des favorites. Bassompierre rapporte que, pour le baptême de César de Vendôme, il fit faire un habit qui lui coûta quatorze mille écus : la façon seule s'élevait à six cents ; l'étoffe en était d'or et brodée de perles. Le maréchal ajoute qu'une épée, garnie de diamans, qu'il acheta alors, lui coûta cinq mille écus; mais il avoue que tout fut payé avec de l'argent gagné au jeu. Dans une autre solennité baptismale, Gabrielle avait une robe de satin noir tellement chargée de perles, que cette dame n'en put supporter le poids, et dut la quitter. Un brodeur fournit à la même favorite un mouchoir du prix de dix-neuf cents écus. Que dire encore sur le luxe de l'époque!! On n'apportait pas plus d'économie dans les festins : l'Estoile parle d'un repas où chaque plat valait quarante-cinq écus.

Or il fallait à tout prix mettre ses facultés au niveau de ces folles superfluités... L'escroquerie au jeu, les exactions, le brigandage à main armée, le rapt des demoiselles de famille, qu'on épousait ensuite à titre de réparation, tels étaient les moyens employés par une partie de la noblesse pour soutenir ce luxe excessif.

On remplirait des volumes à décrire toutes les

infamies dont les rues de Paris étaient le théâtre, sous l'empire de tant de vices, inspirés le plus souvent par la manie de briller. Convenons cependant que la cour, et surtout le parlement, rendaient de fréquens édits ou arrêts contre les duellistes, les gens coupables de brigandage ou de *voleries*, les nobles adonnés aux enlèvemens ou paillardises, surtout contre les mauvais garçons tapageurs. Mais la police était si mal faite et ses agens si faciles à corrompre, que les délinquans titrés, ou leurs subordonnés, demeuraient presque toujours impunis. La foire Saint-Germain, espèce de bazar, comparable, sous plusieurs rapports, à notre Palais-Royal moderne, était le rendez-vous habituel d'une noblesse turbulente, attirée par les *académies*, les filles galantes et les divers spectacles réunis en ce lieu : aussi se passait-il peu de jours sans qu'il fût ensanglanté par des rixes ou des meurtres. Gentilshommes, pages, soldats aux gardes, écoliers, valets, tantôt battans, tantôt battus, remplissaient cette foire de tumulte, de désordre, et faisaient quelquefois déserter les marchands, dont alors ces perturbateurs pillaient les magasins. L'Estoile nous a laissé un tableau du Paris de son temps, tableau qui se trouvait encore ressemblant à la fin du règne de Louis XIII :
« Adultères, puteries, emprisonnemens, voleries,
« meurtre, assassinats, sont si fréquens à Paris,
« à la cour comme partout, qu'on n'oit (n'entend)
« parler d'autre chose, même au parlement,



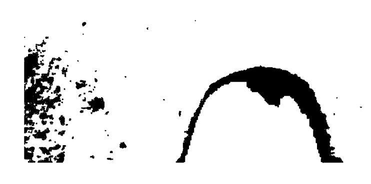
« ou l'injustice qui règne rend effacés la beauté « et l'astre de cet ancien sénat. »

Ainsi, non-seulement le crime était commis avec audace jusque dans le palais des rois ; mais l'iniquité des juges le laissait sciemment impuni. Cependant l'esprit humain continuait d'agrandir sa sphère : peut-être même le choc tumultueux de tant de passions malfaisantes, détermina-t-il la révolution rapide qui se fit dans les mœurs au commencement du règne de Louis XIV. Tandis que la multitude noble, ecclésiastique, bourgeoise ou peuple, se traînait dans la fange des dérèglemens, une classe à part, une classe studieuse, mettait en œuvre l'expérience des temps pour réformer la société. Tout pouvait servir à cette régénération : les catastrophes politiques, les débats de l'université contre les jésuites, les élans de l'ambition audacieuse et sanglante d'un prêtre ; un prince qui chassait son frère et sa mère pour affranchir le règne de son ministre : telles étaient les vastes anomalies de morale et de politique qui s'offraient aux méditations du savant pour refondre le corps social, après de mûres appréciations ; et Richelieu aida, sans le vouloir, à cette refonte par une institution importante : l'*Académie Française*. On a dit généralement que le cardinal avait fondé ce corps savant pour critiquer *le Cid*, premier chef-d'œuvre de Corneille : si le fait est exact, il tint moins à l'impulsion d'une jalousie littéraire qu'au dessein de comprimer, avant

qu'elle inondât la société, cette source de pensées philosophiques et libérales, qui jaillit des vers de notre grand tragique. Richelieu se trompa : la critique de ses académiciens pédans produisit au grand jour la lumière qu'il voulait étouffer sous le boisseau.

On doit aussi aux encouragemens de Richelieu l'établissement régulier de l'Imprimerie Royale; puis celui de *la Gazette*, premier journal périodique qu'on ait publié chez nous, et qui devint plus tard quotidien, sous le nom de *Gazette de France*; enfin la fondation des séminaires, et la réforme de l'écriture française sous la direction de *Barbedor*. L'adroit politique s'abusa encore dans ces diverses institutions : il s'était flatté d'imposer à la presse, à l'Académie française, à l'instruction ecclésiastique, à l'écriture nationale améliorée, l'éloge de ses travaux, le panégyrique exclusif de son règne.... Mais la pensée, semblable au fleuve qui a rompu sa digue, ne reconnaît bientôt plus de lois que sa puissance intime, son impulsion naturelle.





CHAPITRE III.

RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE, MAZARIN, LA FRONDE, MAJORITÉ DE LOUIS XIV, LE GRAND SIÈCLE.

Louis XIII, mal réconcilié avec Anne d'Autriche, quoiqu'il l'*eût rendue mère* de deux princes, ne lui laissa, à son lit de mort, qu'une tutèle limitée, entravée par l'autorité des princes du sang, et soumise au contrôle d'un conseil nombreux. Mais les souverains morts sont rarement obéis : quatre jours après l'inhumation du roi, le parlement, dans un lit de justice tenu par Louis XIV, âgé de cinq ans, cassa le testament du monarque défunt, et déféra à sa veuve une régence sans restriction.

Durant les dernières années de son ministère, ou plutôt de son règne, Richelieu s'était, en quelque sorte, épris d'un jeune prélat italien, nommé *Julio Mazarini*, dans lequel il avait reconnu de l'habileté diplomatique lors des négociations de 1630. L'humeur insinuante, les allures souples, l'air calin et jusqu'aux intrigues galantes de cet étranger, avaient plu au despote moribond, qu'il amusait des gentillesses de

..Dès l'année 1639, l'éminence souveraine
:uré la pourpre romaine à son protégé, qui,
la même assistance, s'était glissé dans le
en rasant timidement les murailles,
n chat qui s'introduit dans une office. Ri-
, bercé de la même folie que tous les ty-
rrivés au bord de leur tombe, légua son pou-
à Mazarin, en le pré..ntant à Louis XIII,
ne le seul homme capable de lui succéder.
ince mourut indécis sur le compte du cardinal
n. Mais la régente fut prompte à l'accueillir :
it les rênes de l'État aussitôt qu'elles furent
données à cette princesse. Voltaire, dans ses
tions sur l'Encyclopédie, rapporte que Maza-
it informé de l'existence de cet enfant mys-
ux, qu'on a depuis nommé *l'homme au masque de fer*; que tel fut le motif de la protection que la reine accorda à ce cardinal, et, par suite, de l'empire absolu qu'il prit sur son esprit. Appelé à la direction des affaires, Mazarin devait, pour sauver la réputation de sa souveraine, dérober à tous les yeux un jeune prince dont une supputation facile pouvait, apparemment, révéler la naissance frauduleuse. Du même secret paraissait dépendre aussi le repos du royaume : car la légitimité de Louis XIV n'était pas tellement incontestable, aux yeux d'une partie de la noblesse, que l'apparition d'un compétiteur, pourvu du droit d'aînesse, n'eût pu ranimer les feux, encore fumans, de la guerre civile. Or, quels avaient été les secrètes

raisons des confidences assez surprenantes faite par la mère de Louis XIV à une créature de Richelieu, ennemi acharné de cette reine?...Il faut voir ici l'influence de ce sentiment qui ne raisonne, ne calcule et ne réfléchit point : tout porte à croire qu'avant la mort de Louis XIII, Anne d'Autriche se sentait affectionnée déja pour l'aimable et galant Italien, et qu'en 1643 elle n'avait plus à lui offrir que le partage de sa puissance. Le cardinal ne tarda guère à s'en emparer tout-à-fait. Mais le joug de ce premier ministre ne blessa pas immédiatement : aux chaînes pesantes de Richelieu, Mazarin substituait des liens ornés de fleurs. Le nouveau dominateur de la France souriait à tout venant ; ses manières endormaient l'esprit de sédition ; il savait épandre avec art le miel de sa parole sur les plaies cuisantes que produisaient ses fiscalités redoublées : la nation souffrit, sans trop se plaindre, une augmentation énorme d'impôts, et les Parisiens accueillirent, par des chansons, la création grotesque *des contrôleurs de fagots, des jurés vendeurs de foin, des conseillers crieurs de vin, des conseillers langueyeurs de porcs.* Le mécontentement public s'exhalait tantôt en murmures, tantôt en écrits satiriques ; mais il n'éclatait point. Le ressentiment de la multitude, pour devenir hostile, a besoin d'un levier qui le soulève et le laisse retomber sur ceux qu'il menace. Tant que la guerre avec l'Espagne dura, conformement à la politique de

Richelieu, léguée avec le pouvoir au cardinal Mazarin, les princes autour desquels pouvaient se rallier les mécontens, restèrent à la tête des armées. Récapitulons rapidement les exploits d'une période guerrière de quatre à cinq ans, qui suivit le décès de Louis XIII, et précéda les troubles de la fronde. L'Espagnol songeait à profiter de l'embarras déterminé en France par la mort récente du roi, par l'enfance de son successeur, par la régence d'une femme qu'aveuglaient des préventions de boudoir. L'ennemi menaçait nos frontières, plusieurs provinces allaient être envahies; la capitale tremblait... Mais pendant qu'on porte à Saint-Denis le fils de Henri IV, d'Enghien, qu'on appèlera bientôt le *grand Condé*, gagne *la bataille de Rocroi* sur don Francisco de Melos. L'année suivante, ce même prince, avec le concours de Turenne, alors moins illustre que lui, remporte une victoire éclatante sur le général Merci, devant la place de Fribourg : Thionville, Philisbourg et Mayence sont les fruits de ce triomphe. De son côté, Gaston, duc d'Orléans, qui commande dans les Pays-Bas, prend Gravelines, avec une partie de la Flandres. D'Enghien et Turenne battent de nouveau Merci dans les champs de Nordlingue, où ce général perd la vie. Bientôt Dunkerque ouvre ses portes à l'armée française. Au midi, Schomberg achève de conquérir la Catalogne; au nord, Condé écrase, à Lenz, l'infanterie castillanne, jusqu'alors ré-

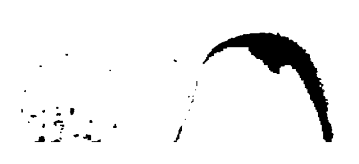
putée si redoutable. Enfin la paix est signée à Munster avec l'empereur. Le roi acquiert la souveraineté de l'Alsace; les princes de l'empire recouvrent leurs droits et l'indépendance que la maison d'Autriche leur avait ravie; mais l'Espagne refuse d'accédèr à ce traité, dit de Westphalie.

Durant toutes ces hostilités, de valeureux généraux s'étaient fait admirer : indépendamment de Turenne et Condé, rivaux de gloire également favorisés par la victoire, citons Harcourt, Schomberg, Rantzeau, Choiseul-Praslin et surtout le maréchal de Gassion, guerrier philosophe, qui n'avait pas voulu se marier, *parce qu'il faisait*, disait-il, trop *peu de cas de la vie pour la communiquer à personne*. Mentionnons, relativement à ce brave capitaine, un trait qui prouve que le fanatisme apostolique n'avait pas pris fin avec le parti réformé. Gassion étant mort en 1647, un professeur composa son éloge funèbre; mais l'université et le chancelier s'opposèrent à ce qu'il fût prononcé, parce que l'illustre défunt était calviniste. Ainsi, en contribuant à sauver son pays, ce guerrier n'était pas devenu digne d'un éloge: les massacres de la Saint-Barthélemi avaient été orthodoxes; le salut de la patrie était hérétique....

Les affaires du dehors en étaient là, lorsque les troubles civils éclatèrent à Paris. En janvier 1648, le surintendant des finances Émeri, Italien sans mérite et fort discrédité dans le peuple à cause de sa cupidité, voulut faire enregistrer au parle-

ment plusieurs édits bursaux d'une révoltante impopularité. La cour suprême fit des remontrances, refusa l'enregistrement, et soutint son refus, malgré l'appareil d'un lit de justice. La régente, outrée, met alors en question le droit que *Messieurs* s'arrogent... Le parlement de Paris, sentant que, par sa position, il ne pourra tenir contre l'autorité souveraine, non-seulement ameute sourdement la population de Paris, mais jette les bases d'une alliance entre tous les parlemens et autres cours souveraines du royaume, qui, sous la forme de deux arrêts, est publiée les 13 et 15 juin 1648. On appela ces actes, qui furent comme le manifeste de la Fronde, *les arrêts d'union* *. Le peuple accueillit avec enthousiasme ce témoignage authentique d'apposition. Mazarin, effrayé, fit à l'opinion quelques concessions : il destitua le surintendant Emeri; mais cette mesure ne calma point l'effervescence générale : c'était au premier ministre lui-même qu'on en voulait..... Déja depuis long-temps on faisait à cet Italien une guerre *de Ponts-Neufs*, hostilités chantantes, plus redoutables peut-être que la mousquetade; car, en France, le mousquet blesse souvent, et le ridicule tue. On décochait mille traits acérés contre cet étranger, qui dominait une nation dont il ne savait pas même parler la langue; on déchirait

* Mazarin, qui prononçait très mal le français, appelait ces actes les *arrêts d'oignon*... Et de là des chansons, des satires, des épigrammes à l'infini.



violemment le rideau de sa vie privée, ce qui mettait à nu et son immoralité et la galanterie active, quoique dévote, d'Anne d'Autriche; enfin, on ne pouvait pardonner au cardinal l'immense fortune qu'il étalait aux yeux de la France appauvrie.

Dans les troubles civils, il n'y a jamais unité d'opinion : vous verrez au sein de toutes les révolutions se former, sous divers noms, trois partis distincts : celui des révoltés, celui du pouvoir qu'on attaque, et celui des hommes qui, nonobstant l'oppression la plus violente, repoussent tout moyen extrême. Il est presque superflu d'ajouter que cette diversité d'opinions est toujours l'expression d'une diversité d'intérêts. Durant la Fronde, on vit donc les *Frondeurs* ou mécontens; les *Mazarins*, ou défenseurs du ministère; et les *Mitigés*; ces derniers constituaient *le juste-milieu* de l'époque : espèce servile que les triomphans trouvent toujours à leur suite, et qui s'empresse d'écraser les vaincus.

Deux magistrats, appelés *René Poitier de Blancménil* et *Pierre Broussel*, étaient dans le parlement les champions ardens de la cause populaire, contre le cardinal : Broussel surtout, tribun violent et emporté, signalait, avec une ponctualité infatigable, tous les excès, toutes les exactions du favori. Aussi ce conseiller était-il l'idole du peuple. Lorsqu'il sortait le matin de sa maison, située près du port Saint-Landry, pour

se rendre au Palais, une foule nombreuse l'environnait, le complimentait, le remerciait; les harengères poussaient même les démonstrations rémunératrices jusqu'à l'accolade... On l'appelait le *Père du peuple*; plus tard il reçut le titre de *Patriarche de la Fronde*. Dans la matinée du 26 août 1648, Broussel et Blancménil sont arrêtés; le premier, dans sa maison; le second, au Palais.... L'arrestation d'un homme aussi populaire que le conseiller du port Saint-Landry, les cris de sa vieille servante, l'appareil formidable qu'on déploie, excitent une grande rumeur dans le quartier, où fourmille une population ouvrière: on murmure, on s'alarme, on se déchaîne contre le ministère; de proche en proche le tumulte gagne; il prend le caractère d'une sédition. Les boutiques se ferment précipitamment; chacun court aux armes; des chaînes sont tendues dans presque tous les quartiers: c'est une seconde journée *des barricades*. La régente, qui habite le Palais-Royal, ordonne aux régimens des gardes-françaises et des gardes-suisses de marcher; mais ces troupes sont repoussées: elles se replient et se rangent en bataille autour de la demeure royale.

Cependant Jean-François-Paul de Gondy, coadjuteur de Paris, prêtre dont la jeunesse fut turbulente, batailleuse, libertine, et qui maintenant dit chaque matin son bréviaire dans l'alcôve de mademoiselle de Chevreuse; Gondy, en habits pontificaux, se présente au Pont-Neuf pour exhor-

ter le peuple à poser les armes ; on lui répond qu'auparavant il faut que la cour remette en liberté les deux conseillers. Le demi-prélat se rend alors au Palais-Royal, expose à la régente les conséquences dangereuses d'un acte de sévérité peut-être trop violent, et conjure S. M. de remettre en liberté les magistrats que les révoltés réclament. La fière Castillanne répond avec hauteur : « C'est se rendre coupable de révolte que « de croire que l'on puisse se révolter contre « le roi ; ces contes sont imaginés par ceux qui « desirent le trouble. » L'allusion au caractère ardent, à l'humeur aventureuse et militante de Gondy, était aussi directe que fondée ; et, comme la vérité, pour être vérité, n'en est pas moins offensante, le coadjuteur s'inclina, et sortit fort mécontent d'une princesse qu'il avait voulu servir, afin d'en être récompensé.

Il ne faut souvent qu'un coup-d'œil dédaigneux, qu'un mot de mépris, pour déterminer la défection d'un ambitieux. Soudain Gondy prend parti contre la cour ; moitié évêque, moitié capitaine, il se montre dans les rues avec un baudrier et une pesante épée ceignant son rochet de dentelle ; des bottes éperonnées paraissent sous sa robe violette ; un chapeau surmonté d'un panache couvre sa tête épiscopale. Le coadjuteur se fait, mais non pas ostensiblement encore, le chef d'une multitude armée de vieilles arquebuses, d'épées rouillées, de barres de fer, de haches, de marteaux ;

cohue aux bras nus, au visage noirci, dans laquelle dominent les bouchers avec leurs tabliers sanglans.... On tremble à l'aspect de ces nouveaux cabochiens... Déja la capitale est en combustion : il y a douze cents barricades d'élevées; les bourgeois, réunis derrière, tirent sur la troupe, sans même être aperçus d'elle..... Des groupes considérables parcourent la ville en criant : *Broussel, liberté; point de Mazarin.* Sur des avis réitérés et alarmans, Anne d'Autriche charge le maréchal de Lameilleraie de promettre aux Parisiens la liberté de Broussel, dès qu'ils auront posé les armes. Ce général, mal inspiré, s'avance vers le peuple, à la tête des chevau-légers, l'épée à la main; on croit qu'il vient attaquer. Un ouvrier le menace de son sabre.... Le maréchal, furieux, tire un coup de pistolet à cet homme, et le blesse mortellement.... Alors il n'y a plus de négociations possibles. Lameilleraie veut charger; il est repoussé. Fontrailles a le bras cassé d'un coup de pistolet; tandis que Gondy, qui confesse le frondeur expirant, est atteint d'un coup de pierre, qui le renverse à terre....... Les troupes se retirent.

La nuit est calme : Anne d'Autriche croit le tumulte apaisé, et, dès le matin, oubliant les promesses de la veille, elle envoie au parlement, par le chancelier Séguier, l'ordre de s'interdire toute discussion sur les affaires de l'État; pendant que es gardes suisses filent hors de la porte de Nesle,



afin de déboucher tout-à-coup par cette porte sur les révoltés. Mais ce mouvement est prévu : on attaque les Suisses ; trente ou quarante restent sur le carreau. Cependant la multitude ameutée cherche le chancelier, qu'elle n'aime point. Sur le quai des Augustins, vers le pont Saint-Michel, il est reconnu, poursuivi et se réfugie à l'hôtel de Luynes, au lieu où s'est élevé depuis *la Monnaie*. La populace y fait irruption ; elle ne le trouve point, parce qu'il est caché dans une armoire invisible... Mais on sait que ce magistrat n'a pu sortir de là ; on va incendier la maison, lorsque Lameilleraie arrive avec des forces imposantes, dégage le chef de la magistrature, le fait monter dans un carrosse, qui part précipitamment et gagne le Pont-Neuf... Mais l'émeute, aussi rapide que le galop des chevaux, poursuit la voiture ; l'escorte tire sur la foule ; le maréchal lui-même tue, d'un coup de pistolet, une femme inoffensive, portant une hotte sur le dos. Ce meurtre excite au plus haut point l'indignation des Parisiens... Plusieurs coups de fusil sont tirés des maisons de la place Dauphine sur la voiture. Devant la statue équestre de Henri IV, la duchesse de Sully, fille du chancelier, qui fuit avec lui, reçoit une blessure au bras ; Picaut, lieutenant du prévôt, et le sieur Samson, géographe, sont également blessés dans cette voiture, dont les parois viennent d'être criblées de balles... L'effervescence publique, augmentée par des rigueurs déplacées, est au comble,

lorsque le parlement, en corps, vient au Palais-Royal réclamer la liberté des conseillers captifs, comme unique moyen de calmer le feu de la sédition, qui va tout embraser... La régente, mal conseillée, mal avisée et toujours dominée par une fierté que souffle sa vanité espagnole, refuse obstinément la *grace des coupables*... Messieurs se retirent fort affligés... Mais les barricades, qu'on leur a ouvertes pour aller au Palais-Royal, sont fermées devant eux au retour. Vis-à-vis la rue de l'Arbre-Sec, un bourgeois, nommé Raguenet, s'avance vers le premier président Molé, et lui demande s'il ramène Broussel ; sur la réponse négative du magistrat, le Parisien continue « Re-« tournez-donc au Palais-Royal ; car, sans Brous-« sel, vous ne passerez pas ; retournez et dites « que si dans deux heures ce conseiller n'est pas « libre, deux cent mille hommes iront, en « armes, *supplier sa majesté* de satisfaire au « vœu du peuple, et de lui rendre l'ami de la « patrie. »

Le parlement rebrousse alors chemin, retourne auprès de la régente, lui rend compte de ce qui vient d'arriver, en ajoutant que la populace est disposée à se porter aux derniers excès contre la cour... Anne d'Autriche resiste toujours ; elle prévoit qu'une première concession amènera la demande de plusieurs autres. Cette reine craint surtout qu'on ne lui impose le renvoi de son cher cardinal, ce favori dont elle disait récemment à



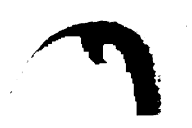
la monnaie

madame de Brienne : « Eh bien ! oui, je l'aime ; « j'avoue même que je l'aime tendrement. » Néanmoins Anne permet que son conseil, réuni au parlement, délibère sur l'heure de l'objet en question. La séance tient dans une grande galerie, disposée promptement pour cette destination inaccoutumée. Le duc d'Orléans, Mazarin et le chancelier siègent avec Messieurs. La mise en liberté de Broussel et Blancménil est décidée à l'unanimité ; on arrête qu'ils seront rendus à leurs fonctions : l'ordre en est expédié sur-le-champ, et le peuple est prévenu de cette disposition. Mais il déclare, qu'habitué aux *Mazarinades* (subtilités de Mazarin), il restera en armes jusqu'à ce que Broussel, *le Père du peuple*, lui soit rendu. Le lendemain matin, ce magistrat reparaît au milieu de la foule enivrée. Des cris d'enthousiasme, des salves d'artillerie signalent la joie publique ; on accompagne, on porte le conseiller au port Saint-Landry.

Ainsi finit la *seconde journée des Barricades*, plus grave encore, plus féconde en germes de guerre civile que celle de 1588 ; car la Fronde ne finit point avec elle. L'arrestation de Broussel, dit l'auteur des mémoires sur la minorité de Louis XIV, était moins le motif de l'émeute que son prétexte : le nom de Mazarin était devenu odieux ; et pourtant ce ministre, il faut l'avouer, avait fait cent fois moins que Richelieu pour être haï. Mais on se persuadait qu'une régente es-

pagnole et un prêtre italien ne pouvaient qu'être indifférens au bonheur de la France; et l'on ne se trompait guère. D'ailleurs, on prenait en mépris un gouvernement dans lequel une reine s'enfermait des journées entières avec son ministre, le recevait étant couchée, se levait devant lui, et se livrait en sa présence aux soins les plus secrets de sa toilette. Le parlement devint le centre du parti des frondeurs; beaucoup de seigneurs, mécontens parce que la reine les avait sacrifiés au favori, se réunirent à la cour suprême, devenue puissante par les arrêts d'union. Du nombre de ces illustres séditieux furent le prince de Conti, le duc de Longueville, le duc de Beaufort, petit-fils de Henri IV, le coadjuteur de Gondy, le duc de Bouillon, le vicomte de Turenne, son frère, le duc d'Elbœuf, prince de la maison de Lorraine, et le maréchal de Lamothe-Haudancourt. Plusieurs dames illustres se rangèrent aussi sous les bannières de la fronde : entre autres les duchesses de Montbazon et de Longueville, qui animèrent, par leur expansive galanterie, et nourrirent de tendres faiblesses les partisans du parlement. Marrion-Delorme, courtisane déja célèbre sous le règne précédent, se fit également frondeuse; tandis que Ninon de Lenclos, alors dans tout l'éclat de sa beauté, demeurait neutre entre les partis, parce qu'elle avait des amans dans tous les rangs.

La qualification *de frondeur* fit bientôt for-



tune, et le français, léger alors jusque dans les choses sinistres, eut des habits, des épées, des rubans *à la fronde*; les cuisiniers s'ingénièrent pour exécuter des sauces à la fronde; une belle n'échangeait plus ses faveurs que contre la promesse d'un devoûment sans bornes à la fronde, et l'on doit penser que, dans cette révolution, les dames firent beaucoup de prosélytes. Pendant le reste de l'année 1648, la cour résida habituellement à Ruel, et des troupes se réunirent secrètement aux environs de Paris. Mazarin était informé des conciliabules tenus chez divers seigneurs, ou dans le boudoir de madame de Montbazon, ou chez le coadjuteur; la sécurité des gouvernans ne pouvait s'établir. Cependant, d'après les demandes réitérées du parlement, Anne d'Autriche, son fils, le duc d'Orléans, *Mademoiselle*, sa sœur, et le premier ministre, revinrent au Palais-Royal. Mais, bientôt alarmée sérieusement par les manœuvres secrètes des frondeurs, la régente et son favori décidèrent, le 6 janvier 1649, que la cour quitterait Paris sans bruit dans la nuit suivante, et que personne jusque-là n'en serait prévenu. A minuit donc, tous les habitans du Palais sont éveillés en sursaut par le brusque avis d'un départ immédiat... Que de tête à tête heureux troublés, que de dames ou demoiselles d'honneur prises dans le démenti flagrant de leur titre... On parcourt, à moitié nu, les corridors, on se croise, on se heurte, un bas, un fichu, une bottine à la main; un pourpoint à

moitié passé. Ici, un capitaine des gardes, qui croit le palais assiégé, passe son baudrier et garde son bonnet de nuit; là, son lieutenant ouvre sa porte, appelle des gardes, donne des ordres, sans se rappeler qu'il dévoile ainsi les mystères de son alcôve, où s'habille une jeune et jolie lectrice qui s'est trompée d'appartement. Enfin on part: Guitaut, capitaine des gardes, emporte le roi dans ses bras; Villequier, officier du même grade, se saisit du jeune duc d'Orléans; le cardinal donne bourgeoisement le bras à la régente, Mademoiselle prend celui du lieutenant Comminges; et Gaston, oncle du roi, se charge d'éclairer la marche. C'est ainsi que la maison de France, fugitive et quelque peu tremblante, se rend, toujours en rasant les murailles, à la porte de la Conférence, où l'attendent ses voitures, et les princes se rendent en toute hâte au château de Saint-Germain. Rien n'est disposé dans cette résidence pour recevoir la cour: Anne d'Autriche et son fils couchent ensemble dans un mauvais lit. Mademoiselle, habituée à la vie sybaritique, et, dit-on, voluptueuse qu'elle mène dans le palais du Luxembourg, s'étend en soupirant sur un simple matelas; les dames d'honneur se couchent sur de la paille fraîche étendue dans les appartemens, qui n'ont pas été habités depuis la mort de Louis XIII.

Telle est l'origine de la fronde: nous en avons rapporté les causes et l'esprit; l'espace nous manque pour en suivre les détails: mais nous tracerons à



grands traits sa physionomie. Jamais guerre ne fut plus bizarre dans ces principes, plus grotesque dans ses évènemens, plus nulle en résultats.

Condé, de retour des armées, se déclare pour la cour; il assiège Paris, où Turenne, son rival de gloire, commande les frondeurs... Voilà les feux de la discorde allumés entre les citoyens, et l'on ne sait quoi de comique se mêle aux hostilités : le rire et les pleurs se confondent; on crie aux armes et l'on chante; on se bat et l'on boit; on blasphême sur les remparts et l'on soupire dans les bras de la beauté. Le ridicule et le tragique se donnent la main, courtisent, s'enivrent, meurent ensemble... : inexplicable bacchanale mêlée de sang, de vin et de luxure. Le duc de Beaufort, ligueur favori de la canaille, est appelé *le roi des halles*, dont il a pris le ton, les manières, le langage; le coadjuteur commande une troupe spéciale, qu'on nomme le *régiment de Corinthe*, parce que Gondy est évêque *in partibus* de ce pays : il se fait battre dans une sortie, et sa défaite est chantée sous le nom de *première aux Corinthiens*. *Vingt* conseillers nouvellement créés, moyennant *quinze mille livres* d'office, sont nommés les *Quinze-Vingts*. Pour couronner le ridicule de cette époque, la duchesse de Longueville, enceinte de sept à huit mois, va résider à l'Hôtel-de-Ville, y accouche, et le corps municipal en masse est parrain de l'enfant. L'Etat s'écroule, et l'on danse sur ses débris.

L'armée royale, commandée par Condé, occupe Saint-Cloud, Saint-Denis, Charenton; les frondeurs, de leur côté, lèvent environ dix mille hommes; ils ont même un corps de cavalerie, que forment un cheval et un laquais fournis par chaque hôtel : comme tout doit être dérisoire dans cette guerre, on appelle ce corps *la cavalerie des portes cochères....* Broussel, homme de robe, est fait gouverneur de la Bastille; tandis que le coadjuteur, à cheval, espadonne comme un reître. Quant aux hostilités, elles se bornent à quelques affaires d'avant-postes, attaque ou défense de couvens, escarmouches insignifiantes; de batailles point; mais force brigandage, force pillage, force impôts forcés, levés sur les charmes du sexe.

Cependant, l'armée espagnole, mettant à profit les troubles civils, insulte de nouveau nos frontières...; la cour redoute une invasion; elle conclut avec le parlement et les principaux frondeurs un accommodement qui ne peut durer, car Mazarin conserve sa place. Une telle paix ne présente aucune garantie. Condé laisse éclater à son tour un vif mécontentement; il se croit mal récompensé de ses grands services. En effet, il est presque dédaigné par la régente, qui se montre hautaine avec tout autre que son Mazarin, que l'on appelle ouvertement *le custode du lit de la reine*. Le vainqueur de Rocroi paraît en ce moment caresser les frondeurs; dans le même temps,



Conti, Longueville, Gondy, Beaufort lui-même, négocient secrètement avec Mazarin... L'intérêt personnel de tous ces prétendus champions du bien public, trafique de leur soumission, et personne ne songe au peuple. Tel demande un gouvernement, tel autre veut de l'or, un troisième exige la pourpre romaine; les femmes demandent des honneurs pour les amans qui leur rendent des hommages. Dans toutes ces intrigues, Condé, Conti, son frère et Longueville, son beau-frère, trop peu appréciés à leur avis, flottent toujours entre la fronde et la cour : cette tergiversation lasse Mazarin; les trois princes, convoqués au conseil, gratifiés du sourire doucereux du cardinal, sont arrêtés soudain au milieu de l'assemblée, et conduits au bois de Vincennes. Bientôt on les transfère au Hâvre.

Ce coup d'état grossit considérablement le parti du parlement : Gaston, duc d'Orléans, s'y réunit lui-même, et se joint à ce corps pour exiger de la reine et la liberté des princes, et l'éloignement de Mazarin. Anne reçoit une députation de la cour suprême, promet, puis élude, puis temporise, comme toute femme de qui l'on exige une séparation que doit suivre la perte de ses plus chères félicités... Vainement, dit-on, le duc d'Orléans, qui dès long-temps a acquis le droit d'abjurer l'étiquette avec sa belle-sœur, lui demande-t-il, dans une scène très vive, l'accomplissement de sa promesse; elle ne laisse échapper de

son cœur brisé que soupirs et sanglots... Enfin, le cardinal, las de payer si cher sa puissance, et ne trouvant plus auprès de la vieillissante, quoique toujours belle, Anne d'Autriche, le charme qu'elle éprouve elle-même à ses côtés, le cardinal sort de Paris, le 6 février, à onze heures du soir, et se rend à Saint-Germain, d'où il entend presque les cris de joie que sa retraite fait pousser aux Parisiens. Voici une *Mazarinade*, très caractéristique : le ministre, à qui le parlement enjoint, par arrêt du 9 février, de vider le royaume dans le délai de quinze jours, rencontre, sur la route de Normandie, un exprès porteur de l'ordre d'élargissement des princes... Il devance de vitesse ce courrier, arrive long-temps avant lui au Hâvre, où l'on ne connaît pas encore sa disgrace, se rend au château, et ordonne gravement la mise en liberté de Condé, Conti et Longueville, qui reçoivent de lui ce présent avec mépris, lorsqu'il avait espéré par là se les rallier. Le cardinal quitte bientôt le royaume, se refugie à Bouillon, d'où il continue à gouverner la France.

Ici recommence une longue suite d'intrigues, dont nous ne pouvons suivre la trame : Condé veut gouverner, s'emparer de la personne du jeune roi ; Anne cherche alors un appui dans la fronde, en s'unissant à son plus habile promoteur, Gondy, qu'elle complimente, qu'elle caresse, qu'elle flatte même de l'espoir d'arriver au premier ministère... Le coadjuteur est décidément opposé à

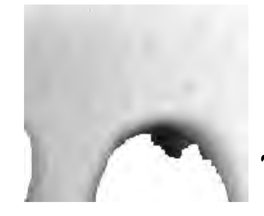
Condé. Celui-ci, inquiet sur les vues de la cour, peu recherché par les frondeurs qui le craignent; redoutant surtout un homme aussi habile que le coadjuteur, se retire dans son gouvernement de Guienne, et se ligue avec les Espagnols contre *sa patrie*... Sa patrie, le mot est impropre, les ambitieux n'en ont point.

Bientôt Mazarin rentre en France à la tête de sept mille hommes. Le parlement n'en met pas moins à prix la tête du ministre, tandis que, dans un autre arrêt, ce corps déclare criminel de lèse-majesté le prince de Condé, ennemi de ce même ministre... Que de confusion entraîne l'esprit de parti !... La cour se rend à Poitiers pour faire la guerre au prince révolté... Là, disent les mémoires du temps, Anne d'Autriche offre le scandale d'un appartement commun entre elle et son favori. Pendant que Condé se lie aux Espagnols pour combattre les Français, Turenne, qui les a servis, se sépare d'eux et soutient le roi contre son ancien frère d'armes et de triomphe. Ces deux grands hommes se mesurent à Gien, où Turenne sauve le souverain et la famille royale; puis, sous les murs de Paris, au combat de Saint-Antoine, lutte où les deux illustres capitaines déploient une rare habileté. Mais l'armée de Condé, bien inférieure en nombre à celle de son adversaire, va se voir taillée en pièces, lorsque *Mademoiselle* fait tirer sur les troupes du roi le canon de la Bastille : — *Ce canon-là vient de tuer son mari*, dit Mazarin,

en faisant allusion aux prétentions d'alliance souveraine que nourrit la princesse.... On voit que Gaston, ce prince inhabile, et sa fille qui ne l'est pas moins, sont alors partisans des révoltés... Condé se retire au Pays-Bas; mais le cardinal doit s'éloigner encore.

Enfin, l'année 1652 voit dissiper la Fronde à force d'intrigues et de séductions, mais sans nulles améliorations dans le gouvernement. Le cardinal est rentré triomphant à Paris, où le plus méprisable des parlemens le reçoit, le harangue comme un souverain. Gaston, dépourvu de crédit et méprisé, est relégué par le roi, son neveu, au château de Blois, où ce prince finira sa vie, que n'aura jamais environnée la moindre vénération, la moindre estime, la moindre affection réelle. Mademoiselle d'Orléans, réduite au célibat par le coup de canon de la Bastille, s'en dédommage avec les amours; et l'hymen secret qu'elle leur fera succéder, ne sera célèbre que par le scandale qu'une telle union attire toujours sur les vieilles filles. Gondy, devenu par intrigue cardinal de Retz, est arrêté au Louvre le 19 décembre 1652, et conduit au donjon de Vincennes; il y devient archevêque de Paris en 1654, par la mort de son oncle dont il est coadjuteur, résigne forcément sa dignité, est transféré dans les prisons de Nantes, d'où il s'évade la même année. Ce prélat se réfugie à l'étranger.

Tous les grands seigneurs, qui avaient arboré les



bannières de la Fronde, rentrèrent en grace successivement; mais Anne d'Autriche ne pardonna jamais à la duchesse de Longueville de s'être faite *générale d'armée* à Stenay, à Péronne, et d'avoir eu à ses ordres des *dames maréchales de camp*, pour exécuter ses inspirations militaires, tandis que des officiers d'un autre sexe étaient admis auprès d'elle à des fonctions plus intimes.

Ainsi finit la fronde *, qui ne procura au malheureux peuple qu'un surcroît d'impôts, de calamités et de misère. Disons cependant qu'après avoir triomphé de ses ennemis, grace à l'intrigue et à la galanterie de la régente, Mazarin, continuant à régner sous le nom d'un monarque majeur depuis 1652, mérita, par quelques travaux recommandables, l'absolution d'une partie de ses fautes passées. Songeant à repousser les Espagnols qui, durant la guerre civile, s'étaient emparés de Barcelonne, Casal, Gravelines, Dunkerque, le cardinal donna le commandement d'une armée à Turenne, qui arrêta les ennemis au Nord; gagna, en 1658, sur Condé, devenu général de Philippe IV, la *bataille des Dunes*, et prépara à son pays une paix honorable. De son côté, Mazarin, dès l'an 1655, avait amélioré le système

* Voyez, pour les détails fidèles sur cette période, les Mémoires du cardinal de Retz, de Joly, de la duchesse de Nemours, de Navailles, de Tavannes, de Chavagnac, de la Rochefoucauld, de Montglat, de Gourville, et les registres du parlement de Paris.

de notre politique extérieure, en concluant avec Cromwel, dominateur de l'Angleterre, un traité qui assurait à la France l'alliance des Anglais. Enfin, le traité des Pyrénées, signé en 1659, rétablit la paix entre les cours du Louvre et de l'Escurial, par le mariage de l'infante Marie-Thérèse avec le jeune Louis XIV. Cette conclusion fit honneur à l'habileté diplomatique de Mazarin. Lui-même, traînant à sa suite l'entourage d'un souverain, se rendit sur la Bidassoa, pour débattre les conditions de l'alliance; le ministre don Louis de Haro lui fut opposé dans cette importante négociation, où la subtilité italienne lutta long-temps contre la défiance espagnole. Le pardon du prince de Condé fut stipulé durant cette entrevue, contre le gré de Mazarin. Le grand capitaine revit son pays, après une soumission d'autant plus pénible, que la régente et le jeune roi la rendirent, par leur froideur, plus rude et plus humiliante.

Jusqu'alors Louis XIV n'avait été qu'un roi de théâtre; et ce prince ne pouvait guère être plus. « On l'avait élevé dans la plus grande ignorance, « dit avec raison Duclos », et Laporte nous apprend qu'à huit ans le maître de la France n'avait entendu lire que des contes bleus...... Nous disons entendu, car à peine si ce monarque savait lire à quinze ans. Quelquefois le même Laporte lisait au roi quelques passages de Mézerai pour l'endormir; Mazarin blâma ce zèle, et l'interdit au fidèle serviteur.... Un jour Beaumont de Péréfixe,



gouverneur de Louis XIV, se plaignait au cardinal du peu d'études qu'on assignait à son élève : « Ne vous en mettez point en peine, répondit « le ministre ; reposez-vous sur moi : il n'en « saura que trop ; car lorsqu'il vient au conseil, « il me fait cent questions sur la chose dont il « s'agit..... » Il est certain que ce prince avait reçu de la nature des dispositions qu'à dessein le favori de sa mère étouffa en lui, afin de perpétuer son pouvoir. Durant sa première jeunesse, le roi était toujours environné de jeunes espions, qui, en s'appliquant à le détourner de ses leçons, épiaient ce qui se passait autour de lui pour en rendre compte au cardinal. Quand Louis fut parvenu à l'âge viril, l'immoral Italien s'empressa à développer ses sens, afin de prévenir plus sûrement le développement de sa raison *. Il lui jeta d'abord les faveurs d'une dame surannée et ardente, madame de Beauvais, qui fut assez dissolue pour se prêter à ce manège impudique; puis, il ferma les yeux sur les amours de Marie Mancini,

* Un jour madame d'Hautefort faisait remarquer à la reine que Mazarin était encore bien jeune pour qu'il ne se fît point de mauvais discours d'elle et de lui; cette princesse répondit « qu'il n'aimait point les femmes; qu'il était d'un pays à avoir « des inclinations d'une autre nature. » Si cette réponse justifiait Anne d'Autriche, ce n'était pas à coup sûr par des principes; mais elle peut servir à interpréter ce passage des Mémoires de Laporte : « Le roi ayant dîné chez son éminence, et « étant demeuré avec lui jusque vers les sept heures du soir, il

sa nièce, avec Louis XIV; et si cette demoiselle demeura pure, ce fut par suite du calcul ambitieux de son oncle, qui songea un moment à la faire reine de France. Du reste, il livra ouvertement au roi la comtesse de Soissons, son autre nièce, qui, du reste, se serait livrée d'elle-même à lui comme à tous les beaux hommes de la cour. En un mot, on parlait beaucoup au roi des plaisirs, des honneurs, des droits de la royauté; jamais de ses devoirs. Le plus grand des crimes dont on pouvait se rendre coupable, dit Laporte, c'était de faire entendre à ce prince qu'*il n'était justement le maître qu'autant qu'il s'en rendait digne*. Louis XIV ne possédait donc, pour tous erremens dans l'art de gouverner, que le sentiment de son pouvoir : ce fut avec cette pensée unique qu'il saisit les rênes de l'État à la mort de Mazarin, arrivée le 9 mars 1661.

Mazarin n'était ni méchant, ni porté à la vengeance : après la longue persécution qu'il avait éprouvée durant les troubles de la Fronde, il ne fit sentir à personne l'effet de son ressentiment.

« m'envoya dire qu'il se voulait baigner. Son bain étant prêt, « il arriva tout triste, et j'en connus le sujet avant qu'il me le « dît. La chose était si terrible qu'elle me mit dans la plus « grande peine, où j'aie jamais été, et je demeurai cinq jours « à balancer si je le dirais à la reine. Mais en considérant qu'il « y allait de mon honneur et de ma conscience de ne pas « prévenir, par un avertissement, de semblables accidens, je « lui fis mon rapport, dont elle fut d'abord satisfaite. »



Le grand vice du cardinal était une avarice extrême : voici deux traits qui la caractérisent. M. d'Argouges, intendant de la maison d'Anne d'Autriche, demandait l'office de premier président du parlement de Bretagne, et Mazarin l'avait promis ; mais, quand il s'agit de délivrer les lettres-patentes, le ministre exigea trois cent mille livres pour lui. Le solliciteur répondit qu'il était loin de posséder cette somme ; l'éminence répliqua qu'il n'aurait donc pas la charge : « Ne « se lassera-t-il jamais de cette sordide avarice, « dit la reine, à qui l'on apprit ce trait ; sera-t il « toujours insatiable ? ne le verrai-je jamais « saoul d'argent ? » Le cardinal, sachant très bien que Sa Majesté était informée, persista à exiger les cent mille écus ; et d'Argouges ne voulut point du titre à ce prix. Quelques années plus tôt, le surintendant des finances avait envoyé au roi cent louis pour ses menus plaisirs ; Mazarin, en ayant eu connaissance, prit cette somme dans la poche du jeune monarque, et ne lui laissa pas un sou. On doit peu s'étonner qu'avec des inclinations aussi cupides, exercées, comme on vient de le voir, fort librement, Mazarin ait amassé une fortune qu'on a évaluée à deux cent millions, après avoir donné le duché de Nevers à son neveu Mancini, et procuré des établissemens avantageux à quatre nièces. Le cardinal mourant fit don au roi de toutes ses richesses : sa majesté reçut l'acte de donation d'une main, et le rendit de l'au-

tre à son auteur. On a dit que cet homme d'état avait aspiré à la papauté : ce fut sans doute par une double allusion à ce dessein et à l'immensité de ses biens qu'on fit cette épitaphe, la seule que nous voulions citer, sur les deux cents qui furent composées à la mort du favori d'Anne d'Autriche :

Ici gît le cardinal Jules,
Qui, pour se faire pape, amassa force écus.
Il avait bien ferré sa mule,
Mais il ne monta pas dessus.

Louis XIV commençait son règne réel à l'âge de vingt-deux ans accomplis, et nous savons quelles étaient ses capacités. Mazarin disait pourtant de lui : « Il y a dans ce prince de quoi faire « quatre souverains et un honnête homme. » Apparemment le cardinal parlait d'une aptitude souveraine telle qu'il l'avait voulue pour son usage, et mesurait alors la probité à son aune exiguë. Mais il faisait au roi un legs précieux : « Sire, lui avait-il dit en lui présentant un simple « commis des finances, je vous dois tout ; mais « je crois m'acquitter envers Votre Majesté, en lui « donnant *Colbert*...Le mourant n'exagérait point : ce simple et obscur commis des finances, devint le moteur des merveilles de ce règne, l'artisan de toutes ses gloires.... «Colbert, dit un mémorialiste « contemporain, s'est pénétré de toutes les né- « cessités de l'État ; il a vu de près tous les abus, a



« découvert les remèdes qu'il convient d'em-
« ployer, et que le premier ministre défunt n'em-
« ployait que sauf le bon plaisir de son intérêt.
« Cette expérience, mûrie dans le silence du ca-
« binet, et révoltée du mépris déversé sur les
« fourberies de Mazarin peut améliorer promp-
« tement les affaires, si Louis XIV s'en inspire,
« s'il consent à faire plier quelquefois son rude
« vouloir, et s'il cesse d'admirer le despotisme
« de Constantinople comme le meilleur des gou-
« vernemens. »

Colbert, homme austère, insensible aux séductions de la vie, laborieux, infatigable, travaillait jour et nuit dans les cabinets du roi; personne ne le voyait; il ne donnait jamais d'audience, n'avait point de protégés : aussi obscur qu'utile, il faisait tout et ne se prévalait de rien. « Sans qu'il ait
« à diriger ni les finances, ni la guerre, ni la diplo-
« matie, ni l'administration, poursuit l'écrivain
« déja cité, cette intelligence cachée est le le-
« vier de toutes ces parties. Colbert n'est point,
« à la manière des ministres, le bras de la mo-
« narchie, mais il en est la pensée. » En effet, une foule d'édits, sollicités par ce réformateur, ne tardèrent pas à mériter au jeune Louis XIV le titre glorieux de monarque législateur. Le roi travaillait tous les jours avec ses ministres; mais après avoir travaillé préalablement avec Colbert. Ce prince n'émit de lui dans son gouvernement que le despotisme puisé à l'école de Mazarin; despo-

tisme qui déja avait fait jaillir de son naturel ce mot si connu : *L'Etat, c'est moi.* On trouve l'accomplissement de cette idée dans tout ce que fit Louis XIV, durant la première moitié de son règne; plus tard, l'Etat ce fut une courtisane, madame de Maintenon. *Dieudonné* n'oubliait point qu'en 1655, il avait obtenu la soumission du parlement, un fouet de poste à la main : il commença donc par refouler ce corps dans les strictes bornes de ses attributions judiciaires, supprima les états provinciaux et les corps municipaux des villes; remplaça les premiers par des *intendans*, les seconds par *des maires royaux*. Dans le même temps, il assigna des bornes étroites aux droits de la noblesse et du clergé. En un mot, ce despote fit disparaître tout ce qui conservait encore quelque trace d'indépendance; et la seule chose qu'on eut à louer dans cette vaste réforme, l'anéantissement de la féodalité et du joug ecclésiastique, n'était pas son ouvrage. Louis XIV recueillait en cela le fruit des entreprises de Richelieu. La vérité résume en peu de mots l'éloge de ce prince; le mensonge et l'adulation ont seuls broché de volumineux infolios à sa louange. *Il sut vouloir et paraître*; si l'on ajoute, pour ses dernières années : *Il sut souffrir*, on aura une idée aussi juste que concise de sa grandeur et de la part qu'il prit aux fastes politiques de son époque. L'histoire lui reconnaît une plus grande participation aux fastes de la magnificence, de l'étiquette et



de la galanterie ; mais examinons d'abord, en les rapprochant, les travaux qui ont obtenu à *Louis-le-Grand* cette couronne héroïque quela postérité lui décerne, sur l'autorité de ses historiagraphes pensionnés et anoblis. En disgraciant le dilapidateur Fouquet, Louis XIV lui fit justice ; en le remplaçant par Colbert, créé *contrôleur-général*, il rendit justice à une grande capacité, à une probité pure : cette dernière mesure est la plus belle action de ce prince; car le premier mérite des souverains consiste à bien choisir leurs ministres, et Louis XIV n'eut la main bonne que cette seule fois. Un monarque qui se fait respecter au-dehors agit toujours utilement : son honneur qui, à l'étranger, est celui du pays qu'il gouverne, doit être maintenu par ses ambassadeurs ; Louis se conduisit donc avec dignité en se faisant faire une réparation éclatante des injures que ses ministres avaient essuyées, à Londres, de la part d'un Espagnol ; à Rome, de la part des gardes du souverain pontife. Le roi, encore en tutèle, avait dû livrer aux Anglais la place de Dunkerque, reconquise sur les Espagnols. Libre possesseur de sa couronne, il préféra racheter cette place à prix d'or, plutôt que de laisser les étrangers chez lui : il eut raison ; mais son entrée triomphale dans une ville conquise avec cinq millions fut déplorable et ridicule. Que dire de la guerre de 1667, suscitée à l'Espagne pour un prétendu droit de Marie Thérèse sur le Brabant, si-

non que c'était une agression de mauvaise foi? Nous ne donnerons donc d'éloges aux conquêtes de Flandres que pour rendre justice aux sages dispositions faites par Louvois, et reconnaître la valeur d'une armée dirigée par Turenne. Quant au roi lui-même, il eut, devant Lille comme à Versailles, des levers, des couchers, de petites et de grandes entrées, un salon, des tables de jeu, des courtisans qui se ruinaient en lui faisant leur cour. Telle fut sa participation aux exploits guerriers de cette campagne : le surplus de ses prouesses est de l'invention des écrivains à gages. L'hiver suivant, la conquête de la Franche-Comté, autre sujet d'adulation pour les panégyristes, fut l'accomplissement d'un marché avec l'intrigant *abbé de Vatteville* : la Monnaie fit les frais de cette expédition ; au retour du roi, l'Académie française en fit, un peu gratuitement, les honneurs à Sa Majesté. Du reste, les campagnes de 1667 et 1668 annonçaient dans Louis XIV une ambition qui ne pouvait manquer de lui attirer des ennemis : la Hollande, la Suède et l'Angleterre se réunirent contre lui à l'Espagne ; il fallut enrayer le beau char de victoire dont il était si fier, et désarmer une coalition accablante par le traité d'Aix-la-Chapelle. La Franche-Comté fut rendue. Poursuivons l'examen des travaux militaires de Louis XIV. La franchise républicaine du Hollandais Van-Beuning, durant les conférences* d'Aix-

* Sur une promesse faite par un ministre du roi, *Van-Beu-*

la-Chapelle, avait déplu au souverain qui se faisait comparer au soleil, en acceptant cette orgueilleuse devise : *Nec pluribus impar.* Louis, se croyant offensé, songe à faire éclater sa grandeur par une vengeance terrible. Allié à l'Angleterre, il marche en personne contre la Hollande : le trésor, à peine restauré par Colbert, parce que les énormes superfluités de la cour le vident à mesure que le contrôleur-général l'emplit, le trésor est épuisé durant une guerre inutile ; deux cent mille hommes et deux armées navales s'ébranlent pour conquérir quelques marais, que défendent vingt-cinq mille soldats. Condé, Turenne, Luxembourg, Vauban, Louvois, s'associent à cette entreprise sans utilité, conséquemment, sans gloire possible. Il faudrait garder le silence sur ce fameux passage du Rhin, tant chanté par les poètes, pour ne pas en parler avec mépris, et pour ne pas se borner à louer la prudence du *glorieux* Louis XIV, que sa *grandeur retenait au rivage...* Nous dirons seulement que les chaleurs avaient rendu ce fleuve guéable, et que la cavalerie nagea l'espace de cinq à six toises. Ce que les Racine et les Boileau n'ont pas dit, c'est que le patriotisme hollandais arrêta les innombrables conquérans par une inondation : extrémité du désespoir, qui ruinait la patrie, mais qui

oring, montrait quelque doute : « Ne vous fiez-vous pas à la « parole du roi? dit cet homme d'état. — J'ignore ce que « veut le roi, répondit le Hollandais; je considère ce qu'il « peut. »

la sauva d'une domination étrangère; tandis que l'intrépide Ruyter soutenait le renom du pavillon batave, contre deux escadres réunies. Il fallut évacuer la Hollande... Où donc est l'honneur de cette guerre? On ne le trouva, l'année suivante, ni dans une seconde et facile conquête de la Franche-Comté, ni dans la dévastation du Palatinat : ce dernier trait couvrit d'opprobe Louvois qui l'avait ordonné, et ternit la gloire de Turenne qui l'exécuta. Chantera-t-on l'insignifiante victoire remportée à Senef par le grand Condé? Hélas! non; mais il faudra déplorer la perte du grand Turenne, tué en 1675 dans des hostilités injustes, ruineuses et inutiles. La paix de Nimègue mit fin à ces exploits, sans fruits, qui avaient coûté au royaume des monceaux d'or, des torrens de sang et le premier de ses capitaines. Poursuivant notre examen militaire, nous retrouvons la mauvaise foi évidente de Louis XIV dans la guerre qu'il soutient, de 1687 à 1697, contre les signataires de la ligue d'Augsbourg. Il est affligeant d'avoir à remarquer que Luxembourg triompha à Fleurus, à Steinkerque, à Nerwinde, dans une cause condamnable; tandis que Tourville à la Hogue, et Dugay-Trouin ailleurs, en subissaient les funestes conséquences, sous les coups de la marine anglaise. Disons tout, la fortune de Louis XIV était morte avec Colbert et Louvois, uniques véhicules de sa puissance. La France était ruinée, irritée, prête à se révolter, lorsque le traité presque honteux de Riswick fut



signé. Que dirons-nous de la guerre inique, dite de la *succession*, faite au mépris d'une renonciation authentique de Marie Thérèse à la couronne d'Espagne; renonciation confirmée par divers traités?... Et quel cadeau fait à l'Espagne que ce Philippe V, prince insensé, dont l'avènement jette sur les bras de sa patrie réelle et de sa patrie adoptive, une inimitié de douze années, qui met les deux monarchies à deux doigts de leur perte. En vain Catinat, Vendôme, Tallard, Boufflers, d'Orléans, Berwick et d'autres généraux célèbres combattent avec intrépidité, avec talent durant une longue suite d'hostilités; ils ne parviennent pas à renverser les trophées de Guillaume d'Orange de Marlborough et du prince Eugène..... d'Eugène, dont Louis XIV a dédaigné les services, et de qui l'aigre ressentiment va renverser peut-être le trône de ce fier potentat, lorsque Villars devient le libérateur de la monarchie dans les plaines de Denain... Louis XIV ratifie le traité de Rastadt, sur les débris d'une prospérité qu'il ne pourra plus rendre à la France... Nous avons peint Louis XIV guerrier, et nous demandons aux hommes sages et doués d'un jugement impartial, à quelle partie de sa vie militaire l'éloge peut se rapporter? Revenons maintenant à sa politique intérieure, à son administration.

Le conseil s'asemblait une fois par semaine; les séances avaient de la gravité : l'étiquette, divinité des hommes médiocres, y régnait en despote :

mari ne ressaisissait son épouse que polluée par les carresses de ces nocturnes aventuriers, dont le faible guet ne pouvait entreprendre d'arrêter les obscènes attentats sans être battu. S'il n'était pas de crime que ne favorisât l'obscurité dont la capitale était enveloppée, à l'heure où ses habitans circulaient encore pour leurs affaires ou leurs plaisirs, le désordre devenait bien pis durant la nuit. Alors, les bandits escaladent les fenêtres, crochetent les portes des boutiques, en font sauter les volets, et pillent tout ce qui tombe sous leur main. Les amoureux, filous non moins redoutables, franchissent également, ici les murs d'un monastère, là un balcon, auquel la main d'une beauté, résignée au larcin qu'on va lui faire, attache l'échelle de corde qui doit le favoriser. Plus loin, des spadassins attaquent un homme désarmé, ou se défendant seul contre plusieurs assassins soudoyés. Enfin, on entend, dans tous les coins de la ville, le sifflet des voleurs, le cliquetis des épées, les vociférations des gens ivres, les plaintes des malheureux qu'on égorge, les cris de ceux qui demandent du secours; mélange lugubre que perce quelquefois la voix criarde de quelques marchands, témoins impassibles et peut-être complices des intrigues, des vols, sinon des assassinats.

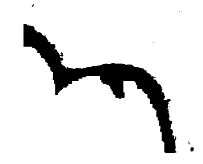
Il n'y avait, sous la minorité de Louis XIV, de luxe et d'éclat, que parmi la noblesse; les bourgeois étaient mal vêtus: leur costume ap-



partenait au dernier siècle, c'est-à-dire qu'ils portaient encore des hauts-de-chausses, des trousses et des pourpoints. Chaque profession, selon l'ancien usage, était distinguée par un habit particulier : les marchands, par exemple, s'affublaient toujours d'une sorte de jaquette, semblable à un jupon court. Colbert sentit que de telles distinctions ne pouvaient être tolérées chez une nation qui pouvait se montrer forte, et qui devait paraître unie pour réaliser cet aspect de grandeur que le souverain voulait imprimer à son règne. La cour était toute luisante d'or et de pierreries; le nombre des carrosses qui, en 1558, n'était à Paris que de trois cent vingt, fut porté, dès 1622, à deux mille. Mais le sage ministre songeait à faire passer l'aisance dans toutes les classes de la société, en reprenant l'amélioration commerciale et industrielle, entreprise par le bon Henri; et pour donner à Paris une parure de talens et d'arts, il voulut orner un peu cette ville, afin d'y attirer les étrangers.

Quatre corps académiques sont fondés en 1663, sur le rapport de l'actif ministre : *l'Académie des Inscriptions*, *l'Académie de Peinture*, *l'Académie d'Architecture* et *l'Académie de Sculpture*. L'utilité des trois dernières institutions se conçoit bien; celle de la première se concevrait mieux, si on lui eût imposé la tâche d'étudier nos vieux manuscrits, nos vieux monumens, et non celle de composer le panégyrique de Louis XIV, avec toutes les

ressources du style lapidaire. En 1665, le *Journal des Savans* s'établit sous la protection de Colbert: c'est une lice ouverte aux discussions de la science, une route tracée à ses progrès. Durant la même année, le commerce extérieur reçoit un nouvel encouragement dans la compagnie des *Indes Occidentales*; il en existe déja une des *Indes Orientales*. Du mouvement imprimé à l'industrie naissent en même temps une *manufacture de glaces* et diverses fabriques de points, de toiles, de tapisserie dans plusieurs parties du royaume. L'*Académie des Sciences*, fille présumée du Journal des Savans, est établie en 1666, sur le rapport de Colbert. Bientôt on bâtira l'*Observatoire* pour favoriser l'étude de l'astronomie. L'année 1667 est une des plus fécondes de ce règne en institutions nouvelles: justice, guerre, marine, commerce sont soumis à la sollicitude d'une commission de gouvernement, nommée sur la présentation du grand ministre. Elle se compose de MM. Colbert, le chancelier Séguier, le maréchal de Villeroi, d'Aligre, d'Ormesson, de Lezeau, de Sève, de Machault, de la Margerie, Menardeau, Passort, oncle de Colbert; Voisin, Harman et Morin. Les séances se tiennent une fois par semaine : on discute mûrement chacune des matières ; puis, des ordonnances, des règlemens sont proposés au roi. Aucun objet important ne sera oublié. Ce conseil extraordinaire pose enfin les bases d'une monarchie puissante par ses lois. On en verra surgir





l'Observatoire.



une civilisation éclairée, sinon encore épurée; car la raison humaine marche plus lentement que les lumières et le jugement. L'esprit se prête volontiers aux améliorations sociales; les passions se montrent moins dociles.

La même année voit fonder une magistrature bien utile alors, celle du *lieutenant de police*. M. de La Reynie, premier titulaire de cette charge, fait cesser en partie les désordres de la capitale: il fait, pour la première fois, suspendre, au milieu des rues, *des lanternes*, dont chacune renferme une grosse chandelle. On n'imaginera les réverbères qu'en l'année 1745. A l'aide de cet éclairage public, les passans se préservent de l'attaque des filous ou des galans. Du reste, le lieutenant de police ordonne le désarmement des pages et laquais; il interdit les courses nocturnes des *porteurs de rôtie*, aventuriers audacieux, qui, le soir d'une noce, se rendaient d'autorité auprès de la mariée pour la déshabiller; coutume révoltante, de laquelle il résultait souvent des rixes sanglantes entre ces étranges valets de chambre et les maris jaloux. Il est défendu à ces serviteurs importuns de venir ensuite troubler les chastes délices du nouveau couple conjugal, en lui apportant du vin chaud, fortement épicé, à la clarté des flambeaux, et au son d'une musique retentissante et discorde. Enfin, la voie publique sera bientôt débarrassée, le soir, des malfaiteurs qui l'infestent......... Hormis les nobles, contre lesquelles il n'y a

point de police. Toute bonne intention peut avoir son mauvais côté : les agens de La Reynie, dépassant la limite de leurs fonctions légitimes, épient les conversations particulières, s'immiscent dans les secrets des familles : l'*espionnage*, plaie hideuse de l'administration, fait payer cher aux citoyens la sûreté qu'on leur procure. On dit qu'une compagnie d'espions d'élite travaille pour les menus plaisirs du roi, et lui envoie chaque matin un rapport sur les scandales nobiliaires et bourgeois de Paris.

En 1667 encore, Colbert fait agréer le projet de création, à Rome, *d'une école française de peinture*, où les élèves iront, au sein des beaux modèles et des grands souvenirs, se perfectionner dans le premier des arts. L'idée de cette institution est due au célèbre peintre Lebrun, qui en est nommé directeur. L'*ordonnance civile*, espèce de code, fruit des travaux du conseil extraordinaire, est publiée, vers la fin de l'année, dans les places et carrefours de la capitale : cette ordonnance a, dit-on, été revue par une commission choisie au sein du parlement, et composé de MM. de Lamoignon, Talon et Bignon, qui ont mis la dernière main à ce grand travail. Louis XIV, jaloux d'apporter aussi sa part d'activité dans la réforme, décide, par une ordonnance, qu'on ne déroge point à la noblesse en chantant sur le théâtre de l'Opéra ; Colbert, plus utilement inspiré, fera bientôt décider dans le conseil que les nobles peuvent,





Hôtel des Invalides.

sans dérogation, se livrer au commerce maritime.

L'ordonnance criminelle, aussi préparée par le conseil extraordinaire, paraît en l'année 1670: elle offre enfin un système pénal, sinon complet, du moins sage et coordonné. L'année suivante, Louvois fait de grandes améliorations dans le militaire : les piques disparaissent de l'armée; la baïonnette, arme nouvellement inventée dans la ville dont elle porte le nom, est adaptée au bout du fusil; l'artillerie fait des progrés; la troupe est uniformément habillée; ses manœuvres acquièrent de l'ensemble, de la précison : elle obéit simultanément aux chefs. Jusqu'alors on n'a eu que quatre grenadiers par compagnie; on en forme deux et même trois compagnies par régiment. Le roi, toujours jaloux de montrer que toute autorité vient de lui, installe lui-même et fait proclamer les colonels; il leur remet, de sa main, à la tête des régimens, un hausse-col doré et une demi-pique, nommée esponton. Enfin, sur le rapport de Louvois, Louis XIV fonde *l'hôtel royal des Invalides*, pour offrir un asile aux vieux guerriers; (*Voyez* le Tableau à la fin de ce volume.) en 1673, le roi instituera *l'ordre militaire de Saint-Louis*, pour les récompenser.

Colbert et Louvois, doués d'une pensée puissante, féconde, active; Colbert et Louvois, moteurs infatigables, imprimèrent l'essor à toutes les intelligences, et portèrent partout l'étincelle de

l'émulation. Ce mouvement de perfectibilité leur survécut : les progrès continuèrent, ainsi qu'un corps lancé sur une pente rapide continue de rouler, quoique l'impulsion ait cessé. Il faut cependant le dire pour rendre hommage à la vérité, Louis XIV, trop peu éclairé, trop ami des grandeurs qui brillent, des plaisirs qui enivrent, pour avoir conçu cette régénération universelle, avait un jugement assez sain pour la comprendre, des intentions assez généreuses pour la favoriser. Il apposa le cachet de son pouvoir à cet élan prodigieux, et mérita, jusqu'à un certain point, de partager la gloire de son siècle, en y contribuant de sa volonté souveraine. Du reste, n'en déplaise à ses panégyristes, Boileau, Racine, Pelisson, Quinault, etc., l'intelligence de ce prince ne seconda en rien les merveilles contemporaines...... car, parvenu à l'âge mûr, il disait encore à Daugeau : *A quoi bon lire ?*

Mais, friand d'épîtres dédicatoires, jaloux de renommée, il épancha volontiers le trésor public dans les mains des savans, des hommes de lettres, des artistes, même étrangers : il se fit *Auguste* pour les Virgile, les Horace de son règne, tant que les pensions qu'il leur accorda ne purent nuire aux fastueuses folies qu'il entassait avec les marbres et les pierres de Versailles, de Trianon, de Marly ; tant que les récompenses décernées au savoir ne prescrivirent point de limites aux jeux exorbitans de la cour; tant qu'il put faire vivre





Hôpital de la Salpêtriere.

F^d dir^xt



honorablement les illustrations qui décoraient son époque, sans restreindre l'effusion des richesses dont il dorait ses galanteries.

Telles furent les causes des rapides progrès de l'intelligence humaine sous le règne de Louis XIV : ils avaient été comprimés, durant les siècles précédens, par les guerres civiles : ils reprirent alors leur cours, et le reprirent avec d'autant plus de vélocité qu'ils furent mieux encouragés. Achevons l'énumération commencée. Tandis que le canal de Languedoc s'ouvre, que la marine se crée, que l'agriculture fructifie, que des manufactures nouvelles couvrent la France, que l'*hôpital général*, dit *de la Salpétrière*, s'élève pour offrir une vaste retraite au malheur ; tandis que de nombreux navires-marchands, chargés par nos compagnies des Indes, sillonnent les mers et affluent dans nos ports ; les sciences, les lettres, les arts, atteignent leur apogée. Cassini, Huyghens, Pascal, Toricelly, dans les sciences, se placent quelquefois à la hauteur de Leibnitz et Newton ; Descartes et Fontenelle, malgré leurs erreurs, sèment de nouvelles lumières dans cette carrière agrandie. Jusqu'au règne de Louis XIV, les lettres et la philosophie nationales s'étaient débattues dans les langes étroits d'une langue incomplète : la nature, la vérité, la poésie, la pensée forte ou ingénieuse, s'étaient produites hérissées d'incorrections sous la plume de Montaigne, de Rabelais, d'Amyot, de Marot ; de Régnier, dans la satire Ménippée ; de

d'Aubigné, dans ses curieux mémoires. Balzac n'avait pu s'affranchir d'une enflure pédantesque; Malherbe lui-même s'était approché de l'harmonie sans l'atteindre; Voiture semblait avoir pris à tâche de déparer les graces par la recherche malheureuse du bel-esprit; Vaugelas, traducteur de Quinte-Curce, approcha de la correction, dont le génie de Corneille s'était affranchi dans *le Cid*; Pascal l'atteignit dans ses *Lettres Provinciales*, et Olivier Patru l'introduisit au barreau.

Bientôt la carrière est inondée de chefs-d'œuvre: Pierre Corneille donne *Polyeucte*, *Cinna*, *les Horaces*; Racine, qui ne peut atteindre la sublimité tragique de son maître, le surpasse en sensibilité, en graces, et surtout en correction. *Andromaque*, *Britannicus*, *Iphigénie*, *Phèdre*, *Athalie*, sont et demeureront des modèles inimitables en leur genre. Crébillon introduit à la scène française le terrible, et, disons-le, le véritable caractère de la tragédie. Molière, qui, comme les deux grands tragiques, s'est inspiré des anciens, surpasse Plaute et Térence dans ses immortelles comédies *du Misantrope*, *du Tartufe*, *de l'Avare* et *des Femmes Savantes*. Regnard, sans imiter son maître, parvient quelquefois à la même hauteur. Dancourt, en ouvrant une route nouvelle à la comédie, s'y montre souvent original et piquant. Despréaux, imitateur trop servile d'Horace et poète peu créateur, fixe du moins les règles de la poésie française. La Fontaine, habile interprète de la nature,

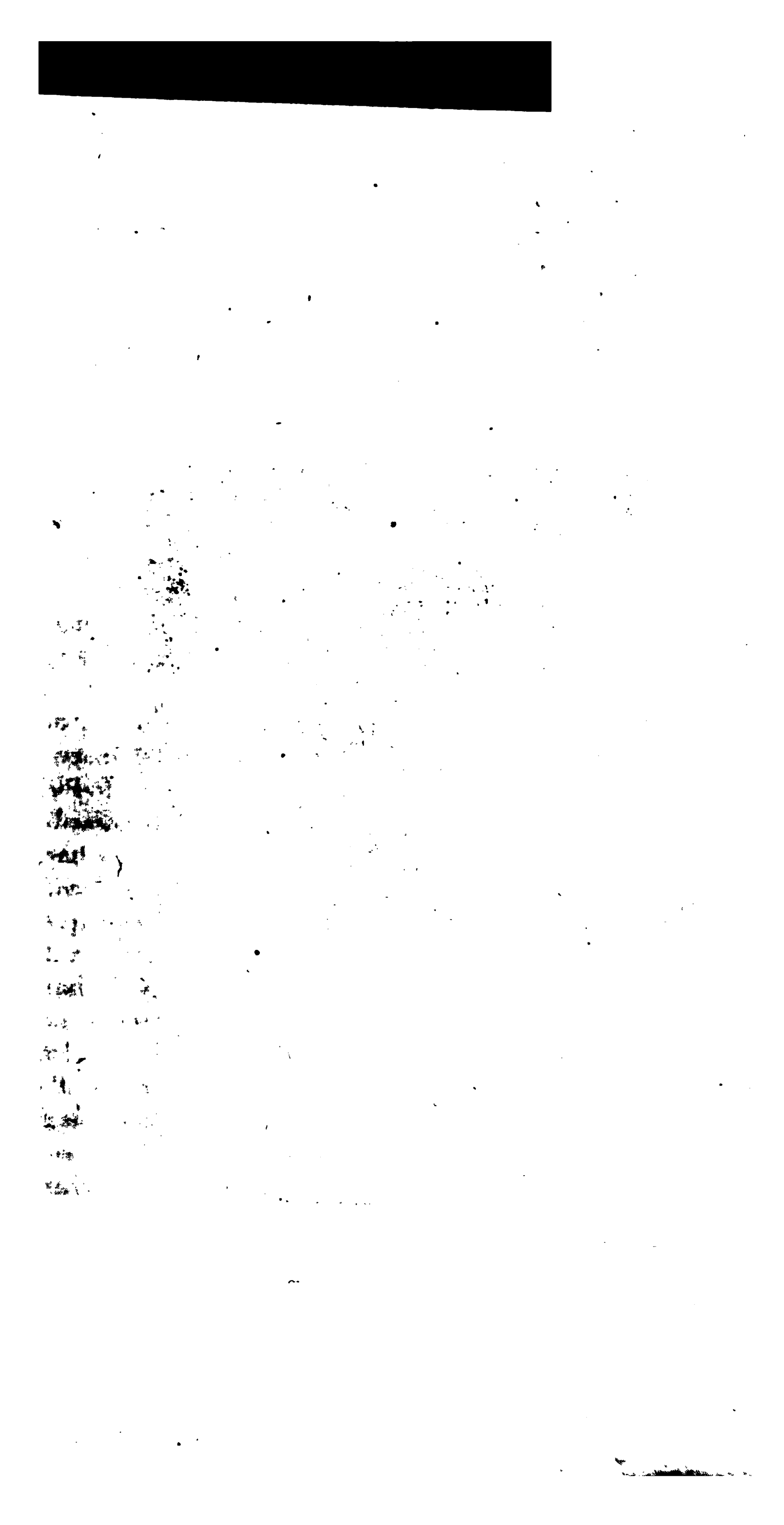
anatomiste heureux du cœur humain, nous offre dans ses fables délicieuses un cours de morale naïve et pure, que personne ne continuera avec bonheur. Quinault, invente la tragédie lyrique, et, quoiqu'en dise l'injuste critique de Boileau, reste sans imitateurs dans ses opéras, que Lully, orne de son harmonie, *alors* admirable, nauséabonde aujourd'hui. Bourdaloue fait entendre dans la chaire la parole d'un christianisme éloquent, mais impérieux, mais exclusif. Bossuet, orateur sacré, philosophe et historien en même temps, comprend mieux la morale des sociétés et la tolérance, qui convient à toute sage religion. Fléchier continue dignement les *Oraisons Funèbres* de l'aigle de Meaux. Massillon surpasse ses trois prédécesseurs dans la connaissance du cœur humain. Fénélon, en traçant son *Télémaque*, donne aux rois une imposante leçon de politique; il assigne une route sage à leur conduite privée; tandis que La Bruyère, après Molière, montre, à ses contemporains, dans un *miroir* ingénieux, les travers qui déparent leurs caractères divers. La Rochefoucauld, dans ses *Maximes*, présente le cœur sous un autre aspect. Fontenelle, Mallebranche et Condillac, après Montaigne et Pascal, élargissent les voies de la philosophie, qui doit jeter une si brillante lumière durant le siècle suivant. Mézeray, Pélisson, Racine, Vertot, Bayle, Daniel, Rollin, écrivent diversement l'histoire : tous la tracent avec talent; peu sont inspirés par l'indépendance et la

vérité. J.-B. Rousseau fait admirer ses odes; tandis que Chapelle, Benserade, Bachaumont, Chaulieu, et mesdames Deshoulières se jouent avec les Graces, les Muses et la Gaîté. Mademoiselle de Scudéri, trop spirituelle pour être vraie, met de l'afféterie et point de naturel dans le roman; madame de La Fayette rend à ce genre tout son charme et son intérêt. Dans la même période, madame de Sévigné trouve, sans le chercher, le modèle du style épistolaire, que Voiture a longtemps cherché sans le rencontrer, et que Voltaire portera plus tard à sa perfection.

Les beaux-arts s'enorgueillissent du Poussin, de Lebrun, de Lesueur, de Lemoine, de Mignard, dans la peinture; de Coisevox, de Coustou, du Puget, de Girardon, dans la sculpture; de Mansard, de Lenôtre, dans l'architecture: artistes que Charles Perrault surpassa, ainsi que le célèbre *Bernini*, dans *son élégante colonnade du Louvre*, qui, de nos jours, est encore le plus beau monument de Paris...Sur les sièges de la magistrature et au barreau, l'éloquence n'est pas restée au-dessous des progrès de la littérature et des arts : Séguier, Lamoignon, d'Aguesseau, d'Ormesson, Voisin, Talon, Bignon, remplis des sublimes inspirations de Démosthènes et de Cicéron, achèvent de justifier le parallèle du siècle d'Auguste et du règne de Louis XIV.

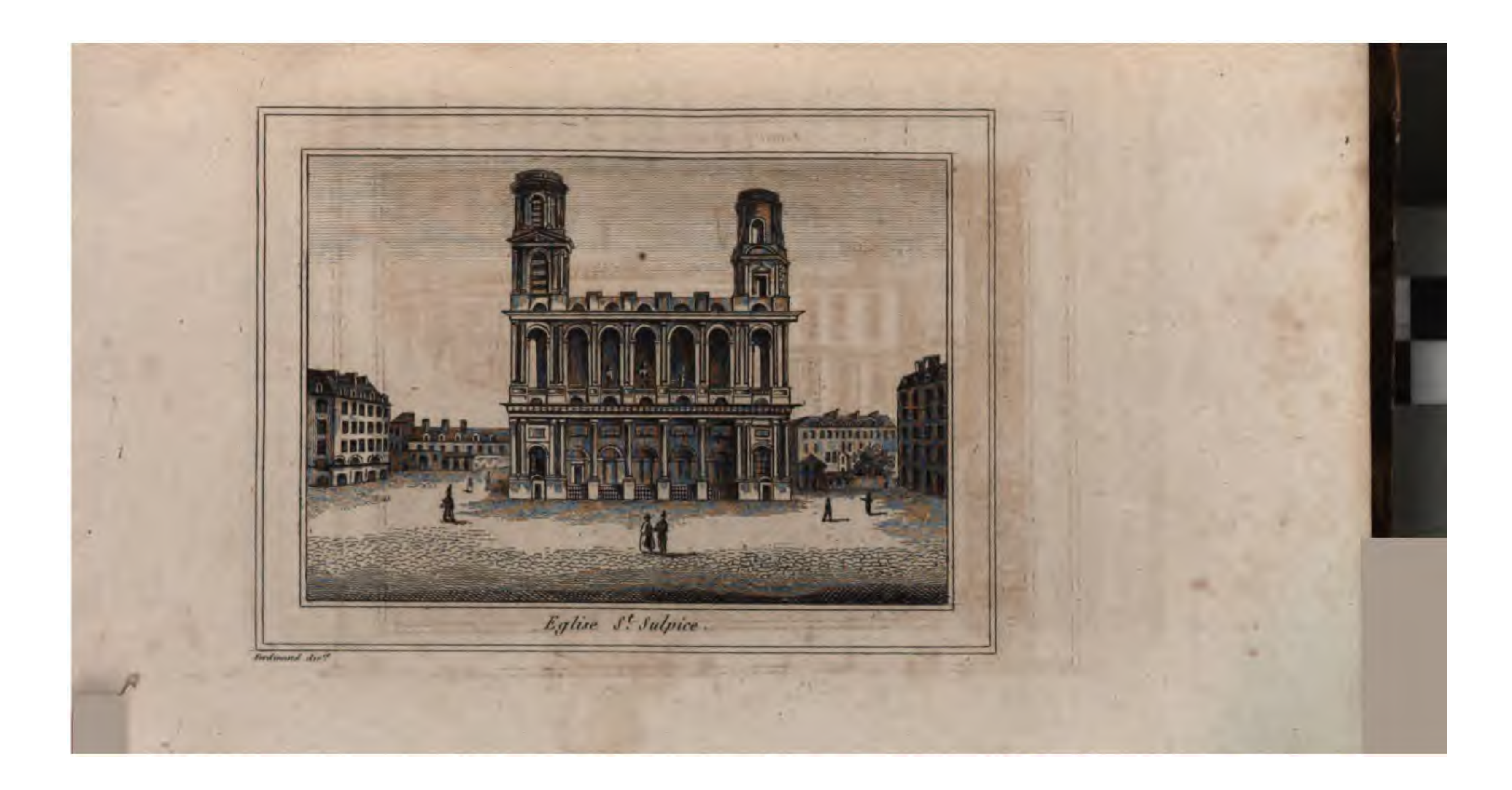
Après un tableau si brillant, pourquoi la vérité nous fait-elle une loi d'ajouter que, durant cette







la colonnade du Louvre.



Eglise St. Sulpice.

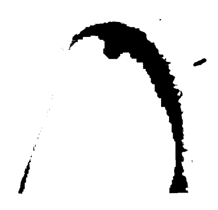
Ferdinand dir.t

lumineuse époque, la faveur du prince repoussa tout génie qui ne se fit pas louangeur, ou qui cessa de l'être. Corneille, La Fontaine, J.-B. Rousseau, La Bruyère, n'eurent jamais part aux bienfaits de la cour; Racine les perdit, pour avoir voulu parler avec franchise au vieux Louis XIV des malheurs de la patrie, que ce prince avait causés.

Heureux encore si cette tache était la seule dont la renommée du grand roi fut empreinte! mais non. C'est peu qu'il ait dépensé follement douze cent millions pour élever le seul palais de Versailles; c'est peu qu'il ait dilapidé davantage, peut-être, à enrichir ses courtisans, à rétribuer les faveurs vagabondes d'une Montespan; à gorger de graces imméritées, le frère, les autres parens de la veuve Scarron; on eût pu lui pardonner même d'avoir prodigué pensions, honneurs et dotations aux anciens amans de cette dame, devenue plus que reine, après avoir été long-temps plus que galante, dans un grenier de la Pointe Saint-Eustache. Mais ce prince révoqua l'édit de Nantes, sauvegarde des calvinistes, désormais inoffensifs; il chassa de France cent mille protestans laborieux, qui portèrent à nos voisins leurs découvertes et leur industrie... Il provoqua les dragonnades du midi, plus terribles, plus générales surtout, que la Saint-Barthélemi... Voilà ce que l'impassible postérité ne pardonnera jamais à Louis XIV, quand même elle lui tiendrait compte

des églises qu'il bâtit : *Saint-Sulpice* pourra rappeler à nos neveux le bigotisme que Françoise d'Aubigné inspira à son amant couronné; mais l'élévation de cet édifice ne fera point oublier que ce prince persécuta ses sujets, pour de vaines distinctions de croyance. On n'oubliera pas davantage qu'il s'initia hostilement aux billevesées du *quiétisme*; on l'accusera d'avoir secondé le farouche le Tellier, dans les efforts de sa rage contre les jansénistes et les réclus de Port-Royal... A ces griefs trop réels, si l'on joint celui, non moins grave, de s'être obstiné dans des guerres toujours inutiles, qui ont appauvri de sang la France pendant un demi-siècle; si l'on se reporte, en frémissant, à la déplorable famine de 1709; si l'œil effrayé retrouve sur les tablettes de l'histoire, après cette période calamiteuse, un déficit *de deux milliards soixante millions*... que restera-t-il dans la pensée judicieuse de l'admiration qu'on veut nous inpirer pour le *grand roi?*... Aussi les malheurs personnels qui frappèrent la fin de sa vie, et qu'il supporta avec une noble stoïcité, trouvèrent-ils les Parisiens insensibles; et la joie insultante du peuple salua la mort de ce potentat. Sa prétendue grandeur étonna les yeux par son éclat; mais jamais elle ne toucha le cœur, parce que rien n'est réellement grand dans le règne d'un souverain si la bonté, la sollicitude et l'amour de ses peuples, ne sont les bases de Sa Majesté.

Le règne de Louis XIII fut celui des favoris;



Anne d'Autriche le continua durant sa régence : nous avons vu que la souveraineté reposait alors aux mains du cardinal de Mazarin. Louis XIV, maître enfin du sceptre, fut trop jaloux de son pouvoir pour y laisser porter atteinte volontairement; mais ses favorites eurent autant de richesses et de faveurs qu'elles en voulurent, et obtinrent des tendres faiblesses du roi une puissance qu'elles n'auraient pu tenir de sa volonté réfléchie. La dernière, madame de Maintenon, plus habile, mieux stylée à l'intrigue, et moins esclave de ses sens que les maîtresses qui l'avaient précédée, attira doucement à elle toute la puissance royale, lorsque le monarque vieillissant ne croyait lui accorder qu'un peu de crédit. Or, il est digne de remarque que les mœurs de la cour, et, par imitation, celles de la ville, prirent le caractère des amours souverains. Pendant la minorité, Anne d'Autriche traite son ministre avec un étrange laisser-aller de ton et de dignité : elle lui donne audience dans sa chambre à coucher; il s'étend devant elle sur une bergère, se croise les jambes, se gratte incongrûment. Malade, il reçoit la reine chez lui étant au lit; il jette sa couverture à ses pieds pour montrer à sa majesté ses cuisses et ses jambes tuméfiées.... Qu'en résulte-t-il? La duchesse de Longueville, intrépide frondeuse, tient des conseils de guerre dans son cabinet de toilette, en peignoir, presque nue; et loin de songer à voiler ses charmes devant des militaires auda-

cieux, elle semble leur promettre et leur accorde en effet des gratifications de tendres faveurs. La duchesse de Montbazon, plus expansive encore, discute les intérêts de l'État, sous les rideaux de son alcôve, avec les ducs de Beaufort et de Longueville, avec tant d'autres.... C'est ainsi qu'en use *mademoiselle* de Chevreuse, qui, en dépit de sa qualification virginale, change d'amans comme de jupe, dit le cardinal de Retz. Cette galanterie politique passe dans toutes les classes de la société : les dames du parlement, les bourgeoises, les marchandes rétribuent de leurs bontés les défenseurs du parti qu'elles ont embrassé. Du reste, comme Mazarin, insoucieux, exempt de ressentiment et de passions haineuses, malgré la haine qu'il inspire aux Parisiens, gouverne en ministre pasquin, les pasquinades passent dans le commerce habituel de la vie, et dans les affaires qui réclament d'ordinaire le plus de gravité : on chante le mécontentement, la colère, les projets de vengeance; on se bat, on se tue en débitant des épigrammes, des lazzi, des quolibets. Ces allures singulières, avec l'avarice sordide, l'ambition effrénée, l'absence presque générale de toute probité, voilà ce qui constitue le caractère de cette régence. Le pillage, les subtilités des filous titrés, l'enlèvement des équipages du roi lui-même, s'appellent des *galanteries*; tout cela ne ternit en aucune manière l'honneur d'un gentilhomme; il peut même en faire parade : ce sont les gentillesses de l'époque. Elle offre en-



core un aspect moral qui ne peut échapper à l'historien : le clergé se lie à toutes les turpitudes de la noblesse et de la bourgeoisie : dans une orgie qui a lieu, en 1659, au château de Roussi, durant la semaine sainte, la nature est monstrueusement outragée par des gentilshommes, parmi lesquels figure l'abbé Le Camus, aumônier du roi. Les autres acteurs de cette scène scandaleuse sont MM. de Vivonne, Mancini, de Guiche, Manicamp et Bussy-Rabutin. Les églises de Paris, et particulièrement celle des Jacobins de la rue Saint-Honoré, ne sont pas moins souvent que les Étuves, des lieux d'intrigue et de débauche.

Anne d'Autriche, quoique dévote, ne fit point d'édits pour prévenir ces profanations. Il arriva cependant un jour que, s'avisant d'une modestie qu'elle n'observait pas elle-même, elle fut choquée de la posture que Christine, reine de Suède, avait prise au théâtre du Palais-Royal ; le fait est curieux et caractérise bien les mœurs de l'illustre souveraine du Nord : « Elle se tenait, dit Mademoiselle dans ses Mémoires, d'une façon si indécente qu'elle avait les pieds plus hauts que la tête ; ce qui faisait entrevoir ce que doit cacher la femme la moins modeste. »

Les mœurs changèrent à la cour, au moins en apparence, lorsque Louis XIV régna par lui-même : l'étiquette, le faste, la grandeur d'apparat, la splendeur du trône ne permirent plus aux

vices de s'ébattre aussi librement que par le passé. L'amour devint circonspect, mystérieux : madame de La Vallière, amante pudique, même après avoir été faible, s'appliqua à cacher, autant qu'elle put, sa tendresse ; et son illustre amant l'imitait, soit par déférence pour la jeune reine, qu'il ne trahissait pas encore ouvertement, soit par le sentiment de sa propre dignité. Alors les beautés faillibles du grand monde cachèrent leurs intrigues : Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, rendit secrètement heureux le comte de Guiche ; la comtesse de Soissons ne reçut plus ses nombreux adorateurs qu'à la faveur des ténèbres ; et le roi lui-même, plus circonspect que fidèle, n'alla en bonne fortune que la nuit, chez les dames qui sollicitaient un *déshonneur royal*. Ainsi, durant les huit ou dix premières années du règne de Louis XIV, on se fit hypocrite de mœurs avant de se faire hypocrite de religion. Les seigneurs s'enivrèrent plus rarement dans les cabarets, et firent moins tapage chez les traiteurs ; ils insultèrent moins les femmes sur la voie publique ; tout courtisan assidu cessa de jurer à tout propos. La générosité affectée par le souverain contraignit aussi les nobles à dissimuler cette honteuse cupidité, dont naguère encore ils se faisaient une sorte de mérite. Les intrigans de cour s'appliquèrent à subtiliser ce qu'ils ne pouvaient plus voler ostensiblement sans déshonneur : on apprit à corriger la mauvaise fortune au jeu ; et, comme



on jouait beaucoup à Versailles; l'avidité trouva une compensation dans cette industrie occulte. Le trait moral qui ressortit le plus essentiellement à la cour de Louis XIV, durant sa jeunesse, et qui se perpétua pendant ses vieux jours, ce fut cette servilité que La Farre qualifie de *bassesse des grands :* tous se faisaient gloire de s'agenouiller, non-seulement devant le roi, mais devant ses favorites, ses courtisans en crédit : il n'eût tenu qu'au valet de chambre Bontemps d'avoir des ducs à ses pieds; il en vit au moins dans son antichambre des mansardes. La noblesse de ce règne s'était faite si humble, si vile, qu'elle eût tendu le dos à la canne royale pour obtenir des pensions, des dignités, le cordon bleu. Un jour, le marquis de Vilarceaux offrit à Louis XIV de lui prostituer sa fille : ce monarque eut la pudeur de refuser. Les ministres pouvaient être insolens sans risque de déplaire : Louvois ne se faisait pas faute d'user de cette faculté. Le maréchal de Villeroi nous a laissé la mesure des bassesses du temps : voici des paroles de ce courtisan, rapportées dans les mémoires de Bussi-Rabutin : « Il faut tenir le pot de chambre aux « ministres tant qu'ils sont en place, et le leur « verser sur la tête quand ils n'y sont plus. Pour « moi, ajoutait-il, quelque ministre qui vienne « en place, je déclare d'avance que je suis son « serviteur, son ami, et même un peu son pa- « rent. » Tous les jours, on voyait des hommes

de la plus haute naissance solliciter avec ardeur des emplois tenant à la domesticité ; ils s'honoraient d'être avilis. Le cardinal de Polignac, un prince de l'église, un membre du sacré collège, disait un jour au roi : « Sire, je ne me croirai parfai- « tement heureux que quand j'aurai l'honneur « d'être votre domestique. » Et pourtant ce honteux servilisme était apprécié à sa juste valeur par quelques seigneurs, qui ne perdaient pas pour cela l'habitude de s'y livrer. Dans un voyage, certain gentilhomme de la chambre maltraitait un valet de pied ; Louis XIV, entendant du bruit derrière son carrosse, demanda ce que c'était : « Rien, sire, répondit le chambellan lui-même ; « *ce sont deux de vos gens* qui se battent. » Lorsqu'ils habitaient leurs terres, ces grands, si bas à la cour, se montraient d'un despotisme arrogant et hostile envers leurs vassaux : au point que le roi dut instituer *les grands jours*, commissions nomades, formées de membres des parlemens, et qui, à des époques déterminées, connaissaient des vexations commises par la noblesse. Quelquefois le souverain se réservait de prononcer lui-même entre les seigneurs, les bourgeois, ou les paysans, et avait à sévir souvent contre les premiers.

Lorsque madame de Montespan eut succédé à la duchesse de La Vallière, le voile transparent dont Louis XIV avait jusqu'alors couvert sa galanterie, fut déchiré ; la seconde favorite, femme ardente et emportée, s'inquiétait peu des propos



de la cour et de la ville, surtout après le scandaleux bannissement de son mari. Ses exigences financières, son luxe excessif, les écarts de son humeur lascive étaient, pour ainsi dire, donnés en spectacle. Un jour, cette dame avait pris si peu de précaution pour dérober ce qui devait se passer dans une de ses entrevues avec le roi, qu'un garde du corps, en faction à la porte de l'appartement, vit par cette porte, restée entr'ouverte, ce qu'une femme chaste ne laisse jamais voir à un tiers... Louis, en sortant de chez sa maîtresse, s'aperçut de l'oubli d'attention, interrogea le garde, dont la franchise plut à Sa Majesté, qui lui donna le commandement d'un fort... Voilà un gouvernement bien acquis! Encouragés par l'exemple du prince et de sa favorite, les seigneurs et les dames de qualité ne donnent plus de frein à leur libertinage : la maréchale de Laferté tient une maison de jeu et de débauche permanente; accidentellement elle se livre à un sauteur dont les formes la séduisent; plus tard, elle se fait entretenir par un traitant. Le ministre de Lyonne fait exiler sa femme, parce qu'il a trouvé le comte de Saulx couché entre elle et sa fille. Condé, levant le masque de ses amours incestueux, vit à peu près publiquement avec sa sœur, la duchesse de Longueville; vingt dames illustres, trop gênées dans leurs tendresses adultères, invoquent une coutume barbare, appelée *congrès*, et qui consiste à faire casser un mariage

pour cause d'impuissance du mari... Plusieurs époux, dessaisis de la sorte par la loi, ont ensuite des enfans : le marquis de Langei en a sept. D'autres femmes, plus coupables encore, sont accusées d'avoir attenté aux jours des seigneurs auxquels le lien du mariage les unit, en leur faisant prendre les poisons de la *Brinvilliers* ou de *la Voisin* Une juridiction, *dite chambre des poisons*, établie à l'Arsenal, connaît de ces crimes domestiques : la comtesse de Soissons, madame de Polignac, la marquise d'Alluye, la duchesse de Bouillon et la princesse de Tingri sont traduites devant ce tribunal, sous la prévention d'avoir empoisonné, ou leur mari, ou des témoins de leurs amours illicites... Ces femmes puissantes sont punies légèrement; la marquise de Brinvilliers et la Voisin seules périssent dans les flammes. Le maréchal de Luxembourg, mis en cause injustement par une basse jalousie, est absous après une assez longue captivité... La duchesse de Foix, que Louis XIV a voulu interroger lui-même, est acquittée honorablement, parce qu'elle n'a eu recours aux drogues de l'infame Voisin que dans le but de faire grossir son sein, et qu'on a pu interpréter naturellement cette phrase d'une lettre écrite par elle à l'empoisonneuse : *Plus je frotte, moins ils poussent*... Vers la fin de ce règne, nous voyons les filles naturelles du roi, la princesse de Conti et la duchesse de Bourbon, se livrer ouvertement au libertinage; la duchesse



d'Orléans, autre fille de Louis XIV, montre plus de modération sous ce rapport; mais elle s'enivre volontiers dans un festin. Un soir, à Marly, ces princesses, échauffées par les excès d'une orgie, font monter des officiers suisses, de garde au château, afin de s'apprendre, disent-elles, à fumer... Le dauphin intervient à temps pour arrêter les plus hideux excès.

Après cette période de cynisme, de luxe, de folles magnificences, de jeu exorbitant, vint le règne de Françoise d'Aubigné, Tartufe femelle qui, faisant jeter sur les vices contemporains le manteau du bigotisme, réforma, en apparence, toutes les habitudes de la cour. L'hypocrisie ne changea point les mœurs; mais elle en déroba les travers. La morale publique gagna du moins en ce sens que le vice ignoré fut moins contagieux, et qu'en cachant ses écarts, on fut contraint de s'en avouer l'infamie. Mais d'un autre côté, cette vie de semblant, ce déguisementperpétuel du naturel, habitua ceux qui s'y livraient à la fausseté, aux perfidies, et si les bienséances gagnèrent quelque chose à ce nouvel état de choses, la probité y perdit davantage. La satiété et l'ennui qui en découlèrent, plus que les exhortations du père de la Chaise, commencèrent à pousser Louis XIV dans les bras de la religion; il s'y jeta, dès l'année 1682, comme une vieille femme galante qui cherche, au pied de l'autel, des émotions nouvelles, qu'elle ne trouve plus dans

le mystère de son boudoir... Louis XIV était las des beautés faciles; mais la marquise de Maintenon, s'inspirant de cette autre coquetterie qu'affectent les prudes, lui promit des délices nouvelles, dans la chaste possession des charmes robustes qu'elle avait jadis prodigués, et qu'elle partageait, dit-on, encore entre son souverain et son jardinier... Il reçut les faveurs d'une bigote comme un avant-goût des béatitudes célestes.

Dès ce moment, nouveau changement à vue au grand théâtre de la cour: les courtisans des deux sexes se font dévots; les libertins portent un livre d'heures dans leur poche, les dames galantes dans leur manchon, et l'on à soin de le laisser tomber, par mégarde, dans la galerie de Versailles où à l'Œil-de-Bœuf. Les traits se composent; le sourire des grâces disparaît du visage; des grimaces de componction, des roulemens d'yeux remplacent l'expression de la franchise et de la gaîté. On se montre avec affectation aux offices. Les sermons sont suivis assiduement, surtout aux *Minimes*, *aux Feuillans*, *aux Théâtins*, *aux Jacobins du faubourg Saint-Germain* (*depuis Saint-Thomas-d'Aquin*); couvens où d'habiles prédicateurs font entendre la parole sacrée. Mais quand le roi doit assister au salut dans la chapelle de Versailles, c'est là qu'il faut voir l'affluence des fidèles. Un jour, dit Saint-Simon, Brissac, major des gardes du corps, fait tomber ce masque de piété: le rôi est attendu.

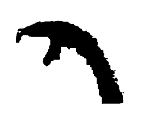


St Thomas d'Aquin.

Cent dames, cent gentilshommes agenouillés, tenant une petite bougie à la main, lisent avec intrépidité leur Paroissien. Tout-à-coup le malin officier crie : « Gardes, rentrez dans vos salles, « Sa Majesté ne viendra pas. » Aussitôt les bougies s'éteignent, les livres se ferment, la foule illustre s'écoule... Cependant le roi arrive, s'étonne de voir les tribunes vides; Brissac lui raconte son tour; il peut juger ce que vaut la piété des courtisans. La monomanie dévote est poussée jusqu'au délire. Le dauphin, en partie de débauche avec la *Raisin*, courtisane célèbre, lui fait « manger du pain frit dans de l'huile et « de la salade, parce que c'est jour maigre. » Le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, remarié à une princesse bavaroise, fait coucher entre elle et lui des médailles consacrées, des reliques, des chapelets : une nuit, étonnée du cliquetis que produisent ces saints objets, agités, on se doute comment, la duchesse dit à son époux : « Mon« sieur, Dieu me pardonne; mais je soupçonne « que vous faites promener vos médailles, ima« ges et reliques dans un pays qui leur est in« connu. — Dormez, dormez, répond le prince « dévot, vous ne savez ce que vous dites. — Je « vous demande bien pardon, reprend la dame, « mais sans que je veuille vous rien disputer, vous « ne me persuaderez jamais que ce soit honorer « les saints et les saintes que de laisser ainsi pro« mener leur effigie sur les endroits les moins

« décens de notre corps. » Au surplus, rien de surprenant dans cet amalgame de choses saintes et de choses profanes ; car les ecclésiastiques, ces ministres d'une religion si pointilleuse, si exclusive sur le dogme, sont cités parmi les plus effrontés libertins de l'époque : outre les déréglemens du cardinal de Retz, ce règne nous offre la passion romanesque du cardinal de Bouillon pour madame de Lude; les amours scandaleux d'un archevêque de Paris, François de Harlay, avec madame de Bretonvilliers, la marquise de Gourville, la danseuse Varenne et tant d'autres : intrigues qui remplissent toute la carrière épiscopale de ce prélat; dévergondage ecclésiastique qui fait dire à madame de Sévigné que deux choses seulement embarrassent dans l'éloge funèbre de Monseigneur de Paris : la vie et la mort.

La piété d'apparat d'une noblesse qui se faisait dévote par spéculation, n'allait pas jusqu'à dominer l'orgueil de cette caste. Les mémoires du temps nous offrent des exemples du plus singulier mélange d'orgueil héraldique et de dévotion : les chanoines-comtes de Lyon, trop nobles pour adorer Dieu comme le vulgaire, ne s'agenouillaient point à l'élévation; le chapitre illustre de Verdun les imitait, et assistait couvert à la procession. Mais voici quelque chose de mieux : « Lorsque madame la dauphine faisait ses Pâques, dit le mémorialiste Dangeau, il y avait des *hosties choisies* pour cette princesse : apparemment Dieu



s'imposait aussi une présence réelle de choix pour la bru du grand roi. »

Le règne dont nous terminons ici le tableau était la fin d'une époque de transition, commencée à Henri IV; époque où le moyen âge, avec ses passions brusques, impérieuses, barbares, venait se fondre dans le commencement d'une ère policée, qui cherchait encore, en tâtonnant, des élémens de réforme et de civilisation. Tout, dans le mouvement rapide du siècle, attestait le travail intellectuel : on le remarquait au temple, à la cour, à la ville, au théâtre; et les lettres en offraient le reflet. Or, la régénération sociale, cette fois comme toujours, dépassait le but qu'elle voulait atteindre : il y avait du bigotisme dans la religion, de l'hypocrisie dans les mœurs; l'enflure, le pédantisme, l'abus du genre admiratif, déparaient les livres; la science tourbillonnait, sans lois, avec Descartes et Fontenelle. A la fin du règne de Louis XV, une société nouvelle sera sortie entièrement de cette élaboration morale : alors nous tracerons l'aperçu que nous devons à nos lecteurs sur le mouvement progressif des théâtres de la capitale, et sur les variations du costume français, durant toute la période que nous avons appelée de transition : car on retrouvera toujours dans les jeux de la scène, l'expression des mœurs contemporaines; et l'habit national n'en offrira pas moins infailliblement l'enseigne.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE DES CHAPITRES.

SUITE DE LA SIXIÈME ÉPOQUE.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PLACEMENT DES GRAVURES DU QUATRIEME VOLUME.

NOTA. Le *Tableau Descriptif* des Monumens élevés sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV sera placé à la fin du présent volume. Ce travail, qui n'est pas encore terminé, sera donné aux Souscripteurs avec une des premières livraisons du cinquième et dernier volume.

La 5e livraison des Gravures Supplémentaires est en vente; les deux livraisons d'Atlas, composées de deux tableaux Synoptiques, de quatre plans du Paris sous divers règnes, et d'un grand et beau plan de Paris actuel, paraîtront avant la fin de notre dernier volume. L'ordre de placement des 180 gravures, plans et tableaux, sera donné à la fin de l'ouvrage.



Stanford University Libraries
3 6105 012 111 493
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(650) 723-1493
grncirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.
DATE DUE
SEP 2 3 2003
MAR 1 8 200

